

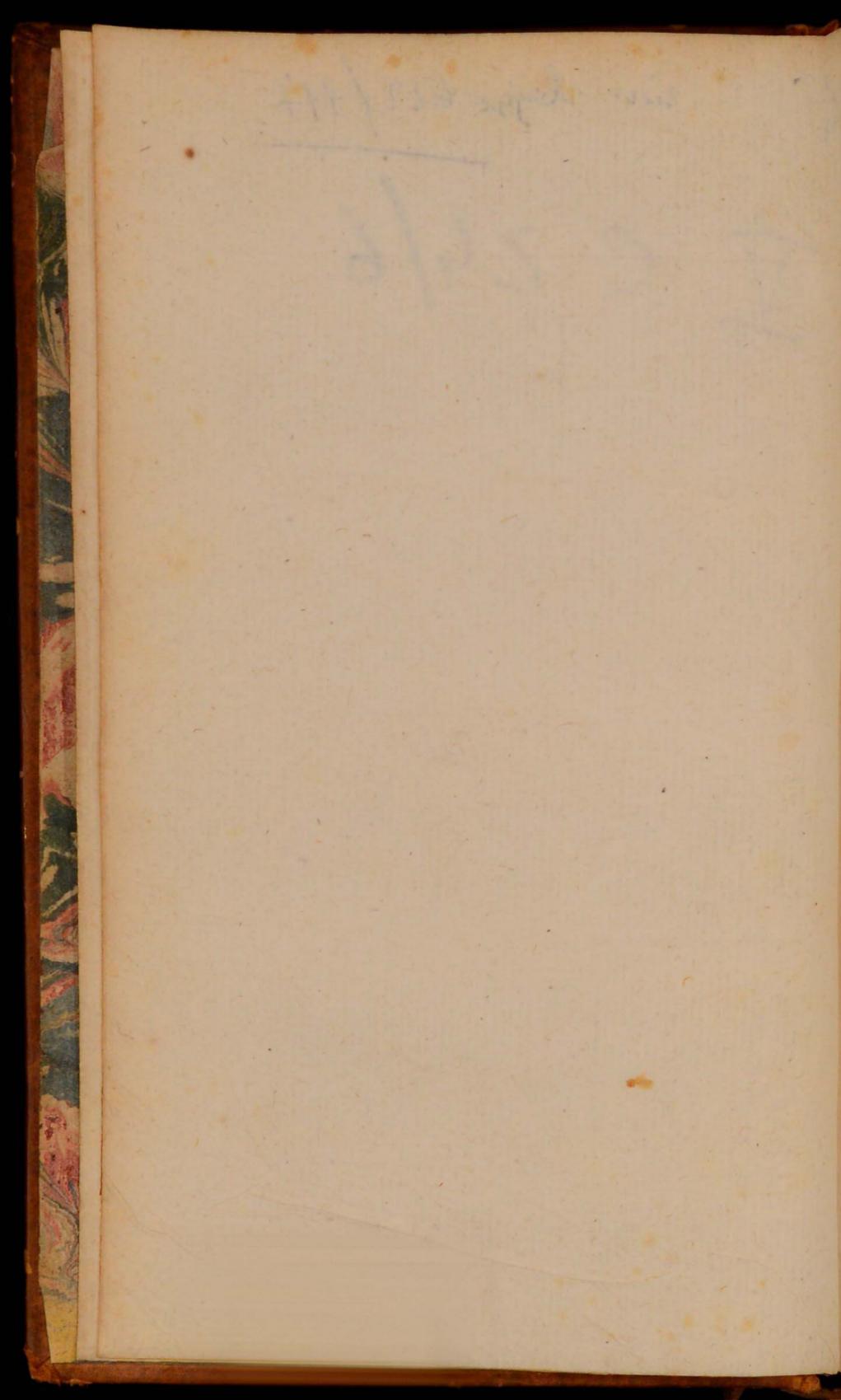
livr. legge 622/117

T C 24/6

ANTOINE ARNAULD

TRAITE DE SORCERIE

TOME VI.



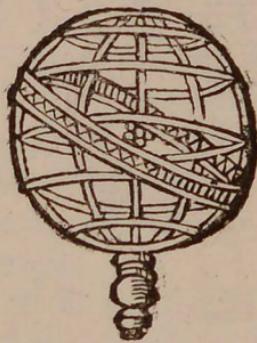
LETTRES

DE MONSIEUR

ANTOINE ARNAULD

DOCTEUR DE SORBONNE.

TOME VI.



A N A N C Y ,

Aux depens de JOSEPH NICOLAT.

M D C C X X V I I .

СЕЛІДОВ

ЛУНІГІДИЧ

ДІУАЙЯК ВІОТНА

ЛІКОВОЗ ФІ ЛІВІСОС

АЧІМОТ



ХОНАИ А

ЛІДОРІНІСІОЛ І МІРІНІЛ

ЛІЧІМОСМ

T A B L E
D E S
L E T T R E S

Contenues en ce Volume.

L E T T R E C C C C X V .

A U Prince Ernest Landgrave de Hesse-Rhinfelts. Au sujet du silence qu'il avoit gardé, & de differens livres de Théologie & de piété qui s'imprimoient en France.

Pag. 1

L E T T R E C C C C X V I .

A M. du Vaucel. Sur un Ecrit touchant la Regale, où il donnoit mal à propos des éloges à l'Auteur de l'Histoire des Ouvrages des Savans. Il lui parle aussi des affaires d'Angleterre, de l'Abesse d'Epinlien & de M. Navaeus.

4

L E T T R E C C C C X V I I .

Au même. Sur la mort de M. de Bergbes, Archevêque de Malines, deux facheuses histoires arrivées, l'une à Ostende, l'autre à Bruxelles ; & quelques pieces contre les Jésuites contenues dans les Ecrits de Navarrette.

7

Tome VI.

* LET-

T A B L E L E T T R E C C C C X V I I I .

Au même. Il le remercie de lui avoir envoié une partie de la vie de M. de Palafox, dont il lui dit dans la suite son sentiment, & il le prie de lui en envoier le reste. Il lui parle des desordres de l'Abaie d'Epinalieu, & lui mande ce qui se disoit des affaires du temps.

11

L E T T R E C C C C X I X .

Au même. Sur quelques Ecrits qu'il avoit envoiés; les propositions qu'il lui faisoit, & la mediation des Venitiens entre le Pape & le Roi.

14

L E T T R E C C C C X X .

Au même. Sur l'obligation qu'il avoit à un ami; la maladie du Pape; la difficulté de faire imprimer; & quelques faits dont il souhaitoit d'être éclairci.

16

L E T T R E C C C C X X I .

Au même. Sur la santé du Pape; une lettre de l'Empereur au Prince d'Orange; la Vida interior de M. de Palafox; le livre de M. van Heussen touchant les indulgences; l'ordination de M. Ernest; & un livret Semipelagien d'un Curé de Hollande.

17

L E T T R E C C C C X X I I .

Au même. Sur la maladie du Pape; quelques faits dont il lui demandoit éclaircissement; & la proposition qu'il lui faisoit, de ne pas continuer à donner le titre de Morale Prati- que

DES LETTRES.

que &c. à quelques Ecrits qu'il préparoit contre les Jésuites. 22

LETTRE CCCCXXIII.

À Mad. de Fontperteus. Sur l'amitié & l'attachement que l'on a aux personnes même de piété. 26

LETTRE CCCCXXIV.

À M. du Vaucel. Sur les raisons qu'il avoit de ne pas écrire aux deux Cardinaux dont on lui avoit parlé ; quelques livres qu'il avoit reçus & qu'il lisoit ; & un Mandement de l'Evêque de Gand pour défendre de lire l'Ecriture sainte sans permission. 28

LETTRE CCCCXXV.

Au même. Sur son peu de goût pour les nouvelles ; la nomination de l'Evêque de Bruges à l'Archevêché de Malines ; le remplacement de deux Docteurs dans la Faculté étroite de Louvain ; & ce qu'il avoit découvert dans la lecture de Navarrete. 32

LETTRE CCCCXXVI.

Au même. Sur l'aprehension que l'on avoit à Rome pour la France. 34

LETTRE CCCCXXVII.

Au même. Pour lui dire son sentiment sur un Ecrit qu'il lui avoit envoié ; il lui mande aussi les nouvelles que l'on avoit eues de la mort du Pape ; il lui envoie une recommandation qu'on lui avoit faite ; & le prie de savoir comment les choses se passent dans les

T A B L E

Congregations du S. Office & de l'Index. 35

LETTRE CCCCXXVIII.

Au même. Sur la mort d'Innocent XI. la Vida interior de M. de Palafox ; un de ses livres qu'il devoit lui envoier ; celui de M. van Wick ; l'affaire du P. Hazart ; l'emprisonnement d'une maîtresse d'Ecole à Mons.

37

LETTRE CCCCXXIX.

Au même. Sur la Denonciation du péché Philosophique qu'il lui avoit envoiée , les démêlés de M. Sieyaert avec les Jésuites de Louvain ; quelques iheses de Rome , de Dijon &c. les decouvertes qu'il continuoit de faire dans Navarrette ; les livres de M. Dupin , & un Ecrit intitulé , Les soupirs de la France.

40

LETTRE CCCCXXX.

Au même. D'une Reponse des Jésuites à la Denonciation de l'hérésie du péché Philosophique.

43

LETTRE CCCCXXXI.

Au même. De M. de Palafox.

44

LETTRE CCCCXXXII.

Au même. Sur les Remarques dont il lui avoit déjà écrit ; M. Leibnits ; le P. de Reux , & l'avantage qu'il y avroit de faire mettre en latin le Phantôme du Jansenisme.

50

LETTRE CCCCXXXIII.

Au même. Sur l'élection du Pape Alexandre VIII.

D E S L E T T R E S.

VIII. le silence des Evêques sur le prétendu Jansenisme ; la Denonciation du péché Philosophique ; quelques faits dont il avoit été éclairci ; & quelques changemens faits en France dans le gouvernement.

52

LETTRE CCCCXXXIV.

Au même. Sur le délai de l'absolution peu pratiqué, quoique connu par quelques personnes avant le livre de la Frequent Communion ; les apparences de réconciliation entre les Cours de Rome & de France ; l'emprisonnement de six Chanoines de Beauvais ; & une seconde Denonciation du péché Philosophique.

56

LETTRE CCCCXXXV.

Au même. Sur l'accommodelement entre les Cours de Rome & de France ; le livre intitulé, Les soupirs de la France ; l'Explication de l'Apocalypse de M. de Meaux ; plusieurs Theses où les Jésuites enseignent le péché Philosophique ; la seconde Denonciation de cette herésie ; & M. de Palafox.

58

LETTRE CCCCXXXVI.

Au même. Sur le sujet de l'emprisonnement des Chanoines de Beauvais ; les Avertissements de M. de Meaux ; & le dessein que Grotius avoit d'embrasser la Religion Catholique.

61

LETTRE CCCCXXXVII.

A Mad. de Fontpertuis. Sur la mort de la

* iii

Sœur

T A B L E

Sœur Briquet Religieuse de P. R. 64

LETTRE CCCCXXXVIII.

A M. du Vancel. Sur un Ecrit qu'il lui proposoit de faire ; la seconde Dénonciation du péché Philosophique ; l'élargissement des Chanoines de Beauvais ; & la cause de l'emprisonnement de M. de Bridieu. 65

LETTRE CCCCXXXIX.

Au même. Sur la 2. partie de la Défense des nouveaux Chrétiens ; le 3. & 4. volumes de la Morale Pratique ; & le refus qu'il fait de présenter des articles en son nom. 67

LETTRE CCCCXL.

Au même. Sur ce que l'on pouvoit faire pour mettre la Cour de Rome à la raison, au sujet de ses differens avec celle de France, le refus qu'il faisoit d'écrire au nouveau Pape, & la Reponse au livre du P. Tellier. 69

LETTRE CCCCXLI.

Au même. Sur la promotion du Neveu du Pape & du Seigneur Paulucci au Cardinalat ; de quelques Ecrits qu'il le prie de lui chercher. 71

LETTRE CCCCXLII.

Au même. Sur la 2. Dénonciation du péché Philosophique ; l'affaire des Chanoines de Beauvais ; un dessein qu'avoit le General des Jésuites ; la disgrâce d'un Cardinal ; & quelques Theses de M. Hennebel. 72

LET-

DES LETTRES.

LETTRE CCCXLIII.

Au même. Sur quelques projets de lettres au Pape & aux Cardinaux. 74

LETTRE CCCXLIV.

Au même. Sur quelques lettres écrites au Pape & à différentes personnes; la défense qu'il avoit prise de Collado & de Navarrete, & la 2. Denonciation du péché Philosophique. 75

LETTRE CCCXLV.

Au même. Sur quelques Ecris qu'il lui avoit demandés, & sur le livre intitulé, Defense des nouveaux Chrétiens. 77

LETTRE CCCXLVI.

A Madame de Fontenay. Pour la prier de prendre soin de faire paier à une pauvre Demoiselle la pension qu'il lui faisoit depuis quelque temps. 79

LETTRE CCCXLVII.

A M. du Vauzel. Sur la promotion du Cardinal Janson; l'état des affaires d'Angleterre; le mariage du Prince Ernest de Hesse-Rhinfelz; un différend entre l'Empereur & la Maison de Saxe; la refutation de la Defense des nouveaux Chrétiens; l'élection d'une Abbé de Port-Royal des Champs; & une lettre de M. de Tournai au Pape. 80

LETTRE CCCXLVIII.

Au même. Sur la promotion des Cardinaux; de la Morale Pratique; de quelques exemplaires

T A B L E

plaires de ce livre que l'on avoit retenus à la poste; & d'une piece du P. Bouhours sur la these du jesuite de Dijon. 82

LETTRE CCCXLIX.

À M. ad. de Fontpernus. Sur la proposition qu'on lui faisoit de menager son retour à Paris. 84

LETTRE CCCCL.

À M. du Vaucel. Sur les affaires intentées à M. Huygens, & sur la promotion des Cardinaux. 85

LETTRE CCCCLI.

Au même. Sur une lettre qu'il lui envoioit avec la sienne; les nouvelles qu'il avoit reçues de Paris, & un Ecrit auquel il travailloit. 88

LETTRE CCCCLII.

À M. le Marquis de Castanaga. Sur ce qu'il lui avoit fait dire qu'il ne pouvoit plus lui continuer sa protection. 90

LETTRE CCCCLIII.

À M. du Vaucel. Sur son demenagement, la Reponse au P. Bouhours, & quelques autres Ecrits auxquels il travailloit. 92

LETTRE CCCCLIV.

À M. ad. de Fontpertuis. Sur ce qu'il étoit obligé de se retirer de Brusselles. 94

LETTRE CCCCLV.

À M. Vaes Conseiller de Brabant. Il lui rend compte d'un petit voyage. 96

LETTRE CCCCLVI.

À M. du Vaucel. Sur sa retraite de Bruxelles. 98

DES LETTRES.

les ; divers Ecrits qu'il avoit reçus & qu'il envoioit ; le changement qui devoit arriver dans le gouvernement des Païs-bas. 97

LETTRE CCCCLVII.

A M. Vaes. Pour le remercier de tous les bienfaits qu'il en recevoit. 99

LETTRE CCCCLVIII.

A Madame de Fontperruis. Sur les mauvais traitemens que l'on faisoit au P. du Breuil dans son exil. 100

LETTRE CCCCLIX.

A M. du Vauzel. Sur une petite promenade qu'il avoit faite ; une Religieuse qui demandoit à changer de Couvent , les Ecrits du P. Bonhours ; & la quatrième Denonciation du péché Philosophique. 101

LETTRE CCCCLX.

Au même. Sur la permission qu'il avoit obtenue à une Religieuse de changer de Couvent ; le relachement de certaines Religieuses, appellées Conceptionnistes , & le projet d'une supplique pour retirer un de leurs Couvents de la conduite des Moines. 104

LETTRE CCCCLXI.

Au même. Sur son retour à Bruxelles ; & une lettre que M. Feydeau avoit écrite.

107

LETTRE CCCCLXII.

Au même. Sur la mauvaise renommée qu'avoit le nommé à l'Evêché de Pamiers ; l'éclaircissement

T A B L E

claircissement de l'equivoque du mot d'*In-*
vincible; l'état des affaires de l'Empire; quelques Ecrits des Jésuites pour justifier leur péché Philosophique; l'Archev. de Malines; l'Evêque de Bruges, l'Archev. de Cambrai, & la mort du P. Pourra de l'Oratoire.

106

LETTRE CCCCLXIII.

Au même. Sur l'Ecrit dont il est parlé dans la lettre précédente touchant le nommé à l'Evêché de Pamiers; le désir qu'il avoit d'avoir un recit abrégé de la vie de feu M. de Caulet Evêque de Pamiers; & divers Ecrits dont il lui rendraison.

114

LETTRE CCCCLXIV.

Au même. Sur la cinquième Denonciation du péché Philosophique; la mort de M. le Due de Luines & de M. de S. Marthe; la copie de la suite des faits & gestes du nommé à l'Evêché de Pamiers; d'une Reponse du P. Gerberon au Ministre Jurieu; & du livre des Variations composé par M. de Meaux.

116

LETTRE CCCCLXV.

Au même. Sur la cinquième Denonciation du péché Philosophique; un autre Ecrit qu'il meditoit; la sentence que M. l'Archev. de Cambrai avoit rendu en faveur des P.P. de l'Oratoire; la mort de M. Flemal, & la suite de la Morale Pratique.

122

LET-

DES LETTRES. LETTRE CCCCLXVI.

Au même. Sur quelques éclaircissements qu'il lui demandoit au sujet de Dom Philippe Pardo ; une Requête présentée au Conseil privé au sujet de la sentence de M. de Cambrai en faveur des P.P. de l'Oratoire ; la publication faite à Paris du Decret qui condamne la doctrine du péché Philosophique ; & une Mission des Jésuites à Versailles.

128

LETTRE CCCCLXVII.

Au même. Sur la supplique que les Religieuses de Viset devoient présenter pour être mises sous la juridiction de l'Ordinaire ; les Denonciations qu'il avoit faites ; & l'avis de M. Steyaert à M. l'Archev. de Cambrai sur les troubles de Mons.

131

LETTRE CCCCLXVIII.

Au même. Sur les 4. articles & la Regale ; les livres de Spinoza ; la doctrine de Descartes ; & un Traité de la liberté.

135

LETTRE CCCCLXIX.

Au même. Sur la cinquième Denonciation ; une Dissertation pour la confirmation de la Thèse des Jésuites d'Anvers ; une autre Thèse des Jésuites de Louvain ; & quelques remarques à ce sujet.

137

LETTRE CCCCLXX.

Au même. Sur l'Ecrit intitulé , Difficultés proposées &c. quelques abus dont il gemit ;

6

T A B L E

& une remarque sur ce qu'il avoit dit dans
la seconde Denonciation.

143

L E T T R E C C C C L X X I .

*Au même. Sur les Difficultés proposées &c.
sur les statuts synodaux de M. le Cardinal
le Camus Evêque de Grenoble.*

144

L E T T R E C C C C L X X I I .

*Au même. Sur un Decret de l'Inquisition qui
condamne 31. propositions.*

147

L E T T R E C C C C L X X I I I .

*A M. Dodart. Sur le nouveau système de M.
Nicole touchant la grâce générale.*

150

L E T T R E C C C C L X X I V .

Au même. Sur le système de M. Nicole.

153

L E T T R E C C C C L X X V .

*A M. du Vauzel. Sur la mort du Pape Ale-
xandre VIII. & le traité de la lecture de
l'Écriture sainte en langue vulgaire, renfer-
mé dans la quatrième partie des Difficultés
proposées à M. Steyaert.*

154

L E T T R E C C C C L X X V I .

*Au même. De la quatrième partie des Diffi-
cultés, & sur un Règlement du 3. Concile de
Milan.*

158

L E T T R E C C C C L X X V I I .

*A M. Hamelin le fils qui étoit son filleul. Il
lui parle de la manière dont il doit se disposer
à recevoir la confirmation & à faire sa pre-
mière Communion ; il lui donne encore plu-
sieurs autres règles de conduite.*

160

LET-

DES LETTRES.

LETTRE CCCCLXXVIII.

A M. du Vancel. Sur les Difficultés; l'estime qu'il faisoit de plusieurs Dominicains de Rome; & la nécessité où il avoit été de ne pas dire du bien de ceux de Mons & de Liege.

164

LETTRE CCCCLXXIX.

Au même. Sur ce qu'il ne recevoit point de ses nouvelles; une these du Docteur Martin; le dessin du Prince d'Orange de reprendre Mons; & les notes de M. Bossuet Evêque de Meaux sur les Pseaumes.

166

LETTRE CCCCLXXX.

Au même. Sur un livre du Ministre Daillé, intitulé De objecto religiosi cultus, &c. la continuation des Difficultés; & quelques livres de M. Bossuet Evêque de Meaux.

167

LETTRE CCCCLXXXI.

A M. Dodart. Il lui dit son sentiment sur les 2. ouvrages de M. de Meaux dont il est parlé dans les lettres précédentes; il lui parle de la défense qu'il y a de faire entrer en France les livres imprimés hors le Royaume.

171

LETTRE CCCCLXXXII.

Au même. Il lui explique un endroit des Difficultés; il lui parle de quelques Manuscrits touchant les affaires des Indes; & le prie de lire dans le 1. vol. de la Perpetuité,

l'en

T A B L E

- Leendroit dont il lui avoit parlé dans une des
lettres precedentes. 177
- LETTRE CCCCLXXXIII.
A M. Dodart. Sur la defense de faire entrer
des livres en France; & une lettre sur la
grace universelle. 179
- LETTRE CCCCLXXXIV.
A Mad. de Fontpertuis. Sur le choix que le
Roi avoit fait de M. de Pomponne pour
Ministre. 182
- LETTRE CCCCLXXXV.
A la même. Sur le même sujet que la prece-
dente; & sur la Fourberie de Douai. 183
- LETTRE CCCCLXXXVI.
A M. du Vaucel. Sur le choix que le Roi
avoit fait de M. de Pomponne pour Minis-
tre. 185
- LETTRE CCCCLXXXVII.
A la même. Sur la notion de la liberté. 188
- LETTRE CCCCLXXXVIII.
A M. Pelisson. Sur ce qu'il avoit dit dans la
quatrième partie de ses Reflexions, touchant
la doctrine du péché Philosophique. 190
- LETTRE CCCCLXXXIX.
A M. du Vaucel. Il le prie de parler à M.
le Card. le Camus de plusieurs points qu'il
croioit être le sujet du voyage de M. Steyaert
à Rome. 199
- LETTRE CCCCX.
A Madame de Fontpertuis. Pour lui permet-
tre

DES LETTRES.

tre d'assister une pauvre Dame de ses deniers, & l'engager à lui procurer d'autres assistances de la part de ses amis. 201

LETTRE CCCCXCII.

À la même. Sur la Fourberie de Douai. 202

LETTRE CCCCXCII.

À la même. Sur le desir qu'il avoit que M. de Pomponne fit éléver chrétiennement ses enfans. 204

LETTRE CCCCXCIII.

À la même. Pour la prier d'engager M. de Pomponne à faire des chariots dans la vue d'obtenir la benediction de Dieu sur ses enfans. 206

LETTRE CCCCXCIV.

À M. du Vaucel. Sur son retour en France ; & que l'on disoit qu'il devoit être lui-même rappelé à Paris ; & les Filles de l'Enfance. 208

LETTRE CCCCXCV.

À M. Dodart. Sur le sistème de M. Nicole touchant la grace generale. 209

LETTRE CCCCXCVI.

À M. du Vaucel. Sur le voyage du Docteur Steyaert à Rome ; un Mémoire contre la signature du Formulaire ; la Régale ; les 4. articles du Clergé ; l'affaire du Docteur Martin ; un Decret des Capucins ; & un Mémoire présenté par l'Abesse des Conceptionnistes. 210

LET-

T A B L E
L E T T R E C C C C X C V I I .

'A Madame de Fontpertuis. Sur une aumône
qu'il faisoit à une pauvre Demoiselle. 216

L E T T R E C C C C X C V I I I .

'A M. du Vancel. Sur l'accommodelement pro-
jeté entre les Cours de Rome & de France ;
une Ordonnance de l'Evêque de Gand sur la
lecture de l'Ecriture sainte ; la Regle de
l'Index sur cette matière ; le remede à la
corruption des mœurs , selon un Jesuite ;
les mauvaises affaires suscitées aux gens de
bien ; & le bruit de son rapel à Paris. 217

L E T T R E C C C C X C I X .

'Au même. Sur la défense des traductions des
livres de l'Eglise en langue vulgaire. 221

L E T T R E D.

'A M. Dodart. Pour l'engager à se servir des
bonnes dispositions où le Roi sembloit être ,
pour lui represter de quelle maniere il de-
voit se conduire dans les affaires de la Rega-
le , des 4. articles du Clergé , du prétendu
Jansenisme , & de la conversion des Hugue-
nots. 223

L E T T R E D I .

'A M. du Vancel. Sur l'accommodelement pro-
posé entre les Cours de France & de Rome ;
l'intérêt que l'Empereur avoit de faire la
paix avec la France & non avec le Turc ;
les livres de Gassendi , de Descartes , de
M. Huet & de M. Regis sur la nouvelle
Phys.

DES LETTRES.

Philosophique, & ce qu'il en avoit écrit lui-même depuis quelques années. 227

LETTRE DII.

Au même. Sur ce qu'il lui proposoit d'écrire à quelques Cardinaux ; des éclaircissements qu'il lui demandoit touchant les livres défendus ; l'accommodement proposé entre Rome & la France ; & la difficulté qu'il y avoit à le rappeler de Rome. 234

LETTRE DIII.

A M. Dodart. Sur le livre latin de M. Huet, De l'accord de la raison & de la foi ; les mesures que l'on pouvoit prendre auprès du Roi pour travailler à la paix de l'Eglise. La Fourberie de Douai. 237

LETTRE DIV.

A M. du Vaucel. Sur le même livre de M. Huet ; l'exécution du Calomniateur de Beauvais ; la Fourberie de Douai. 242

LETTRE DV.

A Mad. de Fontpertuis. Sur la mort de Mad. de S. Laurent, à laquelle il avoit prêté quelque argent ; la fourberie de Douai, & la saisie de 1200. exemplaires d'un livre intitulé, Secrets du parti de M. Arnauld. 245

LETTRE DVI.

A la même. Sur les mémoires dont il a parlé dans les lettres précédentes, & qu'il auroit Tome VI. ** son-

T A B L E

souhaité que l'on eut pu présenter au Roi ;
de l'obligation où sont les riches de faire
l'aumône. 246

L E T T R E D V I I .

A M. du Vaucel. Sur un avis qu'il lui donnoit de separer des Difficultés proposées &c. ce qui regardoit l'autorité de la règle de l'Index touchant la lecture de l'Ecriture Sainte, & sur les Conceptionnistes de Liege. 248

L E T T R E D V I I I .

A Mad. de Fontpertuis. Sur les differens entre les Cours de Rome & de France, & la peine où il étoit de ne rien savoir de ce que l'on pensoit à celle de France de la Fourberie de Douai. 252

L E T T R E D I X .

A M. du Vaucel. Sur les Conceptionnistes de Liege, remises sous la Jurisdiction de l'Ordinaire; les entreprises de la Congregation du S. Office; la Fourberie de Douai; & l'Edition du X. Tome de S. Augustin. 253

L E T T R E D X .

Au même. Sur un libelle qui avoit été fait contre M. Huygens, & qu'il lui envoioit; les Avertissemens de M. de Meaux, & une Requête des Jésuites. 256

L E T T R E D X I .

A M. Dodart. Il lui parle d'un petit traité de

DES LETTRES.

de la liberté; On trouve dans une copie que cette lettre est écrite au P. Macaire Chanoine Regulier & Professeur en Théologie.

259

LETTRE DXII.

À M. du Vauzel. Sur la lettre touchant l'accordement des Cours de Rome & de France; les injustices commises envers M. Huygens; & la résolution où il étoit de défendre la vérité par ses écrits, sans craindre ce qui pouvoit lui en arriver.

264

LETTRE DXIII.

À Madame de Fontperruis, pour la prier d'engager M. l'Abé de Pomponne à faire quelque aumône à une pauvre fille aveugle.

267

LETTRE DXIV.

À M. du Vauzel. Sur l'affaire des Conceptionnistes; les différens entre la Cour de France & celle de Rome. Un ordre donné au sujet des Exilés en Bretagne; les Filles de l'Enfance; la résolution où il étoit de demeurer caché; le livre de M. Huet contre M. Descartes; les réflexions morales du P. Quesnel sur le nouveau Testament.

269

LETTRE DXV.

Au même. Sur la replique à la Réponse des Jésuites pour leur Défense des nouveaux Chrétiens convertis.

272

** ij

LET-

T A B L E
L E T T R E D X V I .

Au même. Sur un Memoire des Cardinaux d'Estrées & de Janson ; le decret contre les 31. propositions ; les affaires de Louvain ; la lecture de l'Ecriture Sainte en langue vulgaire. 275

L E T T R E D X V I I .

Au même. Sur l'Ecrit des Jesuites pour le P. Tellier ; & les Decrets de l'Inquisition. 279

L E T T R E D X V I I I .

A M. Dodart. Sur une lettre qu'il lui avoit écrite au sujet de la Fourberie de Douai. 282

L E T T R E D X I X .

A M. du Vaucel. Sur les lettres de cache expédiées au sujet de la Fourberie de Douai ; le Decret contre les 31. propositions ; une these des Jesuites de Paris. 283

L E T T R E D X X .

Au même. Sur la signature du Formulaire. 285

L E T T R E D X X I .

Au même. Sur un ordre donné en Espagne à la persuasion du Confesseur de S. M. C. pour soutenir une these horrible ; les Decrets du S. Office ; la signature du Formulaire. 295

L E T T R E D X X I I .

A Mad. de Fontperthus. Sur l'affaire de Rouen. 297

LET-

DES LETTRES.

LETTRE DXXIII.

A M. du Vauzel. Sur le progrès de la signature du Formulaire dans les Païs-bas; la Fourberie de Douai; les Missions de la Chine.

299

LETTRE DXXIV.

A Mad. de Fontpertuis. Sur les mesures que l'on prenoit pour le faire revenir en France.

303

LETTRE DXXV.

A la même. Sur certaines conditions qu'il ne falloit pas proposer pour lui procurer son retour.

308

LETTRE DXXVI.

A M. du Vauzel. Sur la condamnation de la Défense des nouveaux Chrétiens, un Ecrit contre le Formulaire, un autre écrit fait par les Jésuites de Malines contre les pretendus Jansenistes.

310

LETTRE DXXVII.

A Madame de Fontpertuis. Sur ce que M. de Pomponne pouvoit représenter au Roi.

313

LETTRE DXXVIII.

A M. du Vauzel. Sur le livre du P. Teltier. Défense des nouveaux Chrétiens &c. un Ecrit latin contre la signature du Formulaire que l'on exigeoit à Malines; la IX. Partie des Difficultés proposées à M. Steyaert.

319

* * iii

LET-

T A B L E
L E T T R E D X X I X.

Au même. Sur quelques Ecrits faits pour ou contre la signature du Formulaire que l'on exigeoit aux Païs-bas, la IX. Partie des Difficultés. 322

L E T T R E D X X X .

Au même. Sur un ordre qu'il mandoit avoir été envoié de Rome sur la signature du Formulaire ; un livre de M. Simon ; un petit écrit contre M. Steyaert. 325

L E T T R E D X X X I .

A Mad. de Fontpertuis. Sur quelques charités qu'il la prioit de faire à de pauvres gens dont il lui parle ; le libelle de M. Simon intitulé Avis important ; l'histoire de la Denonciation du livre du P. Tellier, faite au S. Office. 326

L E T T R E D X X X I I .

A la même. Sur un libelle intitulé, Histoire de Jansenius & de S. Cyran. 329

L E T T R E D X X X I I I .

A M. du Vaucel. Sur les desordres qui se commettoient aux Païs-bas dans l'administration du Sacrement de Penitence. 332

L E T T R E D X X X I V .

Au même. Sur plusieurs Ecrits qu'il lui envoioit, & dont il est parlé dans les lettres précédentes. 334

L E T T R E D X X X V .

Au même. Sur la nomination des deux Evêques

DES LETTRES.

ques Portugais dans les Indes; l'étrange abuse qui se commettoit dans l'administration des Sacrement de Penitence; un Ecrit qu'il avoit fait contre les Decrets de l'Inquisition. 337

LETTRE DXXXVI.

A Mad. de Fontpertuis. Sur l'usage que M. de Pomponne pouvoit faire de son credit; la permission aux Huguenots de retourner en France à certaines conditions; quelques charités qu'il sollicitoit pour les pauvres dont il lui avoit parlé. 341

LETTRE DXXXVII.

A la même. Sur un Bref que les Jesuites avoient obtenu pour être soumis à deux Evêques que le Roi de Portugal devoit nommer pour les Indes Orientales. 343

LETTRE DXXXVIII.

A M. du Vaucel. Pour lui demander l'éclaircissement de quelques faits. 344

LETTRE DXXXIX.

Au même. Pour lui demander son avis sur un livre qu'il avoit composé touchant les Missions de la Chine. 347

LETTRE DXL.

Au même. Sur la disposition où étoit M. l'Archev. de Paris à son égard; le desavantage que M. Simon avoit fait du livre qui lui étoit attribué; les offres qui lui étoient faites de la part de M. de Hollande & de Louvain;

T A B L E

Dain; la conduite que tenoit l'Archev: de
Malines.

350

L E T T R E D X L I .

À Madame de Fontpertuis. Sur la mort de
M. l'Evêque d'Angers, & le credit de
M. de Pomponne.

353

L E T T R E D X L I I .

À la même. Pour justifier M. Guelphe sur la
visite qu'il avoit été rendre à M. de Pom-
ponne.

358

L E T T R E D X L I I I .

À M. du Vauzel. Sur la signature du Formu-
laire dans les Païs-bas.

362

L E T T R E D X L I V .

Au même. Sur le livre d'un Capucin Alle-
mand, intitulé Pseudo-Poenitens; une In-
struction de l'Evêque de Gand pour les
Confesseurs; & quelques libelles dont il lui
a parlé & qu'il lui envoie.

364

L E T T R E D X L V .

Au même. Sur M. de Palafox; une These des
Jesuites, & comment on peut louer les Prin-
ces.

369

L E T T R E D X L V I .

À M. Willart. Sur la mort de M. l'Evê-
que d'Angers, & un Traité François tou-
chant la liverie.

373

L E T T R E D X L V I I .

À Madame de Fontpertuis. Pour lui marquer
les

DES LETTRES.

les sentimens dans lesquels il perseveroit au sujet des conditions de son retour. 375

LETTRE DXLVIII.

A la même. Pour le justifier de quelques reproches qu'on lui faisoit ; il donne à cette occasion des maximes sur l'amitié. 382

LETTRE DXLIX.

A M. du Vancel. Sur quelques particularités de la mort de M. l'Evêque d'Angers ; les affaires que l'on avoit suscitées au Confrere de Brienne ; l'écrit de M. Simon ; & les sentimens où se trouvoit Grotius sur la fin de sa vie. 386

LETTRE DL.

Au même. Pour lui demander quelques éclaircissemens sur le P. Ricci de Polanco ; & sur T. B. de Morales : il lui parle aussi de la Défense des nouveaux Chrétiens , & de la part qu'il prenoit à l'accommodement d'un ami. 389

LETTRE DLI.

Au même. Sur la Fourberie de Douai & le desir qu'un ami avoit de recevoir de ses nouvelles. 392

LETTRE DLII.

Au même. Sur un projet de Reponse à un écrit touchant la signature du Formulaire ; l'avoir qu'on lui avoit donné de parler au Pa- pe ; le VI. volume de la Morale Pratique ;

6

T A B L E

& une These des Jesuites de Paris.

394

LETTRE DLIII.

Au même. Sur la signature du Formulaire, &
l'Ecrit de M. Simon. Avis important. 398

LETTRE DLIV.

Au même. Sur deux voyages que M. l'Evêque d'Angers avoit faits à Rome ; l'auteur
de la Bibliotheque Universelle ; le paris
qu'avoit pris M. Dupin dans les matieres
de la grace ; un écrit que M. Simon prépa-
roit. 400

LETTRE DLV.

Au même. Sur les éclaircissemens qu'il lui
avoit donné touchant les affaires de la Chine,
& ce qu'il disoit dans un de ses Ecrits sur la
prohibition des livres. 402

LETTRE DLVI.

Au même. Sur l'entêtement de M. Steyaert
au sujet du Formulaire ; & la conduite qu'il
tenoit dans les visites de son Vicariat. 404

LETTRE DLVII.

Au même. Il lui parle des Remarques sur le
livre du P. Tellier, & des derniers volumes
de la Morale Pratique. 406

LETTRE DLVIII.

Au même. Sur une nouvelle de la Chine qu'il
lui avoit mandée ; ce qu'il en avoit apris lui
même touchant la maniere dont s'y condui-
soient les jesuites, qu'il lui dit être important
de

DES LETTRES.

de faire connoître pour ce qu'ils sont. 409

LETTRE DLIX.

Au même. Sur la neuvième partie des Difficultés ; la crainte que quelques amis avoient touchant certains points qui y sont traités ; le sixième volume de la Morale Pratique ; les felicitations que faisoient les Jésuites auprès de l'Archev. de Malines pour l'engager à ne point deferer à l'ordre venus du S. Siege sur la signature du Formulaire. 413

LETTRE DLX.

Au même. Sur une nouvelle édition qui se devoit faire du livre du P. Tellier, Défense des nouveaux Chrétiens. 416

LETTRE DLXI.

Au même. Sur un Indult accordé au Roi de Portugal pour un Evêché à la Chine. 418

LETTRE DLXII.

Au même. Sur la neuvième partie des Difficultés qui venoit d'être imprimée. 423

LETTRE DLXIII.

Au même. En lui envoiant ce qui lui manquoit du 6. vol. de la Morale Pratique ; & la 9. partie des Difficultés ; il lui propose certains points concernant la simonie, pour engager le Pape à y apporter remede. 425

LETTRE DLXIV.

Au même. Sur la IX. partie des Difficultés à M. Steyaert. 427

LET-

TABLE DES LETTRES.

LETTRE DLXV.

Au même. Sur les affaires des Missions étrangères. 431

LETTRE DLXVI.

Au même. Sur un Mémoire de M. Hennebel; une lettre de M. Huygens; la nomination de l'Abé de Camps; les affaires de la Regale; & quelques Ecrits des Peres de l'Oratoire. 434

Fin de la Table.

LET.



LETTRES DE M. ANTOINE ARNAULD, DOCTEUR DE SORBONNE.

LETTRE CCCCXV. *

Au Prince Ernest Landgrave de Hesse-Rhinfeltz. Au sujet du silence qu'il avoit gardé, & de differens Livres de Théologie & de Pieté qui s'imprimoient en France.

MONSIEUR,

 Ly a long-tems que je ne me suis donné l'honneur d'écrire à V. A. S. J'avoue que sa dernière lettre en a été la cause. Elle m'a fait voir que nos sentiments touchant les affaires d'Angleterre sont si opposés, que ne pouvant ni me rendre aux penfées de V. A. sans trahir ma conscience, ni

Tome VI.

A sou-

* 13. Mai 1689.

2 *CCCCXV. Lettre de M. Arnauld*
soutenir les miennes sans me mettre en danger
de lui faire de la peine , il m'a paru que le meil-
leur parti que je pouvois prendre , étoit celui
du silence , tant que je n'aurois point d'autre
sujet de l'entretenir. Il est vrai que je lui aurois
pu dire quelque chose de trois différentes pie-
ces qui m'ont été envoiées de Paris , qui font
voir évidemment l'injustice de l'usurpation du
Roiaume d'Angleterre par le Prince d'Orange.
Mais je me suis imaginé que le P. Jobert n'a
pas manqué de vous les envoier. Cependant
j'ai addressé à V. A. par les chariots de Cologne
un livre assez curieux , contenant des lettres du
Prince de Conti au P. Dechamps , & du P. De-
champs au Prince du Conti sur la matiere de la
grace. Peut-être que le sujet de ces lettres paroî-
tra trop Théologique pour V. A. mais il y a un
discours à l'entrée sur la conversion de ce Prin-
ce , qui l'éditionna. Car il y a long-tems qu'il n'est
rien arrivé qui ait fait plus d'honneur à la Reli-
gion , que la maniere dont ce Prince est retour-
né à Dieu après un grand égarement , & la fi-
delité avec laquelle il l'a servi selon les regles
les plus exactes de la Morale Evangelique , les
8. ou 9. dernières années de sa vie. Peut-être
que V. A. en est déjà informée par deux petits
livres qu'il a faits , l'un du devoir des Grands ,
où on a ajouté le reglement de sa maison , &
l'autre sur la Comedie.

Je ne sai si on a soin d'envoyer de Paris à V.
A. les plus beaux livres d'entre les nouveaux
qui s'y impriment. Car il y en a qui merite-
roient bien d'avoir place dans sa Bibliotheque ,
comme l'*Histoire des Variations* de M. l'*Evê-
que de Meaux* , les *Principes & Regles de la
Vie Chrétienne* par feu M. le Tourneux ; ce n'est
qu'un petit livre , mais qui est très beau & très
sol-

Docteur de Sorbonne.

3

solide , divers ouvrages de pieté qu'on a trouvé parmi les papiers du Medecin de Port-Royal , mort depuis quelques années.* Il y a un Tome imprimé depuis peu de la Priere continuelle , & des diverses sortes de penitences. Il est difficile de rien voir de plus solide ni de plus pieux. Celui de la priere continuelle peut effrayer , parce qu'il demande une grande perfection ; mais il ne prétend pas qu'on y arrive tout d'un coup. Et il est toujours avantageux de tendre à ce qui est de plus parfait , parce qu'on en approche davantage , que si on ne s'étoit rien proposé que de fort bas. Il faut avouer qu'il n'y a point de Roiaume Chrétien , où il y ait tant de livres propres à faire avancer les fideles dans la pieté , qu'il y en a en France. Peut-être que V. A. sera étonnée que je mette de ce nombre la Tragedie d'Esther. Il est vrai neanmoins qu'on n'a rien fait dans ce genre de si édifiant , & où on ait eu plus de soin d'éviter tout ce qui s'appelle galanterie , & d'y faire entrer de parfaitemment beaux endroits de l'Ecriture touchant la grandeur de Dieu , le bonheur qu'il y a de le servir , & la vanité de ce que les hommes appellent bonheur. Outre que c'est une pieceachevée pour ce qui est de la beauté des vers & de la conduite du sujet.

Ce seroit une chose bien avantageuse pour l'Allemagne que l'on pût traduire de François en Allemand quelques uns de ces livres de pieté. Il y a un Abé du païs de Limbourg qui le feroit bien , & qui en déjà traduit quelques-uns ; mais il ne trouve point qui les vucille imprimer : & ainsi son travail demeure inutile. Je suis , Monseigneur , de V. A. S. le très-humble & très-obéissant serviteur A. A.

* M. Herman.

A 2 LET.

CCCC XVI. Lettre de M. Arnauld

LETTRE CCCC XVI.*

A M. DU VAUCEL. Sur un Ecrit touchant la Regale, où il donnoit mal à propos des éloges à l'auteur de l'Histoire des Ouvrages des Savans. Il lui parle aussi des affaires d'Angleterre, de l'Abesse d'Epinal, & de M. Navau.

Nous réçumes hier votre lettre du 23. Avril & deux exemplaires de l'éclaircissement touchant la Regale. Je l'ai parcouru & l'ai trouvé très solide. Mais je vous avoue que j'ai été mal satisfait des éloges que vous donnez d'abord à l'auteur de l'histoire des Ouvrages des savans, qui n'est pas le Sr. Bayle, mais le Sr. Basnage qui lui a succédé, & qui marche sur ses pas. Car je ne sache rien de plus pernicieux pour la Religion & pour les bonnes mœurs, que ces livrets de l'un & l'autre. Le premier avoit déclaré qu'il ne prendroit point de parti, & qu'il se contenteroit d'être historien, & il a fait depuis tout le contraire aussi bien que son successeur. Ils font valoir les livres des hérétiques, dont la plupart ne seroient pas connus sans ce qu'ils en disent. Ils ont une adresse maligne pour ôter autant qu'ils peuvent toute la force à ceux des Catholiques, & ils donnent souvent de grands éloges à des livres contraires aux bonnes mœurs, comme étoient les Contes de la Fontaine. Des sorte que c'est un grand défaut de police, de souffrir que cela se vende dans des pays Catholiques. Car c'est un moyen facile aux hérétiques d'affoiblir les meilleurs livres

23. Mai 1689.

Docteur de Sorbonne.

5

livres que l'on fait contr' eux , par de malignes reflexions. Ce qui est si vrai , que j'ai apris depuis peu que M. de Meaux s'étoit trouvé obligé d'ajouter une très-longue Preface dans la 2. Edition de son Histoire des Variations , pour refuter ce qui en a été dit dans cette histoire des Ouvrages des Savans. Je n'ai donc pu lire sans chagrin , je vous l'avoue encore une fois , les louanges que vous donnez à ce miserable auteur. Il est vrai que M. Pelisson a fait la même chose que vous à l'égard de son prédecesseur , mais j'en eus aussi la même indignation contre lui.

Le Roi d'Angleterre est entierement maître d'Irlande. Il n'y avoit plus que quelques endroits vers le Nort , que tenoient les Protestans. Mais on pense qu'ils se seront rendus présentement. Le 17. du mois passé il y avoit à Brest une Flote de plus de 25. gros Vaisseaux , des Brulots & des Fregates prêtes à partir pour l'Irlande , ou plutôt , comme on croit , pour l'Ecosse. Milord Herbert étoit aussi en mer pour le Prince d'Orange avec environ autant de Vaisseaux. On ne fait point encore ce qui sera arrivé de tout cela. Le Prince d'Orange a été proclamé Roi d'Ecosse , mais avec des conditions si peu compatibles avec la véritable Roiauté , qu'il ne sera quasi Roi que de nom. Il faut attendre ce qui arrivera s'il passe des troupes en Ecosse pour le véritable Roi. N'a-t-on point yû à Rome deux lettres admirablement bien faites contre ces Rebelles d'Angleterre ? L'une qui est la plus ancienne d'un Milord absent de la convention à un de ses amis. L'autre d'un Evêque Protestant à un Milord. On ne doute point que les titres soient feints , & qu'elles n'aient été faites à Paris par une personne parfaitement bien in-

CCCCXVI. Lettre de M. Arnauld
formée de toutes les loix d'Angleterre , & de
tout ce qui s'y est passé dans les derniers mou-
vemens. Il y a plus de jeu d'esprit dans la pre-
miere ; mais la dernière qui est de 12. pages in 4.
de lettre fort menue , est une piece afflommante
contre tout ce qu'a fait la convention contre
leur Roi , & contre ce chimerique paët origi-
nal entre le Roi & le peuple. On est bien mal
informé à Rome d'une si grande affaire si ces
pièces-là ne s'y voient point.

Comment la maison d'Autriche peut-elle dire
du Roi d'Angleterre qu'au lieu d'agir comme ga-
rand de la trêve , il a continué à appuier les des-
seins de la France dans la rupture qu'elle en a
faite ? Qu'a fait la France depuis qu'il est Roi
jusqu'au siège de Philisbourg , qui ait été une
rupture de la Trêve , & que le Roi d'Angleter-
re ait appuyé au lieu de s'y opposer ? Et pour ce
qui est du siège de Philisbourg , étoit-il en état
de se déclarer contre la France pour empêcher
qu'il ne se fit , lorsqu'il avoit tout sujet de croi-
re que le Prince d'Orange étoit sur le point d'en-
vahir son Roiaume avec une formidable Flot-
te ? Que l'on crie tant que l'on voudra contre la
France , mais je ne faurois souffrir ces injustes
plaintes contre S. M. B.

C'est par vous que nous avons apris la mort
de la Reine de Suède. Il n'en étoit encore rien
dit dans les Gazettes. Il seroit bien honteux à
M. de Lavardin de soutenir cet Aribert , après
le vilain tour qu'il vient de jouer. On ne voit
pas aussi avec quelle conscience il peut souffrir
que des gens qui sont chez lui se battent en duel ,
le Roi étant si louable de ne le point souffrir
dans tout son Roiaume.

Il n'y a plus rien à faire à Epinlieu. L'Abesse
a déjà envoié sa demission au Gouverneur gé-
ne-

Docteur de Sorbonne.

7
nérail , étant resolute de demeurer dans son Con-
vent simple Religieuse.

M. Navæus est resolu aussi d'en user selon la
coutume de France , où ceux qui ont besoin de
petites perruques en disant la messe , le font
sans en demander permission.

LETTRE CCCCXVII.*

*A M. DU VAUCEL. Sur la mort de M. de
Berghes Archevêque de Maline ; deux facheu-
ses histoires arrivées , l'une à Ostende , l'autre à
Bruxelles ; & quelques pieces contre les Jesui-
tes contenues dans les Ecrits de Navarette.*

... **N**ous fimes mardi une grande perte. M.
l'Archevêque de Malines † mourut à
4. heures du matin , après n'avoir été que six
jours malade. On craint bien que ce Diocèse
ne tombe en mauvaises mains , & que les Moines
qui n'y sont déjà que trop puissans , étant
soutenus par un Archevêque qui leur feroit dé-
voué , n'y fassent de grands desordres. Mais on
n'a sur cela qu'à prier Dieu.... Il arriva le mê-
me jour un grand malheur. Il faut que je vous
conte ce que c'est dans la vérité ; car les Moines
ne manqueront pas d'en écrire à Rome , & de le
tourner d'une maniere odieuse. La Cure de la vil-
le d'Ostende est annexée à l'Oratoire ; & c'est
toujours un Espagnol qui est Gouverneur de
cette ville. Celui qui l'étoit il y a 3. ou 4. ans étoit
bon homme , mais gouverné entièrement par
sa femme , qui étoit de l'humeur du monde la
plus hautaine. Cela lui fit avoir quelque diffé-

A 4 rend

* 9. Juin 1689.

† M. de Berghes.

8 CCCCXVII. Lettre de M. Arnauld

rend avec le Curé ; mais voici ce qui causa le plus grand desordre. Quoiqu'elle eût sa place dans l'Eglise , elle s'avisa un jour , comme pour braver le Curé qui alloit dire la messe , de faire mettre son carreau sur les marches de l'autel , quoiqu'il y eût une Ordonnance dans le Diocèse qui defendoit aux femmes de se mettre ainsi proche de l'autel. Le Curé l'aitant trouvée en cette place avant que de commencer la messe , la pria de se retirer plus loin , & n'en ayant rien voulu faire , il prit son calice , & s'en alla pour dire la messe à un autre autel. La Gouvernante y fit porter son carreau & se mit au même endroit ; & le Curé l'aitant priée encore une fois de s'éloigner davantage de l'autel ; comme elle n'en voulut rien faire , il prit son calice pour s'en retourner à la sacrificie , mais elle se leva , & l'aitant pris par le bras , l'arrêta , & lui dit beaucoup d'injures devant tout le monde. Elle ne se contenta pas de cela : comme elle faisoit de son mari ce qu'elle vouloit , elle l'engagea d'écrire à M. le Marquis de Grana , qu'il ne repondoit pas de sa place tant que ce Curé y demeureroit. Et il l'en fit chasser ensuite par six Soldats. Ce Gouverneur mourut 3. ou 4. mois après ; & sa femme s'est venue ensuite établir dans Bruxelles avec deux filles & deux garçons qui sont dans les troupes.

Il y a huit jours qu'il y a eu une brèche aux Brigittimes , dont le P. de Hondt est supérieur & directeur. Et vous savez qu'en ces pais-ci aussi bien qu'en France , tout le monde croit avoir droit d'entrer dans les Monasteres de Religieuses quand il y a des brèches , que les ouvriers travaillent à réparer. Mardi dernier cette Dame y entra avec ses deux filles , & le P. de Hondt qui y étoit allé pour confesser , eut un mou-

mouvement de lui representer le mauvais état où il croioit qu'elle étoit , pour n'avoit fait aucune reparation de la maniere indigne & calomnieuse , dont elle avoit traité un Prêtre. Il lui fit aussi remarquer que son mari étoit mort quelque tems après , & que c'avoit été peut-être un jugement de Dieu. Au lieu de se reconnoître elle s'emporta de colere & se faisit de telle sorte , qu'on n'eut le loisir que de l'emporter dans une maison prochaine où elle mourut bientôt après. On est pas étonné de l'emportement de ses filles dans cette surprise ; mais il faut qu'elles soient bien peu chrétiennes , d'entre passées jusques à cet excès , de menacer un Prêtre de lui faire arracher le cœur , en accompagnant ces menaces de toutes sortes d'injures. On a vu M. l'Internonce qui a demandé si le Pere étoit Confesseur de cette Dame , & sur ce qu'on l'a assuré qui ne l'avoit jamais confessée , il a dit qu'on n'avoit donc rien à dire , puisqu'on ne pouvoit pas l'accuser d'avoir revelé sa confession. Cependant les amis du Pere sont bien en peine. Car ils apprehendent que les fils de cette Dame n'attendent à sa vie : ce qui n'a pas empêché qu'hier & aujourd'hui il n'ait confessé dans l'Eglise à son ordinaire.

N'iant plus personne avec moi qui interprete l'Espagnol , je me suis mis à l'étudier , & avant qu'il soit 15. jours ou trois semaines je l'entendrai suffisamment pour savoir ce que contiennent diverses pieces excellentes qui sont dans le 2. Tome de Navarette. Il y en a une sur tout qui m'a paru admirable. C'est la réponse à l'Ecrit du P. Roboredo Jesuite , qui est depuis la pag. 505. --- 556. dans laquelle l'Ecrit de ce Jesuite est inseré. Et ainsi on y trouve des choses admirables avouées par ce Jesuite.

A 5 J'y

10 CCCCXVII. Lettre de M. Arnauld
J'y ai trouvé une chose sur laquelle je serois bien
aisé que vous fissiez quelque recherche. C'est
qu'en la pag. 526. il est parlé d'un Ecrit intitu-
lé : *Papel de las quinze dudas el anno de mil seiscen-
tos y treinta y siete*, dont il est encore parlé
dans la 2. Col. de la pag. 551. & dans la 1. Col.
de 552. Il nous seroit bien important d'avoir
cet Ecrit de *quinze dudas*. Cependant ce qui en
est dit dans cette pag. 551. fait voir la fausseté
du libelle , page 175. & 176.* Car il prétend
que l'Archevêque de Manille & l'Evêque de
Zebut ayant écrit d'abord au Pape contre ce
qu'on leur avoit dit que pratiquoient les Jesuites
dans la Chine , ils s'étoient retractés depuis ,
ayant été mieux informés , par des Lettres écri-
tes en 1637. Or cette prétendue palinodie est
manifestement fausse. Car 1. ce ne fut qu'en
1637. (& non en 1633.) que ces Prelats furent
informés par ce *papel de 15. dudas* , ce ne fut
donc qu'en cette année là qu'ils en écrivirent au
Pape. Et l'auteur du libelle veut que ce soit en
cette année là qu'ils se retrasterent. 2. Le Pere
Robredo reconnoit que ces Evêques écrivirent
au Pape contre la pratique des Jesuites. Or son
livre est fait à Manille à la fin de Decembre de
l'an 1638. Il n'auroit donc pas pu ignorer ce que
les Evêques des Philippines auroient écrit en
leur faveur en 1637. l'année d'auparavant ; &
par conséquent il n'auroit pas manqué d'en
parler...

* Volez Mor. Prat. 1. 3. ch. 22.

LET-

LETTRE CCCCXVIII.*

A M. DU VAUCEL. Il le remercie de lui avoir envoié une partie de la vie de M. de Palafox, dont il lui dit dans la suite son sentiment, & il le prie de lui en envoier le reste. Il lui parle des désordres de l'Abbaye d'Epinlieu, & lui mande ce qui se disoit des affaires du tems.

J'AI reçu avec bien de la joie ce que vous m'avez envoié de la vie de M. de Palafox ; & j'espere que vous m'envoierez le reste ensuite. Je ne suis plus en peine d'avoir des preuves de la lettre au Pape. Ce que vous en avez envoié d'Espagne me suffit, étant très-convaincant. Mais il y a de très bonnes choses à l'égard de sa grande affaire contre les Jesuites, dont je me pourrai servir dès le 1. Volume qui paroîtra. Vous approuveriez ce qu'a fait la bonne Abbesse d'Epinlieu † si vous saviez en quel état est ce Monastere. Ce sont des filles incapables d'être gouvernées, & qui sont endurcies dans leur libertinage. Ce qui est arrivé depuis sa démission vous fera juger qu'elle a fort bien fait. Il y a près de deux ans qu'une de ses Religieuses obtint permission de sortir pour aller aux eaux de l'Abbé de Cambron leur Supérieur par commission. L'Abbesse qui connoissoit le dérèglement de cette fille, refusa de consentir à cette sortie ; mais elle le fit malgré elle, & on a su depuis certainement qu'elle étoit grosse d'un Abé d'un autre Ordre, & qu'elle ne sortoit que pour aller accoucher, comme elle fit quelques mois

après

* 24. Juin 1689.

† Monastere près de Mons.

12 CCCC XVIII. Lettre de M. Arnauld
après avec un grand scandale. Presentement de-
puis que l'Abesse s'est demise, l'Abé de Cam-
bron la renvoie à Epinlieu , & ordonne qu'on
l'y recoive. L'Abesse en a été quitte en disant
qu'elle s'est demise , & qu'elle ne se regarde plus
comme Abesse , & qu'elle a marqué dans sa de-
mission , qu'elle ne vouloit plus avoir de voix à
rien. Mais qu'auroit-elle fait , si elle avoit en-
core été en place? Cette miserable bien loin de
revenir comme penitente , menace toutes les
personnes qui ont mal parlé d'elle , de leur fa-
ire un procès en réparation d'honneur. Elle y se-
roit soutenue par bien des gens , & même par
l'Abé de Cambron. Le crime est très-certain ,
mais on n'en a point de preuves juridiques. La
maison est dans la dernière pauvreté , & n'a pas
un sou pour soutenir un procès. N'a-t-elle donc
pas bien fait de se tirer de cet embarras?

Je vousai déjà mandé que le Cardinal de Nor-
folk a eu peur de son ombre quand il a appre-
hendé que sa fermeté à soutenir un homme de
bien , ne fit une affaire au Roi d'Angleterre , &
il ne sauroit mieux faire que de reparer cette
faute en retenant chez lui un si homme de bien.
On ne sait pas si à la fin les Suisses se laisseront
gagner par les Imperiaux : mais ce qui est cer-
tain , est que dans le tems que vous écriviez
Qu'ontenoit pour assuré que les Suisses accordent
le passage aux Troupes Imperiales, le contraire
avoit été arrêté dans une Diète. Et ils agiroient
bien contre leurs véritables intérêts s'ils ne de-
meuroient fermes dans la neutralité , ne don-
nant passage dans leurs païs ni aux uns , ni aux
autres. Il y a des gens arrêtés que l'on dit être
accusés de conspirations contre le Roi : mais il
n'y eut jamais de fable plus ridicule que ce que
l'on a dit sur cela de Madame la Dauphine. Ce
que

Docteur de Sorbonne.

13

que vous mandez du profit que les Jesuites tiennent de leurs Messes , est fort curieux. Vous efferez en vain que nous nous rendrons à la proposition que vous nous faites d'écrire quelque chose pour detromper le C. d'A. Il ne merite pas que l'on fasse pour lui une pense d'a. Les Disquisitions de Paul Irenée sont plus que suffisantes pour detruire le Phantôme du Jansenisme. Et de plus comme je vous ai déjà dit , on n'a qu'à traduire en latin le Phantôme même. Vous saurez apparemment en quelle année & en quel lieu est mort Bernardin de Cardenas , par celui qui fait les Chroniques de leur Ordre. Je suis tout à vous.

J'ai oublié de vous dire qu'il y a une chose qui ne me plaît point dans cette vie de M. de Palafox. C'est qu'il parle contre lui même d'une maniere trop outrée , non seulement par rapport aux debauches de sa jeunesse , mais par rapport au tems de son Episcopat , & ne parlant jamais de lui que comme d'un miserable pecheur. On ne doute pas que ce ne soit par humilité ; mais S. Augustin a raison de ne pas approuver ce langage de l'humilité , qui seroit contraire à la vérité ; & c'est un excès qu'il a eu soin d'éviter dans le livre de ses confessions. L'affaire du P. de Hondt a fait beaucoup de bruit d'abord , mais présentement il n'y a plus personne de raisonnable qui le condamne depuis qu'on a été informé du sujet qu'il a eu de faire cette remontrance à cette Dame emportée.

LET-

LETTRE CCCCXIX.*

AM.DUVAUCEL. Sur quelques Ecrits qu'il avoit envoies ; les propositions qu'il lui faisoit ; & la mediation des Venitiens entre le Pape & le Roi.

Les pieces Espagnoles que vous nous avez envoies sont tres curieuses. La premiere , qui est une lettre de M. de Palafox , confirme admirablement ce que j'avois traite dans le 4. Volume.

Je me tiens toujours à ce que je vous ai écrit sur le sujet des deux Cardinaux. Je ne saurois rien faire de plus fort pour montrer qu'il n'y a point de Jansenistes qui soutiennent les V. propositions , que ce que j'ai déjà fait dans le *Phantome*. Et on ne peut point dire que c'est un livre sans nom ; car on fait bien que j'en suis l'auteur , & je ne m'en cache point : outre qu'en le mettant en latin , on le pourroit dire dans une Préface. N'aiez point de peur de la posterité. Les seules Disquisitions de Paul Irenée , qui pourront être vues de tous les savans , seront capables de convaincre tous les gens d'esprit qu'il n'y a jamais eu d'heresie Jansenienne. J'ai d'autres choses à faire , dont j'aurois scrupule de me divertir pour une chose aussi peu necessaire que celle-là.

J'avois oublié de vous parler de la *vida intiore* , que nous avons présentement toute entiere. J'en suis extrêmement édifié , & je ne saurois m'empêcher de regarder ce bon Prélat comme un très grand saint. Il y a deux ou trois endroits qui me sont fort importans ; je verrai ce que je ferai du reste.

* 8. Juillet 1689.

J'ai

J'ai de la douleur de ce qu'il semble que le Pape ne veuille point accepter la mediation de Venise , que le Roi n'ait fait auparavant ce qu'en conscience il devroit faire ; mais ce qui est à craindre qu'il ne veuille pas faire , qu'on ne soit convenu de tout. Il n'y a que cet *auparavant* qui me fait de la peine. Car quoique cela soit fort juste , faudroit-il s'y arrêter si cela est capable de rompre la negociation ? Le premier Vicaire de J. C. qui est plus obligé que personne d'agir par son esprit , qui est un esprit d'humilité & de douceur , & très éloigné de la domination mondaine , ne devroit-il pas sacrifier ce point d'honneur pour ne pas mettre d'obstacle à un accommodement qui seroit si nécessaire pour le bien de l'Eglise & de l'Europe ? Ce qui le devroit rendre plus facile à écouter , est que pour ne l'avoir pas fait , cela peut avoir été cause de ce que nous voions présentement , sans parler du Bref d'éligibilité qui y a pu aussi avoir contribué. Autre chose est d'accorder quelque chose d'injuste ; autre chose d'écouter un entremetteur qui ne lui parlera qu'avec toute sorte de respect & de moderation. Pourquoi ne pas espérer que Dieu touchera le cœur du Roi , & qu'il se rendra à la raison , quand un sage Mediateur lui representera ses veritables intérêts ? Au lieu que tout espoir d'accommodement est rompu , quand il n'y aura plus personne qui s'en entremette.

LETTRE CCCCXX.*

A M. D U V A U C E L. Sur l'obligation qu'il avoit à un ami ; la maladie du Pape ; la difficulté de faire imprimer ; & quelques faits dont il souhaittoit d'être éclairci.

JE vous ai témoigné ma reconnoissance envers l'illustre Ami , aussi-tôt que ce qu'il a fait pour assurer le repos de notre solitude avec tant de bonté & d'affection est parvenu jusques à nous. Mais je n'ai pas jugé à propos de la lui témoigner par une lettre , que très volontiers je me ferois donné l'honneur de lui écrire , parce que les tems sont si mauvais , que quand il n'y a point de nécessité , on ne peut trop se tenir clos & couvert. Il fait assez combien je suis sensible à ses manières si obligeantes ; il n'en feroit pas plus assuré par un compliment. Cependant nous sommes toujours , graces à Dieu , dans le même repos & la même tranquillité.... Vous nous avez mis dabord dans une grande peine ; mais vous nous avez rassurés par cette apostille , que le Pape est mieux , & qu'il n'a point de fièvre. La guerre & les livres ne s'accommodent guere bien ensemble. Cela fait qu'on a bien de la peine à faire imprimer. Il se passera bien six semaines pour le moins avant que ce qui est prêt il y a six mois puisse commencer à se stamper : & il faudra peut-être que ce soit à nos dépens. Nous vous sommes bien obligés de vos soins. Nous n'aurions besoin que de ce qu'on pourra savoir par l'Historiographe des Recollets : & de l'année de la mort de Collado , dont nous

* 14. Juillet 1689.

nous avons peu d'esperance de rien apprendre de Paris. Cependant il est tout à fait important que je la sache. Il est certainement parlé de J. B. Morales , de Jean Garcias & de Polanco , ou dans les actes des chapitres de l'Ordre de S. Dominique ou dans d'autres pieces authentiques , que vous avez vues. Car c'est d'une de vos lettres que j'ai su ce que je vous en ai mandé. Je n'ai pas tant besoinde connoître les Missionnaires qui travaillent maintenant dans les Missions d'Orient que de ceux qui y ont travaillé , depuis 1633. jusqu'à 1670.

LETTRÉ CCCCXXI.*

A M. DU VAUCEL. Sur la santé du Pape ; une lettre de l'Empereur au Prince d'Orange ; la Vida interior de M. de Palafox ; le livre de M. Van Heussen touchant les Indulgences ; l'ordination de M. Ernest ; & un livret semipelagien d'un Curé d'Hollande.

Vous nous donnez bien de la joie en nous confirmant que S. S. se porte fort bien , à la goute près , & qu'on n'a plus lieu de craindre ce qu'on avoit apprehendé de la fievre qui lui étoit survenue.

C'est une chose bien honteuse qu'on ait imprimé ici une lettre de l'Empereur au Prince d'Orange , qu'il reconnoît pour vrai Roi , & à qui il demande en grace qu'il ne traite pas mal les Catholiques qui lui seront fidèles. On se plaint , & avec raison , que le Roi ait detruit entièrement quatre ou cinq villes sans épargner les Eglises. Charles V. en fit autant à Terouanne ,

18 *CCCCXXI. Lettre de M. Arnauld*
ne , ancienne ville épiscopale , où il ne laisse pas
pierre sur pierre. Cela n'en vaut pas mieux.
Mais je soutiens que c'est là un moindre mal ,
que d'apuier un herétique qui éteint autant
qu'il est en lui une succession de Rois Catholi-
ques dans trois Roiaumes , & qui y fait établir
pour loi fondamentale qu'il n'y en ait jamais de
Catholiques. Mais voilà comme les hommes
sont faits. L'extinction ou au moins l'oppres-
sion de la religion véritable dans trois Roiau-
mes les touche moins que l'embrasement d'une
douzaine d'Eglises. Je ne vous écris de ces cho-
ses que parce qu'il semble que vous desirez que
je vous mande quelques nouvelles. Car j'ai bien
envie de ne plus penser à tout cela ; & sur tout
de ne point faire le Prophète , & de laisser l'a-
venir à la providence de Dieu.

J'ai lu toute entiere la *Vida interior* , & je l'en-
tends fort bien. Elle m'a donné une fort grande
idée de ce bon Prelat : & je suis persuadé que
depuis sa conversion , sa vie a été très sainte , &
qu'il l'a toute passée dans des sentimens mer-
veilleux de Dieu.* Mais c'est ce qui est cause que
je puis moins souffrir la maniere outrée dont il
parle contre lui même , en s'appelant par tout
malo sacerdote , perduto Obispo , & se plaignant
toujours de ses chutes , comme s'il ne faisoit au-
tre chose que tomber & se relever. On voit as-
sez que depuis sa conversion cela ne se peut en-
tendre que des fautes venielles. Car il n'est pas
croiable qu'un homme si plein de Dieu , si en-
flammé de son amour , & si appliqué aux exerci-
cices de toutes sortes de vertus , en ait pû com-
met-

* Voiez le 4. Tome de la Morale Pratique , pag.
217. de la 2. edit. gr. in 12.

mettre d'autres. Mais pourquoi ne pas imiter S. Augustin qui parle si fortement dans les premiers livres de ses Confessions des defordres où il étoit tombé avant qu'il fut converti , & si sincérement dans les derniers , de l'état où Dieu l'avoit mis depuis sa conversion ; toujours juste à l'égard de l'un & de l'autre tems , & également éloigné d'excuser ses crimes , & d'exagerer au delà de la raison ses petites fautes. Voilà le modèle que j'aurois voulu que ce saint homme eut suivi. Il peut y avoir eu en cela quelque chose de l'humeur de sa nation , comme on voit par sainte Thereſe , qui est sujette aussi à se condamner avec excès , & qui l'auroit fait davantage si ses confesseurs ne le lui avoient point défendu , comme elle le marque en quelque endroit. On peut dire encore que ce defaut a eu dans ce bon Evêque une cause qui lui a été bien avantageuse : c'est que l'on ne fauroit lire cette vie , que l'on ne juge qu'il a eu une si grande idée de la sainteté de Dieu , & de ce qui lui est dû par ses creatures , & qu'il l'a aimé si ardemment , qu'il n'a pu regarder les moindres choses où il a cru que Dieu étoit offensé , que comme une extrême ingratitudo envers cette bonté infinie qui lui avoit pardonné tant de péchés de sa jeunesse , & lui avoit fait de si grandes misericordes : ce qui lui donnoit tant d'horreur de lui-même en se comparant à celui qu'il offendoit , que comme il croioit ne pouvoir trop mal traiter son corps , il croioit aussi ne pouvoir dire trop de mal de son ame. Tout cela me semble vrai ; & je n'oserois condamner ce qui me paroît venir d'une si bonne source. Je voudrois néanmoins qu'il eut parlé autrement , parce qu'il y a des gens qui en pourroient être induits en erreur , en s'imaginant qu'on peut mener une

20 *CCCCXXI. Lettre de M. Arnauld*
vie chrétienne en tombant & en se relevant par
des vicissitudes continues, dans le sens qu'on
prend d'ordinaire ces mots, c'est-à-dire en per-
dant la grâce par des péchés mortels, & en la
recouvrant par le sacrement de penitence. Je
voudrois aussi qu'il n'eut point mis les chapitres
où il parle à Dieu. Il y en a 9. qui ne disent pres-
que tous que la même chose & d'une manière si
chargée d'épithètes, qu'ayant eu la pensée de
faire traduire cette vie, j'en ai été dégouté à
cause de ces chapitres qui la rendroient extrême-
ment ennuyeuse, à moins qu'on ne les retranchât.
Jugez-en vous même en lisant l'exemplaire
qui est demeuré à Rome. Car je crois que
vous le pouvez aisément avoir.

M. van Heussen nous a mandé que M. l'In-
ternonce lui avoit fait savoir qu'il pouvoit faire
imprimer son petit livre des Indulgences selon
sa traduction latine, en y changeant fort peu
de choses. Sur quoi il nous demandoit notre
avis: s'il le faisoit imprimer, s'il le dedieroit,
& à qui? Mais il y a une chose dans sa lettre qui
nous embarrasse, qui est qu'on ne veut pas qu'il
temoigne que cette permission lui vient de la
Congregation de *Propaganda*. Car il nous sem-
ble que cela veut dire que ces MM. sont bien
intentionnés pour lui; mais qu'ils ne veulent
pas se rendre garans de ce qui pourra arriver,
s'il s'élève quelque nouvelle boursaude contre
ce livret, & qu'ainsi il est à craindre qu'il ne soit
aussi mal traité que celui du P. Gabrielis, qui
ayant été imprimé dans Rome même, selon les
corrections qu'on avoit jugé qu'il y devoit faire
& avec toutes les permissions nécessaires,
n'a pas laissé d'être depuis condamné de nou-
veau. Or vous voiez bien que cela seroit bien
plus facheux pour M. van Heussen que la pre-
mier

niere condamnation. Et ainsi tout consideré nous avons cru que le plus sûr étoit de ne rien faire qu'on n'eut eu auparavant de vos nouvelles.

L'auteur de l'histoire des ouvrages des savans, à qui vous avez donné des louanges qu'il ne méritoit pas, a entrepris de se défendre contre vos justes reprehensions dans son histoire du mois de Mai. Nous ne doutons pas que vous ne le voiez, comme vous avez vû l'autre, dont vous avez parlé. Et de plus, ce qu'il dit est si peu de chose, que cela ne meriteroit pas qu'on y fit une replique. Et ainsi nous n'avons pas cru vous devoir envoier ce petit livret, qui vous auroit couté plus de port qu'il ne vaut. M. Ernest a été si occupé pour les contributions de l'Abaie d'Orval, qu'il y a six semaines qu'il ne peut faire autre chose; & ainsi quand il auroit voulu apprendre l'Espagnol, il n'auroit pas pu s'y appliquer. Mais quand il le fauroit parfaitement, cela n'auroit pu me dispenser de l'apprendre en lisant les pieces, dont j'ai besoin d'être instruit (car c'est tout ce que j'ai fait pour apprendre cette langue) parce qu'il n'est pas aisné de bien juger des choses quand on ne les fait pas par soi-même. Comme apparamment il n'y aura pas si-tôt un Archevêque à Malines, il se dispose d'aller en Hollande aux quatre tems de Septembre, pour être ordonné par M. de Sebalte. Nous avons eu quelque peine de vous envoier la dernière fois le livre Flamand du Curé * Semi-pelagien, parce que nous ne savions point ce qu'il contenoit de mauvais. Mais deux jours après on nous a envoié quelques propositions extraites de ce livre qui sont si méchan-

tes,

* Adrien van Wyk Pasteur en Hollande.

22 *CCCCXXII. Lettre de M. Arnauld*
tes, que ce sera une chose bien honteuse si la ca-
bale des Jesuites empêche qu'on ne le condam-
ne. On marque dans la lettre qu'on nous écrit,
que ce Curé y renouvelle la calomnie horrible
de l'assemblée de Bourfontaine : mais on n'a
pas jugé à propos de mettre cela parmi les pro-
positions qu'on en a extraites, de peur que les
Jesuites, qui pourront savoir ce qui a été alle-
gué contre ce livre, ne fassent courir le bruit
qu'il n'a été condamné (s'il l'est) qu'à cause de
ce fait, & non qu'on n'ait jugé que la doctrine
en fut mauvaise.

LETTRÉ CCCCXXII.*

A M. DU VAUCEL. Sur la maladie du Pa-
pe ; quelques faits dont il lui demandoit éclair-
cissement, & la proposition qu'il lui faisoit de
ne pas continuer à donner le titre de Morale
Pratique &c. à quelques Ecrits qu'il préparoit
contre les Jesuites.

VOtre lettre du 9. que nous reçumes hier
nous a rejettés dans l'inquiétude dont la
precedente nous avoit tirés. Car la fièvre ayant
requis à S. S. depuis que vous nous aviez assuré
qu'il en étoit tout à fait quitte, ces rechutes
font apprehender qu'il ne lui arrive ce qui ar-
riva à la Reine de Suede, que l'on avoit cru
hors de danger, & qui mourut quelque tems
après. On ne peut que s'adresser à Dieu, afin
qu'il detourne ce coup qu'on a grand sujet d'a-
prehender qui n'ait de facheuses suites. On res-
sent comme l'on doit ce qui regarde en cela M.
de Cassoni. Vous n'avez pas bien pris ce que je
vous ai demandé touchant Collado. Ce n'est
pas

¶ 28. Juillet 1689.

pas le jour de sa mort que je desire savoir, mais seulement l'année. Et il me suffit même d'avoir des preuves qu'il n'a pas vécu jusqu'en l'an 1639. Et cela me paroît certain par ce qu'en dit le libelle dans le chapitre 8. art 1. Il semble de plus qu'on n'aura pas manqué de parler de sa mort dans cette histoire de la Province des Philippines (dont le libelle parle dans l'art. 2. du ch. 8.) imprimée en 1640. Or seroit-il possible que cette histoire ne fût pas à Rome? Cependant ces retardemens sont fâcheux. Car j'ai besoin de savoir cela pour justifier Collado d'une imposture dont il est accusé dans le libelle; & ce que j'en dis est à la fin du volume que l'on va imprimer présentement. C'est ce qui me donne occasion de vous parler de la proposition que vous me faites de changer le Titre de *Moral Pratique &c.* J'ai de la peine à m'y rendre. Car c'est un grand avantage pour le debit de ce que l'on va faire, qui tiendra plusieurs volumes, de faire entendre par le titre même que c'est la suite de deux volumes qui se sont fort bien vendus. Outre qu'il est important qu'il ne paroisse pas qu'on les veuille abandonner, & que l'on se repente de les avoir faits, ce qui seroit un triomphe pour les Jesuites; au lieu que rien ne les mortifera plus que la continuation de ce titre. Quant à ce que vous dites qu'il est à craindre que ce titre là ne les fasse mettre dans l'*Index*, cela ne me paroît pas considerable. Car si les Jesuites ont plus de credit qu'ils n'en ont présentement, ils feront condamner tout ce que l'on fera contr'eux, quelque titre qu'on y donne: & s'ils n'en ont pas plus, on lira ces livres avant que de penser à les condamner; & on a un si grand soin de n'y mettre rien que de véritable, & d'éviter tout ce qui paroîtroit trop emporté,

que

44

CCCCXXII. Lettre de M. Arnauld.

que s'il y a quelque justice dans ces tribunaux de Rome , on n'osera pas y toucher ; & s'il n'y en a point , il ne faudra pas se mettre en peine de ce qu'ils feront. Le public qui a un tribunal superieur aux leurs , en sera le juge. Mais ce titre , dites-vous , a quelque chose de choquant , en ce qu'il attaque tout le corps de la Societé. Et c'est au contraire ce qu'il a d'avantageux. Car on ne feroit rien si on n'attaquoit que quelques desordres des particuliers de la Compagnie. C'est le corps de la Societé qui cause presentement une infinité de maux dans l'Eglise , en décriant par ses médisances ce qu'il y a de plus gens de bien , en emploiant le credit qu'elle a auprès des puissances séculières pour y exercer une tirannie insupppotable , en y entretenant un très grand relâchement dans les mœurs , en opprimant le Clergé autant qu'elle peut , en se rendant formidable aux Evêques mêmes , & en s'opposant à toute véritable reformation. On ne peut rendre un plus grand service à l'Eglise que de les faire connoître pour ce qu'ils sont. Ils en demeurent eux mêmes d'accord (p. 20. & 21.) & tout ce qu'on a à prendre garde , est de ne rien dire que de bien certain , & qu'on ne puisse avec raison attribuer à la Compagnie , selon les regles du bon sens que j'en donne dans le volume qui paroîtra le premier. Je l'ai relu tout entier depuis 4. ou 5. jours : & il m'a paru par tout si bien tourné & si hors de prise , que je ne saurois croire qu'il ne fasse un très-bon effet , quand même ils auroient assez de credit pour le faire mettre à l'*Index* : mais ils se feroient grand tort à Rome , s'ils se laissoient aller à commettre cet injustice. La maniere dont vous nous assurez que la lettre à M. l'Evêque de Malaga y a été reçue , fait espe-

rer

ter qu'on y sera plus équitable ; & ce qu'on vous envoie par cet ordinaire pourra contribuer à les faire mieux connoître. Comme il ne sera achevé que ce soir , & qu'étant encore moite , il pourroit maculer , on n'en envoiera peut-être qu'à vous par cet ordinaire , & on reservera pour le suivant à envoier à tous ceux à qui on a envoié la lettre.

L'Ecrit que l'on pensoit vous envoier , ne sera achevé de tirer que ce matin. C'est pourquoi on ne pourra vous l'envoyer que l'ordinaire prochain. C'est la nouvelle herésie du péché Philosophique (soutenue par une These imprimée dans le College des Jesuites de Dijon , dont je crois vous avoir parlé autrefois) mise dans son jour. Je suis persuadé que ce sera un terrible coup contre la Société ; & je ne vois pas comment elle le pourroit parer. Mais ce sera une chose bien honteuse , si on ne fait rien à Rome contre une nouveauté si impie. C'est ce que je traite dans la Conclusion , & d'une maniere que je crois qui ne vous déplaira pas.

Nous avons trouvé ici un petit livre de M. de Palafox intitulé : *El Pastor de noche buena* imprimé à Madrid en 1645. Il y a d'abord un avis au Lecteur , fait par celui qui l'a fait imprimer , qui contient un fort bel éloge de ce fort bon Evêque. Cela m'a fait desirer de savoir si tous ses ouvrages n'ont point été imprimés ensemble , ou au moins si on n'en a point une liste. Je suis tout à vous.

LETTRE CCCCXXIII.*

A M A D. DE FONT PERTUIS. Sur l'amitié
 & l'attachement que l'on a aux personnes mê-
 me de pieté.

Dieu soit beni, ma très-chère sœur, de votre retour d'un assez long voyage, & de la visite que vous avez rendue aux SS. Anachorètes qui font tant d'honneur à l'Eglise. Il ne nous est rien arrivé depuis votre absence dont nous n'aions aussi sujet de louer Dieu. Nous jouissons d'un très-grand repos au milieu de la guerre; & nous sommes en quelque sorte plus en sûreté qu'auparavant. Toute la famille continue aussi d'être en fort bonne santé. Nous aurions bien de la joie s'il en étoit de même du lieu d'où vous êtes revenue depuis peu. Mais que faire à tout cela que de prier Dieu & s'abandonner à sa volonté? Les attaches les plus innocentes & que nous croions les plus saintes nous devroient faire plus de scrupule qu'elles ne nous en font. C'est manquer de foi que de nous apuier si fort sur les créatures. C'est donner une trop grande place dans notre cœur aux personnes que nous aimons pour leur vertu, que de nous laisser accabler de tristesse quand nous les perdons, jusqu'à en devenir malade. Il est bien à craindre que notre amour propre n'ait beaucoup de part dans ces amitiés. S'il n'y avoit rien que de spirituel & de chrétien dans ces affections, elles n'agiroient pas si violemment sur le corps, & la confiance en Dieu arrêteroit plus facilement ces transports de douleur. Mais qu'il est à craindre

¶ 31. Juillet 1689.

dre qu'au lieu de les reprimer par des vues de religion , on ne s'y laisse aller par une certaine douceur qu'ont les larmes , quand on se peut flater qu'on a un juste sujet de les répandre. A quoi il peut entrer aussi , sans que l'on s'en aperçoive , un desir secret de paroître bon ami.

Quelques saintes que soient les personnes que nous aimons , c'est assurément une faute plus considérable que l'on ne croit , de les aimer avec une telle attache. Et il seroit bon qu'on y fit plus d'attention. Car il y a tant de vérités chrétiennes , qui étant bien méditées nous pourroient rendre plus forts dans ces accidens , que nous sommes inexcusables de nous y trouver si foibles. Je suis d'ailleurs très content de la réponse que l'on m'a faite , & je loue Dieu des excellentes qualités & des bonnes dispositions qu'il a mises dans cette personne. Ce qu'elle me mande de sa tante est bien digne de compassion. Comment peut-on trouver tant de charmes dans les badineries du monde , après avoir goûté Dieu ? Est-ce que la première conversion n'auroit rien eu de solide ? Ces rechutes devroient bien faire trembler. Je suis tout à vous , ma très-chère Sœur.

LETTRE CCCCXXIV.*

A M. DU VAUCEL. Sur les raisons qu'il avoit de ne pas écrire aux deux Cardinaux dont on lui avoit parlé ; quelques livres qu'il avoit reçus & qu'il lisoit ; & un Mandement de l'Evêque de Gand pour défendre de lire l'Ecriture sainte sans permission.

JE suis bien fâché de ne pouvoir être de votre avis sur la lettre aux deux Cardinaux. Mais outre les raisons que je vous ai déjà alléguées, & principalement celle qu'on ne sauroit rien faire de si convaincant sur ce sujet que le Phantôme ; en voici encore quelques autres. On ne peut écrire à ces personnes , qu'on ne leur donne quelques louanges ; & je ne crois pas qu'en conscience je le puisse faire , sur tout à l'égard de l'un d'eux. S'ils s'avoient de répondre , il faudroit nécessairement repliquer , ce qui pourroit être embarrassant. Car outre que je suis accablé d'autres ouvrages , ils pourroient me chicaner (comme le Jésuite de Reux fait présentement M. de Swaen) en me demandant si je condamne les cinq propositions *in sensu à Jansenio intento* : sans quoi , diroient-ils , on ne satisfait point aux Bulles. Faudroit-il rentrer dans ce qu'on a dit tant de fois de la distinction du fait & du droit ? Je l'ai fait dans le Phantôme pour la dernière fois. Cela a bien réussi : il est de la prudence d'en demeurer là. Car c'est une pilule que les Romains auront toujours un peu de peine à avaler. Enfin la dernière raison qui est décisive , est que le papier est si cher , &

le

* 4. Août 1682,

Le debit des livres si diminué , que nous ne trouvons plus de Libraires qui veulent imprimer qu'à nos depens. Et c'est à quoi nous avons été reduits pour la petite piece qu'on vous envoie , & que nous le sommes encore pour le 3. volume de la Morale Pratique. Et par consequent il n'y auroit pas de sagesse à nous engager à d'autres depenses , que vous avouerez être beaucoup moins nécessaires que celles-là. Car je regarde comme un des plus grands services que l'on puisse rendre à l'Eglise , de faire connoître les Jesuites pour ce qu'ils sont. Et c'est même un des meilleurs moyens de détruire le Phantôme du Jansenisme , qui ne subsiste principalement que sur la créance qu'on a en eux. Je vous remercie de ce que vous m'avez envoié des actes des chapitres généraux &c. Mais d'où vient qu'il n'y a rien de Navarette ? Je continue à le lire. J'y trouve de très belles choses pour confondre l'auteur du Libelle. Il est bien étrange qu'on ne puisse trouver l'Ecrit des 15. dudas. Il est cité plusieurs fois dans la Réponse du P. Roboredo : & on en a même la substance. C'est de quoi il faudra se contenter , si on ne peut trouver autre chose. Je ne suis pas si choqué des visions de la *vida interior*. Il en peut avoir eu aussi bien que cette sainte Therese , & je n'ai pas remarqué qu'elles contiennent rien d'extravagant.

Je viens d'apprendre une chose qui me fait saigner le cœur. Un Curé de Gand ayant exhorté ses paroissiens de lire l'Evangile , les Moines & principalement les Jesuites en ont fait des plaintes à l'Evêque , * qui sans en rien dire à son Chapitre , où il y a d'habiles gens , en a seulement écrit à la Faculté étroite de Louvain ,

B 3 qui

* M. de Hornes.

30 *CCCCXXIV. Lettre de M. Arnauld*
qui ayant répondu comme le desiroient les Moines , il a fait un Mandement pour être publié par trois dimanches consecutifs dans toutes les paroisses , par lequel il renouvelle la regle de l'Index , defendant à qui que ce soit de lire l'Ecriture en langue vulgaire sans sa permission (de lui Evêque) qu'il ne donnera qu'ensuite du témoignage des Curés. Cela pouvoit être supportable du tems de Pie IV. parce que tous les peuples étoient portés à lire l'Ecriture Sainte pour se faire une Religion à leur mode. Mais présentement que c'est tout le contraire , & que les peuples sont dans une étrange negligence de s'instruire par la lecture de l'Evangile & des Epitres des Apotres , de ce que J. C. demande d'eux , je suis persuadé qu'on ne peut pas sans un grand peché faire valoir ces défenses ; & que c'est ôter aux chrétiens ce qui leur appartient de droit divin. Car l'Evangile a été écrit pour ceux qui n'entendent que leur langue maternelle , aussi bien que pour ceux qui entendent le latin. A quoi on peut ajouter qu'ils répondront devant Dieu de l'obstacle qu'ils mettent par là à la conversion des herétiques , qui ne sont de rien tant choqués que quand ils entendent dire à leurs Ministres , que la sainte Ecriture , qui est le pain des fideles , passe dans l'Eglise Romaine pour un livre defendu , qu'on ne peut lire sans permission. Il est de plus certain que cette promesse de donner des permissions sur les certificats des Curés ou des Confesseurs , est une pure illusion. Car il se trouve qu'on n'en donne point , parce que ceux à qui on a persuadé qu'il y a plus de dommage que d'utilité à lire l'Ecriture Sainte en langue vulgaire , en demeurent là , & ne demandent point permission de faire ce qui leur pourroit plutôt nuire que pro-

Docteur de Sorbonne.

31

profiter ; & ceux qui sont persuadés du contraire trouvant cette Ordonnance injuste , comme elle l'est en effet , ne se croient point obligés d'y avoir égard . Cependant on jette des Curés très-pieux & très-habiles dans de grandes peines de conscience ; car ils ne savent d'une part s'il leur est permis de publier une Ordonnance fondée sur une raison qu'ils savent n'être pas vraie par leur propre expérience ; & de l'autre , ils s'exposent à de violentes persecutions s'ils refusent de la publier . Il y a plus de 60. ans que Rome devroit avoir remédié à de si grands maux , en expliquant cette Règle de l'*Index* , & déclarant que la disposition des esprits étant changée , elle n'oblige plus présentement ; comme il faut bien que tout le monde avoue qu'une semblable défense de ne point lire des livres de controverse écrits en langue vulgaire , n'oblige plus présentement . Mais on se fait un faux honneur de ne pas reculer , & on aime mieux que des milliers d'âmes se perdent , que de reformer un Décret qu'on s'est engagé depuis tant de tems de faire valoir , & dont les Jesuites & d'autres Moines prennent occasion de persécuter le Clergé dans les païs où on est plus timide qu'en France sur ces sortes de choses . Je suis tout à vous .

LETTRE CCCCXXV.*

A M. DU VAUCEL. Sur son peu de goût pour les Nouvelles ; la nomination de l'Évêque de Bruges à l'Archevêché de Malines ; le remplacement de deux Docteurs dans la Faculté étroite de Louvain ; & ce qu'il avoit découvert dans la lecture de Navarrete.

J'Ai cru qu'il étoit plus important à des Théologiens d'être instruits des véritables intérêts de la Religion Catholique dans ces revolutions de l'Europe , que d'être informé des nouvelles qu'on peut apprendre par les Gazzettes , & que nous ne savons que par là. J'ai supposé qu'on les envoioit à Rome , sur tout celle de France qui est la plus fidelle & la plus exacte de toutes. Mais je m'imagine que vous êtes plus en peine de savoir ce qui se passe ici à cause de la part que nous y pouvons avoir. Jusques ici il ne s'est rien fait de considérable...

Il y a ici une autre nouvelle dont la plupart du monde ne se mettra gueres en peine ; mais dont les gens de bien doivent être plus touchés que des maux que fait la guerre. C'est qu'on a nommé en Espagne pour Archevêque de Malines un très miserable sujet , qui est l'Évêque de Bruges †. On doit s'attendre qu'il ruinera tout ce que le défunt Archevêque avoit tâché d'établir de discipline , principalement pour l'examen de ceux qui aspirent aux ordres , & de tous ceux généralement , séculiers ou réguliers , qui demandent des permissions pour prêcher & con-

fes.

* 12. Août 1689.

† M. Humbert de Précipian.

fesser. Et on peut même craindre que les Jesuites ne le poussent à chicaner ceux qu'ils lui feront passer pour Jansenistes ou Rigoristes. Sur quoi MM. les Romains pourront-ils sonder la dispense de cette translation? Mais ce seroit bien en vain qu'on leur feroit une telle demande. Ils peuvent tout faire sans raison, *De plenitudine potestatis*: ils n'en ont pas le moindre scrupule. Mais en sera-t-il de même quand il en faudra rendre compte au Souverain juge?

Le P. Fervaque étant mort, il y a deux places vacantes à la Faculté étroite. M. l'Internoncée a eu soin de les bien remplir & d'achever de ruiner ce corps. Il auroit été suspect à la Cour de Rome, s'il étoit rempli de gens aussi pieux qu'habiles. Il en a fallu exclure tous ceux qui ont trop de conscience, & qui ne tiennent qu'à Dieu & à la vérité. Vous aurez reçu présentement *la nouvelle herésie découverte*: prenez garde à la conclusion. Elle pourra être le sujet de la condamnation de bien des gens, si par négligence, ou par complaisance, ou par timidité, on ne dit rien & on ne fait rien contre une si abominable doctrine. Ce sera bien alors: *Canes muti non valentes latrare.*

J'entends à cette heure couramment Navarette. Et j'y ai trouvé le sujet d'un nouveau Chapitre que j'insérerai dans le Volume que l'on va bientôt imprimer. C'est que la lettre attribuée à Navarette dans la Libelle * pag. 233. est certainement fausse. J'ai de quoi le prouver invinciblement, & ce n'est une occasion de refuter par Navarette le chapitre 4. du Libelle. Cela manquoit à ce volume. Car il eût été fâcheux qu'on n'y eût rien dit des affaires de la Chine.

* Le Livre du P. Tellier.

LETTRE CCCCXXVI.*

A M. DU VAUCEL. Sur l'apprehension que l'on avoit à Rome pour la France.

J'Admire MM. les Romains , qui s'avisen tant maintenant de craindre que la France ne soit accablée par tant de Princes Protestans conjurés contre elle , & que la Religion n'en reçoive un grand préjudice. Il ne falloit donc pas mettre du bois dans ce feu , & se réjouir de tout ce qui pouvoit contribuer à cet accablement de la France. Mais c'est qu'on est plus touché de ses injures particulières , que des intérêts de l'Eglise. Au lieu qu'il n'y a rien qu'un Pape ne dût sacrifier pour remédier à un aussi grand mal qu'est l'oppression de la Religion Catholique dans trois Roiaumes , & l'établissement d'une loi aussi impie qu'est celle qui exclut de la succession de ces trois Couronnes tout Prince non protestant , outre le renouvellement de l'hérésie dans le plus florissant Etat de la chrétienté , dont se flarent les ennemis de la France par des Ecrits imprimés , parfaitement bien reçus par tous les Autrichiens en quelque lieu qu'ils se trouvent , & à Rome même.

Il semble enfin que les Romains ouvrent les yeux , & une apprehension si raisonnable paraît les toucher. Mais pourquoi donc ne pas accepter la mediation de Venise , & y mettre des préalables qu'on a dû prévoir qui la feroient échouer ? Ce qu'on demande est très.raisonnable ; mais comme il est indubitable qu'on l'auroit par la mediation , pourquoi n'y pas entrer : ce

* 19. Août 1689.

qui

qui peut contribuer à adoucir les esprits. S'agissant d'un aussi grand bien comme est la réconciliation du S. S. avec la France, la puissance spirituelle y doit apporter toutes sortes de facilités, éviter seulement ce qui seroit injuste, & ne craindre point de s'abaisser, pourvu que la Religion y trouve son avantage.

LETTRE CCCCXXVII.*

A M. DU VAUCEL. Pour lui dire son sentiment sur un écrit qu'il lui avoit envoié ; il lui mande aussi les nouvelles que l'on avoit eues de la mort du Pape ; il lui envoie une recommandation qu'on lui avoit faite ; & le prie de savoir comme les choses se passent dans les Congrégations du S. Office & de l'Index.

Nous reçumes hier les marques sur le *Tractatus*. Je les ai lues dès ce matin, parce que j'ai été bien aise de vous en dire ma pensée par cet ordinaire. Mais nous les lirons encore tous trois ensemble. Je les ai trouvées fort claires, fort judicieuses & fort solides. Vous y gardez une grande moderation (& cela étoit nécessaire dans le poste où vous vous trouvez;) mais elles ne laissent pas d'être très-fortes; & elles montrent au moins d'une maniere convaincante, que c'est exercer une domination bien injuste sur la conscience des Théologiens, que de les vouloir obliger à soutenir des opinions si peu fondées, à peine d'encourir l'indignation de MM. les Romains, & d'être persécuté comme un ennemi du S. Siege, quelque service que l'on puisse rendre à l'Eglise par une pie-

té

25. Août 1689.

B 6

36 CCCCXXVII. Lettre de M. Arnauld
té édifiante & une science solide. Il n'y a
qu'un endroit qui m'a blessé. C'est ce que vous
dites à l'occasion de Henri IV. que s'il ne se
fût point converti, on auroit pu élire un autre
Roi, par un pouvoir que vous supposez qui re-
sidera radicalement dans le corps de l'Etat, & qu'il
n'emprunte point dailleurs. C'est le fondement
des Cromwellistes & des Parlementaires, qui ont
detrôné Jaques II. & mis le Prince d'Orange en
sa place. Et le supposant pour bien établi, c'est
faire perdre le procès au Roi legitime, & don-
ner gain de cause à l'usurpateur. C'est pourquoi
je serois bien fâché que ces Remarques parussent
jamais avec cet article: & je crois que vous devez
travailler de l'ôter de toutes les copies que vous
en avez données; car les héretiques en tire-
roient de grands avantages. L'opinion contrai-
re à celle que vous supposez, est très bien prou-
vée par Grotius dans son livre *De jure belli &*
pacis. C'est un très-bel ouvrage, & je crois que
vous devriez le lire. Car outre qu'il est par-
faitement bien écrit en latin, ce qui vous ser-
viroit à former votre style, il y a bien de belles
choses à apprendre.

On nous mande de Paris par une lettre du 22.
Que tous les Cardinaux & beaucoup de gens avec
eux partent demain, sur une lettre que le Roi a
reçue du Cardinal d'Estrées, que le Pape étoit
à l'agonie. Le Roi donne 20. Galeres pour les
conduire, & ils arriveront à Rome le 16. Sep-
tembre. Celan ne s'accorde pas avec ce que vous
mandez que le Pape se porte mieux, & que ses
forces reviennent. Mais ce Courier du Car-
dinale d'Estrées peut être parti 6. ou 7. jours plus
tard que votre lettre.

Nous vous envoions cette recommandation
telle qu'elle nous a été envoiée. Elle est de M.
le

Le Marquis des Motes , qui étoit ci-devant Trésorier général & du Conseil d'Etat , & qui nous a servis en tout ce qu'il a pu. Depuis la mort de sa femme il s'est retiré aux Carmes Deschauffés , & vit dans une grande pieté. Nous ne croions pas qu'il y ait rien à faire pour ce qu'il demande pour son Chapelain , que nous ne connaissons point , & que par consequent nous ne pouvons pas savoir s'il est digne du benefice qu'il postule. Il suffit qu'en nous répondant , vous mettiez dans votre lettre quelque chose d'honnête , que nous lui puissions montrer.

On seroit bien aisé de savoir de quelle manière les choses se passent dans les Congregations du S. Office & de l'Index pour la condamnation des livres. Quelle part y ont les Cardinals? S'il n'est pas aisé aux Consulteurs qui auroient mauvaïse volonté , d'y faire réussir ce qui leur plaît ? S'ils opinent de vive voix , ou par écrit? Enfin tout ce qui pourroit servir à décrediter les méchantes condamnations qui s'y font.

LETTRÉ CCCCXXVIII.*

A M. DU VAUCEL. Sur la mort d'Innocent XI, la Vida interior de M. de Palafox ; un de ses livres qu'il devoit lui envoier ; celui de M. van Wicks ; l'affaire du P. Hazart ; l'emprisonnement d'une Maitresse d'Ecole de Mons.

J E ne doute point que Dieu n'ait fait miséricorde à un Pape qui a eu de très-bonnes intentions , & donné un rare exemple de désinté-

ref.

* 1. Novembre 1689.

38 CCCCXXVIII. Lettre de M. Arnauld
icrement pour sa famille. On ne peut aussi
qu'on ne loue beaucoup ce qu'il a fait pour le
bien de la chrétienté dans la guerre contre les
Turcs. S'il a manqué de lumiere en d'autres
choses, ce sont des péchés d'ignorance que Dieu
lui aura pardonnés. Je mets de ce nombre ce que
l'on a fait par son ordre contre M. Huygens ; ce
qui peut avoir de fâcheuses suites. Vous nous
parlez de trois ou quatre sujets papables, Accio-
li, Conti, Bonvili, Ginetti ; mais vous ne nous
dites point quelles sont leurs qualités bonnes
ou mauvaises, & s'il y auroit à esperer qu'ils
pourroient contribuer à la paix de l'Europe.
Nous recevons présentement une lettre de Paris
par laquelle on nous mande que les Cardinaux
font partis avec M. de Chaulnes, & qu'ils au-
ront 28. Galeres pour les escorter, mais que M.
le Cardinal le Camus n'en sera pas, ni peut-être
le Cardinal de Bouillon, sans en dire de raison.
C'est peut-être que le premier est malade. Mais
pour le dernier, j'ai de la peine à croire que l'on
pousse si loin sa disgrâce, que l'on veuille bien
se priver de sa voix dans un conclave.

Je suis du même sentiment que vous pour la
Vida interior. Je ne crois pas qu'il fût à propos
de la traduire toute entière. Mais j'en ai pris
diverses choses qui peuvent contribuer à don-
ner une grande idée de la sainteté de ce bon Pré-
lat. J'ai étudié Navarrete tous ces jours-ci : car
j'oublierois bientôt ce que je sai d'Espagnol, si
je n'en lisois tous les jours ; & je vois bien que
la connoissance de cette langue m'étoit tout-à-
fait nécessaire. J'espere que dans quatre mois
au plus tard nous aurons le 1. Volume : mais il
sera bien de 30. feuillets. Car j'y ai ajouté depuis
peu deux grands chapitres, qui sont très-import-
tans, & rendront le livre beaucoup plus consi-
de-

derable qu'il n'eût été sans cela. Mandez-moi s'il vous plaît de bonne heure, si on le pourra envoier par la poste à d'autres qu'à vous, & à qui ? Car de s'attendre à l'envoyer par mer, ce font des années de retardement. Je ne donne point aux Jésuites aucun juste sujet de se plaindre ; car je n'avance rien que de très constant, & ne leur fais point de reproches en l'air. Les autres Religieux, & sur tout les Dominicains y font très-bien traités. C'est pourquoi je ne vois pas qu'on ait sujet d'apprehender ni l'Inquisition, ni l'*Index*, quoique je sois bien résolu de ne m'en mettre guere en peine quand cela arriveroit.

J'ai bien cru que vous seriez touché des propositions tirées du livre du Semipelagien de Hollande.* Ce seroit une honte qu'un si méchant livre ne fût pas censuré à Rome. Et cela est nécessaire pour arrêter l'insolence des Jésuites, à qui on croit que ce Curé prête son nom. Ils se moqueroient d'une censure de la Faculté de Louvain qu'il y a long-tems qu'ils font passer pour infectée du Jansenisme.

On n'a pas encore épuisé toutes les chicanières du P. Hazart. Il lui faut faire encore une signification, avant que de le condamner par contumace.

Les Jésuites avoient engagé les Echevins de Mons à emprisonner une très bonne fille qui apprenoit à de petites filles à gagner leur vie, l'ainant fait accuser faussement par deux de ces enfans d'être contraire à la devotion de la Vierge ; & après l'avoir retenue plus d'un mois en prison, ils la menaçoint de la chasser de la ville. Mais on a eu recours au Roi dans son conseil

* Le S. Adrien van Wyck.

40 CCCCXXIX. Lettre de M. Arnauld
feil privé, qui ayant été informé de l'injustice
que l'on faisoit à cette pauvre fille, a envoié
un ordre aux Echevins de l'élargir sans dépens.
Et ainsi les Jesuites en ont reçu une grande con-
fusion.

Nous avons reçu la fin des Remarques, &
nous avons commencé aujourd'hui à les lire en
commun. Elles nous ont paru fort bonnes.

LETTRE CCCCXXIX.*

A M. DU VAUCEL. Sur la Denonciation du
péché philosophique qu'il lui avoit envoiée ;
les démêlés de M. Steyaert avec les Jesuites de
Louvain ; quelques Theses de Rome ; de Di-
jon &c ; les découvertes qu'il continuoit de
faire dans Navarette ; les livres de M. Du-
pin, & un écrit intitulé, les Soupirs de la
France.

Nous attendions avec impatience que vous
nous donnassiez avis de la réception de la
nouvelle hérésie. Cela est fait. Mais ce sera
pour la première fois que vous nous appren-
drez l'effet qu'elle aura eu. Il y a peu de temps
qu'elle paroît ici, parce qu'il a fallu prendre
de longs circuits pour empêcher qu'on ne de-
couvrît où elle a été imprimée. Elle fait hor-
reur à tous ceux qui l'ont vue. Mais on en de-
meure là ; car il ne faut pas s'attendre que l'on
fasse rien de vigoureux contre les Jesuites, sur
tout depuis la mort de l'Archevêque, celui qui
est nommé en sa place leur étant fort devoué,
aussi bien que le Vicaire général qui gouverne
pendant la vacance. Pour Louvain, il y a une
con-

* 15. Septembre 1689.

conjoncture assez favorable. C'est que M. Steyaert est terriblement brouillé avec les Je-suites sur le sujet des péchés d'ignorance. Il a fait quelque These contr' eux , & eux contre lui , où ils le traitent fort aigrement , jusqu'à l'appeler *Jansenista larvatus* , parce qu'ils disent qu'il ne suffit pas de condamner les cinq propositions ; qu'il faut aussi condamner celles qui en approchent , comme est , à ce qu'ils prétendent , de dire qu'on puisse pécher quand on ne connoît aucun mal dans ce que l'on fait. Mais avec tout cela , je n'espere rien d'un tel homme , qui n'a travaillé jusques ici qu'à ruiner l'Université de Louvain , en l'assujettissant aux injustices de la Cour Romaine.

La These des Jesuites de Rome , dont vous envoiez l'extrait , est très-méchante , aussi bien que les propositions du Cardinal Petrucci , qui sont d'autant plus detestables , qu'elles se trouvent dans des livres que l'on faisoit valoir , comme étant d'une spiritualité fort sublime. Et c'est ce qui a été parfaitement bien refuté dans la 4. Provinciale. Mais la These de Dijon me paroît avoir quelque chose de plus impie , & de plus manifestement contraire à l'Evangile. C'est pourquoi je vous l'ai déjà dit , & je vous le redis encore ; ce sera une grande honte si on n'oblige point les Jesuites à la retracter & à reconnoître qu'elle est hérétique & impie. Et cependant il n'y a guere lieu de s'y attendre.

En lisant Navarette , j'ai vû qu'en divers endroits il renvoie à son 3. Tome , où il insinue qu'il parlera des mauvais traitemens que les Je-suites ont fait dans la Chine aux autres Religieux. Rien ne me paroît plus important pour faire connoître les Jesuites , que d'avoir de bonnes preuves de cela. C'est pourquoi s'il ne te-
noir

42 CCCCXXIX. Lettre de M. Arnauld
noit qu'à de l'argent pour avoir une copie de ce
3. Tome de Navarette , je donnerois de bon
cœur tout ce qu'il faudroit. Car je suis persuadé
qu'on y trouveroit des choses très-importantes
pour la justification des plaintes que les
Missionnaires de S. Dominique & de S. François
ont fait des Jesuites ; & ils n'auront jamais une
si belle occasion de se défendre. Mais il fau-
droit que cette copie fût bien écrite. Car je vous
avoue que je ne sais pas assez d'Espagnol pour
l'entendre , quand j'ai de la peine à le lire.

Je reviens à la nouvelle hérésie. Il y a trois
choses sur lesquelles vous faites quelque diffi-
culté. La 1. *etiam populariter* , qu'on n'a pas
traduit *etiam*. Je ne vois pas que cela y fasse
rien. Car si l'existence de Dieu peut être *demon-
trée d'une maniere proportionnée à l'intelligence
du peuple* , elle le peut être à plus forte raison à
l'égard des savans , & par conséquent cela com-
prend tout. La 2. *In Burgundiam usque pecca-
ti*. Il est vrai qu'on a négligé de marquer cet *us-
que* dans le François ; mais que cela fait-il au
sens ? La 3. qu'en parlant de la condamnation
des Casuistes par les Evêques & les Universi-
tés , on n'a point parlé des Décrets d'Alexandre
VII. & d'Innocent XI : on n'auroit pas manqué
de le faire si on avoit parlé de la condamnation
des Casuistes en général. Mais on n'a parlé des
Evêques & des Universités , que pour la con-
damnation de cette doctrine , qu'on ne peche
point quand on ne fait point que ce que l'on fait
est un péché. Or je ne crois pas qu'il y ait rien
de cette proposition dans les Décrets d'Alexan-
dre VII. & d'Innocent XI.

Vous nous aviez mandé il y a long-tems qu'on
feroit un Décret terrible contre le livre de M.
du Pin. Cependant vous ne nous l'avez point
en-

envoyé , non plus que celui contre la lettre de M. l'Evêque de Tournai. On a imprimé ici un Ecrit intitulé : *Les soupirs de la France* , où on exagere beaucoup les mauvais traitemens que l'on fait à ceux qu'on nomme Jansenistes. Cela a déplu aux Jésuites ; & comme ils ont beaucoup de credit auprès des Magistrats , ils ont fait agir le Procureur général , qui a défendu de vendre cet Ecrit. Mais le libraire a été trouver au Camp le Gouverneur général , de qui il a obtenu que cette défense seroit levée , & qu'il seroit libre de vendre cet Ecrit. Desorte qu'il est permis en ce païs-ci de dire tant que l'on voudra du bien des Jansenistes , pourvû que l'on dise en même tems beaucoup de mal de la France.

LETTRÉ CCCCXXX.*

AM. DU VAUCEL. D'une Réponse des Jésuites à la denonciation de l'hérésie du péché philosophique.

Les Jésuites ont senti le coup de la nouvelle hérésie , & ils s'en sont voulu défendre. Ils l'ont fait par l'Ecrit que je vous envoie , qu'ils ont répandu dans tout ce païs par un étrange aveuglement. Car ils ne pouvoient rien faire qui fut plus capable d'attirer sur eux l'indignation de tous les gens de bien & une severe condamnation de leurs erreurs impies , s'il reste encore dans l'Eglise quelque zèle pour la conservation de la pureté de la foi & de la bonne Morale.

Je ne dis rien des injures , des medisances , des calomnies , des impertinences que vous verrez

* 22. Septembre 1689.

44 CCCCXXX. Lettre de M. Arnauld
rez assez. Je crois seulement que vous pouvez faire remarquer que la Morale de Grenoble ayant été estimée par le feu Pape , qui en a fait l'auteur Evêque , c'est faire injure à sa memoire que de l'appeler une *Morale outrée*, bien différente de celle des Jesuites , qu'ils voudroient faire croire être la vraie Morale chrétienne , ni trop severe , ni trop douce. Je ferai seulement quelques remarques sur ce qui regarde la doctrine.

1. Ils ne nient pas que la These n'ait été soutenue à Dijon, puisqu'ils sont reduits à dire *qu'il est ridicule d'avoir fait tant de bruit & de fracas pour une petite These soutenue aux extrémités de la France.* Ainsi le fait est constant : ce qui donne plus de facilité pour la faire censurer.

2. Pour le droit , ils biaisen & le brouillent tant qu'ils peuvent. Ils n'ont osé dire après avoir rapporté la proposition qu'on ne peut lire sans en avoir de l'horreur , qu'elle ne contient rien qui soit condamnable , & qu'on ait eu droit d'appeler une nouvelle herésie.

3. Mais sur la fin , lorsqu'ils ont cru qu'on n'auroit pas si présent ce qu'elle contient , ils la veulent faire passer pour une *héresie chimérique*. Ce qui ne pouvant pas se rapporter au fait , dont ils demeurent d'accord , se doit nécessairement rapporter au droit , & par consequent cela veut dire , que c'est une chimere qu'il y ait aucune herésie dans la proposition qu'on a dénoncée à l'Eglise.

4. Cependant ils disent à la 4. page : *On ne prétend pas justifier la These de Dijon en tous les points , & le P. de Reux n'en approuve pas toute la doctrine.* Mais ils n'ont osé marquer distinctement en quel point ils ont prétendu la justifier , & en quel point ils ne l'approuvent pas.

5. Il est ais  de reconnoître en comparant ensemble trois endroits ; celui de la page 3. marqué A. de la page 4. marqué B. & de la page 7. marqué C. que de trois choses quela These dit du p ch  philosophique grief; 1. qu'il n'est point offense de Dieu; 2. que quoique grief, ce n'est point un p ch  mortel qui rompe l'amiti  de l'homme avec Dieu; 3. qu'il ne merite point la peine  ternelle : ils n'ont os  rien dire du premier , quoiqu'il paroisse assez qu'ils l'approuvent. Ils improuvent le second , c'est- -dire , qu'ils temoignent n' tre pas sur cela de l'avis de la These. Mais pour le 3. qui est horrible , ils sont du m me sentiment , comme il paro t par l'endroit C. qui determine ce qu'ils n'avoient qu'insinu  dans les endroits A. & B. Prenez bien garde , je vous prie ,   cette remarque :  tudiez la bien & mettez la bien dans votre esprit. C'est ce qui doit porter davantage   faire condamner & la These & l'Ecrit , de ce qu'on voit par l'Ecrit , que c'est une doctrine commune parmi les Jesuites , qu'un p che philosophique , qui  tant grief est mortel & fait perdre la grace , ne soumet point aux peines du feu  ternel pour toujours , celui qui en est coupable & qui meurt en cet  tat.

6. Faire remarquer que ce qui est dit dans l'endroit C. revient   l'erreur des Origenistes. *Intelligenti pauc .*

7. Tout ce qu'ils disent pour diminuer le nombre de ces p ch s philosophiques , qui quoique tr s-griefs ne damnent point , ne fait rien du tout   l' gard de la These. Car ils voudroient restreindre ce privilege des ath es ,   ceux qui ignorant *Deum inculpate*. Or la These ne dit point cela : elle dit seulement *qui ignorant Deum* , comme S. Paul le dit de tous les Gentils : *sicut gentes qua ignorant Deum.*

46 CCCCXXX. Lettre de M. Arnauld

8. De plus, comme on a fait voir dans la *Nouvelle Héresie*, cette These ne restraint pas le péché Philosophique qui ne damne point, à celui qui *Deum ignorat*, mais elle ajoute *vel de Deo actu non cogitat*. Or il est certain qu'une personne qui n'a point de connaissance de Dieu, soit que ce soit par sa faute, ou sans sa faute, ne pense point actuellement à Dieu, quand il commet quelque grand péché: Donc &c.

9. Ils se contredisent eux mêmes & font voir l'inutilité de leur *inculpation* pour diminuer l'horreur de cette méchante doctrine. Car ils nous apprennent p. 4. qu'ils ont sur ce même sujet une dispute contre un fameux Docteur en Théologie (c'est M. Steyaert) dont ils rapportent cette proposition (D.) *Fieri potest ut peccet peccato vero, formaliter Theologico, qui Deum ita ignorat, ut simpliciter sciat Deum esse, quin etiam qui Deum ita ignorat, ut firmiter ac fine habitatione judicet nullum esse Deum.* Remarquez qu'il parle absolument de celui qui *Deum ignorat*, & non pas de celui qui *Deum ignorat inculpatè*. Il soutient donc absolument que celui qui *Deum ignorat sive culpatè, sive inculpatè, potest peccare peccato vero, formaliter Theologico*. Cependant ils font répondre à leur Père de Reux Jésuite, que la doctrine opposée à ces deux propositions, est le sentiment commun des Théologiens. Ils soutiennent donc qu'il ne se peut pas faire que celui qui est si ignorant de l'existence de Dieu &c. commette un péché Théologique? Or il n'y a selon eux que le péché Théologique qui mérite les peines éternelles de l'Enfer. Il ne se peut donc pas faire que celui qui ne connaissant pas Dieu, peche grievement, commette un péché qui mérite les peines éternelles de l'enfer.

Je travaille à une réponse. Elle pourra être achevée dans 7. ou 8. jours. Mais il faudra l'envoyer en Hollande pour y être imprimée. Car on n'ose rien imprimer ici. Cependant travaillez de votre côté en faisant quelque bon mémoire Italien ou Latin : & emploiez tous vos amis pour faire condamner & la These & l'Ecrit. Je ne crois pas que l'on puisse rendre présentement un plus grand service à l'Eglise : mais ce seroit peu de chose si on se contentoit de mettre dans l'*Index* deux si méchantes pieces. Il faudroit les flétrir par un Decret de l'Inquisition fait exprès. Je vous avoue que si on ne fait rien contre de si grands excès, je me confirmerai dans ce qui est dit à la fin de la conclusion, que la Société est *la peste de l'Eglise &c.* Mais malheur à ceux qui s'endorment au lieu de veiller à empêcher de si grands maux. Ils sont bien négligens à Louvain. Ils ne m'ont point encore envoyé ce qui s'est fait sur cette même dispute des péchés d'ignorance entre M. Steyaert & les Jésuites. Nous vous remercions de vos nouvelles du conclave : elles sont bien particulières. Je ne fais de vœux pour personne : car je ne crois pas qu'il y en ait aucun de tous ceux à qui l'on pense, qui ne soit très incapable de cette charge. Il faut donc laisser faire Dieu. Je suis tout à vous.

Ce. 23.

Je viens de recevoir les Theses de M. Steyaert, & celles des Jésuites. Je crois vous les devoir envoyer. Car M. Steyaert étant si bien à Rome, cela pourra servir à faire condamner la These & l'Ecrit. Et il y a de plus de bonnes choses dans la 2. These de M. Steyaert contre les chicaneuries des Jésuites. Peut-être que M. Steyaert les aura lui même envoyées ; mais cela est dou-

48 CCCCXXXI. Lettre de M. Arnauld
douteux. Et puis cela ne feroit pas que vous
les puissiez voir. Vous y admirerez l'insolence
du Jesuite, & combien il est aigre contre une
personne qui ne l'avoit traité que trop douce-
ment.

LET T R E CCCCXXXI.*

A M. DU VAUCEL. De M. de Palafox.

JE suis trop persuadé de l'éminente vertu de
M. de Palafox pour n'en pas parler comme
d'un très-grand saint : & je suis assuré que dans
le volume qui suivra celui qui s'imprime, l'idée
que j'en donnerai, prise de ses Ecrits & de sa Vie
écrite par le P. de Rosende, en fera croire la
même chose à toutes les personnes raisonnables.
Mais j'aurai soin de marquer qu'on a tort de
croire qu'on ne puise être saint & avoir quelque
defaut & quelque manquement de lumiere. Il
n'est pas étrange qu'il n'ait pas été éclairé sur le
delai de l'absolution. Il n'y a presque personne
qui le fût en France avant le livre de la Frequent-
te Communion. Et c'est ce qui fut cause qu'il
fit tant de bruit, les uns condamnant ce qui y
étoit dit sur ce sujet comme une nouveauté blâ-
mable, & les autres en étant ravis & y donnant
une aprobation extraordinaire. Il ne paroît
point aussi que l'utilité de ce delai ait été con-
nue à S. Philippe de Neri; & je pense qu'on
doit dire la même chose du Cardinal de Berul-
le, & du P. de Gondren. Tout ce qu'ils faisoient
au plus, est qu'ils refusoient l'absolution à ceux
qui témoignoient ne vouloir pas quitter leurs
péchés ; mais pour ceux qui témoignoient les
vou-

* 30. Septembre 1689.

vouloir quitter , je doute fort qu'ils ne leur donnassent pas l'absolution. A Louvain on a été fort longtems depuis le livre de la Frequent Communion à ne point user de délai. Et ce n'est que depuis la *Methode* de M. Huygens qu'on a commencé à en user , comme on l'avoue dans le *Bellum Poëticum* que je crois que nous vous avons envoié. Il me semble donc qu'il se-roit fort injuste de trouver mauvais que je par-lassé de M. de Palafox comme d'un des plus grands saints de ce dernier siecle , parce qu'il n'auroit pas vû assez clair sur une matiere sur laquelle on étoit de son tems très-peu éclairé.

Il faut de plus considerer que chaque saint a son talent particulier , & que le sien n'a pas été une grande & profonde connoissance des verités chrétiannes , mais un très-fervent amour de Dieu , une humilité très-sincere , une charité envers les pauvres digne des premiers siecles , un amour prodigieux de la pauvreté , une apli-cation infatigable & continue à tout ce qu'il favoit être de ses devoirs. Si avec tout cela on n'est pas saint & très-grand saint , je ne sai qui le pourra être ; outre que j'ai oublié de parler de ses penitences , qui ont été terribles.

LETTRE CCCCXXXII.*

A M. DU VAUCEL. Sur les remarques dont il lui avoit déjà écrit ; M. Leibnits ; le P. de Reux, & l'avantage qu'il y auroit de faire mettre en Latin le Phantôme du Jansenisme.

JE suis assuré que l'endroit des remarques sur le *Tractatus*, que je vous ai marqué, n'est pas bien. Il faudroit trop de discours pour vous en dire la raison, & pour répondre à l'objection que vous faites du changement arrivé quand la Couronne a passé dans les deux dernières races. Ce n'est point par des exemples que ces questions se doivent décider. Ce sont des coups extraordinaires de la providence de Dieu, dont on ne point tirer de conséquences. Cependant on est content de passer cet article sans rien mettre de contraire.

M. Leibnits n'est point un homme sans religion. Ce qu'il dit des Arminiens Hollandois peut être vrai, mais il ne s'en suit pas qu'il ait aucun penchant pour le Socinianisme. Pour Grotius, il a pu vaciller étant jeune : mais il paroît clairement par ses derniers livres, qu'il étoit tout à fait entré à la fin de sa vie dans les sentimens de l'Eglise Catholique, comme Juriel le fait bien dire dans son *Esprit de M. Arnauld*. Et il établit très fortement dans son livre posthume, que les dogmes de la foi se doivent décider par la Tradition & l'autorité de l'Eglise, & non par la seule Ecriture ; ce qui renverse toutes les hérésies & le Socinianisme plus que pas une autre. Peut-être que M. Leibnits n'a pas vu ce livre là. Il lui faudroit faire voir ;

¶ 6. Octobre 1689.

voir; peut-être qu'il en seroit touché. C'est le dernier de ses livres contre Rivet, qui n'a été imprimé qu'après sa mort. J'ai vû une lettre de M. Leibnits par laquelle il témoignoit n'avoir pas d'éloignement de se faire Catholique. Il faudroit menager ce commencement de bonne disposition. Il y a peut-être plus à espérer que vous ne pensez : mais vous ne nous dites point ce qui l'a amené à Rome.

Je travaille contre le méchant Ecrit que je vous ai envoié. Cela sera un peu plus long que je ne pensois. Mais je vous dis encore une fois, que ce sera une honte pour les Romains s'ils ne condamnent pas une si méchante doctrine. Je viens d'apprendre que l'auteur de ce méchant Ecrit est le P. de Reux, qui se cite souvent lui-même, & qui est parti pour Rome il y a dix jours, où il ne faut pas douter qu'il ne cabale autant qu'il pourra pour empêcher qu'on ne le condamne. Mais c'est ce qui devroit animer les Disciples de S. Thomas, de ne laisser pas prendre pied à cette monstrueuse hérésie, qui renverse tous les principes de la Morale de ce saint.

Puisque M. Tourel traduit fort bien, je m'étonne que vous ne l'engagiez pas à traduire le Phantôme plutôt que d'autres pieces, qui me semble qu'il ne seroit pas si important qui fussent en Latin. Car assurément rien n'est plus propre à faire voir que nous ne soutenons point les 5. propositions; & il me semble que vous m'avez mandé que c'est le jugement qu'en a fait le Cardinal Casanata. Et le Traducteur pourroit dire dans une Preface qu'on ne doute point que ce livre ne soit de M. Arnauld. Je suis tout à vous.

LETTRE CCCCXXXIII.*

A M. DU VAUCEL. Sur l'Election du Pape Alexandre VIII. le silence des Evêques sur le prétendu Jansénisme ; la denonciation de l'hérésie du péché Philosophique ; quelques faits dont il avoit été éclairci ; & quelques changemens faits en France dans le gouvernement.

A Près le portrait fidèle que vous nous avez fait de celui que l'on vient de mettre sur la chaire de S. Pierre, il ne nous reste qu'à prier Dieu qu'il lui donne toutes les grâces nécessaires pour se sauver en sauvant les autres. Il y a lieu d'espérer qu'il terminera les brouilleries entre la France & la Cour Romaine, mais Dieu veuille que ce soit d'une manière avantageuse à l'Eglise, ou au moins qui ne lui soit pas tout à fait préjudiciable. Vous nous avez parlé autrefois d'un accommodement touchant la Regale, que la France avoit proposé, qui vous paroîssoit raisonnable. Ne pouroit-on point terminer le differend sur ce pied-là, & faire comprendre au Roi qu'il est contre toute raison de soumettre à la Regale les Chanoines de la Cathédrale de Pamiez, puisque depuis l'établissement de la vie commune approuvée par l'une & l'autre puissance, ce ne sont plus des bénéfices, mais seulement des places de Religieux. On ne peut croire que le Roi rende Avignon sans rétablir M. de Vaison dans son Eglise.

M. le Cardinal le Camus auroit moins donné de prise à ses ennemis, s'il avoit pris plus de soin de detruire dans l'esprit du Roi le Phantô-

me

#6. Octobre 1689.

me dont on s'est servi pour le rendre suspect. C'est ce que doivent craindre tous ceux qui se contentent de dire qu'ils ne sont pas jansenistes, sans oser dire qu'il n'y en a point. C'est confirmer le Prince dans l'opinion qu'il en a. Et cela suffit pour avoir occasion de les décrier dans son esprit; parce qu'il est aisément persuader qu'ils entretiennent de secrètes intelligences avec des personnes du parti, pour qui on fait bien dans le monde qu'ils ont de l'affection.

Cependant il faut s'attendre que ce Phantôme subsistera encore long-tems, parce que personne n'ose y toucher, ou par timidité, pour ne pas s'exposer aux ressentiments d'une Compagnie vindicative, ou par ambition, pour n'être pas traversé dans ses desseins par des gens qui ont beaucoup de crédit dans presque toutes les Cours, sans parler des politiques qui sont bien aise de l'entretenir, pour s'en servir dans les rencontres à oprimer ceux qu'il en peuvent faire soupçonner. Ainsi on n'espere pas qu'on le mette moins en œuvre sous ce nouveau Pontificat. Et on a plus lieu de craindre qu'on ne l'emploie pour empêcher la condamnation de la nouvelle herésie*. Mais je ne sai comment vous croiez possible de supléer à ce qu'on ne pourroit faire à Rome, en la faisant condamner par des Evêques ou des Universités. Tous les Evêques de ces païs-ci, ou sont vendus aux Jésuites, ou tremble sous leur crédit. Le P. de la Chaise tient tous ceux de France dans le respect, hors M. de Reims qui se contente de parler très-fortement à ces Peres, mais qui n'entreprendra pas de les censurer. En Italie, en Espagne, en Allemagne, il est inouï depuis long-tems qu'aucun Prelat

ait

* Du péché Philosophique.

14 CCCCXXXIII. Lettre de M. Arnauld
ait rien censuré , si ce n'est pour flatter la Cour
Romaine, comme fit il y a quelques années l'Ar-
chevêque de Gran. Pour les Universités , ou les
Jesuites y sont tout puissans , ou elles sont tel-
lement esclaves , qu'elles ne font plus de censu-
res , si ce n'est de commande. Or vous atten-
dez-vous qu'on en presse quelqu'un de dire son
sentiment sur cette nouvelle herésie ? Il ne re-
ste donc plus qu'à gemir sur le pitoiable état de
l'Eglise , s'il n'y a plus de tribunal où une hér-
ésie si grossière puisse être condamnée. Vous au-
rez reçu l'Ecrit des Jesuites , où ils ne desa-
vouent pas la These de Dijon. Qu'est-il besoin
après cela que le Denonciateur se nomme ? J'ai
achevé une seconde *Denunciation* , qu'on fera
imprimer aussi-tôt que le petit ami l'aura copié.

Je m'en vais me remettre à mon Espagnol ,
que j'ai long-tems interrompu. Je suis bien af-
fligé de ce que vous me mandez qu'on n'a point
le 3. Tome de Navarette. J'ai de la peine à
croire qu'il n'y eut point travaillé. Car j'ai trou-
vé bien des endroits de son 2. Tome où il ren-
voie à ce 3. Et on nous a dit que le P. Harney ,
Docteur de Louvain de la Faculté étroite , en
avoit quelque chose. On fera ce qu'on pourra
de ce côté-ci pour decouvrir ce qui en est. Ceux
du païs où vous êtes n'y pourroient-ils rien ? On
ne commettra personne : vous pouvez bien vous
en assurer. Je suis content de ce qu'on vous a
mandé d'Espagne de Diego Callado : qu'on ne
fait pas le jour de sa mort , mais qu'on est certain
qu'il est mort en 1638. Cela me suffit pour con-
fondre l'auteur du libelle. Je vous rends graces
de vos autres memoires ; on les conservera bien ,
& on n'en fera d'affaire à personne. Mais quand
ce sont des Imprimés , où ils sont nommés , ya-
t-il danger de les nommer ?

Le

Le changement qui s'est fait dans quelques Charges ne donne pas lieu de dire que les choses vont fort mal dans le Conseil du Roi. M. le Pelletier demeure Ministre d'Etat, & on ne doute point qu'il n'ait été bien aise de laisser à un autre le soin des Finances. C'est M. de Pontchartrain qui est Controlleur general. Tout le reste ne s'est fait aussi que par l'agrément des parties, qui y trouvent leur compte aussi-bien que le public. Pour ce qui est des armées, je ne sais sur quoi est fondé ce que l'on fait croire à Rome, que les choses y vont aussi fort mal; puisque les armées de France ont vécu toute cette campagne dans le pais ennemi, & que les Alliés ont été réduits à prendre des quartiers d'hiver par delà le Rhin dans des Etats de l'Empire, qui en demeureront bien ruinés. Car on fait ce que c'est que des quartiers d'hiver des troupes allemandes. Il est vrai qu'on a perdu Maience & Bonne: mais ce n'a pas été sans qu'il en ait couté aux Imperiaux bien des hommes & de l'argent. Mais comme il n'y a que des malheurs à attendre d'un côté & d'autre de cette miserable guerre, ce feroit une chose bien glorieuse au nouveau Pape & bien avantageuse à l'Europe, s'il y pouvoit rétablir la tranquilité, ce qu'il n'y a guere lieu d'espérer, tant il s'y trouve de difficultés qui paroissent insurmontables.

LETTRE CCCCXXXIV.*

A M. DU VAUCEL. Sur le délai de l'absolution peu pratiqué, quoique connu par quelques personnes avant le livre de la Frequent Communion ; les apparences de reconciliation entre les Cours de Rome & de France ; l'emprisonnement de six Chanoines de Beauvais ; & une seconde denonciation du péché Philosophique.

JE n'ai pas prétendu que les grands hommes dont je vous ai parlé n'usaient jamais de délai de l'absolution ; mais il est certain qu'ils en usoient très peu souvent , & qu'ordinairement ils se contentoient des promesses qu'on leur fairoit après beaucoup de recidives , sans exiger qu'on en donnât des preuves par un changement effectif. Emerit de Bonis ancien Jesuite a bien connu l'utilité de ce délai. S. Charles en a aussi donné de très-belles regles. Mais il se pourroit bien faire que ceux qui ont travaillé sous lui , ne les aient pas pratiquées trop exactement. Enfin on doit rendre graces à Dieu de ce que cette pratique si salutaire est devenue bien plus fréquente depuis le livre de la Frequent Communion. Cependant les 7. ou 8. lignes que vous raportez de M. de Palafox peuvent servir à expliquer ce qui est dit dans la lettre pastorale sur l'absolution des Indiens. Je serois bien aise que l'on trouvât quelque chose de bon sur ce sujet dans la vie de saint Bertrand. Ce que vous nous mandez de l'instruction du procès pour la beatification de Dom Jean de Palafox nous

à bien rejouis. La cession du quartier est aussi une bonne chose; car c'est un signe qu'on veut tout de bon faire cesser les brouilleries entre les deux Cours. Mais ne s'est-il rien dit de l'Evêque relegué? N'est-il point compris dans la restitution d'Avignon?

Nous venons présentement de recevoir de Paris une nouvelle bien surprenante, qui est qu'on a mis à la Bastille six chanoines de Beauvais entre lesquels est le chantre, sans qu'on en fache encore le sujet. Votre Cour ne trouvera-t-elle rien à redire à ces voies de fait si fréquentes contre des Ecclesiastiques, & que tout cela se fasse par les Conseils d'un Jesuite & d'un Archevêque, sans qu'aucun Prelat ose ouvrir la bouche pour representer au Roi combien on surprend sa religion? Il est bien à craindre que la cession du quartier ne fasse passer bien d'autres choses qui ne seront gueres avantageuses à l'Eglise. Cependant de quelque maniere que se fasse l'accommodement, cela vaudra encore mieux que de laisser les choses dans le miserable état où elles étoient. La 2. Denonciation de la nouvelle herésie est achevée. Elle sera quatre fois plus grande que l'autre. Mais il faudra bien encore dix ou 12. jours avant qu'elle puisse être envoyée à l'Imprimeur, & 3. semaines pour être imprimée; de sorte qu'elle ne pourra vous être envoyée que dans six semaines.

LETTRE C CCCXXXV.*

A M. DU VAUCEL. Sur l'accommodelement entre les Cours de Rome & de France ; le livre intitulé, les Soupirs de la France ; l'Explication de l'Apocalypse de M. de Meaux ; plusieurs Theses où les Jesuites enseignent le péché Philosophique ; la seconde Denonciation de cette herésie ; & M. de Palafox.

Nous nous attendions d'apprendre quelque chose de l'accommodelement des deux cours par votre lettre que nous reçumes hier : mais nous voions bien que cela n'ira pas si vite. Tout ce que vous mandez n'est qu'un sujet de gémir. *Les soupirs de la France* ne sont point du tout de la personne que vous soupçonnez. C'est d'un franc Huguenot, quoi qu'il affecte de ne pas paroître tel. Le Prince qui les attribue à un Janseniste, se trompe certainement. N'a-t-on point vu à Rome l'Explication de l'Apocalypse de M. l'Evêque de Meaux. Il y met en poudre les Prophéties de Jurieu, &c c'est assurément un grand service qu'il a rendu à l'Eglise. M. Perrisson les a aussi refutées très-solument : mais il finit par une flaterie aussi outrée que l'on s'en puisse imaginer. Ces livres ne se trouvent-ils point à Rome ? Les Dominicains ou seroient bien peu zélés pour la doctrine de S. Thomas, ou auroient bien peu de credit, s'ils ne peuvent pas faire condamner l'hérésie du péché Philosophique, qui renverse entièrement la Théologie de ce saint, comme on le fait voir très-évi-

22. 12. Novembre 1683.

Docteur de Sorbonne.

69

évidemment dans la 2. Denonciation , qu'on ne pourra envoier à l'Imprimeur que dans 7. ou 8. jours , & ainsi vous ne l'aurez pas fitôt. J'ai recouvré 15. Theses de Jesuites de ces païs-ci où ils soutiennent , que *peccatum Philosophicum non est formalis offensa Dei , atque ideo non merentur poenas sensus aternas.* On voit donc combien il est important d'arrêter le progrès de cette damnable doctrine. Vous pouvez vous servir utilement des Theses de M. Steyaert , qui pourra trouver de l'appui à Rome. J'ai trouvé une proposition encore plus méchante dans une These soutenue à Louvain par un Recollet Irlandais nommé le P. Duffy , que je crois être présentement à Rome. C'est par où je finis la 2. Denonciation . Je mets ensuite l'Ecrit des Jesuites avec des Remarques sur leurs injures & leurs calomnies. En voilà deux sur lesquelles je serois bien aise d'avoir votre avis.

(Qui font lire à tout le monde l'Ecriture sainte en langue vulgaire. Des loix utiles à cause des circonstances de certains tems peuvent césser d'obliger quand ces circonstances sont changées. C'est ce qu'ont pensé les plus éclairés de vos Peres , de la défense de lire l'Ecriture sainte en langue vulgaire. Il nous ont assuré que l'usage des Eglises d'Allemagne est de la laisser lire à tous ceux qui y ont devotion , pourvu que ce soit d'une version Catholique. (*Serrarius dans ses Prolegom. sur l'Ecriture sainte p. 136.*) & quoiqu'on ne le permette pas en Espagne , on y reconnoît néanmoins comme une chose notable , qu'en France & aux Païs-bas tout le monde la peut lire. *Thomas Hurtado , de residentia lib. 5. Resol. 7.*

Nouveau Testament de Mons condamné par deux Papes comme falsifié en divers endroits. On

C 6

fait

60 CCCCXXXV. Lettre de M. Arnauld
fait ce qui fut cause que cette version du Nouveau Testament fut prohibée avant la paix de l'Eglise, & de quoi on convint lorsque cette paix se fit. Mais vous ne sauriez rien rapporter sans y mêler quelque mensonge. Car il est faux qu'elle ait été prohibée *comme falsifiée en divers endroits*, ni qu'on ait marqué dans le Decret qu'il y ait aucune erreur.)

Seroit-il à craindre que ces deux endroits attirent quelque censure contre cet Ecrit ? Votre reponse viendra encore assez tôt pour retrancher cela si cela étoit à apprendre. Il seroit bon cependant que cela y demeurât à moins que ce danger ne fut fort apparent. Car c'est faire un grand préjudice à beaucoup de bonnes ames, que de leur laisser arracher des mains la parole de Dieu sans oser rien dire pour les rassurer.

Je ne suis pas surpris que M. de Palafox parle de gracet suffisantes, ou, de secours suffisans. L'explication que vous y donnez est très-bonne, pourvù que le texte n'y fut pas contraire. Mais avez-vous pris garde à sa lettre pastorale des misericordes de Dieu ? C'est la priere de M. l'Abé de Haute Fontaine traduite & augmentée, comme il le reconnoît dans la Preface. Je suis tout à vous.

LET.

LETTRE CCCCXXXVI.*

A M. DU VAUCEL. Sur le sujet de l'emprisonnement des Chanoines de Beauvais ; les avertissemens de M. de Meaux ; & le dessein que Grotius avoit d'embrasser la Religion Catholique.

Nous n'avons reçu qu'à midi vos lettres du 4^e & du 5^e. ce qui nous laisse peu de tems pour vous écrire. On vous a mandé l'histoire de Beauvais : en voici la suite. L'Evêque proteste qu'il n'y a aucune part ; & voici à quoi on attribue ce grand vacarme. Un chanoine nommé *Foi de la place* (differends de deux autres chanoines qui s'appellent aussi *Foi*) a inventé la fable suivante pour se vanger de ces Messieurs. Il a feint qu'un fou , avant que la tête lui tournât , étoit leur confident & leur scribe ; qu'ils composoient des livres contre le gouvernement ; que M. Papin Doien de Boulogne , & qui a été auparavant Chanoine de Beauvais , les faisoit imprimer en Hollande , & qu'Alleau libraire de Beauvais les debitoit. Il a trouvé moyen d'avoir de l'Ecriture de ce fou , qu'il prétend confronter avec des Ecrits trouvés chez ces MM. & pour donner plus de couleur à sa medisance , il a eu la malice de faire venir par Alleau un de ces libelles , qu'il a déposé entre les mains du Promoteur de l'Evêque. Il y a quelques années que ce malhonnête homme ayant été accusé par une fille qu'elle étoit enceinte de lui , M. de Nully qui étoit alors Promoteur du chapitre , fit son devoir. Presentement une jeune veuve à laquelle il a fait

up

25. Novembre 1689.

62 CCCCXXXVI. Lettre de M. Arnauld
un billet de six mille livres les lui demande, & M. le Maire le doit juger. Ce sont là les sujets qu'on allegue de la piece qui leur a été jouée. Le chagrin qu'il a contre les autres n'a que trop éclaté dans quelques rencontres. On ajoute que les parens de ce miserable las de ses débauches, & de ce qu'il a dissipé tout son bien, le veulent faire enfermer à S. Lazare. M. de la Reynie qui a interrogé M. le Maire, a dit à Madame de Fontenu sa sœur, que l'affaire de ces M.M. finiroit bientôt; qu'ils avoient toutes leurs commodités, mais que M. son Frere s'en retranchoit une partie, parce qu'il étoit trop penitent, qu'il ne voudroit pas mettre sur son compte de contribuer à ôter de l'Eglise de Beauvais un si honnête homme; & que l'Exempt l'Oisillon, (c'est celui qui les a arrêtés) lui avoit dit en propres termes : *Si M. le Maire est coupable, je veux qu'on me coupe la tête.*

M. de Beauvais assure qu'il a dit au Roi, qu'il les croioit innocens, & que S. M. en étoit aussi persuadée. Il a fait le portrait de ces quatre Messieurs en parlant à Madame de Billy; que M. le Maire étoit un saint, & qu'il avoit dit au Roi qu'il n'avoit pas de meilleur Ecclesiastique dans son Roiaume; Gerard bon homme, mais sang brûlé & atrabilaire; Hocquet homme d'esprit, & de Nully simple & incapable de brouiller. Voilà tout ce qu'on nous en a mandé.

Je ne crois point du tout ce que l'on vous a dit de la rupture de l'Assemblée: cela n'a point de vraisemblance. Vos nouvelles sont très curieuses & très exactes: nous vous en remercions. On ne peut trouver à redire à ce que j'ai dit de Grotius, puisque je n'en dis rien qui ne soit avantageux pour notre Religion. C'est dans le livre contre M. le Fevre pour la justification du

livre

Livre du Renversement de la Morale. Je pense que vous l'avez. M. de Meaux repond par des *Avertissemens*, à ce qu'a dit Jurieu dans ses lettres pastorales contre son Histoire des Variations. On nous a envoié le premier : il est admirable. Le Ministre y est poussé comme il faut. Il est facheux que vous ne puissiez voir ces livres là qui sont sans doute à Rome. Il a fait aussi une reponse à des difficultez que quelques Ministres ont faites sur le canon de la messe : ce n'est qu'un petit livre qui est fort beau.

Je lis presentement le livre de M. Daumat : *Les loix civiles dans leur ordre naturel*. Il y a à la tête un traité des loix que j'ai presque achevé. J'en suis extremement satisfait : car il y a beaucoup de piété & beaucoup de lumiere. Ce livre là devroit être à Rome, où on estime tant la jurisprudence. Ce seroit un prix excessif de vous l'envoyer par la poste. Car c'est un vol. in 4. & ce n'est encore que la moitié de l'ouvrage.

J'ai oublié de vous dire à propos de Grotius qu'il est très faux qu'avant son dernier voyage en Suede, il étoit disposé d'aller à Charenton, & qu'il n'en fut empêché qu'à cause du rang qu'il prétendoit. Cette dispute du rang arriva tout au commencement de son Ambassade, comme il paroît par ses lettres, & non point à la fin. J'ai su au contraire de M. Issali, qui l'avoit su de M. Bignon le pere, qu'il avoit promis à M. Bignon son grand ami, qu'aussi-tôt qu'il seroit retourné de son voyage, il feroit publiquement profession de la Religion Catholique.

LETTRE CCCCXXXVII.*

AMAD. DE FONTPERTUIS. Sur la mort
de la sœur Briquet, Religieuse de F. R.

MA TRES-CHERE SOEUR,

Quelle épreuve, & si vous n'aviez beaucoup de foi, quelle crainte n'auroit-on point que vous ne succombassiez à une telle douleur! Car qu'y a-t-il de plus triste & de plus amer en ce monde que de perdre ce qu'on y avoit de plus cher, & à quoi on étoit attaché par des liens, que la foi même nous faisoit regarder comme très-saints & très-légitimes? Aimer une personne fort aimable, l'aimer pour sa piété & pour ses dons de grâces extraordinaires, & n'avoir que Dieu en vue dans cette amitié, peut-on rien s'imaginer de plus capable de former une union dont la rupture ne puisse être que très-sensible à la nature, à moins qu'elle ne soit soutenue par une vive application à ces grandes vérités de la Religion chrétienne, qui ont été inconnues aux sages du monde, & qu'on ne sauroit apprendre comme on les doit savoir pour nous être avantageuses, que dans l'Ecole du S. Esprit? Mais c'est aussi, ma très-chère Sœur, ce qui me console en vous consolant. Je ne doute point que vous ne soiez remplie de ce qu'un homme de bien vous a écrit sur le sujet de l'amitié chrétienne. † Je viens de le relire pour me consoler moi-même, & j'en ai été de nouveau si satisfait, qu'il m'a paru inutile de fai-

* 4. Decembre 1689.

† M. de Sacy.

re autre chose pour soulager votre affliction, que de vous renvoier à ce que vous a dit ce saint homme pour vous préparer à ces sortes de pertes, dont il ne prévoioit pas que la sienne feroit la premiere. Je n'ai encore rien apris des circonstances d'une mort qui n'a pu être que precieuse devant Dieu. Mais si ce vous a été un coup bien rude quant aux sens, d'être présente à cette dure séparation, je ne puis m'imaginer qu'il ne s'y soit passé beaucoup de choses qui vous ont fait sentir quel avantage c'est à une ame à qui Dieu a fait la grace d'être toujours attachée à J. C. comme à son unique époux, qu'elle a préféré aux plus grands avantages du monde, d'être délivrée de ce corps mortel pour être reçue aux nêcess de l'agneau, & y recevoir la récompense de son inviolable fidélité. N'aions tous que cette pensée, & quoi qu'il nous arrive, rien ne sera capable de nous abattre. La Maison de Dieu semble se détruire; mais elle se bâtit ailleurs. Les pierres se taillent ici; mais c'est pour être placées dans l'édifice celeste.

LETTRE CCCCXXXVIII. *

AM. DU VAUCEL. Sur un Ecrit qu'il lui proposeoit de faire; la seconde Denonciation du péché philosophique; l'élargissement des Chanoines de Beauvais; & la cause de l'emprisonnement de M. de Bridieu.

Nous recevons présentement votre lettre. On pensera à tous les avis que vous nous y donnez; quoiqu'on ait un peu de peine à interrompre ce que l'on fait présentement, & dont

on

* 9. Decembre 1682.

66 CCCCXXXVIII. Lettre de M. Arnauld
on a les idées toutes fraîches. Ce que vous proposez est sans doute fort important, mais il y a très-peu d'espérance qu'on obtienne quelque chose de positif. La condamnation de la nouvelle hérésie paraît plus facile. Vous savez ce que l'on vous a mandé de Paris. Disposez vous donc à faire de votre mieux quand vous aurez reçu la seconde Denonciation. L'Ordre de S. Dominique manqueroit bien de cœur, s'il ne travailloit à faire étoufer une erreur qui ruine tous les principes de la morale de S. Thomas, qui est celle de l'Évangile.

Les Chanoines de Beauvais sont sortis de prison pleinement justifiés. Leur Evêque les alla querir dans son carrosse le 5. de ce mois, & les mena souper chez lui. Mais on ne sait encore ce que deviendra M. de Bridieu, qui n'étoit pas avec eux, mais à la Baïville, & dont l'affaire n'avoit rien de commun avec la leur. Mais il n'a pas été moins grossierement calomnié par un miserable Moine Bernardin, qui étoit le Pater d'une Abaie de filles auprès de Kimper (ou dans la ville même) dont l'Abesse qui est une très-bonne fille âgée de 70. ans, avoit désiré voir M. de Bridieu. Il avoit de la peine à y aller, mais M. l'Evêque qui estime beaucoup cette Abesse, souhaitta qu'il y allât, & l'y mena lui-même. Le Moine en a eu jalouse, & en a écrit au P. de la Chaise, l'accusant de dogmatiser dans ce Monastere. L'Evêque & les Religieuses ont écrit pour sa justification : mais cela n'a pas empêché qu'on ne l'ait amené à la Bastille.

LET

LETTRE CCCCXXXIX.*

AM. DU VAUCEL. Sur la 2. Partie de la Défense des nouveaux Chrétiens ; le 3. & 4. Volume de la Morale Pratique des Jésuites ; & le refus qu'il fait de présenter des articles en son nom.

Nous avons reçu en même tems votre lettre du 26. Novembre, & la 2. partie de la Défense des nouveaux Chrétiens. C'est la plus forte piece du monde. Presque tout ce qu'ils y disent est refuté dans ce que vous aurez vu présentement du 3. Volume de la Morale Pratique. Nous en manderons encore un de Paris afin de vous l'envoyer. Je ne l'ai fait que parcourir, mais j'en ai assez vu pour juger que ce n'est rien qui vaille. Il n'y a qu'un endroit sur quoi on seroit bien aise d'avoir quelque éclaircissement. C'est qu'il rapporte des lettres de Navarette étant Archevêque de S. Domingue, où il dit du bien des Jésuites, pour empêcher qu'ils ne se retirassent de sa cathédrale, où il les croioit utiles pour enseigner les humanités & même la morale. Je crois que vous nous en avez dit autrefois quelque chose. Mais comme cela ne presse pas, nous aurons plutôt fait d'attendre votre réponse que de parcourir toutes vos lettres. Le 3. Volume est achevé d'imprimer, & le suivant, qui contiendra l'histoire de M. de Palafox, est tout prêt de donner à l'Imprimeur. Je travaille à celui de la Chine. Je voudrois bien qu'il pût être fait pendant qu'on imprimera celui de Palafox. Et ainsi je serois bien aise de n'être point interrompu.

M.

215. Decembre 1689.

68 *CCCCXXXIX. Lettre de M. Arnauld*

M. de Fresne * vous répondra sur ce qui regarde la grâce & la publication des Articles. Rien n'est mieux que ce que vous faites sur cela, & on ne peut vous ôter la louange que vous méritez d'un très-adroit & très-habille négociateur. Mais ayant bien pensé à ce qui me regarde, je ne puis du tout me résoudre à envoier ces Articles en mon nom. C'est me mettre à la tête des autres, ce qui ne paraît point à propos. On me demandera quelle procuration j'ai de parler pour eux. La pièce se soutient d'elle-même par la manière dont elle a été faite & approuvée il y a long-tems. Il suffit qu'il n'y ait personne qui la désavoue, sans qu'il soit nécessaire qu'il y ait quelqu'un qui se fasse fort des autres. On peut ajouter à cela qu'apparemment on ne me fera point de réponse, ce qui est une espèce de rebut, dont les Jésuites se pourront prévaloir. Enfin on ne peut presque écrire sans donner quelque louange &c. Je vous prie donc de me décharger de cette corvée. Pour le Cardinal de B. c'est autre chose. On pourra bien lui écrire, mais il faut en avoir quelque occasion, & je ne crois pas que ce dût être la publication des articles. En parcourant la 2. partie de la Défense, j'ai trouvé un endroit qui aurait besoin d'éclaircissement. Ce sont des Réponses du P. Pas de l'Ordre de S. Dominique à des doures qui lui avaient été proposées sur les honneurs que les Tonquois rendent à Confucius. Je vois à peu près ce qu'on y pourroit répondre. Je serais bien aise néanmoins d'avoir copie de ces Réponses, si on les a où vous êtes. Elles sont de 1680.

* Le P. Quesnel.

LET

LETTRE CCCCXL.*

AM. DU VAUCEL. Sur ce que l'on pouvoit faire pour mettre la Cour de Rome à la raison , au sujet de ses differend avec celle de France , lerefus qu'il faisoit d'écrire au nouveau Pape , & la réponse au livre du P. Tellier.

S I le Pape demeure ferme dans la proposition qu'il fait de remettre les choses , en l'état où elles étoient avant l'arrêt de 1673. & la Déclaration de l'Assemblée de 1682. il n'y a nulle esperance de voir terminer les differends entre les deux Cours. Car on ne lui cedera jamais ce dernier article. Mais si le Roi prenoit conseil de Prélats habiles , pieux & desinteressés , & qu'il voulût de bonne foi suivre leurs avis , il embarraseroit bien les Romains. Il ne faudroit que les menacer d'un Concile National , auquel on laisseroit toute liberté de lui dire ce qui seroit plus avantageux pour le bien de son Eglise , quand ce seroit même de renoncer à l'extension de la Regale ; mais de faire en même tems declarer avec plus d'autorité ce qui regarde les 4. articles , & de retrancher beaucoup d'abus de la Cour Romaine , comme sont les preventions & les resignations *in favorem* , & les dispenses obtenues pour de l'argent contre le reglement exprès du Concile de Trente. Peut-être que Dieu se servira de cette resistance du Pape , & de l'embaras où cela met le Roi , pour lui ouvrir les yeux , & lui faisant comprendre qu'on l'a très-mal conseillé sur les affaires de l'Eglise , il s'addressera à d'autres personnes qui le conseilleront .

* 30. Decembre 1689.

70 *CCCCXL. Lettre de M. Arnauld*
seilleront mieux. Dieu le veuille. Ce seroit un
grand bien pour l'Eglise.

Je vous ai déjà mandé que je n'ai point d'in-
clination d'écrire au restaurateur du Nepotis-
me. Cela seroit encore moins à propos, se-
brouillant avec la France. Et par la même rai-
son je suis bien aise qu'on ne voie point mon
nom en cette Cour-là. Vous ferez bien aussi de
déliberer si vous dévez vous faire connoître.
Ce que l'on dit du C. N. est bien déplorable.
Il ne faut pas s'étonner si cela fait regretter le
Pontificat passé. Des reprimandes ne servent
de guere à de jeunes debauchés. Le Philosophe
Visionnaire sera bien en colere de se voir dans
l'Index & encore plus s'il est condamné par un
Decret exprès. Ce n'est pas M. l'Abé le Roi
qui a traduit la lettre pastorale de M. de Pala-
fox, mais M. de Palafox qui a traduit la priere
de M. le Roi. Me serois-je si mal expliqué que
je vous eussé donné une idée contraire? Je suis
bien aise que vous soiez content des feuilles.
Je crois que vous serez encore plus satisfait de
la suite. On imprime présentement la Repon-
se au second Volume du P. Tellier. Elle ne tien-
dra qu'environ deux feuilles & demie. On ne
nous en a encore rien envoié: mais j'espere que
nous vous envoierons tout par le premier ordi-
naire. Vous y trouverez la Réponse aux Lettres
de Navarette. J'ai retrouvé ce que vous nous
aviez mandé autrefois de cette affaire de S. Do-
mingue. Je menagerai dans le Tome suivant,
qui contiendra l'histoire de Palafox, de parler
de M. Cosimo Ricciardi. Je l'aurois fait dès ce-
lui-ci si j'avois su ce que vous m'en mandez.
Pour Monseigneur l'Archevêque de Seville, je
ne sai s'il est à propos d'en rien dire. Car j'a-
urois peur que cela ne l'exposât trop à la haine
des

des Jesuites , qui sont toujours de dangereux ennemis. Je viens de penser que quand on pourroit faire condamner le Libelle , il ne seroit pas à propos de l'entreprendre , parce qu'il seroit comme indubitable qu'ils feroient à leur tour condamner la Morale Pratique qui va paroître.

LETTRÉ CCCCXLI.*

AM. DU VAUCEL. Sur la Promotion du Neveu du Pape , & du Seigneur Palucci au Cardinalat , de quelques Ecrits qu'il le prie de lui chercher.

I L est vrai que vous nous aviez mandé qu'il ne s'étoit trouvé aucun Cardinal qui se fût opposé à l'élevation du Cardinal Neveu. Mais ce n'étoit pas un juste sujet de vous en dedire , que ce que vous avez appris du Cardinal d'Agüire , & qui ne vaut guere mieux que rien. Car il suffissoit qu'il ne connût aucun merite dans ce jeune homme , pour être obligé de declarer au Pape qu'il ne pouvoit pas consentir qu'on le fit Cardinal , & qu'on l'élevât si jeune à une si éminente dignité , avant qu'il eût donné des preuves , par une conduite sage & édifiante , qu'il en étoit digne. Ces demi generosités des plus gens de bien ne font qu'autoriser la lâcheté des autres. Le feu Pape a eu tant de moyens de remplir le sacré College de bons sujets ; il est bien à craindre qu'il n'ait eu un grand compte à rendre à Dieu de ne l'avoir pas fait.

J'apprends par la seconde partie de la Defense , que le Seigneur Palucci à qui la Congregation des affaires d'Angelopolis donna commis-

sion

*9. Janvier 1690.

72 CCCCXL^I. Lettre de M. Arnauld
sion le 17. Decembre 1652. de faire l'acte que
le Defenseur appelle page 351. *Factum concor-*
datum, est présentement M. le Cardinal Altie-
ri. Cela étant, ne pourroit-on point connoître
quelqu'un chez ce Cardinal, qui nous pût de-
meler toute cette histoire du *factum concor-*
datum. Mais il faudroit avoir la piece que les
Jesuites firent imprimer en 1653. à Rome sous
ce titre : *Processus & finis causæ Angelopolita-*
na &c. qu'ils ont fait inserer depuis en 1655.
dans le 4. Tome du Bullaire imprimé à Lyon,
depuis la pag. 289. jusqu'à la 300. Ce n'est pas
que je n'aie assez de quoi les confondre des
avantages imaginaires qu'ils ont voulu prendre
de tout cela; mais c'est que je m'imagine qu'on
le feroit encore mieux, si on savoit au vrai com-
ment cette affaire s'est passée.

LETTRÉ CCCCXL^{II}.*

A M. DU VAUCEL. Sur la 2. Denonciation
du péché Philosophique; l'affaire des Chanoines
de Beauvais; un dessin qu'avoit le Général
des Jesuites; la disgrâce d'un Cardinal;
& quelques Theses de M. Hennebel.

Nous ne reçumes votre dernière lettre
qu'une heure après que la nôtre fut envoyée
à la poste.

La 2. Denonciation de l'hérésie du péché
Philosophique a été retardée près d'un mois
par la faute des Imprimeurs. Mais j'espere que
nous la pourrons avoir dans trois semaines.

L'affaire des Chanoines de Beauvais s'est ter-
minée si glorieusement pour eux, qu'on ne peut
plus

g 25. Janvier 1690.

Docteur de Sorbonne.

73

plus en prendre avantage contre la Cour. On feroit bien heureux si toutes les persecutions que l'on fait aux gens de bien en prevenant le Roi contr' eux , se passoient de la même maniere. Je ne crois pas que le feu P. General de la Société eût jamais ose faire ce que l'on vous a dit qu'il étoit resolu de faire ; & il n'y a nulle apparence que son successeur ose l'entreprendre. Je ne crois pas même que cela fût à souhaitter. Car cela n'auroit point d'autre effet que d'attacher le Roi aux Jesuites plus encore qu'il n'est presentement.

La continuation des desordres dont vous nous parlez est un nouveau sujet de larmes. Ce que vous dites du Cardinal , qui n'est pas encore rentré en grace , est ce qui me fait de la peine. Car ce qu'on dit dans le monde du sujet de sa disgrâce,est une chose bien horrible. Nous vous envoions une These de M. Hennebel : *De sacerdote lapsō*, que vous trouverez fort belle. Cependant M. Steyaert qui est le Docteur dont il refute le sentiment , le menace de Rome. Mais je ne faurois croire qu'on y osât condamner une doctrine si bien appuyée sur la pratique uniforme de 12. siecles & plus , & qui n'est expressément combattue que par de miserables Casuistes modernes , dont l'opinion fait horreur à tous ceux qui ont un peu de sentiment de pieté. Vous avez intérêt de travailler à empêcher un tel excès ; car ce seroit condamner l'*Amor pœnitens*. Ce qui seroit à craindre est qu'on ne prît occasion du mot d'*abominable* , dont M. Hennebel s'est servi dans une dispute de vive voix seulement , pour mettre cette These dans l'*Index* par un *Feria 3. ou 4. ob acerbitatem censoria*, sans néanmoins dire pourquoi , afin de se venger d'un Docteur qu'ils croient n'être pas

Tome VI.

D

favo-

74 CCCCXLIII. Lettre de M. Arnauld favorable à leurs pretentions ultramontaines, & favoriser celui qui s'en declare si hautement le protecteur.

LETTRE CCCCXLIII.*

A M. DU VAUCEL. Sur quelques Projets de Lettres au Pape & aux Cardinaux.

Nous venons de recevoir votre lettre du 7. qui nous a fait changer tous nos projets. Car sur ce que vous dites que la lettre au P. de S. Martin † lui sera rendue par un homme fort sage, en sorte que si cette affaire ne réussissoit pas aussi bien que nous le souhaitterions, elle pourroit demeurer secrete, nous nous sommes resolus d'écrire; & nous vous envoions la lettre à cachet volant, dont il faudroit que vous tirassiez copie, parce que nous n'avons pas eu le loisir de la faire pour vous l'envoyer; outre que cela auroit coûté du port. Nous n'en envoions qu'à vous cette fois-ci (car cela ne vient que d'être achevé.) Dans huit jours on en enverra pour les Cardinaux. Mais prenant la voie de M. de S. Quentin ‡ qui est assurément la meilleure, nous commençons à douter s'il faut écrire au C. de B. Ce que vous nous mandez, qu'il n'est pas encore en grace, mais qu'il faut qu'il merite par ses services d'y rentrer, nous fait croire qu'il n'est point à propos de lui confier aucun secret. Car étant dans une dependance absolue de la Cour, il n'y a point d'apparence qu'il nous puisse servir, étant même assez croiable

* 26. Janvier 1690.

† Le Pape.

‡ M. de Castoni.

bie qu'il a ordre de ne rien faire qu'avec la participation de l'Ambassadeur, à quoi il est à craindre qu'il n'obéisse trop scrupuleusement, pour ne pas donner la moindre petite occasion de se rebrouiller avec la Cour. C'est peut-être porter le soupçon trop loin : mais y ayant très peu à espérer de l'autre côté, il vaut mieux prendre le plus sûr aussi bien pour vous que pour nous. Quoique nous n'envions pas cette fois-ci pour les Cardinaux, nous avons pensé néanmoins qu'il seroit bon de vous en envoyer une demi-douzaine que vous ne montrerez qu'à des amis intimes, du secret desquels vous soiez bien assuré. Mais nous avons cru qu'il falloit que M. de S. Quirice * en eût un, & qu'il pût aussi en donner à celui dont il se veut servir pour le faire presenter au P. de S. Martin.

* M. de Caffoni.

LETTRE CCCCXLIV. †

AM. DU VAUCEL. Sur quelques Lettres écrites au Pape & à différentes personnes ; la défense qu'il avoit prise de Collado & de Navarrete ; & la 2. Denonciation du péché Philosophique.

Nous ne venons que de recevoir vos lettres, & ainsi nous aurons peu de tems pour vous répondre. Vous aurez vu par ma dernière que j'ai changé de dessein. Mais ce que nous venons d'apprendre, que celui à qui j'ai écrit une grande lettre (dont on vous a laissé le soin de mettre le dessus) a fait dire à MM. de Louvain, ne me

D 2

plait

† 3. Fevrier 1696.

76 CCCCXLIV. Lettre de M. Arnauld
plaît guere, & me fait craindre qu'il n'y ait rien
à faire avec un homme qui n'est pas encore
detrompé du Phantôme. Il en sera néanmoins
ce qu'il plaira à Dieu, qui saura bien défendre
sa cause.

Vos nouvelles ne sont guere édifiantes ; mais
on ne doit pas s'attendre à autre chose après un
tel commencement. Nous ne voions pas que les
Jesuites aient pu écrire au Pape d'une autre for-
te qu'ils ont fait. Nous avons trouvé votre Me-
moire touchant Navarrette & je pense que vous
aurez été satisfait de la maniere dont on a
poussé l'auteur du Libelle * sur les avantages
qu'il prétend tirer de ces lettres de l'Archevê-
que de S. Domingue. On gardera le secret sur ce
que vous mandez de la lettre du P. le T. au Gé-
néral des Dominicains. Je crois que ce dernier
sera bien content de la maniere dont on a défen-
du le P. Collado, & l'illusterrime Navarrette.
Le volume de M. de Palafox est achevé. Je tra-
vaille présentement à celui de la Chine, où les
deux Ordres de S. Dominique & de S. François
sont bien justifiés dans les differens qu'ils ont
eu avec la Société.

Vous avez bien fait de m'avertir du jugement
que l'on porte dans l'Ordre, de ce P. de Pas.
Mais sans savoir cela je n'ai pas laissé de m'en
bien démêler. On vous envoie la première feuil-
le de la seconde Denonciation, où vous trou-
verez les dates des 15. Theses où il est parlé du
péché Philosophique.

* La Défense des nouveaux Chrétiens.

LET-

LETTRE CCCCXLV.*

AM. DU VAUCEL. Sur quelques Ecrits qu'il lui avoit demandés ; & sur le livre intitulé, Défense des nouveaux Chrétiens.

Nous receumes vos lettres du 28. dès hier au soir , deux jours plutôt que la dernière fois. Je commence par vous dire , de peur de l'oublier , que nous avons l'Ecrit intitulé : *Proces-sus & finis Causæ Angelopolitanæ c. &* qu'ainsi vous ne devez penser ni à le chercher , ni à nous l'envoyer. J'ai bien cru qu'il seroit difficile de savoir du Cardinal Altieri , ce qui s'est passé dans le *Factum concordatum*. Ce n'est pas aussi une chose qui me soit nécessaire (car je ne fais point dépendre ce que j'ai à répondre à cela , de ce qu'on en pourroit apprendre par cette voie) mais seulement qui pourroit être de quelque utilité pour convaincre les Jesuites de mauvaise foi dans les avantages qu'ils prennent de cette pièce. Mais j'ai sans cela de quoi les couvrir de confusion.

En faisant une revision sur mes pieces de la Chine , j'ai trouvé le dernier Ecrit du P. Antoine de S. Marie , dont je vous ai écrit la dernière fois. Mais je ne sais d'où vient qu'il est en Italien. Car je suppose que ce Religieux étoit Espagnol. Desorte que ce ne seroit pas une chose inutile que de l'avoir en Espagnol , si on le trouvoit en cette langue. Je m'imagine que ce que j'ai en Italien n'est qu'une traduction ; & je ne doute point que ce ne soit vous qui me l'avez envoié. Voilà tout ce qui regarde le Libelle....

Puis-

* 16. Fevrier 1690.

Puisque les Dominicains entreprennent de faire censurer la premiere partie de la Défense, ils devroient aussi y joindre la seconde. 1. Parce qu'on y veut faire passer les sentimens particuliers du P. Sarpetri pour les sentimens communs des Missionnaires de l'Ordre de S. Dominique, p. 216.

2. A cause de la fausse idée qu'ils donnent de Navarrette, en le faisant passer pour un homme leger & inconstant, qui par des motifs humains auroit écrit, étant retourné en Europe, contre les sentimens favorables à la Compagnie qu'il avoit étant à la Chine; & qui ensuite auroit retracté ses emportemens. Voiez la réponse dans le 3. Volume p. 585.

3. (Et ceci est le principal) parce qu'ils y prétendent justifier comme innocent ce qui a été condamné comme superstitieux par le Decret de 1645. 9. Resol. Car voici ce que portoit la demande de J. B. de Moralès. *Ily a dans toutes les villes & bourgs des temples érigés en l'honneur de Confucius, dans lesquels les Gouverneurs sont tenus deux fois l'année d'offrir des sacrifices SOLEMNELS.... dans lesquels on offre un pourceau entier mort, une chevre entiere, des chandelles, du vin, des fleurs, des parfums. Et il y a à la fin. Si les Chrétiens peuvent faire licitement ces choses, parce que si cela leur est défendu, il y aura soulèvement du peuple, les Ministres de l'Evangile seront bannis, & les moyens de convertir les ames ôtés? R E S O L U T I O N. Ces choses ne peuvent être en aucune façon permises aux Chrétiens sous prétexte quelconque.* Or le défenseur soutient en deux ou trois endroits differens pag. 243. 244. 319. 320. que même ces sacrifices *solemnels* sont innocens, quoiqu'il prétende que les Jésuites ne les ont jamais permis,

mis, ce que Navarrette a fait voir être très faux Tome II. pag. 354. & 355. C'est assurément un sujet très legitimate de condamner cette seconde Defense : d'autant plus qu'ils avouent dans la premiere pag. 187. qu'on ne pouvoit douter que les pratiques sur lesquelles J. B. de Moralès avoit consulté le S. S. ne fussent ABSOLUMENT ILLICITES de la maniere qu'elles étoient exposées dans son enoncé. Le Defenseur est donc condamné par lui-même, lorsque dans son 2. Volume il prétend que ces pratiques ne sont point illicites d'elles mêmes.

LETTRE CCCCXLVI.*

AMAD. DE FONTPERTUIS. Pour la prier de prendre soin de faire paier à une pauvre Demoiselle la pension qu'il lui faisoit depuis quelque tems.

C'Etoit une maxime de M. de saint Cyran, que la charité devoit être perseverante, &c qu'on ne devoit pas sans de grandes raisons discontinuer une bonne œuvre à laquelle la Providence de Dieu nous avoit engagés. Lorsque j'étois au Fauxbourg saint Jaque, j'affistois une pauvre Demoiselle, & ce que je lui donnois par an alloit au moins à 100. livres. J'ai toujours eu dessein de continuer ; mais mes affaires temporelles ayant été en mauvais état pendant quelque tems, M. le Curé lui fit donner par une Dame ce que j'avois accoutumé de lui donner, jusqu'à ce qu'elle a déclaré qu'elle ne le pouvoit plus faire. Et ainsi j'ai recommencé à lui faire la charité, & je l'ai faite de bon cœur ; mais j'ai fixé

* 21. Fevrier 1690.

80 *CCCCXLVII. Lettre de M. Arnauld*
fixé la somme à 30. écus. J'apprends qu'elle n'a
pas tout reçu , & qu'elle en peut avoir besoin.
Je vous prie donc , ma très chere Sœur , d'avoir
la bonté de favoer de M. le Curé , ce qui lui est
dû , & de le faire paier avec le courant. J'ai ou-
blié de vous en parler les deux dernieres fois que
je vous ai écrit , & j'appréhende qu'elle n'en ait
souffert.

LET T R E CCCCXLVII.*

*A M. DU VAUCEL. Sur la Promotion du
Cardinal de Janson ; l'Etat des affaires d'An-
gleterre ; le mariage du Prince Ernest de Hes-
se-Rhinfelts ; un differend entre l'Empereur &
la Maison de Saxe ; la refutation de la De-
fense des nouveaux Chrétiens ; l'Election d'u-
ne Abesse de Port-Royal des Champs ; & une
lettre de M.de Tournay au Pape.*

ON nous manda hier de Paris que le Pape
avoit fait des Cardinaux le 1. Lundi de
Careme , & que M. de Beauvais en étoit un.
Cela fait croire que les differens pourront être
bientôt accommodés. On dit aussi que M. de
Vaison est retourné à son Dioceſe. On mande
d'Angleterre que le Prince d'Orange ne s'est pas
contenté de proroger le Parlement , mais qu'il
l'a cassé , ce qui marque qu'il n'en étoit pas fa-
tisfait , & ce qui fera bien des mécontens. Il a
déclaré qu'il passerait en Irlande. Ce pourra
être une crise de cette affaire. Le secours pour
le Roi Jaque est prêt de partir de Brest.

Nous venons de recevoir des lettres du Prin-

* 24. Fevrier 1690.

ce* qui nous mande qu'il s'est marié, mais que c'est un mariage de la main gauche, pour ne point faire de tort à ses enfans, & que sa nouvelle femme n'aura le titre ni de Princesse ni de Comtesse. Nous ne doutons point qu'il ne vous ait mandé la même chose. Il nous demande une brouillerie entre la maison de Saxe & l'Empe-reur, sur ce qu'on n'a point voulu donner un fauteuil au Prince Electoral de Saxe, qui de-voit manger à la Table Imperiale. On a cru qu'il se devoit contenter d'une chaise à dos sans bras; mais un des députés de l'Electeur s'étant aperçu, comme on s'allait mettre à table, qu'il n'y avoit qu'une chaise sans bras pour le Prince Electoral, a pris un fauteuil, & l'a mis à la place de cette chaise, & le Prince s'y est assis sans qu'on l'en ait empêché. Mais le lendemain l'Em-pereur a fait signifier à celui de ces députés qui lui avoit fait cet affront, une interdiction de la Cour Imperiale. Le Prince mande aussi que la succession de Lawembourg est un feu caché sous la cendre, qui pourroit bien causer quelque embrasement. Nous pensions vous envoier la fin de la 2. Denonciation; mais nous ne l'avons point reçue. Ce sera pour le 1. ordinaire que nous pourrons avoir nombre à envoier.

On paroît très satisfait à Paris de la refuta-tion du Libelle. Il faudroit pousser la condam-nation de la These de Dijon, car elle est sans difficulté; au lieu que ce que les Jesuites de Louvain se sont avisés de dire pour pallier cet-te doctrine, est plus embarrassé, quoi que dans le fond il ne soit pas moins certainement con-damnable.

Les six ans de l'Abesse de P. R. des Champs
D 5 étant

* Le Prince Ernest de Hesse-Rhinfelde.

82 CCCCXLVIII. Lettre de M. Arnauld
étant passés , on a élu la Prieure qui est une très-
bonne fille , qui a bien répandu des larmes ,
étant si humble , qu'elle ne croioit point du
tout qu'on pensât à elle pour cette charge. Je
m'attendois que vous nous parliez de la fin
de la Morale Pratique , mais il faut que vous
ne l'eussiez pas encore reçue. Je suis tout à
vous.

Je me souviens que vous nous avez envoié
autrefois de grands extraits d'une lettre au Pa-
pe , de M. de Tournai , où il y avoit bien des
choses de la grace , qui étoient assez pitoiables ;
& je ne sai s'il ne citoit point pour les apuier
ce P. Vida. J'en ai , ce me semble , une me-
moire confuse. Je ne vous dis rien de diverses
choses dont nos amis vous écrivent. Notre pe-
tit Ami se recommande bien humblement à vos
prières.

LETTRÉ CCCCXLVIII.*

A M. DU VAUCEL. Sur la Promotion des
Cardinaux. De la Morale Pratique ; de quel-
ques Exemplaires de celivre que l'on avoit re-
tenus à la poste ; & d'une piece du P. Bou-
hours sur la Thèse d'un Jesuite de Dijon.

Vous nous parlerez la semaine qui vient de
ce qu'on pense à Rome de la promotion
des Cardinaux , & quel jugement on fait des
promus. Mais nous avons été étonnés de ce que
vous ne nous dites rien de la fin de la Morale
Pratique que vous devez avoir reçue. Nous en
avions envoié par la poste à tous les Ministres.

d'Etat :

3. Mars 1690.

d'Etat : mais nous apriimes hier qu'on a tout retenu à la poste , excepté deux qu'on avoit adressés à M. de Louvois , & cinq à M. de Reims. Ceux à qui on les a retenus sont M. le Pelletier Ministre d'Etat , M. de Pont-chartain Controlleur General , M. de Seignelai & M. de Croisi-Cobert. Quelle justice , de donner des priviléges aux Jesuites pour dire cent mensonges contre leurs adversaires , & ne vouloir pas que même les Ministrers d'Etat voient les reponses qu'on leur fait !

On vous envoie un memoire pour les Peres de l'Oratoire. Ne pourroit-on point faire savoir au Cardinal Colloredo quelles calomnies les Jesuites emploient pour empêcher qu'ils ne soient reçus à Liege ? Mais ce que vous trouverez de plus curieux est la piece du P. Bouhours au nom des Jesuites , pour faire croire qu'ils condamnent & qu'ils detestent la nouvelle hérésie du péché Philosophique. Vous remarquerez aisément leurs équivoques & leurs artifices pour disculper leur Theologien de Dijon , en même tems qu'ils se sont trouvés obligés de condamner sa These. Il sera aisē de ruiner cet Ecrit , & d'en faire voir les contrariétés avec ce qu'ont enseigné & soutenu sur ce même sujet du péché Philosophique les Jesuites de ce païs-ci. Mais il vaut mieux laisser publier la 2. Denunciation , qui seroit publique il y a long-tems sans la lenteur de l'Imprimeur d'Amsterdam. Cependant ce libelle des Jesuites de Paris doit faire condamner la These de Dijon avec plus de facilité. Car rien n'est plus ridicule que de vouloir justifier leur Professeur , par ce qu'ils prétendent être dans ses Ecrits. Et remarquez en passant leur impertinence , de dire comme ils font , qu'ils ne s'oposeroient point à la condam-

§4 CCCCXLIX. Lettre de M. Arnauld
nation de cette These, & qu'ils y sousseriront
sans avoir recours à la distinction des sens, lors-
qu'ils y ont recours par avance, en voulant
qu'on puisse considerer la proposition de la The-
se, ou par rapport à la These imprimée, ou par
rapport aux pretendus écrits non imprimés. Vous
trouverez aussi un *Factum**, qui vous apprendra
ce que c'est que l'impudence d'un moine.

* C'est contre le P. Desirant.

LET T R E CCCCXLIX. †

A M A D. D E F O N T P E R T U I S. Sur la propo-
sition qu'on lui faisoit de menager son retour à
Paris.

L'Affaire que vous proposez dans votre der-
niere lettre est bien delicate, & il faut bien
prendre garde qu'en voulant rendre la condi-
tion de votre ami † meilleure qu'elle n'est, on
ne la rendît pire. J'ai voulu savoir ce que cet
ami en pensoit, & voilà ce que j'en ai pu appren-
dre. Il est resolu de ne point sortir du lieu où il
est presentement, à moins qu'il n'y soit forcé.
Il s'y trouve fort bien, parce qu'il y est bien ca-
ché, & c'est en cela qu'il met sa sûreté & sa li-
berté. Car il ne voudroit point de l'un sans l'autre,
c'est-à-dire, qu'il ne voudroit point acher-
ter sa sûreté par la diminution de sa liberté. Il
s'ensuit de là qu'il n'accepteroit jamais de dé-
meurer chez une personne qui auroit répondu
de lui. Car cela voudroit dire qu'il ne seroit que
ce que voudroit cette personne. Et il n'y a rien
à

† 5. Mars 1590.

† Lui même.

à quoi il ne s'exposât , plutôt que de se réduire à cette servitude. Il ne voit pas aussi comment il pourroit être exposé à recevoir toutes sortes de visites , & n'être pas obligé à de certaines dé-marches qu'il ne juge pas pouvoir faire pour bien des raisons. Tout le reduiroit donc à obtenir du superieur de pouvoir être *incognito* au milieu de Paris , sans que personne fût qu'il y est , hors quelques amis qui lui garderoient un secret inviolable. Si on est persuadé que cela ne se pourra pas obtenir , il vaut mieux ne rien tenter. Il y a seulement une chose qu'il seroit assez à propos que le Roi fût , qui est que depuis 12. ans que je suis sorti du Roiaume , j'ai rencontré par tout beaucoup d'amis , qui m'ont toujours témoigné être fort contens de moi , hors un seul point , qui est que j'étois , à ce qu'il leur sembloit , trop passionné pour mon Roi. Il n'y eut donc jamais d'accusation plus mal fondée que celle de m'avoir imputé de cabaler contre son service. Après tout néanmoins , je ne m'inquiète guere de tous les bruits que l'on fait courir de moi. Dieu saura bien en faire connoître la faulseté , quand il lui plaira.

L E T T R E CCCCL.*

A M. DU VAUCEL. Sur les affaires intentées à M. Huygens ; & sur la Promotion des Cardinals.

J'E vous envoie une lettre pour l'illustre ami^{me}. J'avois pensé de lui dire un mot de l'affaire de M. Huygens qui me fait saigner le cœur , quand

* 10. Mars 1690.

¶ M. de Caſſoni,

86 CCCCL. Lettre de M. Arnauld
quand je considere que Dieu s'est servi de ce
Docteur & de quelques-uns de ses amis pour
inspirer une piété solide à presque tout ce qu'il
y a de bons Ecclesiastiques dans les Païs-bas,
n'y en ayant guere qui n'aient été élevés dans son
College , ou dans ceux dont les Présidens ont
toute créance en lui. Je lui aurois représenté
que les traverses qu'on lui fait , donnent occa-
sion aux Jesuites & à quelques moines qui leur
sont tout devoués , de faire passer pour des No-
vateurs , qui sont en très-méchante réputation
à Rome & à Madrid , tout ce qu'il y a ici de
bons Prêtres & de bons Pasteurs; que les gens
de bien sont fort scandalisés de l'injustice qu'on
fait à M. Huygens ; que tous les Tribunaux sont
pour lui , & que son Excellence ne lui est pas
contraire ; que le Conseil d'Etat lasté de voir
qu'on ne mettoit point de fin à cette injustice ,
en avoit écrit très-fortement en Espagne , &
qu'il est difficile qu'enfin cette affaire ne se ter-
mine à l'avantage de ce Docteur , & qu'il seroit
bien plus avantageux à la Cour de Rome qu'elle
s'en fit honneur en levant les obstacles qu'elle y
a mis jusques ici sans aucun sujet legitime. Mais
ce qui a été cause que je n'en ai rien écrit à l'Illi-
lustre ami , est que je me suis imaginé qu'il se-
roit parti pour son Nonciateur de Naples ,
avant que cette lettre fût arrivée... D'où vient
que vous dites que *ce qu'on trouve bon dans la
promotion des Cardinaux est que le Pape n'ait
fait aucun Romain ni Papalin?* Je crois que
par Papalin vous entendez ceux qui sont de fa-
milles papales. Mais pour les Romains , est-ce
qu'ils sont si deerriés pour leur vie dereglée ,
qu'on n'en veut point pour Cardinaux , ni par
conséquent pour Papes ?

- Je doute fort qu'on ait exigé d'Aeneas Sylvius
qu'il

qu'il se fit absoudre des pretendues censures qu'il auroit encourues pour avoir été au Concile de Bâle , lorsqu'il étoit brouillé avec le Pape . Je ne crois point qu'il en soit rien dit dans la Retraction de Pie II . & je pourrois bien dire des choses qui feroient voir que cela est sans apparence . Mais j'admire que les meilleurs Cardinals aient fait tant de bruit contre l'Evêque de Beauvais * sur ce qu'il a adhéré à l'appel au futur Concile , & qu'ils en fassent si peu sur les desordres du Cardinal N. *Excolantes culicem , camelum glutientes.* L'Evêque de Beauvais a de très-méchantes choses par son asservissement à la Cour , qui lui fait persécuter les plus gens de bien ; mais loin que ce soit cela qui le rende indigne du Cardinalat au jugement de la plupart de M M. les Romains , c'est ce qui l'en rendroit plutôt digne , parce qu'ils prendroient cela pour un grand zèle contre ces Jansenistes , qui du tems de son predecesseur n'ont pas témoigné une obéissance aveugle pour la décision du fait de Jansenius par Alexandre VII . Cela fait voir le peu qu'il y a à esperer du côté de Rome pour la reformation de l'Eglise . Car ce qu'on auroit à souhaitter , est qu'on prît pour Pape une personne de pieté ; & cependant il feroit bien à craindre que ce Pape pieux ne cauſât bien des brouilleries par un faux zèle pour soutenir les pretentions Ultramontaines .

* M. de Janson.

LE T.

LETTRE CCCCLI.*

A M. DU VAUCEL. Sur une lettre qu'il lui envoioit avec la sienne. Les nouvelles qu'il avoit recues de Paris ; & un Ecrit auquel il travailloit.

JE vous envoie ce que je reçus hier de Hollande. La lettre qu'on vous écrit étoit ouverte, & j'y ai vu une chose qui ne m'a pas plu. C'est ce qui est dit de M. de Meaux. Il n'est point vrai que ce Prelat croie les Disciples de S. Augustin herétiques : car il est très-férme & très-zélé pour la grace efficace & pour la Predestination gratuite. Il est vrai qu'il a été embarrassé à répondre à Jurieu, qui n'accusoit pas l'Eglise Romaine d'être Semipelagienne, mais de tolerer le Semipelagianisme, comme M. de Meaux avoit reproché à M. Jurieu de tolerer le Semipelagianisme des Luthériens. C'est ce qui l'a obligé de mettre de la difference entre les Jesuites & les Semipelagiens ; & il est vrai qu'il y en a à l'égard des Jesuites qui sont Congruistes, comme le sont la plupart de leurs Théologiens. Il n'y a pas de prudence à mettre contre nous ceux que le public croit être pour nous. Je crois d'ailleurs qu'on doit louer le zèle qu'a pour la grace celui qui vous écrit. Et ce feroit un avantage, si ce qu'il envoie étant signé de tant de curés, pouvoit être bien reçu. Faites le voir aux plus éclairés des Dominicains, avant que de le produire.

Il y a de très-bonnes choses dans votre dernière lettre. Mais je ne vois pas qu'il y ait rien

* 24. Mars 1690,

à repondre au moins pour cet ordinaire. On vous en voiera par le prochain une piece importante pour la justification des PP. de l'Oratoire.

Voici les dernieres nouvelles qu'on nous a mandées de Paris. (Les Evêques non bullés écriront une lettre de soumission sur l'Assemblée de 1682. & on dit que l'on en a ôté les actes qui étoient chez Leonard. Ils doivent tous se trouver ici au mois de Mai. Tout le monde vient en foule faire des compliments à M. de Paris sur sa nomination au Cardinalat. On dit que sa plus grande joie est d'avoir été préféré à M. de Reims, & qu'il se porte beaucoup mieux depuis cette nomination. M. de Vaison n'a pas encore été mis en liberté. Il y a long-tems que la donation de Mademoiselle de Guise a été cassée ; mais le testament a été confirmé. Il en reviendra plus de vingt mille écus à l'Hôtel-Dieu. Les Jésuites faisoient crier par les Colporteurs leur sentiment touchant le péché Philosophique : on l'a empêché. Au bas de plusieurs affiches de ce sentiment on a trouvé imprimé : *lisez la 4^e lettre au Provincial*. Et en effet on dit que M. de Louvois se l'est fait lire à table, & qu'elle rejouit fort la compagnie. Le P. Bouhours disoit il y a quelques jours dans une maison où on lui faisoit compliment de sa lettre , qu'il avoit fait ce qui étoit en lui , qu'il ne vouloit plus prendre part à cette dispute , & qu'il laissoit aux autres Peres à travailler sur le fond de la matière. Il paroît ici un livre qui est une réponse au P. Tellerier. Tous ceux qui l'ont vu en son charme & font venir envie de le voir. On dit que les Jésuites en sont effraies ; mais ils se consolent de ce qu'ils sont assez puissans pour empêcher qu'il ne soit commun en ce pays. On a dit chez Madame Chaulnes que le P. de la Chaise étoit parfaite-

90 CCCCLII. Lettre de M. Arnauld
faitemment content de la situation des affaires
de Rome.

Je vous ai déjà mandé que j'avois en Italien
le traité des Idolatries Chinoises du P. Antoine
de S. Marie , mais que j'étois surpris pourquoи
il étoit en Italien : car je ne doute point qu'il ne
fut Espagnol. Ce que vous avez fait pour celui
de Jean Baptiste Moralès est très bien. Il faut at-
tendre ce qu'on en pourra découvrir. On ver-
ra quel usage on pourra faire de ce que vous
mandez du P. Ribas.

Je travaille presentement à une 3. Denoncia-
tion. C'est le nom que je donne à la reponse
que je fais à la lettre du P. Bouhours. Il n'y a
que 7. ou 8. jours qu'on a envoié la 2. à Paris.
On a déjà mandé qu'on en étoit fort content.
Mais je pense qu'on ne le sera pas moins de la 3.

LETTRÉ CCCCLII.*

A M. MARQUIS DE CASTAGNADA,
Gouverneur du País-bas. Sur ce qu'il lui avoit
faire dire qu'il ne pouvoit plus lui continuer
sa protection.

MONSIEUR,

J'Obéis avec soumission à l'ordre que votre
Excellence m'a fait signifier. Quelque in-
commode qu'il me soit, il ne fauroit étoufer
les sentimens de respect & de reconnoissance
que je conserverai toujours pour la grace qu'elle
a eu la bonté de me faire , en m'accordant jus-
qu'à présent l'honneur de sa protection. Je ne
sai à quoi attribuer un changement si subit & si

mi-

* 3. Avril 1690.

imprevu , finon à de mauvais offices que l'on m'aura rendus. Mais , sans les vouloir penetrer , j'ose l'affurer qu'ils ne peuvent être fondés que sur des calomnies qu'il m'auroit été aisément d'infiper , si j'en avois eu connoissance. De quelques pretextes qu'on les ait colorés , soit de Religion ou d'Etat , j'ai peine à croire que ceux qui m'ont rendu ce mauvais office , en aient rendu un bon ni à l'Etat ni à la Religion : & je suis assuré que ceux qui jugent équitablement des choses , auront peine à comprendre qu'il soit honorable à la Religion Catholique , de voir un Prêtre & un Docteur qui a la communion de tous les Evêques & du S. Siege , dont on lit le témoignage avantageux dans une lettre imprimée , reduit à chercher parmi les herétiques qu'il a combattus toute sa vie , un azile assuré faute d'en pouvoir trouver dans les Etats d'un Roi Catholique. Et d'un autre côté , le monde ne sera pas moins surpris , en considerant une Monarchie qui a toujours signalé son humanité & sa générosité envers les étrangers , commencer à changer une conduite qui lui a fait tant d'honneur , par refuser de continuer à un Prêtre âgé de près de 80. ans une protection sur laquelle on l'avoit assuré qu'il pouvoit se reposer , & de l'obliger à cet âge & dans l'agitation universelle de l'Europe , à exposer sa vie & sa liberté pour chercher ailleurs un azile , dont il jouissoit depuis tant de tems.

Je vous suplie , Monseigneur , de me permettre cette petite décharge de mon cœur. Elle ne regarde point votre Excellence. Je fais qu'elle en a eu de la peine , & que ce n'a pas été sans faire violence qu'elle s'est trouvée dans la nécessité d'executer les ordres qu'elle a reçus. Quoiqu'il en soit , j'ai toujours mis ma confiance

92 CCCCLIII. Lettre de M. Arnauld
en Dieu, & il ne m'a jamais manqué. Je me
trouve heureusement forcé de l'y mettre plus
que jamais, voiant que tout me manque du cô-
té des hommes. C'est pour sa cause & pour
avoir defendu sa vérité: cette vérité me défendra
& me servira de bouclier & d'azile. Mais
quelque part que me conduise sa Providence,
j'y conserverai toujours la reconnaissance que je
dois à Votre Excellence, & je ne manquerai ja-
mais au profond respect avec lequel je suis &c,

LETTRÉ CCCCLIII.*

A M. DU VAUCEL. Sur son démenagement;
la reponse au P. Bouhours, & quelques autres
Ecrits auxquels il travailloit.

J E n'ai reçeu qu'hier au soir votre lettre qui étoit arrivée à Bruxelles dès mercredi. Cet éloignement est bien incommodé pour le commerce des lettres. Rien n'est plus obligant que ce que fait pour nous l'illustre Ami avec tant de générosité & d'affection. Je vous suplie de lui en bien témoigner ma reconnaissance. Notre démenagement a été cause qu'on aura plus tard la réponse à la lettre du P. Bouhours. On va commencer à l'imprimer. Elle tiendra 4. feuilles. Il y aura aussi une réponse abrégée à une 2. lettre qu'ils ont publiée depuis. Pour la recrimination du Jésuite, on l'a repoussée dans un Ecrit à part, où on ne dit rien que de conforme à l'Ecole de S. Thomas. On vous l'aura peut-être envoyée vendredi. C'est dans la vérité une chose bien étrange, que M. de Vaison ne soit pas encore hors de prison. On ne

* 23. Avril 1690.

com-

comprend rien à cette politique. Ce qu'on m'a envoié du P. Ribadeneira est fort bon : mais je ne vois pas que je le puise si-tôt mettre en usage : car j'ai un Tome à faire des Idolatries Chinoises , qui sera le 4. qu'on a commencé à imprimer , qui est tout de M. de Palafox , avant que de penser au Japon. Ce 4. sera fort beau & fort édifiant. Car on y verra des exemples de très-grandes vertus , & en même tems bien terribles pour les Jesuites , parce qu'il les fera paraître pour tels qu'ils sont , par des pieces authentiques & incontestables. Nous n'avons point qui parler d'aucun ouvrage de M. du Pin contre M. Schelstrate & l'Abé de S. Gal. Il faut recommander à Dieu l'affaire des cinq articles : elle est en assez bon train à ce que vous nous mandez. * Notre hôte nous témoigne toute sorte de bonté & d'affection. Mais il a une étrange peur que si on vient à decouvrir que nous sommes chez lui , cela ne fasse tort à la mission & à M. de Sebaste , qui nous doit venir voir dans huit ou dix jours. Je ne crois pas cette peur trop bien fondée : mais que faire , c'est une maladie dont il n'est pas facile de guerir les gens. Il ne seroit pas mauvais d'assurer ces Messieurs , qu'on ne leur fauroit point mauvais gré à la Cour de Rome de m'avoir donné retraite.

* M. van Heuffen.

LETTRE CCCCLIV.*

A MAD. DE FONTPERTUIS. Sur ce qu'il étoit obligé de se retirer de Bruxelles, le Marquis de Castanaga lui ayant fait dire qu'il ne pouvoit plus lui continuer sa Protection.

Vous êtes trop bonne, ma très-chère Sœur, & l'affection que Dieu vous a donnée pour moi vous rend trop humaine. Vous êtes si touchée de l'état où je me trouve présentement, que vous me temoignez avoir besoin que je vous console. C'est qu'il y a des choses qui paraissent plus grandes de loin que de près, & l'idée d'une personne que l'on se représente n'avoir pas où reposer la tête, a quelque chose d'effraient. Tout cela néanmoins est fort peu de chose. J'ai contre mon attente été obligé de sortir d'un lieu où j'étois fort commodément & fort doucement. Nous avons fait divers projets de nous retirer en certains lieux, qui n'ont pas réussi, non par défaut d'affection des personnes chez qui nous pensions nous retirer, mais parce que nous avons jugé nous mêmes que les choses n'étoient pas en état que nous y pussions être cachés. Ce pouvoit être quelque sujet d'inquiétude ; mais je vous assure qu'il a été très-petit à mon égard. Je n'en ai pas dormi une nuit moins bien, & n'en ai été ni moins bien, ni moins tranquille. J'ai travaillé à mon ordinaire aussi-tôt que j'ai été un jour où deux en un même lieu. Et ce qui auroit été capable de diminuer mon chagrin, si j'en avois eu, c'est que j'ai trouvé par tout de bons amis, pleins

de

le 7. Mai 1690.

de charité & de bonté, qui m'ont bien fait connoître la vérité de cette parole de J. C. que quand on quitte quelque chose pour lui, on trouve dans les persecutions mêmes, des pères & des mères, des frères, des sœurs, des maisons, qui valent mieux que ce que l'on a quitté. Ce que vous me mandez de la liberalité de deux personnes si pleines d'affection & si généreuses, en est encore une preuve, & c'est par là que je l'estime infiniment plus que par le don. Car tout ce qu'on m'a mandé de la difficulté d'être païen & du danger de perdre une partie de son dut, ne m'a pas causé la moindre peine, m'en étant toujours remis à la Providence de Dieu qui ne manque point à ceux qui se confient en lui. Mais j'ai eu une sensible joie de la bonne volonté que m'ont témoignée en cette rencontre des personnes que j'ai tant de sujet d'aimer, & que je recommande tous les jours à N. S. au S. Sacrifice. Le secret qu'ils vous ont recommandé est une marque qu'ils n'y ont regardé que Dieu, & qu'ils n'en cherchent point de récompense devant les hommes. Mais n'est-ce point ici une de ces occasions où J. C. veut que notre lumière luisse devant les hommes, afin que voyant nos bonnes œuvres, ils glorifient notre Père qui est dans le ciel? J'ai bien des raisons qui me persuadent que cela devroit être ainsi en cette rencontre. Je ne dis pas que l'on sonnât de la trompette; mais que l'on ne cachât pas aussi à bien des gens qu'il seroit bon qui le fussent, ce que mes parents ont fait pour moi; & qu'il seroit même fort à propos que cela fût su de celui à qui vous me priez sur tout de ne le pas dire. Cependant comme il n'y a personne plus religieux que moi à garder le secret, quand on me l'a recommandé, & à ne jamais dire à un

ami

96 CCCCLV. Lettre de M. Arnauld
ami ce que j'aurois su d'un autre , qui lui pour-
roit faire de la peine ; vous pouvez vous assurer
qu'il n'en saura rien , tant que vous voudrez que
je ne lui en parle point.

LETTRÉ CCCCLV.*

*A M. VAES, Conseiller du Conseil souve-
rain de Brabant. Il lui rend compte d'un pe-
tit voyage.*

VOUS saurez, Monsieur, par le compagnon de
notre voyage , les diverses avantures qui
nous ont empêché d'arriver à tems à Maestrycht
pour avoir le bonheur de vous y trouver enco-
re , vous & Madame , & vous y témoigner de
vive voix l'obligation que nous vous avons d'a-
voir pris tant de peine pour nous procurer une
retraite , jusqu'à ce que nous puissions de nou-
veau jouir avec sûreté du bonheur que nous
possedions , dont la principale partie étoit d'a-
voir auprès de nous de si bons amis. Comme M.
Ernest vous rendra compte de tout ce qui nous
est arrivé , & de la maniere si bonne & si obli-
geante dont nous avons été reçus par Madame
votre belle sœur ; il ne me reste que de vous as-
surer de ma parfaite reconnaissance pour tou-
tes vos bontés , & du desir que j'ai que Dieu en
recompense vous comble de toutes ses graces
spirituelles & temporelles. Je suis tout à vous
de tout mon cœur.

25. Mai 1690.

LET.

LETTRE CCCCLVI.*

A M. DU VAUCEL. Sur sa retraite de Bruxelles; divers Ecrits qu'il avoit reçus & qu'il envoioit; le changement qui devoit arriver dans le Gouvernement des Païs-bas.

VOtre pelerinage a été cause que vous avez reçu bien tard les nouvelles de notre transmigration. On vous en a mandé les particuliartés, & on vous a fait sans doute savoir qu'après les difficultés que nous avons trouvées de demeurer avec les amis de Hollande, à cause de l'aprehension qu'ils ont eue que cela venant à se faire, ne fit tort à la mission, on nous a procuré une autre retraite † où nous sommes parfaitement bien, étant avec des personnes fort genereuses, & qui ont pour nous une tendresse & une affection inconcevable. Nous ne laissons pas néanmoins de désirer, si cela se peut, de retourner à notre gîte : & ce que vous avez fait écrire à Bruxelles & à Madrid y pourra bien servir. Mais à moins que nous ne soyons dans la même ville, nous ne délogerons point d'ici où nous sommes présentement; parce que nous y sommes fort commodément, & en très grande sûreté. On ne nous a pas encore mandé si la lettre du Cardinal a été rendue. On doit louer Dieu du bon état où vous mandez que sont les trois affaires, des V. articles, du péché philosophique, & de la censure du Visionnaire. ‡ Vous aurez reçu la 3. Denonciation, où

on

* 7. Juin 1690.

† A Liege.

‡ Le P. Malebranche,
Tome VI,

98 CCCCLVI. Lettre de M. Arnauld
on éclaircit ce que les Jesuites disent dans leur
1. & 2. lettre , des Ecrits de leur Professeur de
Dijon. Je travaille à une 4. Denonciation con-
tre leur 3. lettre que l'on ne vous aura peut-être
pu envoier , parce qu'on n'en aura reçu qu'une
copie de Paris , & que je ne sait si les Jesuites
l'ont fait imprimer en Brabant , comme ils ont
fait la 1. & la 2. Je manderai à M. Ernest qu'il
vous envoie , s'il peut , la These du P. Estrix
que nous n'avons eue que d'emprunt. Je crois
que l'on vous a envoié les premières feuilles du
4. volume de la Morale Pratique , qui est l'his-
toire de M. de Palafox. Je pense que cela sera
achevé dans un mois ou six semaines. Je ne pre-
vois pas ce que les Jesuites y pourront repon-
dre. J'ai bien avancé le volume suivant , qui se-
ra de leur conduite dans la Chine , & principa-
lement des idolatries qu'ils y ont permises. Le
2. T. de Navarrette que nous avons eu par un
bonheur singulier , nous a fourni de quoi les
accabler sur cela. Ce volume sera fort avanta-
geux aux Ordres de S. Dominique & de S. Fran-
çois ; & je ne doute point qu'au moins les pre-
miers ne nous en sachent bon gré. Il est bien
étrange que M. l'Evêque de Vaison ne soit pas
encore en liberté. On ne comprend rien à cette
cette conduite. Je viens de recevoir des nou-
velles de Bruxelles , d'où on me mande que le
Marquis de Montcayo qui y est présentement ,
doit être premier Ministre dans les Pays-bas , ce
qui fait croire que c'est parce qu'on donnera le
gouvernement au Frere de la Reine d'Espagne ,
auquel cas on sera bien aise que le premier Mi-
nistre soit un Espagnol. Je suis bien obligé à
M. de C. de ce qu'il a fait pour la permission.
C'est assez qu'on l'ait donnée verbalement ,
pourvu que j'aie une lettre qui en rende témoi-
gnage.

Docteur de Sorbonne. 99
gnage. Cela sera bon pour les personnes chez
qui je serois retiré. Je suis tout à vous.

LETTRE CCCCLVII.

*A M. V A E S, Conseiller du Conseil souverain
de Brabant ; pour le remercier de tous les bien-
faits qu'il en recevoit.*

ON est, Monsieur, si accoutumé aux témoi-
gnages que vous nous donnez sans cesse de
votre amitié, qu'il semble qu'on en est moins
touché, parce qu'on n'en est pas surpris. On la
regarde comme un bien tout acquis, qu'on n'a
plus besoin que de conserver; & on est même
sur cela sans inquietude, parce que l'on sait
combien vous êtes constant à aimer ceux à qui
vous avez promis votre affection. Cependant
nous n'en devons pas être moins reconnoissans,
& c'est notre peine, de nous trouver toujours si
impuissans à vous rendre aucun bons offices,
& capables seulement d'en recevoir de vous.
La perte que nous avons faite à Bruxelles en a
été une nouvelle occasion; & nous avons su
par le R. P. de Hondt, les offres si avantageuses
que vous nous avez fait faire sur cela. Nou-
vous en sommes bien obligés : mais comme
nous avons encore quelque tems à demeurer en
ce païs-ci, nous verrons comment les choses
tourneront.

On ne doute point ici que l'Empereur & le
Roi d'Espagne n'acceptent la treve; & nous
savons certainement que le Resident de l'Em-
pereur en a parlé à la Haye comme d'une cho-
se très-assurée. Dieu le veuille, si c'est pour le
bien commun de l'Europe, comme je ne fau-
rois m'empêcher de l'esperer! Je vous supplie

100 CCCCLVIII. Lettre de M. Arnauld
d'affûter Madame Vacs que je ne l'oublie pas
devant Dieu non plus que vous , Monsieur ,
ne doutant pas qu'elle n'ait sa bonne part dans
toutes les choses sur lesquelles nous vous som-
mes si redevables . M. Ernest me prie de vous
présenter ses très-humbles respects à l'un & à
l'autre . Il vient de partir pour un petit voyage
de trois ou quatre jours , que je n'ai pas eu be-
soin de faire , ne trouvant rien de meilleur
pour ma santé que de demeurer dans une mai-
son de campagne où je suis maintenant , dont
l'air est fort bon . Je suis &c.

LETTRÉ CCCCLVIII.*

À MADAME DE FONTPERTUIS. Sur les
mauvais traitemens que l'on faisoit au P. du
Breuil dans son Exil.

C E nous a été un étrange contrecoup , d'ap-
prendre ce qui est arrivé au pauvre Insulaire † , après les grandes esperances qu'on nous
avoit données d'un traitement tout opposé .
J'en dois être plus touché que personne , puis-
que c'est à mon occasion qu'il est traité si dure-
ment depuis tant d'années . Mais comme je suis
assuré que c'est Dieu principalement qu'il a re-
gardé dans ce qu'il a fait pour moi , je ne puis
douter que Dieu ne lui en tienne compte , & que
des souffrances si extraordinaires , ne soient la
voie par laquelle il a résolu de le faire arriver à
une sainteté non commune . Si nous avions au-
tant de foi que nous en devrions avoir , cette
pensée nous feroit trouver des sujets de joie ,
où

* 3. Août 1690.

† Le Pere Du Breuil qui étoit relegué dans une Isle ,

ù nous n'en trouvons que d'affliction & de larmes. Mais notre esprit est si rempli des idées humaines par lesquelles on juge des biens & des maux par rapport à cette vie , que nous croirions manquer de naturel & d'amitié , si nous ne plaignions nos amis que le monde persecute ; au lieu que , selon l'Évangile , nous les devrions estimer heureux , & nous reprocher notre peu de foi , de ce que nous nous trouvons dans des sentimens contraires. Avouons au moins notre foibleesse , & ne nous en faisons pas un merite , & prions Dieu pour les persecuteurs encore plus que pour les persécutés , car ils en ont plus de besoin. Et ce peut être une faute considerable , de ce que nous ne le faisons pas assez ni avec assez de ferveur.

Vous voiez bien que cette lettre n'est pas moins pour le cher Insulaire que pour vous. Car je n'ai point d'autres pensées sur son sujet , & je ne pourrois lui écrire que la même chose.

L E T T R E CCCCLIX. *

AM. DU V AUCEL. Sur une petite promenade qu'il avoit faite ; une Religieuse qui demandoit à changer de Couvent ; les Ecrits du P. Bouhours ; & la quatrième Denonciation du péché Philosophique.

JE viens de recevoir votre lettre du 29. envoiée à M. Navœus. J'y repous à l'instant , quoique je ne sois pas assûré que ma lettre puisse être portée à la poste d'ici , aujourd'hui , auquel cas je l'envoierai à Bruxelles , & ce ne sera que dans 8. jours qu'elle vous sera envoiée.

E 3 II

* 18. Août 1690.

162 CCCCLIX. Lettre de M. Arnauld
Il y a 15. jours que nous allâmes prendre l'air
de la campagne dans un fort beau chateau à qua-
tre lieues d'ici. Mais on a decouvert , nous ne
saurions dire comment , que nous y étions , ce
qui nous a obligés , en revenant dans la ville * ,
de changer de demeure , & de nous mettre en
un autre lieu où nous sommes très-bien , mais
plus cachés.

Vous avez mis sur un fort bon train l'affaire
de la Religieuse que je vous avois recommandée ; & vous avez bien fait de supléer par vos
memoriaux à ce que je pouvois avoir omis. C'est
en effet pour passer dans un autre Ordre , mais
d'une plus étroite observance que celui qu'elle
quitte , dans lequel il y a une très-grande divi-
sion parmi les Religieuses. Ainsi le bon Cardinal
se peut assurer que ce n'est point par esprit
de relâchement & pour être moins reguliere ,
que cette Religieuse demande de pouvoir chan-
ger de maison.

Pour ce qui regarde le P. Bouhours , ses in-
jures sont si grossieres qu'elles ne meritent pas
qu'on se mette beaucoup en peine de les re-
pousser. Je n'aurai garde sur tout de m'adres-
ser à l'Official de Paris , après l'avoir traité
comme j'ai fait dans la Defense des Versions.
C'est un homme dont il n'y a rien de bon à at-
tendre. On a fait tenir un memoire au Duc
de la Feuillade & à l'Archevêque son frere ,
pour leur faire entendre que c'est à leur consi-
deration qu'on n'a pas voulu faire réimprimer
la réponse qui fut faite il y a 22. ans à la lettre
de ce Jesuite à un Seigneur de la Cour , qu'il a
eu l'imprudence de faire imprimer de nouveau ,
sans que cela serve de rien du tout à soutenir
leur

* Liege.

leur méchante cause du péché Philosophique. Nous n'avons encore pris aucune résolution sur ce libelle du P. Bouhours. On y avoit fait néanmoins une réponse : mais nous sommes en doute si nous la devons donner , parce qu'elle est un peu longue , & que c'est detourner l'attention du public de choses plus importantes. Mes voyages & ma maladie ont bien reculé la 4^e Denonciation. Enfin elle est envoiée pour être imprimée : mais une These d'Anvers m'y a fait encore ajouter quelque chose , ce qui ne retardera pas l'impression : car c'est tout à la fin que l'on mettra la refutation de cette These. J'ai eu bien soin de remarquer dans cette piece , que l'*ignorance invincible* a tout un autre sens dans la Théologie des Jesuites que dans celle des Dominicains. C'est pourquoi on s'y reduit à prouver qu'en prenant ces mots dans la notion qu'y donnent les Molinistes , il y a toujours eu une infinité de personnes qui ont ignoré invinciblement Dieu & sa sainte loi , d'où il s'ensuit que selon eux leurs péchés n'ont été que Philosophiques. Cela est si bien prouvé , ce me semble , que je ne vois pas qu'on y puisse rien répondre qui ait la moindre vrai-semblance. Vous aurez reçu présentement l'Ecrit intitulé : *Les véritables sentimens des Jesuites.* Nous ne savons qui en est l'auteur ; mais il a été imprimé d'abord à Paris.

Ce 19.

Cette lettre ne put partir hier , & nous recevons présentement vos lettres du 29. Juillet. Je n'ai rien de particulier à y répondre. Je me suis résolu de faire une 5^e. Denonciation sur cette These d'Anvers , de ce que je pensois ajouter

104 CCCCLX. Lettre de M. Arnauld
à la 4. afin que la 4. soit plutôt imprimée. J'aurais bien des choses à vous dire sur ce que nos amis de delà trouvent si mauvais qu'on défende Jansenius contre les calomnies des Jesuites. Mais je ne veux pas entrer dans une matière qui leur paroît si odieuse. Je voudrois seulement qu'ils considerassent de quelle maniere le P. Contenson en a écrit dans son Traité de la grâce, où il s'objecte que ce Prelat semble n'avoir enseigné que l'efficace de la grâce. Je vous supplie de voir vous même cet endroit.

LETTRÉ CCCCLX.*

A M. DU VAUCEL. Sur la permission qu'il avoit obtenue à une Religieuse de changer de Couvent ; le relâchement de certaines Religieuses appellées Conceptionistes ; & le Projet d'une supplique pour retirer un de leurs Couvents de la conduite des Moines.

JE vous suis , Monsieur , bien obligé de toute la peine que vous avez prise pour l'affaire que je vous avois recommandée. On est très-satisfait de ce que vous avez obtenu , & on n'en demande pas davantage. Car la Religieuse pour qui je vous ai écrit est résolue de se retirer dans une maison de son Institut , où il y a peu de Religieuses , qui vivent très-regulierement , lui suffisant pour le repos de sa conscience , quelle se puisse confesser à celui qui l'a soulagée dans toutes ses peines , ou à quelqu'autre approuvé par le grand Vicaire de M. l'Evêque de Liège.

Mais voici une autre proposition que le seul inté-

22. Septembre 1690.

intérêt de la gloire de Dieu m'oblige de vous faire.

Les Recollets de ces quartiers-ci se sont avisés de faire un nouvel Institut de Religieuses, sous le nom de Conceptionistes. C'est de cet Institut, dont est la Religieuse pour laquelle je vous ai écrit. Je ne sait quel a été le commencement de cet Institut; mais présentement, hors la maison où elle prétend se rétirer, toutes les autres sont très-mal conduites, & dans un grand relâchement. Ce sont des filles très-sensuelles, qui ne se contentent pas de pain & de beurre pour leur déjeuner (ce qui est un repas qu'on ne connaît guere dans les Religions bien réglées) il leur faut de la langue de bœuf ou du jambon. Et quand quelque zélée en a fait des plaintes aux Pères, ils ont répondu qu'ils en faisoient bien de même. Ce ne sont de plus qu'amitiés particulières entre les anciennes & les jeunes, ce qui est cause de toutes sortes de cabales. Et enfin cela va assûrément très mal, hors le couvent des Religieuses de Viset, qui est celui dont je vous voulois parler, qui est dans tout un autre esprit, parce qu'elles se conduisent par les avis de M. l'Abé de Roleduc de l'Ordre des Chanoines Reguliers, qui est un très-saint homme, & tout le monde dit que ces filles y vivent comme des Anges. Mais ce n'est pas les frères Mineurs ou Recollets qui sont cause de ce bon ordre : au contraire, ils ont pensé tout ruiner. Car ce Monastere n'étant à Viset, qui est une petite ville entre Liege & Mastrick, que depuis 15 ou 16 ans, parce qu'il y avoit une Religieuse qui leur étoit toute devouée, ils la faisoient toujours supérieure sans aucune élection. Enfin les Religieuses se lassèrent de ce procedé qui est contre leur Règle, & procéderent à une élection, où

E 5 elles

elles choisirent pour leur Abessé celle qui l'est présentement, qui est une très sainte fille. Ce qui fit tant de dépit à la favorite des Recollets, qu'elle sortit de la maison avec quelques unes de ses confidentes, & depuis ce tems-là est errante ça & là, sans être dans aucun Monastere.

Tout ce narré n'est que pour vous demander si au cas que l'Abesse de Vilset & toutes les Religieuses demandoient de n'être plus sous les Moines, mais sous l'Evêque, elles n'obtiendroient pas ce qu'elles demanderoient par une supplique qui feroit signée de toutes unanimement. Les personnes qui les connoissent particulierement ne doutent point qu'elles ne soient dans la disposition de signer une telle requête, pourvû qu'elles eussent sujet d'espérer que S. S. leur acorderoit ce qu'elles demandent. Mais ce qui les empêcheroit de la presenter, est qu'elles feroient terriblement persecutées par les Récollets, si elles n'avoient pu venir à bout de leur entreprise, & qu'ils en fussent avertis. Pour moi je ne sai si je me trompe; mais j'ai souvent oui dire qu'on est facile à Rome à retirer les Religieuses de la jurisdiction des Moines, pour les mettre sous les Evêques, quand ce sont les Couvents entiers qui le demandent. Il me vient présentement une pensée de disposer les personnes en qui ces Religieuses ont créance, de leur faire dresser une supplique *ad hunc effectum*, que l'on vous envoiroit à condition que vous ne vous en serviriez que quand vous seriez bien assuré que l'affaire réussiroit, ou en tout cas, que les Recollets n'en feroient point avertis. Quoiqu'il en soit, ne manquez pas, s'il vous plaît, de me repondre la première fois sur la facilité ou la difficulté de ce que je vous propose. Je suis tout à vous, mon très-cher

cher ami. On vous mande que je parts dans
ou 4. jours pour retourner à notre nid.

LETTRE CCCCLXI.*

*AM. DU VAUCEL. Sur son retour à Bruxelles ; & une lettre que M. Feydeau avoit
écrite.*

Nous arrivâmes M. Ernest & moi à notre ancienne demeure, où je dois demeurer très caché jusqu'à ce qu'on ait reçu ce que vous avez promis de nous faire venir d'Espagne. Il semble que depuis quelque tems il y ait un petit demon qui ait une commission particulière de nous traverser par tout où nous croions pouvoir trouver quelque repos. Car les Jesuites avec d'autres Moines qu'ils ont fait entrer dans leur cabale, ont tant fait de bruit à Liege, que ceux chez qui nous demeurions, & qui ont pour nous une affection très-sincère & très-généreuse, sont enfin demeurés d'accord qu'il étoit plus à propos que je me retirasse, parce que le Prince étoit si peu absolu, qu'il ne pourroit peut-être pas empêcher que le Conseil de guerre ou les commissaires imperiaux ne me fissent quelque insulte. Mais parce que nos amis d'ici ont jugé que nous ne pouvions pas demeurer tous au même lieu sans être en danger d'être découverts, M. Guelphes est demeuré à Liege, où un Echevin a demandé permission de demeurer pour un François, & on est assuré de l'obtenir. Le P. Quesnel est demeuré à Malines chez un ami très-affectionné, en attendant que nous aions plus de sûreté, & je suis.

E 6 reve-

* 29. Septembre 1690.

108 *CCCCXLVI. Lettre de M. Arnauld*
revenu seul avec M. Ernest, qui étant Liegeois,
peut paroître sans qu'on lui puisse rien dire,
comme il a toujours fait depuis notre départ :
desorte que cela sert à me couvrir ; car il ne pa-
roîtra point de changement dans la maison.
Mais c'est ce qui doit vous porter davantage à
nous procurer d'Espagne quelque chose qui
nous puisse donner moi en de nous réunir sans
courir de risque.

Nous avons trouvé en arrivant ici un papier
manuscrit de 48. pages , mais qui n'étoit pas
achevé , sans que nous sachions qui nous l'a en-
voié . C'est un recit fort exact de la naissance
& des avantures de l'Abé nommé à l'Evêché de
Pamiers. Cela paroît avoir été écrit par un hom-
me de bien , sincere & bien informé . C'est la
plus horrible chose que l'on se puisse imaginer.

Nous vous envoions une lettre que M. Fey-
deau nous a écrite. Je doute fort qu'il y ait rien
à faire pour lui du côté de son Evêque : car il
dira toujours que cela s'est fait avant qu'il fut
Evêque , & qu'il ne peut rien en cela ; que c'est
l'affaire du Roi. Cependant comme le pis qu'il
peut arriver est que l'on n'obtienne rien , si
vous voiez quelque jour à ce que les amis de
M. Feydeau lui ont proposé , je crois que vous
ferez bien de tenter tout ce qui sera en votre
pouvoir sans vous commettre.

LETTRE CCCCLXII.*

A M. DU VAUCEL. Sur la mauvaise renommée qu'avoit nommé à l'Evéché de Pamiers ; l'Eclaircissement de l'équivoque du mor d'Invincible ; l'Etat des affaires de l'Empire ; quelques Ecrits des Jesuites pour justifier leur péché philosophique ; l'Archevêque de Malines ; l'Évêque de Bruges, l'Archevêque de Cambrai ; & la mort du P. Poura de l'Oratoire.

JE vous ai parlé dans ma dernière d'un Manuscrit qui nous a été envoié de Paris, sans favorir par qui, qui nous fait un horrible portrait du nommé à l'Evêché de Pamiers. J'en ai depuis reçu trois autres cahiers, qui contiennent d'étranges friponneries en matière de brigandage. Cela m'a donné tant d'indignation, que je n'ai pu m'empêcher d'en écrire à un de mes amis, en l'exhortant de faire profiter ce que les Peres appellent *talentum familiaritatis*, parce qu'il est fort bon ami d'un Evêque que je ne crois pas en sûreté de conscience, s'il n'informe le Roi des méchantes qualités de cet homme, & de l'horrible réputation qu'il a dans le monde, ce que sans doute on a eu soin de cacher à S. M. Si je puis venir à bout de faire copier les trois premiers cahiers, je vous les envoierai. Car ils ne suffisent que trop pour faire avoir ce miserable en horreur : & je ne saurois croire que si le Cardinal Colloredo les avoit vus, il n'emploierait tout son zèle pour porter le Pape à ne point recevoir cette nomination. Car quand

* 5. Octobre 1690.

110 CCCCLXII. Lettre de M. Arnauld
quand un homme est aussi diffamé que l'est ce-
lui-là , outre son ignorance dans la science de
l'Eglise , la basfesse de sa naissance , & sa con-
dition de petit valet , qui sont toutes choses
notoires , on ne peut douter qu'un Pape n'ait
droit de rejeter un tel sujet.

Je suis bien aise que vous aiez été content
de la maniere dont j'ai éclairci l'équivoque du
mot d'*Invincible*. Mais je ne vois pas de même
que je fusse obligé de me declarer sur ce que
vous dites que les Jesuites nous imputent , que
nous voulons que l'ignorance en elle même est
un péché , n'y ayant pas un seul mot dans tous
tous nos Ecrits sur quoi ils puissent appuier cet-
te imposture. Il ne faut pas les accoutumer à
dire ce qu'il leur plaît sans en apporter de preu-
ve , en rejettant sur nous *onus probandi* ; ce qui
ne feroit qu'embarasser les disputes , & en faire
perdre le fil.

Dom Marco pourroit donc bien n'avoir point
de femme , puisqu'on rompt ainsi ses maria-
ges. Il faut que l'Empereur soit bien mal satis-
fait du present Pontificat. Vous aurez su plu-
tôt que nous la triste nouvelle de la prise de
Nissa & de Vidia par les Turcs. La saison étant
si avancée , il n'y a plus d'aparence qu'ils fassent
de plus grands progrès cette campagne. Mais
il est bien à craindre que la guerre contre les
Turcs n'aille pas trop bien , tant que les plus
grandes forces de l'Empire seront employées à
poursuivre un dessin , dont il n'y a guere d'ap-
parence qu'ils viennent à bout , qui est de for-
cer la France de recevoir la paix aux conditions
qu'il plaira à ses ennemis de lui imposer. Je suis
tout à vous , mon très cher ami.

Ce 6.

Je

Je viens de recevoir un méchant Ecrit que les Jesuites ont publié sous un faux nom, pour éluder la condamnation de leur doctrine du péché Philosophique. Car vous verrez que dès l'entrée ils en établissent tous les principes. Je n'ai fait que le parcourir , car il nous sera aisément d'en avoir un autre exemplaire. Mais j'ai cru qu'il est important de vous l'envoyer aussitôt , parce qu'il merite d'être deferé au S. Office , & que ce seroit un coup de partie si on l'y pouvoit faire condamner. Il me semble que les Religieux de S. Dominique rendroient un grand service à l'Eglise , s'ils s'emploioient serieusement à faire censurer ce libelle , qui renverse en tant de points la doctrine de S. Thomas pour établir le Molinisme ; & qui veut faire passer pour une maxime très chrétienne cette erreur de Lessius combattue avec tant de force par le P. Lemos : *Facienti quod in se est ex solis natura viribus Deus non denegat gratiam.* On y soutient aussi comme un principe très certain de la bonne morale , cette proposition de tant de Jesuites : *Non est peccatum formale nisi conscientia hinc & nunc judicet de malitia :* ce qui revient à ce qu'ils ont soutenu à Aix : *Conscientia circa illicitum intrepida excusat à peccato.* Or tant que ces fausses maximes subsisteront , on ne sauroit empêcher qu'on n'en tire , en raisonnant conséquemment , l'erreur du péché Philosophique. Car rien n'est plus clair que la conséquence de cet enthymême du professeur de Dijon , si on en laisse passer l'antecedent : *Actus humanus nunquam est malus sublatâ cognitione malitia :* Ergo *actus humanus nunquam est offensa Dei , si non cognoscatur esse offensa Dei.* C'est donc cet antecedent qu'il faudroit condamner , si on veut rendre inébranlable la condam.

5

112 CCCCLXII. Lettre de M. Arnauld
damnation du dogme impie du péché Philo-
phique.

J'ai encore à vous parler d'une autre chose. Vous aurez vu dans la fin de la 4. Denonciation ce que j'y rapporte du livre *in folio* de Terillus Jesuite Anglois. Il n'y a pas d'apparence que ce livre ne soit pas à Rome. Il est d'autant plus dangereux, qu'il raisonne plus consequemment & plus subtilement en suivant ses méchans principes. Ne pourroit-on point encore le deferer au S. Office, en y joignant une *instruction* qui feroit principalement remarquer ce qu'il y dit de l'ignorance? Pendant que l'on paroît être assez bien disposé sur cette matiere, il faudroit la pousser autant que l'on pourroit. Le P. Gusman ayant de si bonnes intentions doit être bien mortifié d'avoir contribué à faire Archevêque de Malines celui qui l'est présentement, qui paroît avoir pour but de renverser tout le bien qu'a fait son prédeceſſeur. M. Opstract très habile Théologien, qui a autant de pieté que de science, & qui écrit mieux en Latin qu'on ne fait d'ordinaire en ces païs, a été établi lecteur en Théologie par le defunt Archevêque, dans le seminaire de Malines. La premiere chose qu'a fait son successeur étant arrivé à Malines, a été de lui ôter sa leçon pour la donner à un nommé Martin, Hibernois, qui s'est rendu le mépris de tout le monde par ses impertinences. Tous les gens de bien ont eu tant d'indignation de ce procedé, qu'ils ont obligé M. Opstract de demander maintenue au Conseil Souverain de Malines, contre cette maniere injuste de le déposseder sans raison. On ne fait pas ce qui en arrivera; mais cela fera bien du bruit, & decrira terriblement le nouvel Archevêque. Celui qu'on a fait passer du Vicariat de Boisleduc

à l'Evêché de Bruges, ne vaut pas mieux. Il a été pris pour Commissaire dans l'affaire des PP. de l'Oratoire, où il n'a rien fait qui vaille, non plus que M. Steyaert, qui étoit son Collègue dans cette commission. Cependant les calomnies qu'on avoit repandues contre eux se sont dissipées, parce qu'on ne les a pû appuyer d'aucune preuve. Mais la timidité de M. de Cambrai est cause que cette affaire n'est point encore terminée. Car quoi qu'il soit bien disposé pour les PP. de l'Oratoire, & très persuadé de leur innocence, il paroît qu'il n'ose les justifier entièrement, par la crainte qu'il a des Jésuites.

Un des Peres de l'Oratoire * qui étoient sortis de France pour ne pas signer un méchant Ecrit que l'on vouloit qui fut signé par tous les particuliers de la Congregation, est mort depuis peu à Maubeuge. C'étoit un homme de grande piété, & qui faisoit beaucoup de fruit par ses predication & par les directions. Il étoit extremement de nos amis, & nous est venu voir diverses fois. On le recommande à vos prières. Nous vous sommes bien obligés de toute la peine que vous prenez pour nous procurer une plus grande sûreté. Mais après tout il faut remettre tout cela entre les mains de Dieu.

Nous venons d'avoir une petite contestation sur ces paroles : *mais après tout il faut remettre tout cela entre les mains de Dieu.* On a eu peur que cela ne vous fit concevoir que je ne me mettois guere en peine de cette sûreté ; mais comme cela est fort éloigné de ma pensée, & que je la crois fort nécessaire pour notre repos, j'ai

sou-

* Le P. Poura natif de Paris, nommé en Hainaut
Le P. Claret.

114 CCCCLXIII. Lettre de M. Arnauld
soutenu que vous ne le prendriez pas en ce sens,
mais seulement que quoiqu'il en arrivât, nous
nous soumettrions à l'ordre de Dieu, qui est la
disposition où nous devons être pour les choses
que nous affectionnons le plus.

LETTRE CCCCLXIII.*

A M. DU VAUCEL. Sur l'Ecrit dont il est
parlé dans la lettre précédente touchant le
nommé à l'Evêché de Pamiers ; le desir qu'il
avoit d'avoir un recit abrégé de la vie de M.
de Caulet Evêque de Pamiers ; & divers Ecrits
dont il lui rend raison.

J'Ai un rhumatisme un peu douloureux, mais
qu'on ne croit pas qui puisse avoir de mau-
vaise suite. C'est ce qui sera cause que je ne
vous écrirai que deux mots, en vous envoiant
les trois premiers cahiers (qui n'en font que
que deux dans la copie) de l'Ecrit où le nommé
Evêque de Pamiers est dépeint au naturel. C'est
tout ce que j'en ai pu faire copier. Ces trois
cahiers en contiennent assez pour faire connoître
le personnage, & être convaincu que ce sera
une très grande honte à l'Eglise, si on souffre
qu'un homme d'une si basse naissance, de nulle
science que celle des medailles, de nulle pro-
bité, de nulle conscience ; & de la plus mé-
chante réputation du monde, soit Evêque, &
qu'il le soit d'une Eglise où il ne travaillera
qu'à detruire tout ce qu'un saint Evêque a
établi de bien pendant 30. années d'Episcopat.
Mais prenez garde, avant que de montrer cela
à aucun Cardinal, d'effacer les noms d'Odes-
cal-

* 13. Octobre 1690.

Salchi & d'Ottoboni , en un endroit où il est dit qu'on leur fit des presens pour obtenir une grace. Comme on ne l'a pû savoir que de M. Serroni ou de M. de Camps , peut-être que l'un d'eux s'en est vanté , quoique cela ne soit pas vrai. Quoi qu'il en soit , il vaut mieux que cela ne soit pas vu par les Romains. Je ferois bien aise d'avoir un recit abregé de ce que faisoit feu M. de Pamiers dans le gouvernement de sa famille , de ses Ecclesiastiques & de son diocese , comme aussi de sa vie privée. J'en pourrois faire un bon usage , en l'opposant à l'infame lettre du P. Rapin au Cardinal Cibo. Mandez moi , s'il vous plaît , quand cette lettre a été condamnée. M. de Tourel pourroit engager les députés de Pamiers à faire cet abrégé. Il faudroit n'y rien mettre que de bien certain , & les faits seulement , sans exagération ni declamation. Nous avons vu la lettre du P. Cerle pour la publication du Jubilé. Elle est bien faite & bien forte. Il eût été bon qu'il n'eût pas mis *ce grand Pape*.

J'avois eu la pensée de donner la Chine après Palafox. (a) Mais comme il y a un autre Tome qui est tout fait , contenant les histoires de Bernardin Cardenas & de Philippe Pardo , on me conseille de l'envoyer à l'Imprimeur le plusôt que l'on pourra ; parce que celui de la Chine n'est pas encore prêt. Mais je vous supplie de me mander le plusôt que vous pourrez , si dans l'histoire de Pardo (qui est tres belle) il

fau-

(a) Le quatrième tome de la *Morale Pratique des Jésuites* , contient l'histoire de M. de Palafox ; le cinquième celles de Bernardin de Cardenas & de Philippe Pardo , & les deux suivans regardent les affaires de la Chine.

116 CCCCLXV. Lettre de M. Arnauld
faudra ne pas nommer le P. Christoval Pet-
roché Dominicain, qui a fait un recit fort
exact & fort beau du bannissement de l'Arche-
vêque. Je ne vois pas de raison de ne le pas
nommer. Neanmoins, si on ne desire pas qu'il
soit nommé, on se contentera de dire qu'on
fait l'histoire de ce bannissement, d'un Domi-
nicain qui en fait le recit, ayant été temoin de
la plupart des choses qui s'y sont passées, &
ayant appris les autres des P^l. de son Ordre qui
en étoient fort bien informés. Je ferai tout ce
que l'on souhaittera. Mais il seroit bien mieux
de nommer l'auteur de ce recit.

LETTRE CCCCLXIV.*

A M. DU VAUCEL. Sur la cinquieme Denonciation du péché philosophique ; la mort de M. le Duc de Luines & de M. de S. Marthe ; la copie de la suite des faits & gestes du nommé à l'Evêché de Pamiers ; d'une Reponse du P. Gerberon au Ministre Jurieu ; & du livre des Variations composé par M. de Meaux.

JE suis tout à fait en mauvaise humeur de ce qu'on n'a pas encore commencé d'imprimer la 5. Denonciation, quoi qu'il y ait douze jours qu'on en ait donné la copie à l'Imprimeur, qui avoit promis de commencer 3. jours après. Il dit pour raison qu'il a peur qu'on ne le visite. Ainsi je ne fais plus quand cette piece, qui me paroît très nécessaire pour détruire entièrement la méchante doctrine du péché philosophique, sera imprimée. Cependant les Jésuites ne s'endorment pas pour la soutenir autant qu'ils peuvent,

* 20. Octobre 1690.

vent, quoique condamnée. M. Navæus nous
mande du 19. „ Les Jesuites Anglois (de Lie-
„ ge) soutiennent aujord’hui le péché philo-
„ sophique avec le seul changement d’un mot,
„ qui ne change rien dans la chose, selon leurs
„ principes : *In eo qui Deum ignorat, vel de*
„ *Deo non cogitat inculpabiliter.* Voilà ce qu’on
„ m’en a dit : quand j’aurai la These, je vous
„ l’envoyerai.

Mais remarquez, s’il vous plaît, que ce sont ces mêmes Jesuites Anglois qui ont fait imprimer l’ouvrage posthume de leur P. Terillus, dont il est parlé à la fin de la 4. Denonciation. Relisez là, je vous prie, ou plutôt faites là lire à vos bons amis, & ils verront que leur *inculpabiliter* dans le sens de cette Ecole des Jesuites Anglois, ne remede à rien, & n’empêche point qu’il ne se soit commis une infinité de crimes enormes, qui n’ont dûs être selon la proposition condamnée renouvelée par ces Jesuites avec ce mot *d’inculpabiliter*, ni offenses de Dieu, ni pechés mortels, ni dignes de la peine éternelle. Prenez garde sur tout à un passage de Vasquez que le P. Terillus approuve comme contenant une raison très-solide, par lequel selon lui, tous ceux à qui la pensée n’est point venue dans l’esprit qu’une action soit mauvaise, en ignorent la malice *inculpabiliter*, dont il s’ensuit selon la doctrine commune des Jesuites qu’ils ne péchent que matériellement. Ce qu’on a fait à Rome pour la condamnation du péché philosophique n’aura pas grand effet si on souffre que les Jesuites s’en jouent par ces prétendues modifications, qu’on a rebutées lors qu’ils ont voulu les alleguer au S. Office pour empêcher qu’on ne le condamnât.

Voici une autre piece qu’ils ont fait imprime^{me}

118 CCCCLXIV. Lettre de M. Arnauld
mer en Hollande sous ce titre : Lettre d'un Ca-
valier à l'auteur d'un livre intitulé : La nou-
velle hérésie dans la morale. On vous l'envoie. C'est
tellement le style du P. Bouhours , qu'on ne peut
douter qu'elle ne soit de lui. Vous verrez qu'el-
le n'est fondée d'une part que sur la plus fade &
la plus impertinente supposition du monde ,
qui est que ce Cavalier ayant une estime toute
particuliere des Jansenistes , est ravi de trouver
qu'ils sont plus relâchés que les Jesuites ; & de
l'autre , sur 3. ou 4. faussetés grossières.

La 1. est que le Denonciateur ait établi com-
me une chose indubitable , que la doctrine du
péché philosophique est fondée sur les senti-
mens des Jesuites touchant *l'ignorance invinci-
ble* ; au lieu qu'il a dit seulement qu'elle étoit
fondée sur cette proposition commune dans
leurs Ecoles : *qu'on ne péche point quand on ne
fait point que l'on peche* ; sans que dans les passa-
ges des Jesuites que l'on rapporte , il soit parlé
que de *l'ignorance en general* , & sans qu'aucun
de ces auteurs y ait fourré le mot d'*invincible* :
c'est ce qui est fort bien traité dans la 5. Denon-
ciation , & il est bien facheux qu'elle soit si
long-tems à paroître.

La 2. fausseté est , que le Denonciateur ait
enseigné que *l'ignorance invincible est péché* :
ce qui est très-faux , car il ne l'a pas même dit
de *l'ignorance* simplement ; mais seulement que
ce qui se fait par *l'ignorance du droit naturel*
n'est point sans péché.

La 3. est , que c'est une erreur condamnée par
l'Eglise , que ce qui se fait par *l'ignorance invinci-
ble du droit naturel* soit péché. Car il soutiennent
en l'air que cela a été condamné par l'Eglise ,
sans dire où , ni quand , ni par qui. Après tout ,
ceux qui l'ont enseigné , comme Estius , n'ont
ja-

jamais été condamnés, & ne different de ceux qui soutiennent que l'ignorance du droit naturel n'excuse jamais de péché, parce qu'elle n'est jamais invincible, que parce qu'ils donnent au mot *d'invincible* une autre idée qu'Estius. Et enfin si cela étoit condamnable, comme Jansenius a soutenu expressément dans un chapitre entier, que l'ignorance invincible du droit naturel n'excuse pas de péché, M. Cornet n'auroit pas manqué de mettre cette proposition entre celles qu'il vouloit faire condamner dans cet auteur.

La 4. fausseté est ce qu'il dit sottement d'un Confesseur Janseniste, qui avoit dit à un jeune homme qui paroissoit mondain, quoiqu'il lui eût déclaré qu'il seroit faché d'offenser Dieu grievement, qu'il ne devoit songer à communier de 50. ans. Comment peut-on comprendre qu'on dise la messe tous les jours en calomniant d'une maniere si honteuse des Ecclesiastiques, qu'ils avouent eux mêmes en d'autres endroits avoir une grande réputation de piété? Mais pour juger combien est fausse l'idée que donne d'eux ce Jesuite travesti en cavalier, il ne faut que considerer ce qui se passe dans les paroisses conduites par des Pasteurs qu'ils font passer pour les plus grands Jansenistes. Car on trouvera qu'au lieu qu'avant que ces Pasteurs fussent dans ces paroisses on y communioit fort rarement, on s'y confessait &c on y communie cent fois davantage depuis qu'ils y sont. M. Flemal Licentie en Theologie de l'Université de Louvain, * Curé de Braine l'Alleu à 4. lieues de Bruxelles, en est une preuve. Il est de ceux que les moines décrivent le plus comme Janseniste & Rigoriste. Mais pour les confondre, il n'y a personne qui puisse nier que ce ne soit une cho-

se

Voiez la lettre 238. du 3. tome.

120 *CCCCXLIV. Lettre de M. Arnauld*
se merveilleuse , de voir quelle est la pieté & la
devotion de cette paroisse depuis qu'il en est
pasteur. Il est très exact à suivre les instructions
de S. Charles dans l'administration du sacre-
ment de penitence : & il est si faux que cela re-
bute les penitens , que pendant toute l'année il
est tous les matins dans son Confessionnal pour
confesser tous ceux qui viennent à lui. Il n'y a
point de dimanche qu'il n'y ait un grand nom-
bre de communians , & point de fêtes un peu
considerables qu'il n'y en ait encore davantage.
Tous les dimanches on dit deux grandes messes ,
& on fait deux sermons , l'un sur l'Epître & l'autre
sur l'Evangile ; & une grande partie des pa-
roissiens passe une grande partie du jour dans
l'Eglise pour entendre toutes les deux messes , &
tous les deux sermons. Quelque soin qu'aient les
ennemis de la penitence de le decrir comme
Rigoriste , il est tellement aimé de ses parois-
siens , qu'il y a peu de jours qu'ayant été bien
malade & en danger de mourir , le peuple en
fut tellement touché , qu'il demanda qu'on fit
des prières publiques pour la conservation de
leur bon Pasteur , & il s'y trouva autant de mon-
de que le jour de Pâques. Et enfin Dieu les a
exaucés , & il est présentement hors de danger :
de quoi nous avons eu une grande joie : car c'est
un de nos meilleurs amis , & qui nous venoit
souvent voir avant notre retraite.

On nous a depuis peu mandé de Paris la nou-
velle de bien des morts : de quatre du dehors de
P. R. de M. le Duc de Luynes , & ce qui est
une grande perte , de M. de S. Marthe , qui mou-
rut il y a huit jours , & fut enterré à P. R.
deux jours après. C'étoit un excellent Prêtre ,
& de qui on peut dire avec grande confiance ,
comme j'ai fait aujourd'hui à la messe que j'ai dite

dite pour lui : *Ut cui sacerdotale dedisti meritum, dones & premium.*

Nous sommes bien obligés au bon P. Gusman. La réponse qu'il a reçue d'Emanuel de Lira ne pouvoit être meilleure. Si celle du P. Confesseur est aussi bonne, nous aurons lieu d'espérer que notre affaire réussira. Mais je crois qu'il faut les laisser prendre les voies qu'ils jugeront les plus convenables.

Je n'ai pû faire copier la suite des faits & gestes du nommé à l'Evêché de Pamiers. J'avois quasi la pensée de vous envoier ce reste qui est plus long que ce que vous avez, quoique je n'en eusse point de copie, & je le ferai si vous jugez que cela soit nécessaire. Mais j'ai peine à croire que si on n'est pas touché de ce que vous avez, on le soit de la suite, quoique ce soit une terrible confirmation des mechantes qualités de cet homme ; & peut-être que l'affaire sera conclue, & les bulles accordées aussi bien à lui qu'aux autres, avant qu'on ait pû faire valoir ce qu'on vous a envoié. Ce que j'avois pris pour un rhumatisme n'est pas cela. C'est un autre mal, dont j'espere d'être bientôt quitte.

M. Kergré* est présentement ici pour se panser d'une loupe. On croit qu'il y passera une partie de l'hiver, & il le peut sans craindre, quoiqu'il y soit *incognito*, parce qu'il a obtenu de MM. de Rotterdam des lettres de Bourgeoisie. Il a fait une très-belle réponse à un livre de M. Jurieu intitulé, *Les préjugés légitimes contre l'Eglise Romaine*. Il est trop gros pour vous être envoié par la poste. Il faudra le mettre dans quelque balot. Si on pouvoit donner envie à quelque Cardinal riche de le faire venir en paixant

* Le P. Gerberon,
Tome. VI,

122 CCCCLXV. Lettre de M. Arnauld
paient tous les frais, comme faisoit le feu Cardinal Sluse, on le lui envoieroit volontiers, & d'autres livres qu'il desireroit avoir, sans que les livres lui coutassent rien. Mais je doute que ceux qui sont riches soient assez curieux.

Je ne sai quel jugement on fait à Rome de l'Histoire des Variations de M. de Meaux. Mais c'est assurément un fort beau livre, très-solide & très-bien écrit. Le Roi se feroit fait plus d'honneur, s'il l'avoit nommé au Cardinalat. Il y a néanmoins un *Verumtamen* dont j'apprehende qu'il n'ait un grand compte à rendre à Dieu; c'est qu'il n'a pas le courage de rien représenter au Roi. C'est le génie du tems à l'égard de ceux mêmes qui ont d'ailleurs de fort grandes qualités, beaucoup de lumière, & peu de générosité. Mais cela ne doit pas empêcher qu'on n'estime ce qu'ils ont d'estimable. Je suis tout à vous.

LETTRE CCCCLXV.*

A M. DU VAUCEL. Sur la cinquième Denonciation du péché Philosophique; un autre Ecrit qu'il meditoit; la Sentence que M. l'Archevêque de Cambrai avoit rendue en faveur des PP. de l'Oratoire; la mort de M. Flemal; & la suite de la Morale Pratique.

O N imprime la cinquième Denonciation, & j'espere que nous pourrons vous l'envoyer toute entiere par le prochain ordinaire. Elle paroît plus forte que pas une autre; & j'y ai mis à la fin les Ecrits de cinq Professeurs Jésuites sur le péché Philosophique, dont 3. ont ensei-

* 2. Novembre 1690.

enseigné à Reims, un à Lyon & un autre à Chamberry. On est bien assuré que ce sont les vrais Ecrits de ces Jesuites ; mais celui qui nous a envoiés ceux de Reims, ne veut pas être nommé, mais seulement que l'on dise qu'on les a de personnes qui les ont écrits sous ces Jesuites, & qu'ils sont présentement entre les mains d'un homme d'honneur contre lequel on est bien assuré que les Jesuites n'oseroient pas s'inscrire en faux.

Or je ne sai si les Romains trouveroient que cela fut assez authentique. Ainsi tout considéré, je doute s'il est à propos de faire usage de la lettre à S. S. que l'on vous a envoiée. Je ne vois pas qu'on ait rien à en espérer pour la condamnation de ces Ecrits. Et pour les Theses, il ne me convient guere, ce me semble, que ce soit moi qui en demande la censure. C'est assez que j'aie fait condamner le dogme. On pourroit attribuer à un acharnement contre les Jesuites que j'en fisse davantage : outre que cela se fera bien mieux par ceux qui sont sur les lieux, & qui peuvent juger mieux que nous ce que l'on peut obtenir de ces congregations. Le vacarme est utile, mais il est déjà fait, & la \S . Denunciation le renouvellera. Et outre tout cela, nous avons tant d'autres choses à faire, que nous aurons de la peine à faire des memoires exacts de toutes les Theses & de tous les livres quil seroit à propos que l'on condamnât. Il semble donc, tout considéré, qu'il vaut mieux que vous fassiez au lieu où vous êtes des memoriaux pour tâcher d'obtenir ce que vous savez mieux que nous qu'il faut demander.

Il y a seulement une chose que j'ai encore quelque dessein de faire, quoique je n'y sois pas tout à fait résolu : c'est de faire un Ecrit fort

124 CCCCLXV. Lettre de M. Arnauld
court, qui ait pour titre : *La contravention des
Jesuites au Decret du S. S. qui a condamné la
doctrine du péché Philosophique, dénoncée à l'E-
glise.* Ce sera la substance de ce titre, si ce n'en
sont pas les mots. Ce que je prouverai par la
These des Jesuites Anglois de Liege, qui vous
a été envoiée : car il me sera aisè de montrer,
que les deux mots qu'ils ajoutent, *invincibili-
ter & inculpabiliter*, ne leur peuvent servir de
rien pour excuser cette mechante doctrine,
comme on l'a fait voir à la fin de la 4. Denoncia-
tion, par le P. Terille de ce même College des
Jesuites Anglois, qui a fait imprimer son livre,
& l'a dedié en corps à un Prelat du païs, de sorte
qu'on ne peut douter que ce ne soit la doctrine
de ce College. Mais comme cela est fort aisè à
justifier en examinant cette nouvelle These par
ce qui est à la fin de la 4. Denonciation, peut-
être que sans attendre cela, vous feriez mieux
où vous êtes, de faire un Memorial pour repre-
senter l'injure que les Jesuites font au S. S. par
la hardiesse qu'ils prennent d'enseigner de nou-
veau ce qu'il vient de condamner.

Pour ce qui est de la justification de M. A. &
les plaintes qu'il pourroit faire de la maniere
outrageuse dont le traitent les Jesuites, qui
étoit une autre raison d'écrire à S. S. il y a si
peu de sujet d'espérer que cela produise rien,
qu'il vaut bien mieux s'addresser au public,
comme on fera bientôt par deux Ecrits, dont
l'un s'imprimera quelque part en France, &
l'autre ici...

Je ne comprends rien à la lettre de M. Leyb-
nits. Il reconnoît que c'est une erreur de s'i-
mager qu'on ne peut pécher que lorsque l'on
connoît que l'on peche, ni offenser Dieu que lors-
que l'on pense l'offenser ; donc l'ignorance où
ont

ont été les Americains de Dieu & de sa loi , n'a pas empêché que les crimes qu'ils commettaient n'aient été de vrais péchés & de vraies offenses de Dieu. Or ils n'avoient aucun moyen d'en obtenir le pardon de Dieu : ils seront donc de ceux dont S. Paul dit 2. Thess. 8. *In revelatione Domini Jesu de cœlo dantis vindictam iis qui non nō obediunt Evangelio D. N. J. C. qui p̄nas dabant in interitu & eternas à facie Domini , & de ceux dont il est parlé Jean 5. v. 28. & Matth. 25. v. 32. 33.* comme vous pouvez voir dans la Denonciation pag. 24. Vous avez raison , que ce qu'il dit à la fin de cette lettre va à ruiner le péché originel comme font les Sociniens ,

Enfin nous avons eu la Sentence ou le Mandement de M. l'Archevêque de Cambrai sur le sujet des PP. de l'Oratoire. Mais pour ne vous rien dissimuler , nous ne sommes que mediocrement contents de ce qu'il dit en faveur des PP. de l'Oratoire. Car s'illes justifie des crimes qu'on leur avoit imposés , c'est en ne disant pas un seul mot contre leurs colomniateurs , & ne faisant point entendre le tort qu'ils avoient de leur imposer contre toute apparence de raison , l'abominable herésie des Nestoriens , que la sainte Vierge n'est pas Mere de Dieu. Il y a bien d'autres choses dans cette justification des PP. de l'Oratoire , qui ne nous plaisent guere. Mais nous sommes tout à fait mal satisfaits du grand discours qu'il fait dès l'entrée de ce Mandement , sur le sujet de la lecture des livres défendus , ne se pouvant rien imaginer de plus outré , jusqu'à mettre au nombre des livres qu'on ne peut pas lire , ceux qui n'ont pas d'approbation du Censeur : ce qui est interdire la lecture de tous ceux où on parle un peu fortement con-

726 CCGCLXV. Lettre de M. Arnauld
tre les excès des Jesuites dans leur doctrine &
dans leur conduite. Car il n'y a point de Cen-
seur qu'on voulût engager à les approuver,
parce que ce seroit l'exposer aux mauvais trait-
temens d'une société vindicative, & très-puise-
stante pour se ressentir de ce qu'on a fait contr'el-
le. C'est ce qui a été cause que ce Mandement
nous ayant été envoié de Mons pour le faire im-
primer ici, nous n'avons pas jugé que nous
puissions le faire imprimer en conscience, parce
qu'il seroit capable de faire beaucoup de mal,
en jettant le trouble dans beaucoup de consciences,
qui lisent avec fruit la parole de Dieu,
que ce Mandement leur défend de lire à moins
qu'on n'ait des permissions que des filles & des
femmes n'osent demander. N'ayant donc qu'un
seul exemplaire de ce Mandement, nous ne
pourrons pas vous l'envoyer par cet ordinaire ;
mais nous tâcherons d'en avoir un autre que
nous vous envoierons par l'ordinaire prochain.
J'ai oublié de vous dire que M. de Cambrai a
suivi le mechant avis de M. Steyaert, hors le
commencement qu'il n'a pas mis, qu'il a adou-
ci de certaines choses, & qu'il a justifié les PP.
de l'Oratoire plus que ce Docteur ne vouloit.

Le S. Pillardi (dont on vous a écrit autrefois
pour vous faire savoir sa mauvaife vie, & qui
fait presentement ici la fonction d'Inter-
nonce par *interim*,) ayant été choqué de ce
que les Moines de Mons avoient présenté une
Requête au Conseil souverain de Mons pour
empêcher la publication de la Sentence ou
Mandement de M. de Cambrai, parce que c'est
faire depender la jurisdiction ecclésiastique du
Tribunal séculier (car il n'est bleslé que de ce-
la, étant d'ailleurs très-favorable aux Moines)
a présenté une Requête au Conseil privé du
Roi

Roi qui est ici , contre cette entreprise ; & ce Conseil selon sa coutume , a écrit à celui de Mons qu'il eût à dire dans 3. jours par quelle autorité il entreprenoit d'empêcher l'execution des Sentences des Evêques . Mais nous n'avons point su ce que le Conseil de Mons a répondu . Tout ce qui est pour la bonne cause va ici fort lentement & avec froideur . On n'agit avec chaleur que pour opprimer l'innocence & la vérité .

Je vous suis bien obligé de la lettre que m'a écrit M. de C. Nous nous sommes servis de cette permission étant à Liege , présentement nous n'en aurons pas de besoin . Car nous avons une chapelle domestique approuvée depuis longtems par le S. S. Je ne suis point à plaindre d'être un peu plus caché que je n'étois . Je ne sortois durant tout l'hiver que pour aller deux fois le mois chez un ami , de quoi je me passerai fort bien .

Le bon Curé dont je vous avois dit tant de bien est mort il y a 5. ou 6. jours , & a laissé tous ses paroissiens dans la dernière desolation . C'étoit un vrai saint . Et il ne faut que son exemple pour faire rougir M. Steyaert de ses ridicules declamations contre ceux qu'il appelle Rigoristes : Vous avez raison d'être édifié & consolé de ce que l'on vous a mandé de M. *. Il y a bien des Prêtres qui tombent , mais il n'y en a guere qui se relevent ; & de ceux qui prétendent se relever , je ne fais s'il y en a de cent un qui soit assez humble pour se reduire à la communion laïque , selon le véritable & ancien esprit de l'Eglise .

J'avois eu d'abord dessein de mettre après l'Histoire de Palafox l'Histoire de la persécu-

* M. Flemal.

328 CCCCLXVI. Lettre de M. Arnauld
tion de deux Evêques , Cardenas & Pardo , &
j'avois changé depuis m'étant imaginé qu'il fe-
roit plus important de mettre ce qui regarde
la Chine. Mais je pense vous avoir mandé que
sur ce que le volume de la Chine ne pouvoit
pas être si-tôt prêt , je suis revenu à ma première
pensée : & l'on a déjà envoié en Hollande la
moitié du volume qui regarde ces deux Evê-
ques.

LETTRÉ CCCCLXVI.*

AM. DU VAUCEL. Sur quelques éclariss-
mens qu'il lui demandoit au sujet de Dom Phi-
lippe Pardo ; une Requête présentée contre lui
à Liège ; une autre présentée au Conseil Privé
au sujet de la Sentence de M. de Cambrai en
faveur des PP. de l'Oratoire ; la publication
faite à Paris du Decret qui condamne la doc-
trine du péché Philosophique ; & une mission
des Jésuites à Versailles.

Nous avons déjà donné avis que nous faisons
imprimer les histoires de deux SS. Evê-
ques persécutés par les Jésuites , D. Bernardin
de Cardenas , & Dom Philippe Pardo. Mais
voici une chose touchant ce dernier qui nous
oblige de vous consulter pour ne rien faire dont
personne puisse avoir de la peine. Nous avons
trouvé parmi les Mémoires que vous nous avez
envoiés , la suite de l'affaire de Dom Pardo ,
qui contient quelques nouveaux differens qu'il a
eus avec les Jésuites depuis son rétablissement.
Cela est pris d'un Ecrit imprimé , présenté à la
Congregation de la Propagande , dont vous fai-
tes

le 10. Novembre 1690.

tes un extrait en citant les pages de cet Ecrit. Cela nous a paru fort bon, & nous aurions envie d'en faire une quatrième Partie de cette Histoire de Dom Pardo, au cas que vous n'y trouviez point d'inconvenient.

Je reçois présentement une lettre de Liege par laquelle on me mande qu'un Dominicain de cette Maison de Liege, Docteur de la Faculté de Paris, qui a signé l'impertinente * Requête contre M. Arnauld présentée au Vicaire, s'étant trouvé dans une Compagnie où il y avoit des amis de ce Docteur, il fut terriblement poussé. On lui reprocha qu'outre cette signature il avoit avancé des calomnies contre M. A. chez les Religieux de S. Jaques, qui est une grande Abaie de Benedictins dans cette ville là. On lui représenta qu'il y alloit de son salut s'il ne retractoit ces calomnies &c. Cela l'obligea de dire pour sa défense, que c'étoit M. Bassery, nommé à l'Evêché de Bruges, qui avoit écrit au Corps des Moines de Liege de prendre garde à ce Docteur qu'on avoit chassé de Malines, & à la doctrine qu'il pouvoit répandre dans le Diocèse de Liege. On a cru qu'il étoit bon que vous fussiez cela.

Le nouvel Internonce n'est point encore arrivé. Pillardi qui l'est par *interim*, est un miserable homme. Il n'a pu s'empêcher de présenter Requête au Conseil privé contre la Requête des Moines de Mons, pour empêcher la publication de la Sentence de M. de Cambrai, qui a été reçue & apostillée par le Conseil de Mons. Mais il a uniquement regardé la translation de la juridiction ecclésiastique au Tribunal séculier. Car pour le fond il est tout

F 5 à

* Voyez la question curieuse : Si M. Arnauld &c

130 CCCCLXVI. Lettre de M. Arnauld
à fait pour les Moines , non seulement contre
l'Oratoire , mais contre tous les honnêtes gens
de ce païs-ci , qu'il regarde presque comme des
schismatiques , parce qu'ils n'ont pas une obéis-
fance aveugle à tout ce qui se fait à Rome , &
qu'ils ne croient pas que ce soit un crime de li-
re même en secret un livre défendu , quoi qu'il
soit notoire qu'il n'a point été défendu pour
aucune mauvaise doctrine . Ce zèle aveugle pour
l'autorité *della sancta sede* est toute sa religion .
Car on vous a mandé autrefois de ses nouvelles
que l'on favoit très-certainement , aussi bien
que d'un autre nommé *Pompeo* , qui a laissé ici
une fort mauvaise réputation . Et cependant on
dit qu'il est présentement Curé en Italie .

Vous n'avez pas bien deviné quand vous vous
êtes imaginé que les Jesuites ne manqueroient
pas d'obtenir un Arrêt du Parlement contre la
publication du Decret qui condamne le péché
Philosophique : car voici ce qu'on nous en
mande de Paris . (On a crié dans Paris le De-
cret de l'Inquisition de Rome contre les deux
Theses des Jesuites , l'une qui regarde l'amour
de Dieu , & l'autre le péché Philosophique .
Les Colporteurs l'ont débité pendant plusieurs
jours : faites fond sur ce que je vous en dis . On
m'a assuré que N.S.P. le Pape avoit dit à M.
de Chaulnes , qu'il s'étonnoit de ce que l'on ne
recevoit pas en France le Decret contre &c. que
cela ne regardoit ni le Roi , ni l'Etat , que c'é-
toit une affaire purement ecclésiastique qui re-
gardoit la foi . On dit que cela a donné lieu à la
publication de ce Decret , après ce que M. de
Chaulnes en a écrit en France . Voilà ce quel'on
nous mande .) Et je ne m'étonne pas que les Je-
suites n'aient pas employé leur crédit pour em-
pêcher cette publication . Cela les auroit ren-
diz

du trop odieux , & on les auroit regardés comme de grands fourbes , après la protestation qu'ils avoient faite dans leur 1. lettre , que si leur doctrine étoit condamnée par le Pape ou par les Evêques , on auroit sujet de se louer de leur soumission.

Voici encore ce qu'on nous mande de Paris . Les Jesuites vont faire une mission à Versailles . Les bons Missionnaires qui en sont Curés , ont fait tous leurs efforts pour empêcher un tel coup ; mais ils n'ont pû. Ils ont eu beau alleguer qu'ils étoient eux mêmes Missionnaires , & que ce seroit leur faire injure ; que la Cure étoit bien administrée ; que le Jubilé venoit de passer , & qu'on n'avoit que faire de mission : le P. Confesseur a tant fait que le Roi a dit qu'il en falloit faire une .

LETTRE CCCCLXVII.*

A M. DU VAUCEL. Sur la Suplique que les Religieuses de Viset devoient présenter pour être mises sous la Jurisdiction de l'Ordinaire ; les Denonciations qu'il avoit faites ; & l'Avis de M. Steyaert à M. l'Archevêque de Cambrai sur les troubles de Mons.

JE reçus hier votre lettre où vous me faitiez bien esperer de l'affaire des bonnes Religieuses que je vous avois recommandées , pouvû qu'elles fussent toutes bien unies . Et aujourd'hui j'en reçois une de celle dont je vous avois parlé d'abord , qui vous fera connoître que leur union ne fauroit être plus grande , ni leur intention plus pure . Etant donc assuré que vous au-

132. *CCCC LXVII. Lettre de M. Arnould*
rez l'acte tel que vous le demandez , travaillez
cependant à disposer toutes choses , afin que
l'on puisse obtenir ce que ces pauvres filles de-
mandent avec tant de raison. J'envoierai au pre-
mier jour l'extrait de votre lettre , & je prierai
M. G. qui est resté à Liege , de vous envoier di-
rectement l'acte qu'on aura dressé. On n'aura
point de peine à fournir l'argent que vous mar-
quez. Il y a trois Religieuses dans ce Couvent
qui sont sœurs d'un Echevin fort homme de
bien & fort riche , & qui ayant beaucoup d'es-
time & d'affection pour ses sœurs à cause de
leur piété , n'épargnera rien pour les mettre
dans un état qui leur soit plus avantageux , &
où elles auront plus de moyen de se sanctifier.

Ce Monastere est fort pauvre. Il n'a de re-
venu assuré que les pensions de ces trois filles.
Mais l'estime où elles sont , leur attire quelques
aumônes. Si elles étoient sous l'Ordinaire , on
leur permettroit de s'établir à Liege , où elles
feroient bien mieux pour le spirituel & pour le
temporel. Ma pensée feroit de mander à l'Eccle-
siastique dont il est parlé dans la lettre que
la Religieuse m'a écrite , qu'elles pourroient
dans la supplique qu'elles presenteront au Pape ,
ne rien dire de positif contre les Recollets , mais
seulement representer qu'elles ont de grandes
raisons de souhaiter d'être sous l'Ordinaire ,
parce qu'elles sont persuadées qu'elles y trou-
veront un grand avantage pour leur avancement
spirituel : mais qu'elles pourroient joindre à cet
acte un Memoire où elles marqueroient les su-
jets qu'elles ont de se plaindre de la conduite de
ces Peres , en n'y mettant rien que de bien cer-
tain. Ce qui me fait avoir cette pensée , est que
n'y ayant rien contre les Peres dans la supli-
que , ils ne feront pas si portés à s'y opposer , &
que

que le Memoire sera une piece secrete qu'on ne communiquera que selon le besoin qu'on en aura, & à qui on voudra.

Je vous ai déjà mandé que j'ai de la peine à me mettre à faire de nouvelles Denonciations. Vous verrez dans la 5. un endroit fort important contre la probabilité. C'est tout ce que j'en puis dire. C'est un bonheur que la 1. Denonciation a fait un si grand vacarme à Paris, ce qui a beaucoup contribué au bon effet qu'elle a eu. Il ne faut pas s'imaginer qu'il en sera de même des autres, lorsqu'on ne denoncera que des livres & des Theses, & qu'il n'y aura rien de nouveau à dire sur la doctrine. Je crois que vous êtes plus à portée pour poursuivre ces condamnations, comme vous avez fait celle des livres du P. Malebranche, sans que l'on s'en soit mêlé ici.

Vous aurez vu par l'avis de M. Steyaert à M. l'Archevêque de Cambrai sur les troubles de Mons, jusqu'à quel point de rigueur & d'obéissance aveugle ce Docteur poussé l'obligation de ne point lire les livres défendus, & sur tout l'Ecriture en langue vulgaire & les versions de la Messie. Cela fait ici un scandale & un trouble horrible. Il étend cela jusqu'à l'abrégié de la Morale de l'Evangile, de S. Paul & du reste du Nouveau Testament. Il n'y a rien dont toutes les personnes de piété fussent plus édifiées; & ce Docteur a pris à tâche de pousser les Evêques à leur arracher des mains ce pain de vie, dont leur ame se nourrissoit avec tant de fruit. On ne veut point considerer qu'une loi humaine qui peut être utile en un tems, cesse d'obliger selon tous les Jurisconsultes, quand les choses sont tellement changées par la suite du tems, que l'observation en seroit dommageable. Car c'est

134 CCCCLXVII. Lettre de M. Arnauld
ce qu'on peut dire de cette regle de l'Index , de ne point lire l'Ecriture en langue vulgaire sans permission. Elle a pu être utile lorsqu'on l'a faite , parce que les herétiques portoient tous les peuples à la lire en leur inspirant en même tems ce méchant principe , que c'étoit dans l'Ecriture qu'ils devoient chercher les verités de la foi sans s'en rapporter à l'autorité des hommes sujets à faillir. Il est certain que l'Ecriture lue par les simples dans cet esprit pouvoit bien faire du mal ; mais ce mal présentement n'est plus. Les Catholiques qui n'ont guere de piété ne pensent point à la lire : & ceux qui en ont n'y cherchent qu'à s'édifier par ce qu'il y a de moral dans l'Ecriture , & non d'y trouver les articles de leur creance , qu'ils ont appris par l'autorité de l'Eglise.

Mais voici au contraire deux grands maux que cause le renouvellement de ces défenses. Le premier est que les bonnes ames & les plus capables de profiter de la parole de Dieu , regardent l'Ecriture comme un livre defendu , en perdent le goût , ne l'osant lire , & feroient même scrupule d'en demander permission ; & que s'il y en a d'autres moins craintives , elles s'irritent de l'injustice qu'on leur fait en les privant de ce que le S. Esprit a écrit pour elles aussi bien que pour les Prêtres , & elles ne peuvent comprendre pourquoi on leur défend de lire ce qu'elles ne veulent lire que pour leur édification & leur avancement spirituel , & tant qu'on ne trouve point à redire que ces mêmes choses soient lues par toutes sortes de jeunes gens , souvent peu réglés & peu devots , pourvû qu'ils sachent un peu de latin. Elles ne se plaignent pas moins de ce qu'on les traite en païennes à qui on cacheoit les mystères , puisqu'on ne veut

Pas qu'en y assistant , & selon ce qu'on leur a appris offrant même le sacrifice avec le Prêtre , elles sachent ce qu'on y dit pour s'unir en esprit avec lui. L'autre mal est le scandale des herétiques qui n'ont rien de plus fort pour empêcher que ceux qu'ils ont seduits ne les quittent & retournent à l'Eglise , qu'en leur disant qu'on y défend la parole de Dieu &c. Le P. Veron assure que c'est ce qui empêche la conversion de plusieurs milliers d'âmes. Il faudroit le voir dans un de ses préludes sur sa version du Nouveau Testament. On me presse de finir , & j'ai écrit ceci terriblement à la hâte.

LE T T R E C C C L X V I I I . *

A M. D U V A U C E L. Sur les IV. Articles & la Regale ; les livres de Spinoza ; la doctrine de Descartes ; & un traité de la liberté.

J'Avois fait un extrait de ce que je vous avois écrit pour tenir ferme sur les 4. articles sans en relâcher quoi que ce soit , & n'être point difficile à s'accommoder touchant la Regale , affirmé que cela pût être donné à un des Ministres ; mais je n'en ai aucune nouvelle. Rien n'est plus honnête que les bassesses que vous nous mandez qu'on fait sur cela. Comme le Roi n'agit point par lui même dans les affaires de l'Eglise , on y trouve une infinité de travers. Il n'en est pas de même pour les affaires de son Etat. Il y agit au moins conséquemment , & n'y fait point de bassesses. C'est pourquoi je ne comprends rien à ce que vous dites que bien des gens croient que la France ne feroit pas grande difficulté de laisser

136 CCCCLXVIII. Lettre de M. Arnauld
laisser là le Roi Jaques , si elle trouvoit des con-
ditions avantageuses pour une paix avec l'Em-
pire & l'Espagne. Car si on entend par laisser
là le Roi Jaques , n'exiger point pour condition
en traitant avec l'Empire & l'Espagne le reta-
blissement de ce Roi , j'en demeure d'accord.
Mais si on entend qu'il s'obligera de ne le point
assister , & de reconnoître le Roi Guillaume ,
c'est ce que je ne croirai jamais que je ne l'aie vû.

Je n'ai point lû les livres de Spinoza. Mais
je sai que ce sont de très-méchans livres , & je
suis persuadé que votre Ami feroit très mal de
les lire. C'est un franc Athée qui ne croit point
d'autre Dieu que la nature. Il est du droit na-
turel de ne point lire de tels livres , à moins
qu'on ne les voulût refuter , & qu'on eût du
talent pour cela.

Ce que je vous ai marqué de la doctrine de
M. Descartes me paroît très-solide. Ceux qui
ont contesté ce qu'il a dit de la distinction de
l'ame & du corps , étoient entêtés de la Philo-
sophie d'Epicure , & n'avoient guere de reli-
gion. Je sai bien ce que je vous dis , mais cela
n'empêche pas que ceux qui voudront bien user
de leur raison ne se rendent à ses principes. Pour
les bêtes , quel intérêt avons-nous que ce ne
soient pas des machines ? L'art de Dieu en pa-
roît plus merveilleux de ce que tout se fait en
elles par ressort. Mais on pourra croire , dites
vous , qu'il en est de même des hommes. Ceux
qui le croiroient , pourroient-ils le croire sans
penser , & dès qu'ils pensent , ce ne sont plus
de simples machines.

Je ne sai quel usage vous avez fait de mon pe-
tit traité de la liberté. Je crois que la voie que
j'ai prise , qui est celle de S. Thomas , est plus pro-
pre que pas une autre à concilier la liberté avec
l'effica-

l'efficace de la grace. Lisez-le, je vous prie, avec attention, & dans cette même vûe. Vous pourriez aussi le faire voir à quelque habile Thomiste, * comme est ce Docteur de Paris de l'Ordre de S. Dominique, qui est à Rome présentement. Je suis tout à vous.

* Le P. Serry.

LETTRE CCCCLXIX.*

AM. DU VAUCEL. Sur la cinquieme Denonciation ; une dissertation pour la confirmation de la These des Jesuites d'Anvers ; une autre These des Jesuites de Louvain ; & quelques remarques à ce sujet.

Vous aurez vu présentement la 5. Denonciation, & je suis persuadé qu'après avoir lu l'Avertissement qu'on a mis d'abord, vous aurez approuvé la raison qu'on a eue de ne point changer le titre. Car j'avois bien prevu que le Decret du S. Siege contre le Philosophisme, ne seroit point capable d'humilier les Jesuites & de leur faire avouer que leur méchante doctrine y avoit été condamnée, & qu'ils se seroient toujours des mêmes échapatoires pour soustraire leurs professeurs aux anathèmes de l'Eglise, quoiqu'ils eussent promis le contraire dans leur première lettre. Il paroît que vous en avez jugé autrement, & c'est ce qui vous a fait croire que le titre de Denonciation n'étoit plus de saison après la condamnation publiée ; parce, dites-vous, que les Jesuites ne seroient que s'enferrer de plus en plus, s'ils prétendoient soutenir dires.

* 1. Decembre 1620.

138 CCCCLXIX. Lettre de M. Arnauld
directement ou indirectement cette mechante doc-
trine. J'ai été meilleur prophete que vous. Vous
avez déjà vû par la These de Liege, que ce n'est
pas seulement indirectement, mais très direc-
tement qu'ils soutiennent leur philosophisme.

Mais ce que l'on vous envoie aujourd'hui est
encore bien plus insolent. C'est une dissertation
des mêmes Jésuites Anglois (comme on le fait
certainement, quoiqu'ils n'y aient pas mis leur
nom) pour la confirmation de leur These. Voi-
là à quoi aboutit cette soumission parfaite qu'ils
avoient promise dans leur première lettre, &
la protestation qu'ils y faisoient qu'ils n'au-
roient point recours à des distinctions de sens
pour sauver le leur des anathèmes de l'Eglise.

C'est en vain que le S. Siege pour les obliger
à tenir parole ne s'est pas contenté de condam-
ner la detestable doctrine du péché Philoso-
phique, mais que pour arrêter davantage la
hardiesse de ces Religieux à soutenir jusqu'au
bout les erreurs qui sont devenues communes
dans leurs Ecoles, il a ajouté, *Que quiconque*
osera l'enseigner, la soutenir, la publier, ou mê-
me en disputer publiquement, ou en discourir en
particulier, à moins que ce ne soit pour la com-
battre, il encourrera par le seul fait l'excommu-
nication, de laquelle, hors l'article de la mort,
il ne pourra être absous que par leur seul Pontife
Romain. Est-ce pour combattre cette doctrine
qu'ils en ont parlé dans la These qui vous a été
envoyée? Est-ce pour la combattre qu'ils ont
fait depuis la Dissertation que l'on vous envoie?
Qui peut donc leur avoir persuadé qu'on ne les
regarderoit pas à Rome comme ayant encouru
l'excommunication réservée au S. Siege, &
qu'on les châtieroit pas pour cet insolent me-
pris des censures, que la confiance qu'ils ont
dans

dans le credit de la Compagnie , que quoiqu'ils fassent pour en soutenir le faux honneur , on n'osera pas les en punir : C'est en une cause de cette nature où on n'avoit rien fait à Rome qui ne soit généralement approuvé dans toute l'Eglise que l'on devroit temoigner de la fermeté , & ne pas donner lieu que l'on puisse dire d'eux : *Dat veniam corvis , vexat censura columbas.* Car n'est-ce pas ce qu'on auroit occasion de penser si on épargnoit ces Corbeaux par la considération du credit qu'ils ont auprès des Princes seculiers , pendant que se laisstant prévenir par des accusations vagues & des calomnies sans fondement , on opprime des colombes .

Je ne doute pas néanmoins que l'on ne fasse quelque chose contre la These de Liege , contre cette dissertation & contre une nouvelle These de Louvain , dont je vous parlerai dans la suite . Mais cela suffit-il pour vanger l'honneur de l'Eglise , & pour faire sentir à des Religieux si imprudens l'énormité de leur attentat ? Ne faudroit-il pas obliger les Jesuites à renoncer au principe du péché Philosophique , qui est la proposition de la pag. 20. de ce libelle ? Ne faudroit-il pas les obliger de souscrire à l'opinion de S. Thomas expliquée par Cajetan , comme on peut voir dans ce libelle , pag. 5. & 6 ? Ne faudroit-il pas donner ordre au Nonce de Cologne de se transporter à Liege pour informer de cette These & de ce libelle , afin d'instruire le procès des auteurs de l'un & de l'autre , & préalablement faire condamner la These & l'Ecrit par les Jesuites de Liege , tant Anglois que Liegeois ? Enfin je ne sai ce qui arrivera de tout ceci ; mais s'il y a un peu de vigueur à Rome , ce sera une mechante affaire pour les Jesuites .

J'ai

140 CCCCLXIX. Lettre de M. Arnauld

J'ai à vous parler présentement de la Thèse de Louvain. Le Jésuite qui l'a soutenue est un des plus entêtés Philosophes. Celui à qui il en veut est M. Steyaert, comme vous avez pu voir par la petite Thèse qui vous a été envoyée. Ce qu'il dit qu'ils ne soutiennent touchant le péché Philosophique que ce que S. Thomas a enseigné, est un impudent mensonge, comme on l'a fait voir dans la 5. Denonciation pag. 69. & 70. & comme on le voit aussi par ce nouveau libelle pag. 5. & 6. c'est ce qu'il faut bien faire remarquer aux Dominicains. Je ne puis me rendre à la pensée que vous avez toujours qu'il faudroit écrire à S. S. & lui dénoncer des livres & des Theses &c. Je suis accablé d'autres occupations. Mais de plus je ne vois nul sujet d'espérer que l'on puisse obtenir de faire mettre parmi les livres défendus les livres des Jésuites, où il y a de très méchantes maximes de Morale. Il y en a trop, & jamais l'Inquisition ne se portera à faire une chose si extraordinaire que celle là ; & enfin il faudroit recommencer à étudier les Casuistes pour en marquer les erreurs. Et je ne pourrois le faire quand je le voudrois, au lieu où je suis ; & quand cela seroit en mon pouvoir, je ne pourrois me résoudre de l'entreprendre. Je ne crois pas non plus que vous, que M. F. fût propre à écrire sur les 65. propositions. Et cela est déjà fait par M. Huygens & par M. Steyaert qui n'y a pas mal réussi. Car il ne fait pas mal quand il a raison ; mais il ne l'a pas toujours. . .

Vous aurez reçu présentement les deux Mémoires de M. Hennebel. Le dernier m'a fort plu. Je voudrois seulement qu'on en ôtât ce qu'il dit qu'il faudroit donner deux inspecteurs au Gouverneur Général, par le Conseil desquels

il donnât les Charges & pourvût aux Benefices. Ce n'est point à des particuliers à donner ces sortes d'avis aux Princes. Cela ne peut que les choquer. Cela irriteroit terriblement un Gouverneur , s'il venoit à savoir qu'on a proposé une telle chose. Et enfin comme ce ne feroient pas les gens de bien qui choisiroient ces inspecteurs , & que leurs adversaires pouroient avoir plus de part qu'eux à ce choix , il y auroit plus de mal à en craindre que de bien à en esperer. Je vous avois déjà mandé qu'il faudroit ôter cet endroit des copies que vous feriez faire pour Rome : mais je vous dis présentement qu'il me semble absolument nécessaire de l'ôter de l'exemplaire même qu'on doit envoier en Espagne. Comme il n'est point signé , toute copie que vous en ferez faire passera pour original.

En relisant ce que j'ai dit de S. Thomas dans la 5. Denonciation , j'y ai trouvé une terrible faute pag. 70. que je vous supplie de corriger dans votre exemplaire & dans tous les autres que vous pourrez avoir. Pag. 70. lig. 8. effacez ces mots : *Car il faudroit que comme vous il eût cru , & mettez au lieu : s'il avoit cru , comme vous , qu'il fût , mettre ensuite : Car au lieu , d'Or.* Il y a aussi une faute moins importante pag. 74. lig. 7. après ces mots , *& les suivans , ajoutez plusieurs passages de vos auteurs qui &c.*

J'ai oublié de vous faire remarquer qu'ils ne disent plus dans leur libelle , comme avoient fait les Jesuites de Paris dans leurs lettres *que le péché purement Philosophique est un cas moralement impossible , qui n'est jamais arrivé , & qui n'arrivera jamais ;* mais ils se contentent de dire que cela n'arrive pas regulariter , que cela n'arrive que rarissimè , ce qui est une pure illusion. Car selon ce qu'ils établissent tous , *qu'il faut*

142 CCCCLXIX. Lettre de M. Arnauld
faut penser à Dieu pour commettre un péché Théologique , il faut qu'il se soit commis , & qu'il se commette encore une infinité de péchés purement Philosophiques , comme on l'a très-bien prouvé à la fin de la 4. Denonciation & dans toute la 5. Mais je vous prie encore une fois de faire bien remarquer aux Dominicains , comme ces Jesuites tournent pour eux un très-beau & très-solide raisonnement de Cajetan sur cette matière , en faisant semblant d'en demeurer d'accord : *Verissimum est quod Cajetanus dicit, & à nullo Theologo negatum , peccatum quatenus in genere moris peccatum est , offendere Deum , & avertere à Deo: ce qu'ils éludent aussi-tôt par cette distinction : Materialiter Concedo , formaliter Nego ,* faisant ensuite dépendre ce *formaliter* de la connaissance que l'on a que Dieu est offensé par ce péché , & non seulement de la connaissance habituelle de cette offense de Dieu , mais de l'advertisse & de l'attention actuelle à cette offense de Dieu lorsque l'on peche. Sur quoi on peut voir ce que j'ai marqué à la pag. 20. & prendre bien garde à ces mots , *ut malitia refundatur in actum , debet INTENDI ab agente ;* au lieu que S. Thomas déclare expressément , que *malitia adversioris à Deo , non est INTENTA à peccatore , sed prater INTENTIONEM ejus accidit ex inordinata conversione ejus ad commutabile bonum.* Peut-être aussi que vos Dominicains n'ont pas emploie contre les Jesuites ce beau passage de S. Thomas sur ces mots de l'Apôtre : *Peccatum non imputabatur cùm lex non esset ,* qui fait voir clairement que s'il étoit nécessaire , comme les Jesuites le prétendent , pour pécher Théologiquement , de connoître que Dieu est offensé par le péché , il se feroit commis une infi-

infinité de péchés purement Philosophiques. Ils se doivent donc appliquer sérieusement à exterminer cette miserable doctrine , s'ils veulent maintenir celle de leur maître , qui est aussi celle de l'Ecriture & de tous les Peres.

LETTRE CCCCLXX. *

A M. DU VAUCEL. Sur l'Ecrit intitulé Difficultés proposées &c. Quelques abus dont il gemit ; & une remarque sur ce qu'il avoit dit dans la seconde Denonciation.

VOUS aurez vu présentement la 5. Denonciation , & je crois que vous en serez satisfait , & que vous conviendrez qu'on n'y pouvoit donner un autre titre . Je ne puis présentement travailler qu'à ce que j'ai entrepris , qui est de mettre en poudre l'avis de M. Steyaert par un Ecrit qui aura pour titre : *Difficultés proposées à M. Steyaert Docteur &c. sur l'Avis par lui donné à M. l'Archevêque de Cambrai pour lui rendre compte de sa commission d'informer des bruits repandus contre la doctrine des Prêtres de l'Oratoire de Mons en Hainaut.* On a cru que cela étoit de la dernière importance , parce qu'en defendant ces Peres , ce sera défendre tous les gens de bien du Diocèse de Malines , que le nouvel Archevêque a dessin d'exterminer autant qu'il sera en lui , sous prétexte de Rigorisme & de Jansénisme , comme il a déjà commencé de faire , & comme il s'en est expliqué par la requête présentée à son Excellence , dont on vous a envoié copie . Je donnerai cet Ecrit par parties . La première est déjà faite , &

QB

¶ 15. Decembre 1690.

144 CCCCLXXI. Lettre de M. Arnauld
on pourra au premier jour la donner à l'Impri-
meur. Il faut que les autres suivent, & ainsi
c'est un travail que je ne dois pas interrompre.

Tout ce que vous dites du N. fait dresser les
cheveux à la tête, & la fermeté que l'on témoi-
gne en même tems sur deux points, l'un bon &
l'autre méchant, ne peut servir qu'à augmenter
les maux de l'Eglise par la division, & non à
les guérir. C'est une chose abominable que ces
resignations de bénéfices, *retentis fructibus*. Un
Pape en abuse, & les meilleurs les approuvent
ou ne se mettent point en peine d'empêcher un
si grand abus.

L'endroit de la guerre des Tartares par M. de
Palafox confirme bien ce que j'ai dit dans ma 2.
Denonciation, quoique les bons PP. Domini-
cains paroissent y avoir trouvé à redire. Que
sert de dissimuler que des Nations entières sont
dans une profonde ignorance de Dieu ? C'est
comme une suite & une preuve du péché origi-
nel. Les Chinois de la secte des lettrés ne sont
pas moins Athées que ces Tartares. Vous aurez
vu ce que j'en ai dit dans la 5. Denonciation.
On me presse de finir. Je suis tout à vous.

LETTRE CCCCLXXI.*

A M. DU VAUCEL. Sur l'Ecrit intitulé, Diffi-
cultés proposées &c. & sur les Statuts Sy-
nodaux de M. le Cardinal le Camus Evêque
de Grenoble.

J E vous ai mandé par le dernier ordinaire que
je travallois contre l'Avis de M. Steyaert,
& que cela me paroissoit fort important, parce
que

* 22. Decembre 1690.

que c'étoit en même tems ruiner les prétextes du Rigorisme & du Jansenisme , que l'Archevêque moderne prend pour couvrir les ravages qu'il veut faire dans son Dioceſe à l'instigation des Jesuites. Et ainsi je suis resolu de ne me point interrompre pour travailler à autre chose jusques à ce que cela soit achevé. Cependant je prevois que je ne pourrai m'empêcher de parler un peu fortement de la domination qu'il veut que l'on exerce sur la foi des personnes les plus pieuses , en prétendant qu'on doit observer avec la dernière rigueur de vieilles défenses de lire l'Ecriture en langue vulgaire , à moins qu'on n'en ait permission du Pape ou de ses officiers , qu'une infinité de bonnes gens de l'un & de l'autre sexe , à qui cette lecture est fort utile pour leur avancement dans la piété , ne s'aviseront pas de demander.

Car je ne sai si vous avez remarqué que dans le recueil des livres défendus , après les premières règles (entre lesquelles la 4. défend de lire l'Ecriture en langue vulgaire sans permission de l'Inquisiteur ou de l'Evêque , & la 6. celle des livres de controverse en langue vulgaire &c.) il y a un avertissement qui porte que quoiqu'il soit parlé dans la 4. règle de la permission de l'Inquisiteur ou de l'Evêque , néanmoins l'usage de l'Eglise Romaine , que le Pape veut qu'on observe , est qu'il n'y a que le Pape , qui puisse donner ces permissions. Et c'est ce qui me donnera occasion de faire voir les contradictions de M. Steyaert , qui d'une part ne veut pas qu'il soit permis d'interpréter benignement ces défenses de Rome & de dire que les raisons qu'on a eues de les faire , ne subsistant plus , c'est une injustice d'en presser l'exécution à l'égard de ceux à qui non seulement cette lecture ne nuit

146 CCCCLXXI. Lettre de M. Arnauld
pas , mais est au contraire très avantageuse : &
qui pretend de l'autre , que l'on ne doit point
s'arrêter à la declaration que le Pape a faite par
une Bulle (qui est de Pie V. si je ne me trompe)
qu'il n'y a que le S. Siege qui puisse donner ces
permissions.

On a sans doute vû à Rome les Ordonnances
Synodales de M. le Cardinal le Camus. Nous
ne les avons vûes que depuis peu. Il y a de très-
belles choses , principalement sur la penitence.
Si cela fut venu plutôt , il vous auroit pu servir
pour la defense de l'*Amor pœnitens*. Il parle
avec une grande force contre les mariages qui
se font par les Parties qui se présentent devant le
Curé dans l'Eglise ou hors de l'Eglise , en le pre-
nant pour témoin contre sa volonté , de ce qu'ils
se prennent l'un & l'autre pour mari & pour
femme ; & il semble tenir ces mariages pour nuls
& pour clandestins : & je suis très-porté à être
de son avis. Car je ne saurois croire que le des-
sein du Concile n'ait pas été que le Curé ait été
un témoin d'office , qui doit assister volontaire-
ment à cette action , & non y être forcé malgré
lui. Cependant on dit que l'on a jugé le contraire
à Rome diverses fois. Je vous suplie de vous
en enquérir , & de me mander ce qu'en croient
vos plus habiles Canonistes. Cela est très-im-
portant pour empêcher que les enfans de fami-
lle ne se marient malgré leurs Peres & Meres :
car quoique le Concile de Trente ait déclaré
ces mariages valides , on n'a jamais néanmoins
douté qu'ils ne fussent illicites , & que ce ne fut
un grand péché de se marier de la sorte , sur-
tout quand c'est par amourettes , & qu'on n'en
a aucune bonne raison : or on pouvoit souvent
empêcher ce désordre criminel , en supposant
que la présence du Curé devoit être volontaire ,

au lieu que si on suppose qu'il suffit qu'il soit présent, quoiqu'il n'y donne point son consentement, il n'y aura presque pas moyen de les empêcher, & la précaution des bans sera inutile. Je suis tout à vous.

L E T T R E CCCCLXXII.*

A M. DU VAUCEL. Sur un Decret de l'Inquisition, qui condamne trente & une propositions.

Nous avons reçu en même tems vos lettres du 16. & du 23. Elles ne pouvoient guere nous apprendre de plus méchantes nouvelles, & toutes les personnes de pieté qui ont quelque lumiere devroient faire à Dieu la même priere que faisoit S. Charles lorsqu'il alloit à Rome pour soutenir son s. Concile Provincial, que l'on y vouloit condamner. Car nous apprenons de Ripamontius, un des auteurs de sa vie, qu'il prioit Dieu pendant ce voyage: *Ut contra fatuas hominum mentes laboranti Ecclesia vellet succurrere.*

Je ne vous parle point des reflexions que vous faites sur ce Decret de l'Inquisition†. Elles sont très-judicieuses, & elles pourront servir en tems & lieu : mais l'importance est de savoir de quelle maniere on s'y devroit prendre quand ce Decret nous sera objecté, & qu'on ne pourra s'empêcher d'en parler.

Seroit-il à propos d'en contester l'autorité :
1. parce qu'on ne reçoit point en France ce qui se fait dans l'Inquisition, que quand ce qu'on y

G 2 con-

* 12. Janvier 1690.

† Le Decret contre les 31. Propositions,

148 CCCCLXXII. Lettre de M. Arnauld
condamné est si notoirement condamnable ,
qu'on n'y a fait que confirmer le jugement du
public , comme il est arrivé dans la condamna-
tion du péché Philosophique : 2. parce que les
Jesuites ont déclaré diverses fois qu'il falloit
distinguer le S. Siege de ces sortes de Tribu-
naux , & que le Pape n'étoit point infaillible à
l'égard de ce qui se faisoit dans ces Tribunaux :
3. par les circonstances que vous marquez , que
les Jesuites & les Cordeliers dans le dépit qu'ils
eurent de n'avoir pu empêcher la condamna-
tion des 65. propositions , usant de recrimina-
tion , proposerent celles-ci en des termes sou-
vent assez équivoques , pour les faire condam-
ner par l'Inquisition : que leur cabale fut assez
forte pour en faire faire une censure par les
Consulteurs , mais que le Pape Innocent XI.
ne l'aprouva pas , & défendit qu'on la publiât ;
& que le jugement de ce Pape qui a vécu & est
mort dans une si grande odeur de pieté , peut
bien être aussi considérable que celui de ce Pa-
pe-ci . 4. Parce qu'il y a de ces propositions qui
ne peuvent passer pour être bien condamnées
sans renverser les plus solides fondemens de la
Morale chrétienne comme est celle-ci : *Toute
volonté délibérée est amour de Dieu ou cupidité.*
Car les Moines ne manqueront pas d'en conclure , que c'est une erreur de croire qu'on soit
obligé de rapporter toutes ses actions à Dieu .

La seconde voie seroit de ne point attaquer ce
Décret de front , mais s'en tirer le moins mal
que l'on pourroit , en donnant des sens à ces
propositions , selon lesquels elles pourroient
avoir été condamnées , comme M. Steyaret &
d'autres avant lui ont fait à l'égard de la Bulle
de Bajus . Mais on auroit plus de peine qu'on
n'en a eu à expliquer les 5. propositions . Si les
Eyé-

Evêques de France qui sont habiles, comme le Cardinal le Camus, MM. de Reims, de Meaux, de Luçon &c. avoient assez de courage, ils embarraseroient bien les Romains qui les chicanent sur les 4. articles. Ils n'auroient qu'à temoigner beaucoup de mépris de ce Decret, & empêcher qu'il ne fut reçu en aucun Diocèse de France ; que si quelqu'un d'eux écrivoit à quelque Cardinal savant, comme est le Cardinal Casanatte, & qu'il lui demandât l'explication de quelques-unes de ces propositions, principalement de celles qui regardent l'obligation de rapporter toutes nos actions à Dieu comme à notre dernière fin, il seroit assez empêché de répondre, & sa réponse pourroit servir. Mais ne pourriez-vous point de votre côté faire faire ces mêmes demandes aux Inquisiteurs ? Je voudrois pour cela que vous eussiez vu la 2. Apologie pour Jansenius depuis la p. 103. jusques à 170. Je crois que vous seriez convaincu que ce seroit la chose du monde la plus horrible, si on prétendoit que ce Decret eût condamné l'obligation que nous avons d'avoir Dieu pour fin de toutes nos actions. Il n'est pas étrange qu'on ait ôté la 34. proposition : *Que l'esperance informe n'est pas une vertu.* C'est que cela est mot pour mot dans S.Thomas.

LETTRE CCCCLXXIII.*

A M. DODART Medecin. Sur le nouveau système de M. Nicole touchant la grace générale.

IL y a, Monsieur, plus d'un mois que je pensais vous écrire sur le traité divisé en cinq parties. † Mais outre que j'ai été obligé depuis ce tems là de travailler à d'autres choses qui m'ont paru plus pressées, & que j'y suis présentement plus engagé que jamais, il m'est venu dans l'esprit en le lisant (ce que je n'ai pu faire qu'à diverses reprises) tant de différentes pensées sur les différentes manières dont il s'y falloit prendre pour donner plus de jour à cette dispute, que j'ai été long-tems sans pouvoir me déterminer. Je vous dirai donc ingénument mes irrésolutions & mes doutes, & à quoi enfin je me suis fixé.

J'ai trouvé dans ce traité une réponse en forme à l'écrit ‡ que j'avois fait il y a plus de deux ans en suivant la méthode des géomètres. Je l'ai lue d'abord, & je vous en dirai mon sentiment, puisque vous avez témoigné que vous seriez bien aise de le savoir. Me renfermant dans la part que j'ai pris dans cette dispute, je vous dirai franchement que cette réponse ne m'a pas fait changer d'avis, & que je n'y ai rien

* 8. Fevrier 1691.

† Il parle du Traité de la grace générale de M. Nicole, qui dans sa première forme avoit cinq parties. M. Nicole le mit depuis dans une autre forme.

‡ C'est l'écrit qui est la pag. 19. du receuil des Ecrits de M. Arnauld, sur la grace générale.

rien trouvé qui m'ait paru avoir donné la moindre atteinte à ce que j'ai prouvé dans mon écrit. Mais j'ai jugé en même tems, que je n'avois pas droit de prétendre qu'on m'en dût croire sur ma parole. J'ai donc commencé à écrire quelque chose pour éclaircir une vérité que je m'imagine avoir démontrée. Mais ayant été interrompu par des occupations qui me sont survenues; quand je m'y suis voulu remettre, il m'a paru que je m'étois engagé dans un trop long desssein, qui étoit de mettre par articles tout l'écrit géométrique, en y inserant les réponses, & les répliques aux réponses. J'ai donc pensé à l'abréger, & j'avois encore commencé un autre écrit, (a) que j'ai laissé imparfait pour travailler à autre chose.

Mais lisant par intervalles le traité à 5. parties, j'ai considéré avec plus d'attention ce qui y est dit au commencement de la seconde seconde : (b) que le fondement du système est, que sans la grâce générale on n'a pas le pouvoir physique. Cela m'a fait juger que la méthode la plus naturelle pour examiner ce qu'il y a de vrai ou de faux dans le système étoit de commencer par ce qu'on dit en être le fondement. C'est ce que j'ai fait par l'écrit (c) que je vous envoie. Je vous supplie de le lire ou seul, ou avec l'amie que vous me

G 4 man-

(a) C'est la Défense abrégée de l'écrit géométrique, qui est à la pag. 151. du même recueil.

(b) C'est-à-dire, de la seconde section de la seconde partie du Traité de la grâce générale, selon sa première forme.

(c) L'écrit du pouvoir physique, qui est à la page 49.

152 CCCCLXXIII. Lettre de M. Arnauld
mandez étre le dépositaire d'une copie du
grand traité. Quand vous l'aurez bien exami-
né , vous m'en direz votre pensée. Mais je ne
fais il est à propos de le montrer à l'auteur : car
j'ai peur que cela ne l'occupe trop , & ne nui-
se à sa santé.

Si je n'étois pas engagé dans un travail dont
je vois bien que je ne ferai pas si-tôt quitte , je
pourrois faire un autre écrit qui donneroit ,
ce me semble , un entier éclaircissement à
cette dispute. Car si vous y prenez garde , le
système ne roule que sur deux propositions ,
l'une metaphysique , l'autre de fait. La meta-
physique est : si les hommes dans l'état de la
nature corrompue étoient laissés à eux - mê-
mes sans aucune grace interieure & furna-
turelle , ils manqueroient du pouvoir phy-
sique d'observer les commandemens de Dieu ,
& par consequent ils ne seroient point cou-
pables en manquant de les observer. L'autre
est de fait , & la voici. Cette grace interieu-
re & furnaturelle , qui confiste en de bonnes
pensées qui donnent quelque connoissance , est
donnée généralement à tous les hommes quel-
ques barbares & stupides qu'ils puissent étre.
Je suis persuadé que la premiere de ces deux
propositions est ruinée par l'écrit que je vous
envoie. Il ne resteroit plus qu'à ruiner la secon-
de. Je crois l'avoir fait par l'écrit géometrique.
Mais je le ferois de nouveau très-facilement &
d'une maniere encore plus convaincante , en
montrant qu'il n'y a rien de solide dans la ré-
ponse au cinquieme lemme , par laquelle l'aute-
ur croit avoir rendu toutes les démonstra-
tions inutiles , en distinguant les pensées en
distinctes & confuses , ou médiates & immé-
diates , en perceptibles & imperceptibles , afin
que

que si on ne peut trouver les unes dans la tête d'un Iroquois , on y puisse faire trouver les autres. Ce qui me paroît aussi peu vraisemblable , que si on disoit qu'il n'y a point d'Iroquois qui ne soit Géometre , Arithmeticien & Logicien , parce qu'il a dans son esprit les principes de ces sciences , quoiqu'il n'en sache rien , n'en ayant de connoissance que par des pensées imperceptibles.

LETTRE CCCCLXXIV.

*Au même M. DODART. Sur le système de M.
Nicole.*

Pour ce qui est de la lettre favorable à M.* , je veux bien la voir , pourvu que je ne sois point obligé d'y répondre. Car il seroit impossible que je m'y appliquasse présentement. Mais pour vous dire le vrai , je n'ai pas la moindre pensée que cela puisse faire aucune impression sur mon esprit , puisque toutes les réponses si pleines d'esprit qu'on a faites à M. † n'ont fait que m'affermir encore davantage dans mon sentiment. J'y ai trouvé beaucoup de brillant , un air d'honnêteté merveilleux , & un enjouement inimitable , mais nulle solidité. Ce n'est qu'un jeu de paroles sur le *non potest* , qu'on a substitué à l'*impuissance physique* , que j'ai fait voir dans l'écrit qui vous a été envoié , ne pouvoir jamais être dans la volonté , hors un seul cas , qui est de vouloir être malheureux. C'est ce qu'il a dissimulé dans toute la suite de cette dispute , quoiqu'il eût déclaré dans son ouvrage à

G 5 cinq

* M. Nicole.

† Le P. Quesnel.

154 CCCCLXXV. Lettre de M. Arnauld
cinq parties , que le fondement de son système
de la grace universelle est , qu'elle étoit néces-
saire afin que l'homme ne fût pas dans une im-
puissance physique de faire le bien. Mais ce que
j'aurois à dire contre la réalité de la prétendue
grace universelle actuellement donnée à tous les
hommes sans exception , me paroît encore plus
démonstratif. Et ainsi je vous avoue que je suis
aussi peu capable de douter de la fausseté du sys-
tème , que de douter de la fausseté de cette pro-
position : il peut y avoir un nombre quarré ,
qui soit double d'un autre nombre quarré ; & il
me semble que je convaincrois tout homme de
bon sens de ce que je pense sur cela , pourvu
qu'il voulût m'écouter avec attention & sans
m'interrompre.

LETTER CCCCLXXV.*

*A M. DU VAUCEL. Sur la mort du Pape
Alexandre VIII ; & le Traité de la Lecture
de l'Ecriture Sainte en langue vulgaire , ren-
fermé dans la quatrième partie des Difficultés
proposées à M. Steyaert.*

Q Uel compte , mon Dieu ! Quel compte que
celui que vous nous mandez qu'est allé
rendre à Dieu le Pape défunt † . Le Nepotisme
remis sur le trône , la Simonie des Chapeaux
vendus pour le prix des charges qu'on a fait va-
quer , des enfans mis dans le sacré Collège pour
tenir lieu d'une partie de la dote de demoiselles
devenues Princesses , le trouble mis dans l'Eglise
par la condamnation de propositions équivo-
ques

* 22. Fevrier 1691.
† Alexandre VIII.

ques dont plusieurs contiennent dans leur sens le plus naturel les plus importantes vérités du Christianisme , la semence d'un schisme par une Bulle subreptice publiée la surveille de sa mort pour faire valoir les prétentions insoutenables de la Cour Romaine , & allumer le feu d'une funeste division entre le S. S. & la plus savante Eglise de la chrétienté : voilà une petite partie des choses sur lesquelles il a dû être jugé , sans qu'il semble qu'il ait eu le moindre remords de celles qui paroissent le plus grossierement contraires au devoir d'un Pape & même d'un Chrétien . Car il y en a , comme cette dernière Bulle & le Decret des 31. articles , dont il n'a eu garde de se repentir , puisqu'il y a de l'apparence qu'il a été assez aveugle pour croire qu'il racheteroit par là ses autres péchés .

Laissant donc cela à part , & ne nous arrêtant qu'au seul Nepotisme & aux suites qu'il a eues , comment un aussi homme de bien qu'est le Cardinal Colloredo a-t-il pu passer des nuits entières dans sa chambre , comme vous nous mandez qu'il a fait , sans lui parler d'un si horrible scandale & sans lui faire entendre l'obligation qu'il avoit d'en faire une réparation publique avant que de comparoître devant Dieu , à moins que de renoncer à son salut . Je vous avoue que le silence des gens de bien dans de pareilles rencontres m'est une chose incompréhensible . Et c'est ce qui me fait apprehender pour M. le Cardinal le Camus , que l'on nous mande de Paris avoir ordre cette fois d'aller au Conclave . Car que fera-t-il pour satisfaire à sa conscience ? Les Cardinaux n'ont - ils point droit de haranguer dans le Conclave , & de représenter les maux de l'Eglise , auxquels on devroit tâcher d'apporter remede ? Ne pourroit-

156 CCCCLXXV. Lettre de M. Arnauld
il point , en se joignant aux Zelanti , faire faire quelque chose pour arrêter à l'avenir le scandale du Nepotisme? Ne pourroit-il point faire comprendre le mal horrible que fait à l'Eglise le phantôme du Jansenisme & du Rigorisme? Je conçois bien qu'il peut y avoir sur tout cela de grandes difficultés : mais cela peut-il servir d'excuse à un homme de bien qui est en place ; & n'est-il pas obligé dans de si pressantes nécessités , de faire ce qu'il peut pour secourir l'Eglise accablée de tant de maux en abandonnant le succès à Dieu ? Je m'imagine que vous lui pourrez rendre visite avec M. M. aussi-tôt qu'il sera arrivé. Et ce ne sera peut-être qu'après avoir reçu cette lettre.

Je travaille présentement pour la lecture de l'Ecriture Sainte.

Les Moines triomphent de l'Ordonnance de l'Archevêque qui vous a été envoyée ; mais les gens de bien & les Conseils en sont fort scandalisés.

Quelqu'entêtement qu'aient les Romains sur cette matière , je suis résolu de la traiter très fortement contre M. Steyaert , mais d'une manière qui ne les doigt pas blesser s'ils sont sages. Car mon fort sur la règle de l'*index* , est de faire voir qu'elle est fondée sur une méchante disposition où étoit beaucoup de monde au commencement des heresies , de vouloir chercher la foi dans l'Ecriture sans se soumettre au jugement de l'Eglise ; & que présentement cela n'étant plus , cette loi qui a pu être utile en ce tems-là , ne l'est plus en ce tems-ci , & que par consequent elle a cessé d'obliger par le propre aveu de M. Steyaert dans la 1. partie de ses aphorismes *Disp. X. De Legum mutatione pag. 61.* Je vous prie de voir sur cela la *Defensio des Ver-*

Verfions pag. 63. Comme je travaille sur cette matière , j'en suis rempli , & je suis persuadé conformement à ce qu'en ont écrit tous les Pères , qu'un des plus grands services que l'on pourroit rendre à l'Eglise , seroit de tirer une déclaration du S. Siege qui expliqueroit cette règle , en marquant qu'elle n'oblige plus , parce que les raisons qu'on a eu autrefois de la faire , ne subsistent plus ; car je crois fermement qu'une des choses qui contribue à entretenir la corruption des mœurs en Espagne & en Italie , est que personne n'y lit l'Evangile & les Ecrits des Apôtres , hors les Ecclesiastiques , dont la plus grande partie les lisent aussi très-peu. Si Dieu nous faisoit la grace de nous donner un Pape qui aimât véritablement le salut des âmes , c'est ce qu'il faudroit tâcher de lui persuader. Cela serviroit extrêmement à la conversion des hérétiques , au lieu que rien n'y nuit plus que ces défenses générales de lire l'Ecriture en langue vulgaire. Et c'est par là principalement que l'on devroit faire scrupule à un bon Pape de laisser subsister cette règle de l'*Index* , qui est un obstacle au salut des âmes , de quoi Dieu lui demandera compte un jour. Il n'y a pas long-tems que M. Van Heussen a fait un tour ici. Il devoit parler très-fortement à M. l'Internonce contre ces défenses de lire l'Ecriture , & lui représenter que rien n'étoit plus capable d'empêcher la conversion des hérétiques. Je ne l'ai pas vu depuis. Mais je sai bien qu'une autre personne ayant parlé de cela à M. l'Internonce ; il lui dit en faveur de ces défenses , que les Cardinals mêmes ne pouvoient pas lire la Bible en Italien.

LETTRE CCCCLXXVI.*

A M. DU VAUCEL. De la quatrième Partie
des Difficultés proposées à M. Steyaert sur la
Lecture de l'Ecriture Sainte ; & sur un Regle-
ment du 3. Concile Provincial de Milan.

QUAND je suis engagé à un travail je ne saurois
penser à autre chose. Faire autrement , ce
feroit le moyen de n'achever jamais rien. Je ne
me mets guere en peine de ce qu'a écrit M.
Steyaert contre la Frequent Communion. Je
lui taille de la besogne d'un autre côté , dont il
ne lui sera pas facile de se tirer. Je traite à fond
la matiere de la Lecture de l'Ecriture Sainte.
Mon but est de persuader & de convaincre tous
les hommes raisonnables , & j'espere que j'en
viendrai à bout. Les autres le prendront comme
il leur plaira : j'en abandonne le succès à Dieu.
Peut-être qu'on ne voudra pas s'engager à sou-
tenir des choses si deraisonnables. Il faut se met-
tre une fois pour toutes au dessus de la crainte
de ces Censures de Rome. C'est le seul moyen
de servir l'Eglise ; car tout est perdu , si on ne
fait sentir au monde ce que c'est que de faire
dependre la foi de l'Eglise , des opinions & de
la cabale de 7. ou 8. frati. Quand on ne feroit
rien en France contre ce Decret des 31. propo-
sitions , c'est toujours beaucoup qu'on y est en
possession de ne faire aucun état de ces Decrets
du saint Office. On a envoié quelque chose à
Paris sur ce sujet , qui est très-bon , & qui met
dans un grand jour le ridicule de cette affaire.
Mais il est à craindre qu'on ne puisse l'impri-
mer ,

* 16. Mars 1691.

mer , parce que l'on voudra que toutes choses demeurent en suspens jusqu'à la fin du Conclave , qui pourra être long. On vous envoie la fin de la 3. Partie des Difficultés. Je crois que cela fera un bon effet. On imprime présentement la 4. Partie , qui est de l'Ecriture Sainte.

J'oubliois de vous dire que j'ai trouvé une chose qui m'a bien surpris dans le 3. Concile Provincial de S. Charles. C'est que non seulement on y autorise la 4. Regle de l'*Index*, de ne point lire l'Ecriture en langue vulgaire sans une permission par écrit , mais on y ajoute ce qui suit : *Libri de Officio & precibus horariis B. Mariae Virginis vulgariter , vel Germanicè , vel partim Latino , partim vulgari sermone expressi , venales ne proponantur , neque vendantur : si qui verò eos adhuc habent , ad sacra Inquisitionis officium statim deferre compellantur , ut editâ à Pio V. Constitutione sanctum est Idibus Martiis 1570.* Je serois bien aise que vous consultassiez quelque habile homme du lieu où vous êtes , sur ce sujet , pour savoir si cela se doit encore pratiquer , & si ce ne seroit pas la chose du monde la plus scandaleuse , que de reduire tous les Catholiques qui n'ont point étudié , à n'entendre rien à tout ce qui se dit dans l'Eglise.

Il s'est fait en France beaucoup de mauvaises conversions. Mais il s'en est fait aussi beaucoup de très-bonnes , & il ne s'en seroit fait aucune , si on s'étoit opiniâtré à ne leur point laisser lire l'Ecriture en François , & à ne leur point donner en François ce qui se chante en Latia dans l'Eglise. Est-ce que les Romains aiment mieux que les gens se damnent , que de se relâcher de ce qu'ils ont une fois ordonné , quelque déraisonnable qu'il puisse être ? Il ne faut pas s'étonner

160 CCCCLXXVII. Lettre de M. Arnauld
ner s'ils ont condamné les heures de P. R. Je
crois que c'étoit seulement parce qu'ils n'ai-
ment pas les versions, mais je ne savois pas qu'il
y eût une constitution de Pie V. contre toutes
les heures en langue vulgaire , quand même le
latin y seroit aussi. Cela fait croire aux héréti-
ques que nous mentons quand nous disons ,
que de ce que le service se fait en latin , ce n'est
pas que l'intention de l'Eglise soit que les laï-
ques n'entendent pas ce qui s'y dit , mais que
c'est seulement parce que les langues vulgaires
se sont formées , lorsque l'Eglise étoit en posses-
sion de faire son service en latin , qui étoit alors
la langue vulgaire de tout l'Occident pendant
les 8. ou 9. premiers siecles de l'Eglise. Je ne
sache rien de plus indigne de la Religion Chré-
tienne que cette domination que l'on voudroit
exercer par là sur le peuple de Dieu.

LETTRE CCCCLXXVII.*

A M. H A M E L I N le Fils , qui étoit son filleul.
Il lui parle de la maniere dont il doit se dispo-
sier à recevoir la confirmation & à faire sa
premiere communion ; il lui donne encore plu-
sieurs autres regles de conduite.

J'Ai bien de la joie , mon très-cher filleul ,
d'apprendre de vous-même les bonnes dispo-
sitions où Dieu vous a mis , & le desir que vous
avez que je vous recommande à N. S. afin qu'il
vous fasse la grace d'accomplir ce que j'ai pro-
mis pour vous dans votre batême. Vous ne pou-
vez rien faire de plus avantageux pour obtenir
cette grace , que de recevoir faintement les deux
sacre-

* 25. Mars 1691.

sacremens auxquels vous vous préparez. Vous recevrez dans l'un la plenitude du S. Esprit qui vous donnera la force de combattre comme un généreux soldat de J. C. pour la gloire & les intérêts de votre Sauveur ; & dans l'autre il se donnera lui-même à vous avec des témoignages si tendres de son amour, qu'il faudroit être bien dur & bien insensible pour ne se pas trouver pressé de lui donner son cœur.

Mais il faut que ce don de votre cœur ait deux conditions, qu'il soit irrevocable, & qu'il s'étende à tout. Il doit être irrevocable : car on ne se doit pas donner à Dieu pour un tems seulement, il faut que ce soit pour toujours & pour toute sa vie. Il faut se résoudre à ne servir jamais d'autre maître, à ne jamais rien faire qui puisse rompre l'union que nous avons contractée avec Dieu par notre seconde naissance, & à avoir toujours dans l'esprit cette belle parole de la mère de saint Louis, qu'elle auroit mieux aimé le voir mort, que de savoir qu'il eût offensé son créateur par aucun péché mortel.

Il faut aussi que le don de votre cœur s'étende à tout, c'est-à-dire, mon cher filleul, qu'il ne suffit pas d'être chrétien à l'Eglise, mais que vous devez l'être dans toutes vos actions. Vous devez étudier chrétientement pour vous rendre capable de servir un jour ou l'Eglise ou l'Etat, ou avoir plus de moyen de travailler à votre propre salut. Vous devez jouer chrétientement à cause du besoin que vous avez de vous divertir & de délasser votre esprit, qui se trouveroit acablé s'il étoit toujours occupé à ce qui demande beaucoup d'application. Vous devez obéir chrétientement à votre Pere, à votre Mere, à votre Precepteur, non par crainte, mais par amour, & en considerant qu'ils vous

tien-

162 CCCCLXXVII. Lettre de M. Arnauld
tiennent la place de J. C. & que c'est à J. C. que
vous obéisiez en faisant ce qu'ils vous coman-
dent. Vous devez converser chrétienement
avec des enfans de votre âge ou plus jeunes que
vous, en leur parlant avec bonté, avec charité,
avec douceur, & en tolerant leurs petits dé-
fauts, comme vous voulez qu'ils tolèrent les
vôtres. Vous devez être disposé à n'entrer un
jour dans quelque état que ce soit, que chré-
tienement, & non par des vues d'ambition ou
d'avarice.

Mais quoique les devoirs d'un chrétien s'é-
tendent à tout cela, il est vrai néanmoins qu'on
a encore un plus étroit engagement à ne point
manquer à ce qui regarde en particulier les actes
de religion, tels que sont la priere, l'affistance
à la messe & à l'office divin, l'application à la
parole de Dieu ou prêchée ou lue, & la recep-
tion des Sacremens avec les dispositions nécessi-
faires. A quoi on peut ajouter la charité envers
les pauvres selon son pouvoir; parce que l'E-
vangile en fait une partie de la pieté, & que J.
C. nous assure qu'il regardera comme donné à
lui même ce qu'on leur aura donné.

Ce qui fait qu'on est particulièrement obligé
à ces choses, n'est pas seulement parce que c'est
en cela que consiste le culte que l'on doit à Dieu,
qui mérite bien d'être servi le premier, mais
aussi parce qu'elles sont absolument nécessaires
pour nous faire accomplir nos autres devoirs.
Car nous n'en pouvons accomplir aucun sans la
grâce, & c'est par la priere & par ces autres
actions de pieté que nous l'obtenons: *Demandez*, dit J. C., & *vous receverez*: *Donnez*, &
il vous fera donné. En vain on prendroit la
résolution de faire chrétienement tout ce que
l'on fait; il faut pour cela le faire pour Dieu,
&

& notre nature est si corrompue, & si attachée à elle-même , qu'elle ne s'en détache que par une inspiration de l'amour de Dieu , qu'il ne donne ordinairement qu'à ceux qui la lui demandent. Acoutumez vous donc de bonne heure, mon cher filleul , à bien prier Dieu. Vous n'êtes pas encore en âge de faire de longues prières ; mais faites en de fréquentes , & n'en faites point qu'avec attention. Recueillez-vous un peu avant que de reciter quelques prières que ce soit ; pensez que vous allez parler à Dieu , & considerez dans quel respect & dans quelle attention vous tâcheriez d'être si vous aviez à parler au Roi. Appliquez-vous à ce que vous dites , sans vous troubler néanmoins quand il vous vient des distractions ; mais tâchez de vous reprendre.

Efforcez-vous d'acquérir l'habitude de ne rien commencer d'un peu important sans éléver votre cœur à Dieu afin qu'il vous aide à le bien faire. Car vous devez être bien persuadé de ces deux grandes maximes de la Religion chrétienne , que nous ne faisons aucun bien que Dieu n'en doive être la fin & le principe : la fin , parce que c'est pour lui que nous le devons faire , selon cette parole de S. Paul : *Soit que vous mangiez , soit que vous buviez , & quelque chose que vous fassiez , faites tout pour la gloire de Dieu :* le principe , parce que c'est de lui que nous devons attendre cet amour qui nous fait tout rapporter à sa gloire. Vous comprendrez mieux avec le temps ces importantes vérités , que vous ne pouvez pas encore si bien entendre.

Mais c'est une grâce singulière de Dieu , dont vous devez bien être reconnaissant , de ce que ceux dont il vous a fait naître ont eu le soin de vous donner un Précepteur si capable de vous

164 CCCCLXXVIII. Lettre de M. Arnauld
vous former l'esprit pour l'étude , & le cœur
pour la pieté. Regardez-le comme votre ange
visible , qui vous conduira sûrement dans la
bonne voie , pourvû que vous soiez docile &
obeissant. Tout ce que je puis faire de mon côté
mon très-cher filleul , pour satisfaire aux obli-
gations que j'ai contractées à votre égard , est
de m'adresser à Dieu , afin qu'il vous comble de
ses bénédicitions , & qu'il vous fasse la grâce de
vivre toujours en bon chrétien , en quelque con-
dition qu'il vous apelle. Je me recommande très
humblement à M. votre Pere & à Madame vo-
tre Mere , à M. votre Oncle & à Madame votre
Tante. Je suis tout à vous , mon très-cher
filleul.

LE T T R E CCCCLXXVIII.*

A M. D U V A U C E L. Sur ses Difficultés pro-
posées à M. Steyaert ; l'estime qu'il faisoit de
plusieurs Dominicains de Rome , & la necef-
sité où il avoit été de ne pas dire du bien de ceux
de Mons & de Liege.

J'Ai entrepris un grand travail en m'enga-
geant à proposer des Difficultés à M. Steyaert.
Je ne sai quand cela finira , & j'ai bien peur que
ce que je dis pour le faire rentrer en lui même ,
ne plaise pas à tout le monde. Ce sont des em-
barras où on se trouve malgré qu'on en ait ,
quand on n'a en vue que la vérité.

Ce que vous m'avez écrit du R. P. Gusman
m'en a fait avoir une estime toute particulière ,
& il me paroît avoir tous les caractères d'un
honnête homme , & d'un esprit bien fait. Tous
les

les autres de cet Ordre dont vous m'avez parlé dans vos lettres , n'ont aussi gagné le cœur , & je serois fâché de leur avoir donné quelque sujet de n'être pas contens de moi. Mais je ne vois pas comment j'aurois pu séparer les Dominicains de Mons des autres Religieux Mendians , dont M. Steyaert fait un crime aux PP. de l'Oratoire de Mons de ne pas suivre la conduite , s'étant liqués avec les autres aussi bien qu'à Liege , pour persecuter tous ceux qui n'aprouvent pas leurs relâchemens. Il faut en excepter quelques-uns de Louvain , comme le P. Delbeck , à qui le P. Harny fait toutes les pieces qu'il peut. Mais hors ceux-là , la conduite des autres est bien pitoiable , & ils ne font guere d'honneur à leur Ordre.

On vous a mandé que la chetive reponse à la Question curieuse que l'on vous a envoiée , est d'un Dominicain de Liege , Docteur de la Faculté de Paris. L'Evêque Prince de Liege a été fort en colere de la maniere outrageuse dont on y traite son Grand Vicaire , mais on croit devoir tout souffrir dans ce tems de trouble. Ce qui est traité dans la 4. & 5. partie , est encore plus scabreux. J'ai voulu traiter à fond la lecture de l'Ecriture sainte en langue vulgaire. Je n'en dis rien , ce me semble , qui ne soit convaincant , mais c'est peut-être ce qui fera qu'il en sera plus mal reçu. La 6. partie à laquelle je travaille présentement , contiendra la justification de la version de Mons , sur quoi on me pourra dire encore :

*Periculosa plenum opus ale&
Tractas: Et incedis per ignes
Suppositos cineri doloso.*

LETTRE CCCCLXXIX.*

A M. DU VAUCEL. Sur ce qu'il ne recevoit point de ses nouvelles ; une Thèse du Docteur Martin ; le dessein du Prince d'Orange de reprendre Mons ; & les notes de M. Boffuet Evêque de Meaux sur les Pseaumes.

Voilà la quatrième fois que nous manquons de recevoir de vos nouvelles aux jours ordinaires. Il y a quelque chose en cela que nous n'entendons point. Ce n'est presque pour vous donner avis de cela que je vous écris ; car nous n'avons rien à vous envoyer qu'une méchante These d'un Hibernois nommé Martin , que notre Archevêque a mis en la place de M. Opstraet. C'est un des plus impertinens hommes qui se puissent imaginer. (a) Les François n'ont pas été plutôt à Mons , qu'ils ont supprimé celui des deux Colleges où des séculiers enseignoient, pour ne plus laisser que celui des Jesuites. Les Troupes ne font plus rien ni d'un côté ni d'autre. Quelques-uns se flattent ici qu'à la fin du mois prochain le P. d'Orange reviendra ici avec deux armées formidables , & qu'il pourra bien reprendre Mons. Mais ce sont apparemment de belles chimères. N'a-t-on point envoyé à Rome le livre des Pseaumes avec des Notes de M. de Meaux ? Il me plaît bien. Mais il s'est servi

d'une

* 27. Avril 1691.

(a) On peut voir ce que ce Docteur Martin a dit lui même d'une partie de ses impertinences dans les Ecrits qu'il a publiés sous le titre de *Motivum Juris*. Il en a paru 4. Voiez aussi *Etat présent de la Faculté de Louvain* imprimé en 1701.

d'une plaisante adresse pour expliquer l'Hebreu, & non la Vulgate, qui n'a point de sens en divers endroits. C'est qu'il a fait imprimer la version de S. Jérôme à côté de la Vulgate: & c'est presque toujours à celle de S. Jérôme que se rapportent ses notes. Je ne fais ils s'acommoderont de cela à Rome. Mais ils n'en oseront rien dire.

LETTRE CCCCLXXX. *

A M. DU VAUCEL. *Sur un livre du Ministre Dailly, intitulé De objecto religiosi cultus &c; la continuation des Difficultés proposées à M. Steyaert, & quelques livres de M. Bos-suet Evêque de Meaux.*

IL paroît par l'Histoire du Concile de Trente, que quand on y proposa de faire un *Index* des livres pernicieux, pour en interdire la lecture, on eut principalement en vue les livres des hérétiques, ou ceux qui soutenoient leurs opinions condamnées par l'Eglise. Et on auroit peu de sujet de se plaindre de ce règlement, si on en étoit demeuré là. Car il est vrai qu'il y a peu de personnes à qui la lecture des livres des hérétiques ne soit dangereuse, & qu'elle ne puisse affoiblir, quoiqu'elle ne les renverse pas. Il faudroit, pour les lire sans peril, avoir étudié la controverse dans quelqu'auteur solide, tels que sont MM. de Wallembourg. Ce qui me donne occasion de vous parler de la sorte, est l'éclaircissement que vous me demandez sur le livre de Dailly: *De objecto religiosi cultūs, aduersus Latinorum Traditionem*, qui est un livre très-foible en foi, mais fort artificieux.

I.II

¶ I. Juin 1691.

1. Il y a beaucoup de mauvaise foi dans ces paroles du titre : *Adversus Latinorum Traditionem*. Car c'est faire croire que ce qu'il combattoit étoit particulier à l'Eglise Latine , ce qui est une très-grande fausseté , toutes les Eglises du monde , hors les Protestantes , convenant avec l'Eglise Latine dans tous les points qu'il traite dans ce livre. Mais c'est qu'il a bien vu qu'il seroit condamné par son titre même , s'il avoit mis : *Adversus omnium per orbem Ecclesiarum , prater Protestantates , Traditionem*.

2. Les mots de *cultus religiosi* sont équivoques. Car le mot de *Religion* , dans sa propre & étroite signification , a Dieu pour objet , comme S. Thomas le reconnoît , & ce n'est qu'improprement qu'on l'étend aux Saints ou à d'autres creatures , ce que les Protestans néanmoins ne se peuvent souvent empêcher de faire. Car ils appellent souvent une vénération religieuse , celle qu'on rend , selon eux , au pain & au vin de la Cène.

3. Pourquoi se renfermer dans les 3. premiers siecles , lorsque l'Eglise n'avoit pas encore toute la liberté de son culte , puisqu'ils avouent que l'Eglise étoit encore la véritable Eglise de J. C. dans le 4. & le 5. siecle , & même le 6. ce qui n'auroit pas été , si son culte avoit été corrompu & idolâtre dans ces trois siecles là.

4. Il s'est arrêté aux 3. premiers siecles , parce qu'il nous en est resté moins de monumens , & que les auteurs dont les livres sont demeurés , se sont plus appliqués à combattre les païens & les hérétiques , qu'à nous décrire les usages de l'Eglise , qui se conservoient suffisamment par la Tradition.

5. Je me souviens d'avoir lù autrefois dans Origene

Origene contre Celse , quelque chose en faveur du culte des Anges.

6. Ce que S. Gregoire de Nazianze rapporte de Ste. Justine martyre du 3. siecle , qu'elle invoqua la Vierge , suffit pour ruiner tout le livre de ce Ministre.

7. Je n'ai point ici les livres de la *Perpetuité de la Foi sur l'Eucharistie* ; mais j'ai une memoire confuse qu'au commencement de l'un des Tomes in 4^o. cette question de l'objet du culte est parfaitement bien traitée.

Je poursuis mes Difficultés. J'en suis encore à la 6. Partie , qui est la defense du N. T. de Mons. Elle sera bien longue , parce qu'ifiant rencontré en mon chemin le P. Simon , qui a employé 5. chapitres de son Histoire Critique des versions du N. T. à critiquer la version de Mons , je ne me suis pas contenté de la defendre contre ces chicanneries , mais je l'ai entrepris lui-même sur un point important , qui est l'inspiration des livres sacrés , parce que pour se faire un merite auprès des Jesuites à qui il paraît tout devoué , il a voulu soutenir les trois propositions des Jesuites sur cette matière de l'inspiration , censurées par les Facultés de Louvain & de Douai. Cette espece de digression ne sera pas désagréable , & ce sera rendre un service à l'Eglise que de rabattre la vanité d'un auteur qui peut être fort dangereux par ses opinions hardies , qu'il debite avec une confiance qui peut imposer à beaucoup de gens. Au reste , ce que vous me mandez du dessein que l'on a à l'Inquisition de censurer les V. articles , joint au Decret des 31. propositions & au *donec corrigatur* , contre l'*Amor poenitens* , me fait avoir un si grand mépris de ces Censeurs Romains , que je suis résolu de n'y avoir

170 *CCCCCLXXX. Lettre de M. Arnauld*
aucun égard , & de me mettre sur le pied où
on est en France , de ne faire aucun état de ce
que fait ou ne fait pas ce Tribunal. Ainsi la
 crainte de leur *Feria IV.* ou *V.* ne m'empêche-
ra point de soutenir hautement la traduction
de Mons , aussi bien que la liberté que tous les
Chrétiens doivent avoir de lire l'Ecriture Sain-
te. On ne fait qu'affoiblir la vérité en les vou-
lant ménager , & après tout on n'y gagne rien.
Quand on est assuré autant qu'on le peut être
humainement de ne blesser ni la vérité , ni la
charité , ni ce que l'on doit raisonnablement
de soumission & de respect aux puissances de
l'Eglise , on peut s'abandonner à Dieu , & se
mettre peu en peine de ce que les hommes en
pourront dire. Si on avoit moins menagé les
Ultramontains , ils auroient été plus retenus.
Ils osent tout , parce qu'on leur souffre tout , &
qu'au lieu de s'élever contre leurs pitoiables
Décrets de l'Inquisition , tel qu'est celui des 31.
propositions , on se rompt la tête à y chercher
des explications favorables. C'est tout ce que
vous aurez de moi pour cette fois. Je suis tout
à vous.

Les livres de M. de Meaux ne se trouvent-ils
point à Rome ? Il en a fait un depuis peu , pour
defendre l'Histoire de ses Variations contre le
Ministre Basnage. Ce livre est fort beau. Mais il
y dit bien nettement que l'Eglise Gallicane ne
reconnoît point la puissance que l'on attribue
au Pape de déposer les Rois.

LET-

LETTRE CCCCLXXXI.*

A M. DODART. *Il lui dit son sentiment sur les deux ouvrages de M. de Meaux, dont il est parlé dans les lettres précédentes ; il lui parle de la défense qu'il y a de faire entrer en France les livres imprimés hors le Royaume.*

Ly a long-tems que je ne vous ai écrit. Mais je me sens porté à le faire présentement, pour vous dire ma pensée sur deux ouvrages de M. de Meaux, ce qu'il a fait sur les Pseaumes, & sa Défense des Variations contre le Ministre Basnage.

Je suis très satisfait du premier. La Preface en est admirable, & sur tout le dernier chapitre. Mais ce qui m'en a plu davantage, est le moyen qu'il a trouvé d'expliquer les Pseaumes selon l'Hébreu, sans dire qu'il le faisoit, ce qui auroit été trouvé mauvais par ceux qui ont fait un crime aux Auteurs de la version de Mons, d'avoir suivi le Grec en quelques endroits. C'a été en mettant vis à vis de la Vulgate, non une nouvelle version selon l'Hébreu, mais celle de S. Jérôme, à qui l'Eglise a rendu ce témoignage, qu'il avoit reçu de Dieu une vocation particulière pour traduire les Ecritures divines. Il s'est mis par là fort au large. Car il ne s'est plus trouvé obligé de donner des sens à plusieurs endroits de la Vulgate, à qui il est bien difficile d'en donner de raisonnables ; & il n'y a plus guere d'endroits dans les Pseaumes qu'on n'entende bien. Et on a dans un même livre, l'Hébreu de S. Jérôme & la Vulgate.

H 2

La

5. Juin 1691.

La defense de l'Histoire des Variations est une piece incomparable dans le genre polémique. Si le Ministre Basnage peut être poussé avec la même force sur tous les autres points, cette Histoire sera la confusion de la Réforme. Burnet est aussi traité comme il le mérite ; mais il est bien étrange que M. de Meaux ait vu si tard l'Avis aux Réfugiés.

Cela fait voir combien sont injustes les défenses générales de laisser passer en France tous les livres qui s'impriment en ces pays-ci, que de certaines personnes font observer avec tant de rigueur, sans aucune distinction de bons & de méchants. Est-ce que ce Prelat ne pourroit point représenter que cette espece d'Inquisition est fort odieuse : qu'elle empêche que ceux qui sont chargés de la défense de l'Eglise ne soient informés de ce qu'ils devroient savoir ; qu'on exerce des vengeances particulières sous le faux prétexte du bien public, en empêchant que des personnes très-injustement persécutées ne se puissent justifier ; & qu'on ne fauroit croire combien cela est capable de faire haïr une domination que l'on devroit tâcher de rendre aimable ? C'est pourquoi aussi, pour gagner les esprits des peuples nouvellement conquis, on n'usoit point envers eux de cette rigueur, & le commerce des livres y étoit assez libre, sans qu'on en abusât pour en débiter de méchants.

Mais on a été bien surpris de ce qui est arrivé depuis la prise de Mons. On a fait des perquisitions chez les Libraires à Tournai, à l'Isle & à Maubeuge : on a saisi leurs livres, & il y en a même quelqu'uns qu'on a emprisonnés, à ce qu'on nous a mandé, sans qu'on en pût deviner d'autre raison, que le dépit qu'on a eu de n'avoir pu accabler les Pères de l'Oratoire

de

de Mons par les horribles calomnies qu'on avoit repandues contre eux. Ils s'en étoient si bien defendus que la confusion en étoit demeurée à leurs persecuteurs. Mais c'est pour s'en venger qu'on a voulu faire passer les livres qui faisoient voir leur innocence, pour des livres pernicieux à l'Eglise & à l'Etat. Car un homme* porteur d'un ordre signé par M. de Louvois contre ces sortes de livres pernicieux, a arrêté comme tels la Réponse des Peres de l'Oratoire à un libelle publié contr'eux sous le faux nom de Louis Benoit, où on les accusoit de toute sorte d'hérésies, & les Difficultés proposées à M. Steyaert, sur ces mêmes injustices faites à l'Oratoire par le Magistrat de Mons, que ce Docteur avoit approuvées. Ils ont aussi saisi le 3. & le 4. volume de la Morale Pratique, qui sont des livres estimés de tout le monde, & dans Rome même, & que les Cardinaux y lisent avec satisfaction, sans qu'on y puisse rien trouver qu'on puisse dire avec la moindre couleur être préjudiciable à la Religion & à l'Etat. On est bien assuré que ce n'a point été l'intention de M. de Louvois d'arrêter ces sortes de livres : ce sont d'autres qu'il a eu en vue, tels qu'on en fait assez en Hollande, qui sont en effet préjudiciables à la Religion & à l'Etat.

Mais c'est l'abus que font souvent de ces ordres généraux ceux qui les exécutent. Ils se laissent gagner par des personnes qui les leur font appliquer à ce qui leur plaît, selon leurs passions particulières. Je ne dis rien de ce qu'il semble que pourroit (& devroit) faire sur cela un homme qui se trouve en place. Comme je vous en ai écrit autrefois sans que cela ait rien

H 3 pro-

* Un nommé Le Clerc.

174 CCCCLXXXI. Lettre de M. Arnauld
produit, il ne reste plus à l'innocence oppri-
mée, qu'à s'adresser à Dieu.

Mais pour revenir à votre Illustré ami*,
s'il ne pouvoit rien pour le public, il pourroit
au moins obtenir pour son particulier la per-
mission de faire venir tous les livres dont il a
besoin par toutes sortes de voies des Carrosses ou
de la poste, avec ordre que tout ce qui seroit
sous son enveloppe, pût être porté librement
par les voituriers publics, & lui être rendu étant
arrivé à Paris.

On donneroit commission à un libraire de
lui envoier ceux qu'on auroit jugé qui lui se-
roient propres. Il y en a un qu'il seroit bon
qu'il eut vu. C'est une suite de l'Avis aux Re-
fugiés. Jurieu a accusé Bayle, ci-devant Histo-
rien de la Republique des lettres, d'en être au-
teur, & d'être d'une caballe ennemie des Al-
liés & du Roi Guillaume, & favorable à la
France & au Roi Jaques. Bayle le traite sur-
tout cela d'une terrible maniere, & le con-
vainc d'être d'une part le plus effronté calom-
niateur qui fut jamais, & de l'autre d'être une
giroquette en matiere de Religion.

Mais il y a dans cet Ecrit quelque chose de
remarquable sur l'Avis aux Refugiés. Bayle
dit qu'il se rime en France présentement;
que l'auteur y est, & que c'est un Protestant
nommé Aubert du Versé †. Or il faudroit sa-
voir si c'est ce même Aubert du Versé, dont
parle M. Simon dans sa Réponse aux sentimens
de quelques Théologiens de Hollande, chap.

12.

* M. Bossuet Evêque de Meaux.

† Personne ne doute que ce livre ne fut de Bayle lui
même; mais il ne vouloit pas l'avouer, non plus,
qu'il fut l'Auteur du Commentaire Philosophique.

12. où il dit que ce Noel Aubert Versé, est l'Auteur du livre intitulé *le Protestant Pacifique*, où il joue, dit-il, le personnage de tous les Sectaires de Hollande, representant néanmoins beaucoup mieux celui de Socinien que d'aucun autre. Si c'étoit le même, il seroit facileux de donner quelque credit à un tel homme. Car j'ai vu ce livre du *Protestant Pacifique*, & il est difficile de s'en imaginer un plus détestable.

Je reviens à la Defense de l'Histoire des Variations. Je suis bien aise qu'on n'y ait point flatté Rome sur deux points : sur la prétendue puissance de déposer les Rois, & sur l'inaffabilité. On dit sur le premier, que toute la France, (une aussi grande partie de l'Eglise Catholique) fait profession ouverte de rejeter cette doctrine : & sur l'autre on fait assez entendre que quand Gregoire II. se seroit trompé comme Pape, on ne le suit pas, & on le reprend sans scrupule. Mais j'aimerois mieux qu'on n'eût pas mis : *sans examiner si c'est là tout ce qu'on exige pour prononcer comme on dit* EX CATHEDRA. Car on donne par là un moyen aux infaillibilitaires de rendre cet exemple inutile pour prouver la faillibilité du Pape. Cependant si on étoit en ce païs-ci, on verroit bien mieux qu'en France les maux qui peuvent arriver dans l'Eglise par l'opinion de l'inaffibilité Papale. On mande de Hollande que les Moines y renversent tout par les avantages qu'ils prennent du Decret des 31. propositions. Il en est de même des Espagnols. La méchante morale y triomphe depuis le Decret. Et on y est tellement accablé sous la domination des Ministres de la Cour de Rome appuyés de celle d'Espagne, que personne n'oseroit dire ce

176 CCCCLXXXI. Lettre de M. Arnauld
qu'il en pense , & qu'on est reduit à se rompre
la tête pour trouver quelques sens condamnables
dans des propositions vagues , mais qui naturellement peuvent avoir un bon sens , pour
justifier ces pitoiables censeurs. Mais qu'arrive-t-il de là : que l'autorité de l'Inquisition s'établit de plus en plus , & que ceux qui en soutiennent les prétentions , sont toujours les mieux reçus dans les interpretations qu'ils donnent à ces Decrets ; & qu'ainsi la bonne doctrine court fortune d'être étouffée ? Le remede à cela est qu'on fût bien persuadé qu'on n'est point obligé de deferer à ces Decrets , que quand on a d'ailleurs raison de croire qu'ils sont bien fondés , comme est celui qui a condamné le péché philosophique. Mais c'est à quoi ils ont pourvû en affirmant leur infaillibilité par la condamnation d'une de ces propositions , & par la Bulle que le Pape a faite ensuite contre les 4. articles du Clergé. On ne peut faire une plus grande plaie à l'Eglise , que de reculer sur cela , même en apparence , sous pretexte d'accommodement. Ce qui arriveroit de là , est que personne n'osera plus soutenir la vérité , de peur de fâcher les Romains ; & il n'en faut davantage pour faire reprendre le dessus aux opinions ultramontaines , parce que tous les Moines s'y portent d'eux mêmes , & que d'autres les embrasseront pour n'avoir point d'exclusion aux dignités de l'Eglise. Il vaudroit bien mieux abandonner la Regale , qui n'est qu'une bagatelle , quand on y seroit bien fondé , & satisfaire les Romains sur quelques autres choses , que de temoigner la moindre foibleſſe sur les 4. articles. Il y auroit bien des choses à dire sur cela. Mais il faut finir. Je suis tout à vous.

LET-

LETTRE CCCCLXXXII.*

A M. D U V A U C E L. Il lui explique un endroit des Difficultés proposées &c. Il lui parle de quelques Manuscrits touchant les affaires des Indes ; & le prie de lire dans le 1. volume de la Perpetuité l'endroit dont il lui avoit parlé dans une des lettres precedentes.

J'Ai cru vous devoir expliquer ce qui vous a fait de la peine dans cette expression de la feuille C. de la 5. part. des Diff. p. 72. Tels qu'étoient certainement tous les péchés d'impureté. Vous auriez voulu qu'on y eut ajouté cette restriction, marqués par les canons : mais je ne crois point que cela fût nécessaire. Car on entend par ces péchés d'impureté, les actions d'impureté volontaires & entièrement consommées : or il est certain qu'il n'y avoit aucun de ces péchés là, qui ne fût soumis à la penitence canonique, à quā propriè pœnitentes in Ecclesiā appellabantur, comme parle S. Augustin, soit qu'ils fussent connus, ou cachés & secrets, avec cette difference, que quand ils étoient secrets, il n'y avoit que ceux qui s'en confessoient que l'on soumit à cette penitence. Et il n'étoit point nécessaire qu'ils fussent marqués par les canons. Car on ne voit point qu'il y eut en Afrique aucun canon penitentiau, si ce n'est que l'on ne prenne pour tels les canons du Concile de Nicée, où il est parlé de la penitence de ceux qui étoient tombés durant la persécution. On n'y connoissoit guere que ce Concile, hors ceux d'Afrique. Or il n'est fait aucune mention dans

H s ceux

* 22. Juin 1691.

178 CCCCLXXXII. Lettre de M. Arnauld
ceux d'Afrique , des péchés marqués en parti-
culier , soumis à la penitence canonique . S. Au-
gustin n'en a jugé que par la grieveté : & ainsi cet-
te division des péchés par rapport à cette peni-
tence , entre ceux qui étoient ou n'étoient pas
marqués par les canons , n'y a point eu de lieu .
Cependant voici un passage de S. Augustin qui
confirme bien ce que j'ai dit de tous les péchés
d'impureté . C'est dans sa lettre à Aurele , qui
étoit autrefois la 44. & qui est présentement la
22. „ C'est une chose bien étrange , que de trois
„ sortes de vices dont l'Apôtre parle dans un
„ même endroit comme de quelque chose qu'on
„ ne fauroit assez detester ni éviter avec assez
„ de soin , & qui sont la source d'une infinité
„ d'autres , il n'y a que celui du milieu qui soit
„ puni severement dans l'Eglise . Pour les deux
„ autres , on s'est accoutumé peu à peu à les re-
„ garder comme suportables ; & présentement ,
„ à peine pâlent-ils pour des vices . Ne vous
„ laissez point aller , dit le vase d'élection , aux
„ débauches & aux yvrogneries , aux impudici-
„ tés & aux dissolutions , à l'esprit de contention
„ & de fourberie ; mais revêtez vous de J. C. &
„ ne cherchez point à satisfaire votre chair dans
„ les desirs de sa sensualité . De ces trois sortes
„ de vices , celui des dissolutions & des impudi-
„ cités est regardé comme un si grand crime , que
„ quiconque s'y laisse aller , est jugé indigne ,
„ non seulement des charges Ecclesiastiques ,
„ mais même de la participation des sacremens ;
„ & c'est avec grande raison qu'on en use de la
„ sorte . “ On trouve la même chose dans son
livre de fide & operibus . Vous le pouvez voir .

Le neveu de M. Sluse a dit à M. Navæus ,
qu'il avoit hérité de son oncle de fort bonnes
pièces manuscrites touchant le christianisme

des

des Indes tant Orientales qu'Occidentales, &c qu'il vouloit bien nous les prêter pour un an, pourvû que nous nous obligassions de les lui rendre après que nous en aurons fait ce que nous voudrons. Nous avons accepté la condition, & elles nous ont été envoyées. Nous les receumes hier au soir. Il y en a qui regardent M. de Palafox, &c d'autres les Evêques François Vicaires Apostoliques dans l'Orient. Nous n'avons pas encore le loisir d'examiner si quelques-unes ne feront point les mêmes pieces que vous nous avez déjà envoyées. Mais nous sommes bien fâchés que le Memorial imprimé à Madrid de M. d'Heliopolis n'y est pas. Car nous l'envoierions à Paris à une personne qui le traduiroit, au lieu que n'en aient qu'un exemplaire, nous n'oseions le hazarder....

Depuis vous avoir écrit du livre de Daillé, j'ai trouvé moyen d'avoir les livres de la Perpetuité. Vous trouverez ce que je vous ai mandé de la refutation de ce Ministre, dans le 1. volume l. 1. chap. 10. Faites-le lire à M. Tourel. Cela est parfaitement beau, aussi bien que tout le reste de ce livre. Je suis &c.

LETTRE CCCCLXXXIII.*

A M. DODART. *Sur la défense de faire entrer des livres en France ; & une lettre sur la grâce universelle.*

JE n'ai reçu que le 25. votre lettre du 12. Je suis bien aise que la personne à qui vous avez montré celle que je vous avois écrite, convienne de tout. Mais cela suffit-il pour de certains points? Lisez, je vous prie, le 9. ch. du 1. livre

H 6 de

230. Juillet 1691.

180 CCCCLXXXIII. Lettre de M. Arnauld
de la Cité de Dieu , vous y verrez une grande
maxime bien établie avec toutes les exceptions
qu'elle peut avoir. Mais n'est-il point à crain-
dre qu'on ne se trompe en s'imaginant qu'on est
dans le cas de l'exception , lorsqu'on seroit dans
le cas de la règle. La charité , la justice ne de-
mandent-elles point que l'on parle , lorsqu'on
est en état de le faire , & qu'on peut être écoul-
té? Ce que dit Ezechiel de la sentinelle qui n'a-
vertit pas , ne regarde-t-il personne ? Je vous
avoue que cela me passe.

Si vous pouvez faire en sorte que la voie que
l'on promet de donner soit aussi pour vous ,
vous ne manquerez de rien. Mais à moins de
cela , que voulez-vous que l'on fasse? Vous di-
tes qu'un méchant livre a été cause qu'on a fait
de nouveau des défenses générales d'en laisser
passer aucun. J'ai toujours dans la tête que cela
vient de ce que personne n'ose représenter au
Roi que cela est déraisonnable. Car je suis per-
suadé qu'il a trop de bon sens & trop d'équité
pour ne se pas rendre à ce qu'on lui pourroit di-
re là dessus.

C'est comme si pour empêcher de vendre de
l'atsenic , on défendoit de vendre du sucre.
L'année Chrétienne a été long-tems suspendue.
On dit que c'est le Roi qui a voulu qu'on la de-
bitât de nouveau. Cela ne peut être arrivé que
parce qu'on lui en aura parlé. Il n'est donc pas
incapable d'entendre raison. Et c'est une gran-
de injure que l'on fait à un Prince qui a de si
grandes qualités , que d'en donner cette idée.

Pour ce qui est de la lettre favorable à M. Ni-
cole , je veux bien la voir , pourvu que je ne sois
point obligé d'y répondre. Car il seroit impos-
sible que je m'y appliquasse présentement.

Mais pour vous dire le vrai , je n'ai pas la
moins

moindre pensée que cela puisse faire aucune impression sur mon esprit, puisque toutes les réponses si pleines d'esprit qu'on a faites à M. de Fresne* n'ont fait que m'affermir encore davantage dans mon sentiment.

J'y ai trouvé beaucoup de brillant, un air d'honnêteté merveilleux, & un enjouement inimitable; mais nulle solidité. Ce n'est qu'un jeu de paroles sur le *non potest* qu'on a substitué à *l'impuissance physique*, que j'ai fait voir dans l'écrit qui vous a été envoié ne pouvoir jamais être dans la volonté, hors un seul cas, qui est de vouloir être malheureux.

C'est ce qu'il a dissimulé dans toute la suite de cette dispute, quoi qu'il eût déclaré dans son ouvrage à 5. parties, † que le fondement de son système de la grâce universelle est, qu'elle étoit nécessaire afin que l'homme ne fût pas dans une impuissance physique de faire le bien. Mais ce que j'aurois à dire contre la réalité de la prétendue grâce universelle actuellement donné à tous les hommes sans exception, me paraît encore plus démonstratif. Et ainsi je vous avoue que je suis aussi peu capable de douter de la fausseté du système, que de douter la fausseté de cette proposition: Il peut y avoir un nombre quarré qui soit double d'un autre nombre carré. Et il me semble que je convaincrois tout homme de bon sens de ce que je pense sur cela, pourvu qu'il voulût m'écouter avec attention, & sans m'interrompre.

* Le P. Quesnel.

† Le Traité de la grâce générale de la 1. édition.

LETTRE CCCCLXXXIV.*

AMADAME DE FONTPERTUIS. Sur le
choix que le Roi avoit fait de M. de Pompon-
ne pour Ministre.

JE vous avoue, Madame, que quoique j'aie été fort surpris de ce que vous m'avez mandé par votre premiere lettre, je n'en ai ressenti qu'une mediocre joie. Ce n'est pas que je sois tellement mort à toutes les choses du monde, que je n'aie bien compris que le choix d'un grand Roi pour un emploi si important, étoit la chose du monde la plus glorieuse à une personne qui me touche de si près, & pour qui j'ai toujours eu & aurai toujours une très-sincère affection. Mais c'est que tout cela est bien peu de chose quand on le regarde des yeux de la foi, & que c'est plutôt un sujet de crainte, vis à la difficulté qu'il y a de joindre les devoirs de la pieté chrétienne avec les embarras de ces grandes charges, qui sont souvent des épines qui étoufent le bon grain & l'empêchent de parvenir à sa maturité. Vous avez donc comblé ma joie en m'assurant, comme vous faites, que votre ami a sur cela les sentimens les plus chrétiens que l'on se puisse imaginer, & que rien n'est plus édifiant que la maniere sainte & pieuse avec laquelle il a reçu ce que Dieu a permis qui lui soit arrivé. Vous ajoutez d'autres choses qui m'ont sensiblement touché, & qui me feront prier Dieu avec plus de confiance, afin qu'il benisse de si bons commencemens. On a en effet lieu d'espérer que comme ceux qui entrent

¶ 1. Août 1691.

trent dans les dignités ecclésiastiques par la vocation de Dieu , ne les ayant ni recherchées ni désirées , peuvent s'attendre que Dieu leur donnera le moyen de s'en bien acquiter par le secours de sa grace , il lui en arrivera de même . N'ayant en vue que de satisfaire à ses devoirs , Dieu fera sa force & sa lumiere . Il benira la droiture de ses intentions en lui faisant trouver des moyens propres à exécuter les justes desseins de son Roi , & peut-être fera-t-il assez heureux pour contribuer par ses conseils à ce que tout le monde desire , & que Dieu seul peut donner . Continuez , je vous prie , autant que vous pourrez à nous mander de ces sortes de nouvelles qui nous édifient & nous consolent . Je suis &c.

LETTRE CCCCLXXXV.*

A M A D. DE FONT PER TUIS. Sur le même sujet que la précédente ; & sur la Fourberie de Douai.

Pour vous parler à cœur ouvert de la disposition de votre ami , dont vous êtes si édifiée , je crois tout ce que vous m'en dites , qu'il est fort devot , fort pieux & fort attaché aux choses de son salut ; mais avec tout cela je crains bien qu'il ne soit pas trop éclairé sur beaucoup de ses devoirs , & principalement sur l'obligation de ne point abandonner par timidité ou par complaisance le parti de la vérité & de l'innocence opprimée . Il m'est arrivé aujourd'hui dans la suite de ma lecture de lire cet endroit des Proverbes : *Tirez du peril ceux que l'on mène à la mort , & ne cessez point de délivrer ceux que*

ponz

* 1. Aout 1691.

184 CCCCLXXXV. Lettre de M. Arnauld
l'on entraîne pour les faire mourir. Cela ne se doit pas entendre en faisant violence à la justice, ce qui n'est pas permis : mais en emploiant tout ce qu'on a de credit & de pouvoir, pour empêcher que les innocens ne soient opprimés par des jugemens injustes, sur de faux soupçons & des calomnies. Et cela s'étend aussi à parler, quand on en a l'occasion, pour ceux qu'on retient sans aucun sujet legitime en prison ou en exil. Mais ce que le Sage ajoute doit porter bien des gens à examiner leur conscience : *Si vous dites : Les forces me manquent, celui qui voit le fond du cœur, le saura bien discerner. Rien n'échape au sauveur de votre ame, & il rendra à l'homme selon ses œuvres : c'est-à-dire, si lorsque Dieu vous exhorte à secourir autant qu'il est en vous les innocens qu'on opprime, vous repondez que les forces vous manquent pour cela, & que vous y trouvez des obstacles qui vous semblent invincibles : celui qui voit le fond de votre cœur, saura bien discerner s'il est tel à son égard qu'il le doit être, & si vous ne cherchez & ne craignez que lui seul. Je serois donc bien aise de m'être trompé en ce que je vous ai mandé dans ma dernière lettre, que je ne m'attendois pas que ce changement en apportât aucun en mieux dans nos affaires, non pas même pour ce qui nous tient le plus au cœur, qui est le P. du Breuil. Je pouvois ajouter P.R. Nous verrons si vous aurez été mieux fondée dans vos esperances...*

Avant qu'il soit 5. ou 6. jours la fourberie découverte pourra faire un assez grand fracas, & il y a des gens qu'on ne nomme point, mais qu'on devinera facilement, qui y sont assez maltraités. C'est une plainte d'Antoine Arnauld contre des imposteurs. Je ne m'attens pas qu'on fasse

fasse rien de positif pour le *Plaignant*, mais il feroit bien étrange qu'on ne le foutint pas au cas que les imposteurs crierent contre lui. Cependant quoi qu'il arrive, je suis bien résolu d'aller mon train. Je suis tout à vous.

LETTRE CCCCLXXXVI.*

AM. DU VAUCEL. *Sur le choix que le Roi avoit fait de M. de Pompone pour Ministre.*

ON aura su à Rome par l'ordinaire de la semaine passée parti de Paris, que le 24. du mois passé le Roi nomma deux nouveaux Ministres d'Etat, M. le Duc de Beauvillers & M. de Pomponne. Nous en reçumes la nouvelle le Samedi d'après avec une grande surprise à l'égard du dernier. Trois diverses personnes nous le manderent ; & ils ajoutoient que tout le monde en avoit témoigné une grande joie à la Ville & à la Cour. Madame de Fontpertuis avoit contracté une grande amitié avec lui, à cause de quelques personnes qui leur étoient fort chères à l'un & à l'autre (M. de Sacy, la feue M. Abessé de P. R. Sœur de M. de Pomponne & M. de Luzancy son Frere) qui moururent en l'espace d'un mois au commencement de l'année 1684. Cela étoit nécessaire pour vous faire entendre ce que Madame de Fontpertuis me mande deux jours après la première nouvelle.

[Je n'avois point encore de nouvelles de M. votre neveu lorsque je vous écrivis le 25. mais j'en ai bien à vous dire depuis. Il est impossible de vous exprimer jusqu'où vont ses sentiments

* 3. Août 1691.

186 CCCCLXXXVI. Lettre de M. Arnould
mens chrétiens en cette occasion , & la manie-
re sainte , édifiante & pieuse avec laquelle il a
reçu ce que Dieu a permis qui lui soit arrivé.
Cela me fut mandé en détail par le bon ecclé-
siastique * qui est auprès du jeune Abé son Fils.
Il m'écrivit le lendemain lui même une lettre la
plus édifiante qui fut jamais : & l'une & l'autre
ne se peuvent lire sans pleurer. Mais cela ne
se peut envoier si loin. En voilà seulement quel-
ques mots : *Faites, je vous prie, que mon On-
cle offre bien à Dieu mes besoins dans l'état où je
suis ; & qu'il soit assuré de mon respect, & de la
tendre amitié que j'ai & aurai pour lui.* Si vous
saviez combien il a avancé dans la piété depuis
6. ou 7. ans ; vous en seriez autant surpris que
charmé.

Au reste il faut que je vous dise la grande nou-
velle de Paris , qui est que le Roi a fait M. de
Pomponne Ministre d'Etat avec des agréments
& des marques d'une confiance bien distinguée.
Il s'en faut bien que sa première élévation lui
ait été aussi glorieuse que celle-ci. Car tout le
monde tant à la Cour qu'à la Ville en a une joie
inexplicable , & à voir ce qui se passe , on diroit
qu'on le regarde comme le libérateur des peu-
ples , & comme celui qui doit procurer la paix
& le repos dont on auroit si grand besoin. Le
Roi lui a donné pour son logement à Versailles
la maison de la Surintendance des bâtimens , qui
est très-belle ; & lui a témoigné encore au bout
beaucoup de regret , de ce qu'il ne pouvoit le
mettre plus proche de lui dans le Louvre. Il
fut enfermé avec lui avant hier plus de deux
heures. Mais plus il reçoit de faveurs de son
Prince , & de marques d'amitié & d'estime de

tout

* M. Ravecher.

tout le monde , plus il tremble & répand de larmes , quand il est avec ses amis de confiance . Il étoit à Pomponne bien tranquillement , & ne songeant à rien moins qu'à ce qui lui est arrivé , lorsque le Courier du Roi lui apporta cette nouvelle le 24.]

Voilà ce qu'on m'a mandé . J'ai lieu de croire ce que l'on dit de ses bonnes dispositions . Et je ne m'étonne pas que cette nouvelle élévation le fasse trembler . Il en a bien du sujet . Car il trouvera tant d'obstacles à faire le bien qu'on attend de lui , qu'il est bien à craindre qu'il ne contente Dieu ni les hommes . Je doute qu'il soit assez éclairé sur l'obligation qu'ont ceux qui sont en ces places-là , de representer ce qu'il y a de manifestement injuste dans la conduite que l'on tient envers tant d'Ecclesiastiques emprisonnés ou exilés sans aucun sujet légitime . On s'excuse sur ce que celane serviroit de rien , & que ce ne sont pas les Ministres à qui on parle de ces affaires , mais l'Archevêque , ou le Confesseur ; que le Roi ne trouve pas bon qu'on se mêle de lui donner des avis sur des choses sur quoi il n'en demande point ; mais je doute que si on avoit autant de zèle qu'on en devroit avoir pour cela , on ne trouvât pas des occasions où on en pourroit parler sans que le Roi le trouvât mauvais . Quoiqu'il en soit , je ne me promets rien de ce côté là ; & bien des gens qui se promettent merveilles , se trouvant trompés , perdront bientôt la trop bonne opinion qu'ils avoient du nouveau Ministre . Ainsi tout ce que nous avons à faire , est de bien prier Dieu pour lui , & je ne ne doute point que vous ne le fassiez de bon cœur .

LETTRE CCCCLXXXVII.*

A M. DU VAUCEL. Sur la notion de la liberté.

J'Ecris à part ce qui regarde la Théologie. † Je vous envoie la dernière partie de mon petit Ecrit de la liberté, dont je vous ai envoié le commencement la dernière fois. Je ne l'ai fait qu'après avoir montré dans un autre Ecrit par un grand nombre de passages de S. Thomas dans sa Somme, que la vraie doctrine de ce saint est 1. que la vraie notion de la liberté est de dire qu'elle est *potes̄as* ou *facultas ad opposita*: ce qui vaut bien mieux que le mot d'*indifférence*, qui semble marquer une égale propension d'un côté & d'autre, & être contraire à la *determination*: au lieu que l'on comprend bien plus facilement que quelque déterminé que je sois à ne pas aller tout nu'd dans la rue, j'ai néanmoins la puissance de le faire, & que je le ferois si je voulois.

2. Qu'il n'y a qu'un cas pendant cette vie dans lequel la volonté ne soit pas libre, parce qu'elle n'est pas *potes̄as ad opposita*, mais qu'elle est *naturaliter determinata ad unum*, ce qui s'appelle *necessitas naturalis*; & ce cas est vouloir être heureux, & ne vouloir pas être malheureux.

Il n'y a point de manière qui soit plus propre que celle-la à allier l'efficace de la grâce avec la liberté. Car quelque infailliblement que la grâce me détermine à faire une chose, elle ne m'ôte pas *facultatem ad oppositum*, qui de-

* 3. Août 1601.

† Voiez les Ecrits dans le 1. Tome des Ecrits de M. Arnauld sur la grace Generale & autres sujets.

demeure toujours dans ma volonté tant que je ne suis pas *naturaliter determinatus ad unum.*

Il en est de même de la concupiscence & des habitudes viciuses. Avec quelque force qu'elles portent : n débauché à des plaisirs défendus, il s'y porte librement, parce qu'il n'y est point naturellement déterminé. Et ainsi remanet semper in homine quantumvis prono ad libidinem, facultas ad oppositum.

S. Thomas a bien compris tout cela : mais il semble que plusieurs des nouveaux Thomistes n'ont pas assez considéré ce dernier corollaire, & que c'est ce qui les a portés à croire contre S. Thomas & tous les anciens Pères, qu'il fallait que les pécheurs eussent une grâce suffisante pour être coupables en succombant à des tentations qui ne se pouvoient surmonter sans grâce, & qu'autrement le commandement de la continence leur seroit impossible. Ils paraissent encore plus persuadés de cela à l'égard des justes qui tombent. Car ils s'imaginent que ce qui a été défini par le Concile de Trente, que les commandemens de Dieu ne sont pas impossibles aux justes, oblige à tenir que ces grâces suffisantes ne manquent point d'être données aux justes, *instante proœcepto.* En quoi ils ne sont differens des Molinistes, qu'en ce qu'ils veulent que ces grâces suffisantes ne le soient que *Thomisticè*, au lieu que les Molinistes veulent qu'elles le soient *absolutè.*

Cela est contraire à toute la Tradition, comme on l'a fait voir dans l'Apologie des SS. Pères. Mais ce qui a principalement trompé ces nouveaux Auteurs, si zélés d'ailleurs pour la grâce efficace, est qu'ils ont pris tout de travers ce que le Concile a dit sur la possibilité des commandemens *Seſſ. 6. Cap. 11. & Can. 18.*

190 CCCCLXXXVIII. Lettre de M. Arn.
Car il est plus clair que le jour que la possi-
bilité dont parle le Concile , est celle qui est
jointe à l'effet , qui ne convient aux justes que
tant qu'ils perseverent dans la justice en obser-
vant les commandemens de Dieu. Cest ce que
j'ai prouvé demonstrativement dans un Ecrit
que je fis pendant la Censure intitulé: *Episto-
la & Apologeticus alter*, que je m'imagine que
vous pourrez trouver dans la Bibliotheque des
Augustins ou dans celle des Dominicains. Il y
en a aussi quelque chose , mais pas si au long ,
dans la *Dissertatio Theologica A. Arnaldi.*
Vous pouvez aussi voir Bellarmin I. 4. de *justifi-
ficar. c. 10.* Je voudrois que vous puissiez étu-
dier à fond ce point important , qui regarde la
vraie intelligence de ces deux passages du Con-
cile. Car cela me paroît de la derniere impor-
tance pour detromper les Thomistes qui ont
fondé sur cette bevûe (excusez ce mot quoi
qu'un peu dur) la nécessité de la grace suffisan-
te actuelle , donnée à tous les justes qui tom-
bent.

LETTRÉ CCCCLXXXVIII.*

A M. PELISSON. Sur ce qu'il avoit dit dans
la quatrième partie de ses reflexions , touchant
la doctrine du péché Philosophique.

JE viens de recevoir , Monsieur , vos excellen-
tes reflexions sur les deux Memoires de M.
Leibnits , & je ne doute point que ce ne soit
vous qui avez eu la bonté de me les faire en-
voier aussi bien que les precedentes. Je vous en
suis bien obligé. Il y a long-tems que je n'ai
rien

¶ 9. Août 1691.

rien lu qui m'ait plus satisfait. J'y ai admiré ce que tout le monde admire dans vos ouvrages; une netteté merveilleuse, des raisonnemens fort justes, & des réponses très-solides à des objections proposées d'une maniere assez embarrassante. J'ai trouvé sur tout que vous détruisiez parfaitement bien ce pernicieux sentiment, qu'il n'y a qu'un point fondamental, qui est l'amour de Dieu & notre union avec lui, & que vous avez eu grande raison de ne vous point servir de la distinction des heretiques formels & materiels, puisqu'il n'y a rien dont on abuse davantage quand on ne la renferme pas dans ses justes bornes. Mais ç'a été une sage précaution de ne vous en rapporter pas sur cela aux scolaстиques modernes, & de les récuser pour juges dans ce point sur lequel vous étiez en différend avec M. Leibnits. Car il n'y a gue-re d'excès sur ce sujet que ces nouveaux auteurs n'aient autorisés en foule; & ce seroit mal défendre l'Eglise que d'entreprendre de les expliquer ou de les excuser, comme si la cause de l'Eglise dépendoit delà. Vous l'avez voulu faire sur le péché Philosophique; mais permettez moi, Monsieur, de vous dire que vous n'avez pas tout à fait pris leur pensée, & cela vient de ce qu'ils l'ont eux mêmes embrouillée le plus qu'ils ont pu, depuis qu'on leur a fait honte de ce dogme monstrueux. Je vous supplie donc, Monsieur, de trouver bon que je vous expose les difficultés que j'ai rencontrées sur cela dans votre écrit.

En parlant de la dispute du péché Philosophique qui a tant fait de bruit, vous dites, Monsieur, que *ce n'est autre chose qu'une supposition impossible dont on tire une conséquence possible*. C'est ce que les Philosophistes vou-droient

192 CCCCLXXXVIII. Lettre de M. Arn.
droient bien présentement que l'on crût, mais
ce que ceux qui ont lu avec quelque attention
les *Denonciations* ne fauroient se persuader,
parce qu'on y prouve le contraire par leurs
écrits, leurs theses, & leurs livres. Leur doc-
trine est, qu'un péché énorme tel qu'est un
meurtre ou un adultére, n'est qu'un péché Phi-
losophique quand celui qui le commet ne con-
noît point Dieu, ou ne pense point à Dieu en le
commettant, & qu'alors ce péché quelque
grief qu'il puisse être, n'est point une offense
de Dieu, & ne mérite point de peine éternelle.
Et voici les principes d'où ils ont tiré cette
doctrine dont on a eu raison d'être scandalisé.

Le 1. Qu'une action humaine n'est point un
péché formel si on en connoît la malice en la
faisant. Quelque fausse que vous reconnoissiez
qu'est cette maxime, il est certain que c'est la
doctrine commune de leur école.

Le 2. Que l'on peut considérer deux sortes
de malices dans une action humaine, l'une Phi-
losophique, en ce qu'elle est contraire à ce qui
convient à la nature humaine & à la droite rai-
son; l'autre théologique, en ce qu'elle est ou-
tre cela contraire à Dieu & à sa loi qui la défend.

Le 3. Qu'un homme peut connoître la pre-
mière sorte de malice sans connoître la dernie-
re, c'est-à-dire, qu'il peut savoir qu'un adul-
tére est contraire à la droite raison, sans savoir
qu'il est contraire à Dieu & à sa loi, ou parce
qu'il ne croit pas qu'il y ait un Dieu, ou parce
qu'il ignore qu'il ait rien commandé ou dé-
fendu aux hommes, ou enfin parce qu'il n'a fait
aucune attention à Dieu en commettant un
adultére.

Le 4. est, comme une action humaine
n'est un péché formel que quand on en connoît

la malice , elle n'est aussi une formelle offense de Dieu que quand on connoît que c'est une offense de Dieu.

De tous ces principes on a tiré ces conséquences , 1. que celui qui commet un adultere , ou ne croiant pas qu'il y ait un Dieu qui ait défendu l'adultere , ou ne pensant point actuellement à Dieu lorsqu'il le commet , ne commet qu'un péché Philosophique qui n'est point une formelle offense de Dieu. 2. Qu'il ne fait pas un péché mortel qui rompt l'amitié de l'homme avec Dieu. 3. Qu'il ne mérite point une peine éternelle , parce que le péché mortel ne mérite une peine infinie telle qu'est l'éternelle , que parce que c'est une grieve offense de Dieu dont on a blessé la dignité infinie.

Tout cela , Monsieur , est mot à mot des Philosophistes , & c'est sur quoi est fondée certainement leur doctrine du péché Philosophique qui a tant fait d'horreur à tout le monde. Or comment pourroit-on dire que cette doctrine n'est autre chose qu'une *supposition impossible* dont on a tiré une *conséquence possible*? Est-ce une supposition impossible qu'il y ait eu des hommes qui n'aient pas connu Dieu? S. Paul l'affirme des nations entières : *Sicut gentes qui ignorant Deum.* Est-ce une supposition impossible qu'il y ait eu des Epicuriens qui ne connoissoient point d'autre Dieu que des Dieux en forme humaine , qui ne se mêloient de rien parce que cela eût troublé leur felicité? Est-ce aussi une supposition impossible , qu'il y ait de méchants chrétiens qui commettent beaucoup de crimes sans penser à Dieu lorsqu'ils les commettent? C'est de l'une ou de l'autre de ces deux suppositions jointe aux principes que j'ai marqués , que les Philosophistes de Dijon ont tiré

194 CCCCLXXXVIII. Lettre de Mr. Arn.
cette consequence : *Peccatum philosophicum,*
quantumvis grave, in illo qui Deum vel ignorat,
vel de Deo non cogitat, est grave peccatum,
sed non est offensa Dei &c.

C'est à quoi, Monsieur, vous n'avez pas fait assez d'attention, lorsque vous les faites raisonner en cette maniere : *Que seroit-ce si un homme se trouvoit dans une ignorance entiere & parfaite du droit naturel, & dans une ignorance invincible?* Il s'ensuivroit, ont ils dit, que cet homme tueroit son Pere & empoisonneroit son frere sans nul péché. Ils disent vrai, ajoutez vous, si la supposition est vraie, mais ils disent faux parce qu'elle est fausse. Car le droit naturel proprement dit & borné à ces premiers & plus clairs principes qui sont écrits dans nos cœurs, ne peut être ignoré de personne, moins encore de cette ignorance qui s'appelle invincible.

Vous passez, Monsieur, d'une question à une autre du péché philosophique au péché matériel. Le Philosophe ne recherche pas comment il se pourroit faire qu'un homme tuât son Pere & empoisonnât son Frere sans nul péché; mais s'il se pourroit faire que ces meurtres fussent des péchés énormes, sans être des offenses de Dieu, ni des péchés mortels dignes d'une peine éternelle; & il prétend l'avoir trouvé, non en supposant que ce parricide auroit été dans une ignorance entiere & parfaite du droit naturel; il suppose au contraire qu'il est instruit de ce droit naturel, & que c'est ce qui fait la grandeur de son péché. Il suppose seulement qu'il a ignoré qu'il y ait un Dieu, ou qu'il n'a pas pensé à Dieu lorsqu'il a commis ces meurtres. Or on ne peut pas dire de ce cas ce que vous dites de l'autre : *Ils disent vrai si la supposition est*

est vraie ; mais ils disent faux parce qu'elle est fausse. Considerons ceci dans un exemple , cela sera plus clair. Pourroit-on prétendre que les Jesuites auroient raisonné sur une supposition impossible , s'ils avoient dit : Neron a commis un grand péché en faisant mourir sa mere ; mais parce qu'il ne connoissoit point le vrai Dieu , son péché , quoi qu'énorme , n'a point été une offense de Dieu , ni un péché mortel qui ait mérité des peines éternelles. Supposer que Neron n'a pas connu Dieu , est-ce supposer une chose fausse & impossible ? Voici un autre exemple où on ne suppose rien que de très réel. Cesar faisoit profession de la philosophie d'Epicure. Il n'avoit donc garde de croire que Dieu eut défendu l'adultére. Il n'ignoroit pas néanmoins que ce ne fut mal fait de corrompre des femmes mariées , puisqu'il n'eût pas voulu qu'on eût corrompu la sienne. Ses adulteres étoient donc , selon le Philosophisme , des péchés Philosophiques ; mais ils n'étoient point des offenses de Dieu , ni des péchés mortels qui méritaient des peines éternelles. Si cette consequence est fausse , comme elle l'est certainement , ce n'est pas de ce qu'on y supposeroit quelque chose d'impossible de la part de Cesar , mais seulement de ce que les principes dont on la tire sont très faux.

Vous convencez , Monsieur , de la fausseté de ces principes pour ce qui est du *defaut d'attention à Dieu , vel qui de Deo actu non cogitat* , ce qui suffit , selon les Philosophes , pour faire qu'un péché énorme ne soit point une offense de Dieu. On ne peut parler plus fortement que vous avez fait contre cette fausse prétention , que celui qui commet une crime sans faire aucune attention au droit na-

tuel qui le défend , ne fait qu'un péché matériel , & qu'il en fait un qui est purement philosophique , quand faisant attention au droit naturel qui le défend , il n'en fait point à la loi de Dieu qui le défend aussi .

Que si , dites vous , quelque impertinent particulier l'entendoit autrement , ou si par des conséquences encore plus pernicieuses il passoit de cette ignorance supposée & qui ne peut être , à un simple défaut de reflexion & d'attention dans le péché , comme prenant ce défaut d'attention pour une matière d'ignorance passagere & de quelques momens du droit naturel & éternel écrit dans nos cœurs , toute l'Eglise & toute l'Ecole s'éleveroient infailliblement contre lui , & ne manqueroient jamais à le condamner d'une commune voix .

Je vous fai bon gré , Monsieur , du zèle que vous témoignez contre cette monstrueuse opinion , que le défaut d'attention au droit naturel qui défend le crime que l'on commet , fait que c'est seulement un péché matériel , & que le défaut d'attention à Dieu fait que c'est seulement un péché Philosophique . Et c'est sans doute l'horreur que vous en avez qui vous a fait croire qu'un sentiment si deraisonnable ne pourroit venir dans l'esprit que de quelque particulier qui feroit fort impertinent ; mais que si cela arrivoit , toute l'Eglise & toute l'Ecole s'éleveroient infailliblement contre lui & le condamneroient d'une commune voix . Mais il s'en faut bien que les choses soient en l'état où votre piété & votre bon sens vous ont fait juger qu'elles devroient être . Ce n'est point seulement quelque particulier impertinent , ce sont presque tous les professeurs en Philosophie & en Théologie d'une Compagnie célèbre , qui ayant pris

le defaut d'attention pour une *ignorance passagere*, soutiennent que ce *defaut d'attention* suffit pour changer des crimes atroces ou en des pechés materiels qui ne méritent aucune peine, ou en des pechés philosophiques qui n'en méritent point d'éternelles. Je crois, Monsieur, que vous trouverez qu'on l'a bien prouvé dans les Denonciations du péché Philosophique, dans la 2. art. 6. dans les derniers articles de la 4. & dans les art. 6. & 7. de la 5.

Il y a long-tems que quelques Theologiens se sont élevés contre cette erreur ; & il est vrai aussi qu'elle a été censurée par les Universités de Paris & de Louvain, & par beaucoup d'Evêques de France dans leurs censures de l'Apologie pour les Casuistes. Mais cela n'a pas empêché que ceux qui s'étoient laisſés prévenir de cette fausse maxime, qu'on ne péche point, sur tout mortellement, que quand on fait & que l'on comprend que ce que l'on fait est mal, n'aient toujours continué à la prendre pour un des plus grands principes de leur morale. Et quoi qu'on ait averti l'Eglise que c'est de là qu'est né le péché philosophique dont tout le monde à tant d'horreur ; on n'y a pas fait assez de reflexion, & on s'est contenté à Rome de condamner ce dernier dogme qui avoit fait plus de bruit, sans en condamner le principe. Ainsi, Monsieur, nous ne voions pas encore que *tout l'Eglise se soit soulevée* contre ce que vous jugez digne de ses anathèmes. Mais puisque Dieu vous a fait connoître combien cette opinion est méchante, ne seroit-il pas digne de votre zèle d'employer tout ce qui pourroit être en votre pouvoir pour en arrêter le cours, afin d'ôter aux ennemis de l'Eglise que Dieu vous fait la grace de défendre avec tant de succès, les occasion

198 CCCCLXXXVIII. Lettre de M. Arn.
qu'ils en pourroient prendre pour la décrier, &
on y laissoit regner une si pernicieuse doctrine.

Vous ne feriez en cela que vous suivre vous-même, si ce qu'on nous a dit est vrai; car on nous a assuré qu'ayant appris qu'on avoit soutenu publiquement au Pont-à-Mousson cette erreur impie, que l'homme n'est point obligé d'aimer Dieu comme sa dernière fin, ni au commencement ni dans le cours de sa vie morale; vous en fûtes tellement frappé, que ce que vous en dites au Roi & au P. Confesseur fut cause que par un ordre exprès de la Cour, elle fut censurée dans le lieu même où elle avoit été soutenue, quoi qu'on n'en n'eût pu obtenir aucun desaveu par toutes les plaintes qu'on en avoit faites auparavant dans la province. Ce ne seroit pas un moindre service que vous rendriez à l'Eglise, si vous pouviez faire sentir à ceux qui ont beaucoup de pouvoir dans la Compagnie où s'enseigne touchant *le defaut d'attention*, ce que vous ne pouvez souffrir, qu'ils se font beaucoup de tort aussi bien qu'à la vérité, de laisser établir dans leurs écoles une maxime si propre à excuser les plus grands péchés, & à faire croire aux libertins, que plus ils auront étouffé en eux tout sentiment de Dieu & d'honnêteté, moins ils commettront de crimes pour lesquels Dieu les puisse damner. Rien n'est plus beau, ni plus folide, ni plus touchant que ce qu'on dit sur cela dans la 4. Provinciale.

Cela me fait souvenir de ce que disent les Pères, qu'il y a un talent dont on peut souvent avoir un grand compte à rendre à Dieu; c'est celui qu'ils appellent *talentum familiaritatis*. J'aurois bien des choses à vous en dire; mais cela m'engageroit dans un trop long discours. Permettez moi donc seulement de vous demander,

Mon-

Monsieur , si travaillant pour l'Eglise , vous n'avez pas le pouvoir de faire venir par les voies publiques tous les livres nouveaux qui vous peuvent être nécessaires , sans qu'ils soient arrêtés aux Douanes . Si cela étoit , en me marquant ce qu'il faudroit faire pour vous les addresser sûrement , je pourrois vous en envoier que vous seriez peut-être bien aise de voir . En cas , Monsieur , que vous voulussiez me faire l'honneur de m'écrire sur les difficultés que je vous ai proposées , & sur ce dernier article , vous n'auriez qu'à faire donner votre lettre à M. de Pomponne ou à M. Daurat conseiller de la grand^e Chambre . L'un ou l'autre le feroit donner à des personnes qui auroient soin de me la faire tenir . Je suis &c.

LETTRE CCCCLXXXIX.*

AM. DU VAUCEL. Il le prie de parler à M. le Cardinal le Camus de plusieurs points qu'il croioit être le sujet du voyage de M. Steyaert à Rome.

Vous apprendrez par la lettre de M. Hennébel le dessein qu'a pris le Docteur Steyaert d'aller à Rome . Ce ne peut être que pour tout brouiller & aparemment pour introduire la signature du Formulaire . Si M. le Cardinal le Camus est encore à Rome , quand cette lettre y arrivera , tâchez de lui faire comprendre que c'est une occasion de témoigner à Dieu la sincérité de son amour pour le bien & le repos de l'Eglise ; que ces sortes de signatures sans nécessité ne peuvent être qu'un prétexte de persécuter les plus gens de bien , ou un piège pour les

I 4 foij.

* 17. Août 1691.

200 CCCCLXXXIX. Lettre de M. Arn.
foibles qui le feront contre leur conscience , ou
la chose du monde la plus inutile pour ceux qui
se sont mis dans l'esprit , comme avoit fait M.
de sainte Beuve & plusieurs autres , que quoique
l'on signe , on ne s'engage à rien à l'égard des
faits : mais que ce qui arrivera de là est que l'on
disputera jusqu'à la fin du monde ; quel est ce
sens de Jansenius dans lequel ces propositions
ont été condamnées selon la Constitution d'A-
lexandre VII. & son Formulaire , & que les
Jesuites en prendront sujet de traiter d'héreti-
ques tous ceux qui soutiendront la vraie grace
de J. C. efficace par elle-même , en disant com-
me ils ont déjà commencé de faire , que Janse-
nius n'a enseigné que cela , & que c'est par con-
sequant ce que le Pape a condamné d'herésie.
Un Cardinal de si grande réputation ne repon-
dra-t-il point à Dieu , s'il manque d'employer
tout ce qu'elle lui peut donner de crédit pour
empêcher de si grands maux ? Vous recevrez
aujourd'hui un mémoire sur ce sujet , qui est
fort beau , & qui le pourroit toucher si on lui
faisoit lire.

Une autre chose que M. Steyaert pourra
faire à Rome , sera de faire confirmer les
défenses de lire l'Ecriture sainte en langue vul-
gaire . Mais c'est sur quoi je ne suis pas moins
persuadé que ce Cardinal seroit obligé de s'em-
ployer pour faire déclarer que ces défenses ont
pu autrefois être faites avec raison ; mais que la
disposition des fidèles est tellement changée , que
ce que l'on craignoit de cette lecture n'est plus à
craindre présentement , comme on le fait voir
dans les Difficultés , qui ont mis ce me semble
cette matière dans un si grand jour , qu'il ne
peut y avoir qu'un entêtement deraisonnable
qui empêche qu'on ne s'y rende . Mais ce seroit
toute

toute autre chose, si cela étoit apuié par un Cardinal si habile & si pieux.

Je voudrois sur tout qu'on lui fit bien considerer ce qui est representé très-sincèrement dans les Notes sur la lettre*, qui est le grand fruit pour la pieté, qu'ont fait & que font tous les jours ceux que l'on tâche d'accabler. C'est la marque que donne J. C. des bons & des mauvais ouvriers ; à fructibus eorum cognoscetis eos.

Vous verrez bien par la lettre de M. Hennebel que nous ayant envoié leur Reponse manuscrite, nous n'avions pas aprouvé qu'ils y parlaient si foiblement de la lecture de l'Ecriture sainte.

LETTRE CCCCXC. †

A MADAME DE FONTPERTUIS. Pour lui permettre d'assister une pauvre Dame de ses derniers, & l'engager à lui procurer d'autres assistances de la part de ses amis.

JE ne vous écrits que pour la charité que vous me proposez de faire. Je vous écrirai dans un jour ou deux sur le reste de votre lettre. Je trouve très-bon que vous preniez de la caisse cette somme de 200. liv. pour la prêter à cette Dame ‡ si affligée. Je voudrois de bon cœur être en état de la lui pouvoir donner tout à fait. Je le ferois volontiers. Mais si elle étoit encore dans la même extremité où je sai qu'elle a été souvent, ne pouriez-vous point proposer à votre bon ami, qu'aitant présentement un si grand besoin que

I S Dieu

* De M. Steyaert. C'est un écrit Latin,

† 24. Août 1691.

‡ Mad. de S. Laurent,

Dieu lui donne , c'est-à-dire , qu'il l'assiste de ses graces qui lui sont si nécessaires pour se bien conduire dans le poste où il vient d'être élevé , rien ne peut plus servir à l'y engager , que de pratiquer cette parole de l'Evangile : *Date , & dabitur vobis.* Je ne dis pas cela pour me décharger sur lui du prêt que l'on me demande , à Dieu ne plaise que je veuille quitter à un autre cette petite charité ; mais afin qu'elle en pût tirer quelque assistance plus considérable . Souvenez vous de ce que disent les S.S. PP. qu'un des talens dont Dieu nous demandera compte si nous negligeons de le faire profiter , est celui qu'ils appellent *Talentum familiaritatis* ; quand on a beaucoup de familiarité avec les personnes riches , & qu'on n'a pas soin de les porter à faire de bonnes œuvres pour le soulagement du prochain , lors sur tout qu'il se rencontre des occasions singulieres , où nous sommes assurés que les charités seroient très-bien employées .

LETTRÉ CCCCXCI.*

À MADAME DE FONTPERTUIS. Sur la
fourberie de Douai.

JE ne suis pas d'humeur à désirer qu'on s'emploie pour moi , lorsqu'il n'y va que mon intérêt . Vous savez ce que je vous en ai écrit . Mais je ne sai si l'honneur de M. de Pomponne n'est point engagé à ne pas souffrir qu'on ait imprimé à Paris un libelle très emporté où on a fait entrer mon nom qui est le sien , lorsque toute la part que j'ai au sujet des invectives envenimées de cet Auteur , qu'on croit être le P.

Tel-

29. Août 1691.

Tellier, est que par une insigne fourberie, ils ont écrit sous mon nom à ceux qu'ils déchirent dans ce libelle plusieurs lettres pleines de mensonges & de faussetés, comme on a vu dans ma *Plainte à M. l'Evêque d'Arras*. Ce libelle avoit déjà paru sous ce titre, *Lettre à un Docteur de Douai sur les affaires de son Université*. Depuis la découverte de leur fourberie ils l'avoient supprimé, & on mandoit de ces paix-là qu'on n'en pouvoit plus trouver ni pour or ni pour argent. Mais comme ils croient que cela n'est pas si connu à Paris, ils l'y ont fait réimprimer sous ce nouveau titre : *Secrets du parti de M. Arnauld découverts depuis peu*. Ces secrets sont, comme il est marqué dès la première page, qu'on veut ruiner la Religion, & bâtir une nouvelle Eglise sur les ruines de la véritable. Je ne connois en aucune maniere ceux à qui ils imputent ces desseins horribles. Et c'est pourquoi aussi ils ne m'avoient pas seulement nommé dans la première édition de ce libelle. Et maintenant que toute la terre fait que c'est un faux Arnauld qu'ils ont engagé dans cette intrigue, & qu'il n'y a personne qui n'ait de l'horreur de cette friponnerie, ils me mettent malgré que j'en aie à la tête de ce parti, à qui ils attribuent les desseins les plus impies qui se puissent imaginer. Faites voir, je vous prie, ce que j'en ai rapporté dans la page 10. de la Plainte. Le Roi est trop équitable pour ne pas trouver bon qu'on se plaigne d'une calomnie si noire & si insolente dont la tache peut rejoaillir sur toute notre famille. Peut-être aussi que M. d'Arras s'étonnera que je sois si abandonné de tous mes proches, qu'il ne s'en trouve aucun qui veuille prendre la peine de lui écrire pour le presser de me rendre la justice que je lui ai demandée.

Mais pour moi je remets le tout entre les mains de Dieu , & ne me mets guere en peine de ce qui en arrivera. Je suis tout à vous , ma très-chère Sœur. Je suis en peine du cher enfant. N'en avez-vous point de nouvelles ?

LETTRÉ CCCCXCII.*

AMADAME DE FONTPERTUIS. Sur le desir qu'il avoit que M. de Pomponne fit élever chrétiennement ses enfans.

CE que vous me mandez des dispositions de votre ami touchant la chere enfant dont vous m'avez dit tant de bien , m'est un grand sujet de joie. Quelque pieté que les Peres & les Meres croient avoir , ils ont lieu d'apprehender que ce ne soit pas grand' chose devant Dieu , s'ils ne sentent en eux une résolution effective de satisfaire à leurs devoirs,dont un des principaux est de s'appliquer sérieusement à élever leurs enfans , comme dit S. Paul , dans la foi , dans la charité , dans la sainteté , & dans une vie bien reglée ; & c'est à quoi cet Apôtre semble attacher le salut des personnes mariées. Je suis donc aussi édifié que vous , de ce que l'embaras des choses du monde , inseparable des grands emplois , n'a point diminué dans votre ami le soin de travailler de tout son pouvoir à ce que les bonnes semences que Dieu paroît avoir mises dans l'esprit & dans le cœur de sa jeune fille † soient tellement cultivées , qu'en quelque condition que N. S. l'appelle , elle puisse être un mode-

* 6. Septembre 1691.

† Mademoiselle de Pomponne , maintenant Madame de Torci .

modele de sagesse & de vertu , non seulement selon les idées que le monde en a , mais selon que ces qualités se doivent trouver en une vraie & parfaite chrétienne. Il ne pouvoit avoir une meilleure vûe pour cela , que de chercher pour mettre auprès d'elle une personne capable de l'entretenir dans la pieté par une conduite aussi douce que vigilante. Et Dieu vous a bien inspiré de jeter les yeux sur Mademoiselle **. Car il seroit assûrement difficile d'en trouver une plus propre. Ce qui est à craindre est qu'elle n'ait de la peine à s'engager dans un emploi où sa propre expérience lui a fait peut-être rencontrer bien des difficultés & des croix. Mais ce ne seroit pas une raison à un chrétien de refuser un engagement où l'on pourroit beaucoup servir Dieu. Il y a des croix par tout , & loin que nous les devions fuir , J. C. nous avertit qu'il faut porter sa croix tous les jours pour être ses disciples. Il faut craindre la présomption qui fait entreprendre plus qu'on ne peut ; mais il faut craindre aussi la paresse , qui fait enfouir le talent qu'on a reçu du Seigneur au lieu de le faire profiter. On ne doit pas courir quand on n'est pas appellé ; mais il ne faut pas aussi imiter Jonas , qui s'enfuit pour ne pas aller où Dieu l'appelloit. Je ne doute point qu'elle n'ait encore la même confiance en moi , qu'elle a eue autrefois. Je vous prie donc de lui dire de ma part , que la vûe si desinteressée & si chrétienne qui la fait rechercher pour une si bonne œuvre , me paroît être une des meilleures marques de la vocation de Dieu qu'elle pourroit souhaitter. Je suis &c.

LETTRE CCCCXCIII.*

AMADAME DE FONTPERTUIS. Pour la
prier d'engager M. de Pomponne à faire des
charités dans la vue d'obtenir la bénédiction
de Dieu sur ses enfans.

C'est tout de bon que je vous ai témoigné
avoir beaucoup de joie de ce que vous m'a-
vez mandé. Mais ayant un si grand désir de faire
de cette enfant une véritable chrétienne, ne
pense-t-on point à cette parole de S. Paul : Que
celui qui plante n'est rien, non plus que celui
qui arrose, mais que c'est Dieu qui donne l'a-
croissement ? Et si on en est bien persuadé,
pourquoi ne songe-t-on point que ce que l'on
doit ajouter à tout ce que l'on fait, qui est très
bon, est d'attirer la bénédiction de Dieu sur un
dessein si chrétien, en pratiquant cette parole
si courte & si efficace : *Date, & dabitur vobis?*
On fait des vœux de grande dépense pour ob-
tenir de Dieu la guérison d'une personne malade
qu'on aime beaucoup : d'où vient qu'on ne
s'avise point d'en faire pour obtenir une aussi
grande grâce qu'est celle qui est nécessaire pour
préserver une jeune personne de la corruption
du monde en vivant au milieu du monde ? Ce
vœu que je voudrois que l'on fît, ne seroit
point de faire dire des messes, ou de donner à
des Eglises des choses de prix, mais d'assister
les membres de J. C. réduits à de grandes misé-
res, comme est la personne qui a prié qu'on lui
prêtât ce que je voudrois de tout mon cœur lui
avoir pu donné. Que seroit-ce à des person-
nes

* 6. Septembre 1691.

nes qui ont de si grands biens , que de promettre à Dieu de l'engager à benir ce qu'on entreprend , de donner tous les ans pendant un certain tems vingt pistoles à une personne de condition qui a beaucoup de pieté , veuve d'un gentilhomme , qui a beaucoup contribué à la paix de l'Eglise par un voyage qu'il fit à Alet exprès pour cela , en étant prié par nos amis , & laquelle est présentement , comme vous le favez bien , dans une extrême nécessité ?

S. Thomas dit que c'est trop peu pour les chrétiens de donner aux pauvres la dixième partie de leur revenu , à quoi les Juifs étoient obligés . Cependant on se contenteroit que les chrétiens le fissent présentement ; & rien n'est plus avantageux que de leur en faire prendre la resolution . Car quand cela est une fois fait , on n'a plus de peine à leur proposer des charités qui n'excedent pas cette dixme ; parce qu'ils ne se regardent plus que comme en étant les distributeurs . Comme l'aumône proportionnée au bien que Dieu nous a donné , est de precepte & non seulement de conseil , je ne sai si Dieu recevera pour excuse de dire , comme fit Adam : *Mulier quam dedisti mihi sociam &c.* Pour être véritablement religieux , il ne suffit pas , selon S. Jacque , de se conserver de la corruption du monde ; il faut aussi assister le prochain dans ses besoins . Ce sont les deux parties de la justice chretienne , & l'une sans l'autre ne sauve pas : *Visitare pupillos & viduas in tribulatione eorum* , ce qui comprend toutes les œuvres de charité , *immaculatum se custodire ab hoc saculo.* Je suis &c.

LETTRE CCCCXCIV.*

*AM. DU VAUCEL. Sur son retour en France ;
O que l'on disoit qu'il devoit étre lui même ra-
pellé à Paris ; & les Filles de l'Enfance.*

Il m'est venu ce matin une pensée d'écrire au bon Cardinal. Cela m'a pris tout mon tems. Et ainsi il ne m'en restera guere pour vous dire ma pensée sur ce que vous me mandez. Vous faites fort bien de ne point faire d'instances particulières sur votre retour. Et nous vous trouverions bien à dire si vous n'étiez plus en un lieu où vous rendez de si grands services à la vérité & à l'Eglise. Et si la Cour veut que vous en sortiez, vous aurez bien de la peine à vous en défendre, car vous n'aurez pas un Pape qui vous veuille prendre sous sa protection, comme auroit pu faire Innocent XI. Cependant je ne crois pas que si vous sortiez ensuite & en vertu de l'acommodement, il y eût à craindre que l'on vous fit rien étant en France, à moins qu'on n'en prît quelque nouveau prétexte, outre qu'il y a des Evêques qui seroient peut-être bien aises de se servir de vous. Il me semble même que notre bon Cardinal devoit être de ceux-là.

Je ne sai pas d'où peut être venue la nouvelle que debitent les Cardinaux François, que j'ai été rappelé par un ordre exprès du Roi. Car il n'y a pas l'ombre de cela dans tout ce qu'on nous mande de Paris. Et dans la vérité je serois assez empêché si cela étoit. Car on voudroit fans doute que je visse M. de Paris, & comment le voir après tout ce qui s'est passé ? Je suis

* 14. Septembre 1691.

Suis l'homme du monde qui se peut le moins contraindre & dire de bouche ce que je n'ai point dans le cœur. Vous n'auriez pas cet embarras là. Car ce Prelat n'a rien fait de particulier contre vous, ni vous contre lui. Mais j'abandonne tout à Dieu sans faire aucun pas pour avoir la liberté de m'en retourner.

Il est bien étrange que dans le projet d'accommodement, on ne dise pas un seul mot des Filles de l'Enfance. Est-ce que le Cardinal le Camus ne se croit point obligé d'en dire quelque chose? Pourquoi aussi ne tirer que quelques personnes de l'arrêt de Peissunnel, & le laisser subsister pour tant d'autres si injustement accablés?

LE T T R E CCCC XCV.*

AM. DODART. Sur le système de M. Nicolle touchant la grace generale.

J'AI enfin reçu la lettre dont vous m'aviez écrit. Je pense avoir deviné de qui elle est. C'est une personne & que j'estime & que j'aime. Je n'ai pas été trop surpris de ce qu'il s'est laissé emporter par ce que le système a d'éblouissant. Mais je l'ai été beaucoup de ce qu'il a pu se persuader que si je m'appliquois à étudier cette matière, je pourrois entrer dans ces mêmes pensées & y faire entrer les autres. Car j'ai regardé cela comme si quelqu'un me disoit:

Appliquez vous à la Géometrie à quelques heures perdues, afin que vous en fassiez de nouveaux Elemens tout contraires à ceux que vous avez donnés au public. Et pour vous montrer,

que

* 26. Septembre 1691.

210 CCCCXCVI. Lettre de M. Arnauld
que c'est le sentiment que je dois avoir selon
les deux écrits que j'ai faits sur ce sujet, je crois
que l'on peut réduire le système à cette propo-
sition : Le viollement d'un commandement de
Dieu ne seroit point imputé à péché, si celui
qui le viole, ne recevoit de Dieu une grace ac-
tuelle, qui éclairant son entendement & tou-
chant sa volonté, lui auroit donné un pouvoir
suffisant *Thomisticè* pour ne le point violer. Or
je suis persuadé qu'on ne sauroit demeurer d'accord de cette proposition, qu'on ne soit obligé
d'avouer qu'il se commet une infinité de péchés
énormes contre la loi naturelle, qui ne sont
que des péchés materiels, & d'autres qui ne
sont au plus que des péchés Philosophiques :
ce qui me paroît la plus horrible chose du
monde, & la plus contraire à l'Ecriture & à la
doctrine de S. Augustin. Je ne pensois pas vous
en tant dire ; car je suis résolu pour quoique
ce soit, de ne me point détourner de ce que je
fais présentement.

LETTRE CCCCXCVI.*

A M. DU VAUCEL. Sur le voyage du Docteur
Steyaert à Rome ; un memoire contre la signa-
ture du Formulaire ; la Regale ; les 4. Arti-
cles du Clergé ; l'affaire du Docteur Martin ;
un Decret des Capucins ; & un Memoire pre-
senté par l'Abesse des Conceptionnistes.

Vous direz ce que vous voudrez du voyage
du Docteur Steyaert. On le connoit mieux
que vous. Et on a bien plus à craindre qu'il ne
fasse du mal, qu'il n'y a lieu d'espérer qu'il fas-
se

* 28. Septembre 1691.

se du bien. On n'a pas besoin de lui pour soutenir la grace efficace. C'est tout le bien qu'on en pourroit esperer. Mais s'étant declaré sur le fait de Jansenius, il sera peut-être bien aise qu'on introduise la signature du formulaire, à quoi il n'auroit nulle peine, parce que cela en pourroit faire à ceux qu'il n'aime pas. Il a été poussé d'une terrible maniere sur la lecture de l'Ecriture Sainte. Se trouvant dans l'impuissance de repondre, il s'en croiroit dispense, s'il pouvoit faire ensorte qu'on se declarât à Rome pour lui, en confirmant de nouveau la 4. Regle de l'*Index*: ce qui seroit un des plus grands maux que l'on peut faire à l'Eglise, quoiqu'il paroisse par la réponse de M. le Cardinal le Camus à M. du Fresne*, qu'il n'en est pas autant touché qu'il le devroit être. Car suffit-il de dire que les Romains sont entêtés sur ce chapitre, & qu'ils en alleguent une très-méchante raison quand on leur en parle? En la place où il est, ne seroit-il point obligé de travailler à les faire revenir de cette erreur, qui met un si grand obstacle à la conversion des herétiques? Que ne le prenoit-il de ce côté-là; cela eût été sans replique. Pour venir au Docteur Steyaert, il n'est nullement propre à faire faire quelque chose de vigoureux contre les Molinistes, parce qu'il les craint & qu'il les menage, comme il a paru dans l'affaire de Mons.

Le memoire contre la signature est fort bien fait, à l'infalibilité près. L'Italien contre Crannenberg est tout à fait bon, si ce n'est qu'on insinue trop que ceux qui défendent Jansenius, se font trompés. Mais on peut dire que c'est en parlant selon la prévention où on est à Rome,

dont

* Le P. Quesnel.

212 *CCCCXCVI. Lettre de M. Arnauld*
dont cet Ecrit de Cranenberg devroit faire re-
venir les Dominicains , puisqu'ils voient l'a-
vantage que les Jesuites prennent quand on leur
avoue que les propositions ont été condamnées
dans le sens de Jansenius. Car cette majeure
étant accordée , il est très-difficile de se defen-
dre de cette mineure : or Jansenius n'a rien en-
seigné sur le sujet des cinq propositions , que la
doctrine de la grace efficace par elle même , &
de la predestination gratuite , ou ce qui est
nécessairement lié à ces deux dogmes. Je vous
ai déjà mandé que c'est ce qui avoit porté le P.
Contenson à parler assez nettement en faveur
de ceux qui ne sont pas persuadés que le Pape
Alexandre VII. ait bien entendu Jansenius.

Pour les differens entre les deux Cours , il me
semble qu'on s'y prend fort mal , & qu'on ca-
che au Roi ses veritables intérêts. Il n'y a d'im-
portant que les 4. Articles , & c'est sur quoi il
faudroit demeurer ferme , & ne ceder rien .
L'extention de la Regale est très-peu avantageu-
se au Roi , mais il n'y perdroit quoique ce soit
en cedant le pleno jure & d'autres choses sembla-
bles. Car il n'auroit pas moins de benefices à
donner , & la maniere dont il les donneroit
engageroit moins sa conscience. Il lui seroit
donc glorieux & devant Dieu & devant les
hommes , de se rendre facile sur ce point là ,
parce que ce seroit pour l'avantage de l'Eglise
qu'il quitteroit quelque chose de ses prétен-
tions : au lieu que se relachant sur les 4. Arti-
cles , c'est temoigner de la foiblesse où il de-
vroit avoir plus de fermeté , & ternir la gloire
qu'il se seroit acquise s'il avoit soutenu jusqu'au
bout la doctrine de l'Eglise Gallicane , qui est
celle des Conciles Généraux de Constance &
de Bâle , qui sont ceux dans ces derniers tems

qui

qui ont témoigné plus de zèle pour le rétablissement de la discipline de l'Eglise.

C'est une chose honteuse qu'il ne se trouve aucun Evêque qui représente ces choses au Roi. Car je suis persuadé qu'il les comprendroit fort bien si on l'en entretenoit serieusement & à fond. On lui feroit voir aisément que ce sera une tache à son regne, s'il donne quelque atteinte à ce qui a été établi par tout le Roiaume, parce que les Romains n'ont voulu s'accommoder avec lui qu'à ce prix là, & que cela ne lui sera guere moins honteux que l'abandonnement que fit François I. de la Pragmatique Sanction, afin que le Pape Leon X. ne le troublât pas dans la guerre qu'il vouloit faire en Italie, qui lui fut si malheureuse. On ne peut à Rome refuser des Bulles sur ce prétexte, que par une injustice visible. Car ils n'oseroient dire qu'il y ait rien dans ces quatre Articles qui soit contraire à la foi; & il faut qu'ils avouent que c'est la doctrine la plus autorisée dans le Roiaume, sur tout depuis le Concile de Constance, pour ce qui est de la faillibilité du Pape & son inferiorité aux Conciles Généraux. Et pour ce qui est du premier article, ils n'ont osé rien dire contre la censure de Santarel, faite par la Sorbonne en 1625. Pourquoi donc feroit-ce une exclusion à l'Episcopat, de s'être trouvé dans une assemblée où on a jugé à propos de se déclarer sur ces points de doctrine d'une maniere très-moderée?

Le sujet qu'on a eu de se plaindre de cette assemblée, est de ce qu'elle a fait sur la Regale, cette affaire étant dévolue au Pape par un appel légitime; & c'est sur quoi la Cour de Rome auroit sujet de demander, *ut res in integrum restituuerentur*. Qu'on traite donc sur cela, à la bonne

214 *CCCCXCVI. Lettre de M. Arnauld*
bonne heure, & qu'on leur accorde tout ce qu'ils
peuvent demander legitiment. Le Roi s'en
peut faire honneur, & il ne fera rien qui ne soit
digne de sa qualité de Fils ainé de l'Église. Il
n'en est pas de même de la doctrine des 4. Ar-
ticles. Il faut bien qu'il l'ait crue véritable,
l'ayant autorisée comme il a fait : & il n'a pas
sujet de s'en repentir. Ce n'est donc pas une ma-
tiere de traité, & c'est ce qui rend cet accom-
modement si difficile, parce que les Romains
ne veulent pas se contenter de paroles, & vou-
droient quelque chose dont ils puissent prendre
avantage pour faire valoir leurs prétentions, &
c'est ce qu'on a raison de ne leur vouloir pas
donner.

On auroit donc bien abregé ces negocia-
tions, si on avoit dit d'abord qu'il n'y avoit
rien à faire sur les 4. Articles ; que les croiant
vrais, on ne croit point les pouvoir aban-
donner, & que ce seroit inutilement qu'on
chercheroit des paroles ambiguës, dont on
voudroit ensuite titer avantage, ce qui ne
seroit à l'avenir qu'une matiere de dispute ;
mais que pour les autres points, on en traiteroit
fort sincèrement, & que l'on se rendroit à tout
ce qui seroit raisonnable. Et si les Romains s'é-
toient opiniâtres à vouloir qu'on les satisfît sur
une chose, dont ils n'ont point sujet de se plain-
dre, le Roi n'auroit eu qu'à leur signifier que
s'ils s'attachoient à cela pour ne point donner
de Bulles, il feroit assembler le Concile Natio-
nal pour délibérer ce qu'il auroit à faire. C'a-
uroit été le dernier remede ; mais les differens se
seroient terminés avant cela, si on leur avoit
fait perdre toute esperance de rien obtenir sur
le sujet des 4. Articles, pourvû qu'en même
tems on leur eût fait une satisfaction convena-
ble

ble sur les chefs où ils auroient eu un juste sujet de se plaindre.

La reprimande qu'on a faite à Martin l'Hibernois est très-jusfe en soi , mais n'avez-vous point admiré la politique des Romains , qui en ont pris occasion de rendre justiciables de l'Inquisition Romaine les personnes mêmes des Catholiques des Païs-bas , qui n'ont point voulu se soumettre au Tribunal de l'Inquisition ? C'est ce qu'ils font en menacant ledit Martin de châtiment exemplaire de la part du saint Office , s'il retomboit dans une pareille faute. Ils ont bien vu que personne ne s'en plaindroit ; parce que le parti de l'Archevêque n'oseroit le faire , n'espérant rien que de Rome , & que les autres ne le voudroient pas , parce qu'ils seroient bien aïses de la reprimande qu'on fait à Martin. Pour moi je ne me rejouis que mediocrement de ce qu'on fait de bien dans ce tribunal , & j'évite de m'en prevaloir , afin de ne pas donner lieu de m'opposer d'autres miserables choses qu'on y a faites , & qu'on y fait tous les jours.

J'ai vu les Notes sur le Décret des Capucins. J'en ai été satisfait , si ce n'est de la penultième , qui est de l'attrition. Je ne sais pourquoi on y a mis un assez pauvre Décret d'un Synode de Malines , pour la probabilité de la suffisance de l'attrition. Il auroit mieux valu mettre , que le Pape Alexandre VII. ayant permis de tenir l'une & l'autre des deux opinions , & celle qui demande de l'amour étant bien mieux appuyée , on ne voit pas comment on pourroit obliger tous les Religieux d'une Province , de tenir celle qui est bien moins conforme à l'esprit de la Loi nouvelle. Après quoi on pourroit mettre ce qui est dit dans les Notes , que dans la pratique on doit suivre la plus sûre , conformément

216 *CCCCXCVII.* Lettre de M. Arnauld
ment au Décret des 65. Propositions.

Je vous envoie un Mémoire de l'Abesse des Conceptionnistes, qui ne contient rien dont elle ne soit prête de faire serment. Il peut faire juger à tous les Cardinaux qui ont de la pieté, s'il est bon de laisser des Religieuses sous la conduite de telles gens. Appliquez-vous s'il vous plaît à cette affaire. Ce sera une très-bonne œuvre devant Dieu.

LET T R E CCCCXCVII.*

AMADAME DE FONTPERTUIS. Sur une aumône qu'il faisoit à une pauvre Demoiselle de la paroisse de S. Jacques du haut-pas à Paris.

P Réchant la charité aux autres, je n'en dois pas omettre une à laquelle il y a long-tems que je me suis engagé. C'est pour une pauvre Demoiselle qui est sous la conduite de M. le Curé de S. Jacques. Je lui donnois environ 100. livres par an. Madame de la Houssiae m'en avoit déchargé pendant quelque tems, au moins de la moitié : car je croi que c'étoit une autre personne qui paioit l'autre moitié. Cela alloit à 36. écus. Madame de la Houssiae me fit dire qu'elle ne pouvoit plus continuer cette charité. Et ainsi je la repris pour les 18. écus qu'elle paioit. Mais ayant appris qu'elle avoit de la peine à vivre, étant fort infirme, parce qu'outre sa nourriture il falloit qu'elle s'habillât & qu'elle païât le louage de sa chambre, je lui promis de lui donner outre ces 18. écus, un écu par mois. Mais elle dit qu'il s'en faut beaucoup qu'elle

* 30. Septembre 1691.

Docteur de Sorbonne.

217

qu'elle n'en ait été païée. Je vous prie, ma très-chère Sœur, d'écrire un mot sur cela à M. le Curé de S. Jacques, afin qu'il sache ce qu'on auroit manqué de lui paier de ces douze écus par an, & que je puisse satisfaire à cette dette. Car on doit, ce me semble, regarder comme dette ce qu'on a promis de donner à J. C. en la personne des pauvres. Il y a encore autre chose qui m'engagera à d'avantage : c'est qu'on dit que la personne qui lui donnoit dix-huit écus, n'est plus en état de les lui donner. Si cela est, il me semble que c'est Dieu qui m'engage encore à faire cette aumône. Il faura bien me le rendre au double.

LETTRE CCCCXCVIII.*

A M. DU VAUCEL. Sur l'accommodelement projeté entre les Cours de Rome & de France ; une Ordonnance de l'Evêque de Gand sur la lecture de l'Ecriture sainte ; la Regle de l'Index sur cette matière ; le remede à la corruption des mœurs selon un Jesuite ; les mauvaises affaires suscitées aux Gens de bien ; & le bruit de son rappel à Paris.

JE vous écrivis bien fortement par le dernier Ordinaire sur l'accommodelement des différens entre les deux Cours. Et je fis faire une copie de cet endroit, afin qu'il pût être montré au nouveau Ministre † quoique je n'espere pas que cela produise grand' chose. Il nous est tombé entre les mains un livre rimprimé en 1688. C'est l'histoire du differend entre le Pa-

Pc

* 5. Octobre 1691.

† M. de Pomponne,

Tome VI.

K

218 *CCCCXCVIII. Lettre de M. Arnauld*
pe & la Republique de Venise. Nous avons
admiré la fermeté de ce Senat , qui ne voulut
jamais , quoique très-pressé par le Roi de Fran-
ce & le Roi d'Espagne , rien accorder qui pût
sauver l'honneur du Pape , & faire croire que
la Republique eût eu tort en rien. Ils ne vou-
lurent jamais consentir que le Roi pût donner
parole au Pape , que les loix que le Pape leur
avoit voulu faire revoquer , demeureroient
sans exécution pendant le Traité , quelques sol-
licitations qu'on eût employées de la part de la
France & de la part de l'Espagne pour tirer
d'eux ce qui sembloit si peu de chose. C'est
donc avoir eu bien peu de soin de l'honneur
d'un Roi si puissant , dans une si bonne cause ,
que de lui avoir fait promettre qu'il ne presse-
ra point l'exécution de son Edit touchant les 4.
articles. On voit assez la cause d'une conduite
qui répond si peu à celle de S. M. dans ses au-
tres affaires , sans que j'aie besoin de vous la
marquer.

Je ne suis pas moins touché du tort que font
à l'Eglise & à la Religion ceux qui veulent em-
pêcher que les enfans de Dieu ne lisent ce que
le S. Esprit a fait écrire pour eux. Ce qui a re-
veillé mon zèle , est la nouvelle Ordonnance de
l'Evêque de Gand sur ce sujet , qu'on est assuré
qu'il n'a faite que par l'instigation de l'Inter-
nionce , sans qu'il en eût aucun sujet , puisqu'il
en a fait une semblable il n'y a que deux ans.
Je l'ai reçue , travaillant sur cette matière dans
une 8. Partie des Difficultés. Je pensois la re-
futer dans la suite , & je le ferai aussi. Mais
comme cela va lentement , l'impression s'en fa-
sant en Hollande , je ferai imprimer cette diffi-
culté à part , dès qu'elle sera achevée , ce qui
fera peut-être dès demain , afin que les bons
Paf-

Pasteurs du Diocèse de Gand aient de quoi se fortifier contre cette tentation , en faisant en sorte que ce nouveau Mandement demeure sans execution , comme tous les autres y sont demeurés jusqu'ici.

Vous me feriez grand plaisir , & vous rendriez un grand service à l'Eglise , si vous pouviez faire comprendre aux plus habiles des Cardinals , qu'ils ne pourroient rien faire de plus avantageux pour la Religion , que de disposer le Pape à expliquer la 4. Regle de l'*Index* , en declarant qu'on a eu sujet de le faire en ce tems-là , mais que par la misericorde de Dieu les Catholiques étant bien plus soumis à l'Eglise &c. il est juste de leur rendre leur ancienne liberté autorisée par tous les Peres. Rien ne leureroit plus glorieux que de sortir par là de cette méchante affaire , car ils ne sauroient empêcher que presque par tout on ne lise les versions de l'Ecriture nonobstant leur regle , & ils auront un grand compte à rendre à Dieu de ce qu'elle s'observe en Italie & en Espagne , parce que c'est peut-être ce qui est cause que les mœurs y sont si corrompues , & qu'il y a si peu de solide pieté.

Ce qui y peut encore contribuer , est qu'on ne fait presque ce que c'est que de differer l'absolution aux pécheurs les plus envieillis dans le péché. Sur quoi je me souviens que l'on m'a dit autrefois , que le Cardinal d'Arragon s'entretenant avec le P. Elizaldi Jesuite , & se plaignant de ce que les mœurs étoient si corrompues en Espagne , ce Jesuite dit qu'il ne trouvoit point de meilleur moyen de remedier à un si grand mal , que de faire pratiquer la doctrine du livre de la Frequent Communion , en le faisant imprimer ou en Latin , comme il l'étoit déjà , ou traduit en Espagnol. Mais ce qui m'a

220 *CCCCXCVIII.* Lettre de M. Arnauld
toujours fait plus de peine dans ces contesta-
tions, est qu'on ne met presque jamais en con-
sideration pour juger à qui on doit être plus fa-
vorable, qui sont ceux qui travaillent plus
solidement à faire vivre les hommes selon les
maximes de l'Evangile. Cela n'entre point dans
la balance, & c'est ce qui y devroit entrer plus
que toutes choses. Il n'y a jamais eu tant de pie-
té dans l'Université de Louvain, & jamais elle
ne fut plus mal à Rome, ni plus opprimée par
les Internonces. On vous mande la nouvelle en-
treprise de celui-ci contre la liberté de la Facul-
té étroite, quoique remplie de personnes qu'ils
y ont fait entrer par la même voie d'autorité &
de violence.

J'aprouve fort la resolution que vous avez
prise de vous tenir à l'écart & de n'entrer en
aucune negociation. J'en fais de même. Quel-
que bruit qu'on ait fait courir & à Paris & à
Rome, que j'étois rappelé, je ne me remue
point, & ne fais parler à qui que ce soit pour
mon retour. Ce que j'aimerois le mieux, seroit
d'y revenir *incognito* avec l'agrément du Roi.
Je serois delivré par là d'une infinité de visites
importunes, & de la nécessité de rendre visite
à M. de Paris, ce que je crains plus que le feu.
Il n'y a qu'une condition avec laquelle je me re-
soudrois de le voir. C'est qu'il fit rendre au P.
du Breuil la liberté qu'il a perdue pour moi. Je
vous supplie de recommander cette affaire à
Dieu & de m'en dire votre avis. Je suis tout à
vous.

LET-

LETTRE CCCCXCIX.*

A M. DU VAUCEL. Sur la défense des traductions des livres d'Eglise en langue vulgaire.

JE n'ai à répondre qu'à une vieille lettre du 7^e Avril, qui nous est revenue nous ne savons comment. Cela vous doit mettre en repos ; & vous n'avez plus besoin de faire d'enquêtes, puisqu'il paroît par là que c'est par hazard & non par malice que quelques lettres s'égarent. Vous me parlez dans cette lettre qu'on permet à Rome des Evangiles & des Epitres traduites en Italien. Je le savois bien. Mais je doute de ce que vous ajoutez : *Que vous ne doutez point qu'il n'y ait plusieurs livres de l'Office divin traduits en vulgaire, & que vous en pourrez faire la recherche.* Je crois que vous l'aurez faite en vain. Car je trouve dans la même page de l'*Index* : L'Office de l'Eglise & de la Vierge en Latin & en François &c, qui sont les heures de P. R. Et *Officio de la Beatissima Virgine transportato della lingua Latina all' Italiana dell' Abbate Philippo Maria Bonini.* Et M. de S. Amour nous assure dans son Journal, que les heures de P. R. ne furent mises dans l'*index* qu'à cause d'une Bulle de Pie V. qui défend tous les offices de la Vierge traduits en langue vulgaire, ce qui me paroît la plus étrange chose du monde, & que l'on peut moins soutenir contre les reproches des ennemis de l'Eglise. Est-ce qu'on ne reviendra jamais d'un entêtement si déraisonnable ?

K 3

Je

* 12. Octobre 1691.

Je vous ai mandé par le premier ordinaire que l'Evêque de Gand avoit défendu tout de nouveau la lecture de l'Ecriture Sainte , de la version de Mons & du Missel en Francois ; mais je ne vous avois pas fait remarquer qu'il a rapporté comme une fort belle chose toutes les grosses injures du Bref d'Alexandre VII. contre les traducteurs du Missel : *Ingenti cum animi nostri moerore percepimus quod quidam PERDITIONIS FILII in perniciem animarum novitatibus studentes ... in tantam vesaniam per venerint ut Missale Romanum &c.* Cela ne fait guere d'honneur au S. Siege. Et tout ce que l'on peut dire pour excuser un peu un emportement si injuste , est que le Cardinal Mazarin lui avoit fait croire que cette traduction n'avoit été faite que pour introduire l'usage de celebtrer la messe en Francois. On enjoint aussi dans cette nouvelle Ordonnance : *Ut in tantâ hodie librorum minimè approbatorum , atque ita suspectorum & passim nocivorum multitudine Decretis sedis Apostolica peculiäriter circa libros jam prohibitos aut prohibendos cum omni exactitudine obtemperent.*

Cela m'a fait croire que Dieu vouloit que je traitasse à fond cette matiere des livres defenus , n'y ayant rien , ce me semble , de plus préjudiciable à l'Eglise , que cette liberté que l'on prend à Rome de proscrire les meilleurs livres , quand elle est apuiée par des Docteurs & des Evêques qui prennent à tâche d'autoriser cette servitude , & de la pousser plus loin qu'on n'avoit jamais fait. On s'en pourra venger à Rome en defendant le livre où on ose parler contre ces defenses. Mais que faire ? Faut-il abandonner la verité parce qu'on ne la peut souffrir ? C'est alors au contraire qu'on la doit soutenir avec plus de zèle , pour éclairer ceux à qui

qui Dieu donnera des oreilles pour l'entendre, & pour rendre inexcusables ceux qui la rejettentront. Quand on aura fait comprendre à tous les gens d'esprit le mépris que l'on doit faire de la plupart de ces censures, peut-être que ces censeurs en deviendront plus retenus. Je pourrois bien prendre occasion de dire un mot du Decret d'Alexandre VIII. contre les 31. Propositions, & montrer les raisons qu'on a d'y avoir peu d'égard. Mandez m'en votre pensée. Car peut-être que je n'en ferai pas encore là quand je recevrai votre réponse. Je reprendrai quand cela sera fait, le 6. volume de la Morale Pratique.

LETTER D.*

A M. DODART. Pour l'engager à se servir des bonnes dispositions où le Roi sembloit être, pour lui représenter de quelle manière il devoit se conduire dans les Affaires de la Regale, des 4. Articles du Clergé, du prétendu Jansenisme & de la conversion des Huguenots.

JE n'ai jamais douté que le Roi ne fût disposé d'entendre la vérité, & j'ai toujours soutenu que ce qui se faisoit de violent sous son règne à l'égard des Ecclesiastiques maltraités sous prétexte du Jansenisme, ne lui devoit pas être attribué, mais à ceux qui l'approchoient, dont pas un n'avoit jamais eu la hardiesse de le détromper. Ce que vous me dites présentement de S. M. me fait louer Dieu de ses bonnes dispositions, mais quel bien en arrivera-t-il, si ses Ministres en qui il a confiance, & qu'il écouteroit favora-

K 4 ble-

* 12. Octobre 1691.

blement s'ils lui parloient , n'osent lui parler. Il est peut-être plus capable de faire du bien à l'Eglise que pas un de ses prédecesseurs , si on lui ouvroit les yeux sur de certaines choses qu'il ne peut pas savoir de lui même , & que Dieu lui feroit la grace d'embrasser si on les lui avoit représentées. Il faudroit lui faire comprendre qu'il a 4. affaires sur les bras à l'egard de l'Eglise , la Regale , les 4. articles du Clergé , le Jansenime , & la parfaite conversion des Huguenots : & lui faire bien remarquer en quoi sur chacun de ces choses sa gloire & sa conscience peuvent être engagées : Qu'elles sont engagées à l'egard de la premiere , en ce que dans le fond il n'avoit pas de droit à étendre la Regale & en ce qu'on lui a fait faire de très-grandes injustices dans le diocese de Pamiers : que cela le devoit porter à n'être pas difficile sur cet article ; que si on lui offre de lui laisser l'extension de la Regale , à condition qu'il cedera d'autres droits , comme *le pleno jure* & quelques autres choses pour recompenser l'Eglise , il doit s'y rendre : Que c'est tout le contraire à l'égard des 4. articles : qu'il doit demeurer ferme à n'en rien relâcher , & ôter aux Romains toute esperance qu'il en rabatte rien ; qu'il n'est point maître de la doctrine de l'Eglise Gallicane , & que ce n'est point une affaire qu'il puisse mettre en compromis. Vous pourrez voir un memoire que j'ai envoié sur cela à Madame de F. Il falloit remoigner sur cela une fermeté inflexible , & au contraire beaucoup de facilité sur la Regale. Si on avoit pris cette voie , l'accommodelement feroit peut-être fait présentement. Mais tant que les Romains espereront de pouvoir donner quelque atteinte aux 4. articles , on y trouvera toujours des difficultés insur-

surmontables. On cherchera des équivoques pour sauver la chevre & les choux, & il se passera des tems infinis à chicaner sur cela ; au lieu que si on ne leur offroit rien du tout, ils seroient obligés de se contenter de ce qu'on leur accorderoit sur la Regale. Et toute la satisfaction qu'on auroit à donner au Pape à l'égard de l'Assemblée de 1682. seroit de ce qu'elle auroit terminé l'affaire de la Regale qui étoit dévolue au S. Siege par un Appel legitime.

Pour la 3. affaire qui est le Jansenisme ; c'est sur quoi la conscience de S. M. est plus engagée par la faute de ceux qui ne lui ont jamais osé dire que ce n'est qu'un phantôme. Car d'autres surprenant sa religion, & animant son zèle contre une pretendue secte qui n'est qu'une chimère, lui ont fait abolir un institut * qui faisoit des fruits admirables ; chasser & emprisonner un très grand nombre de très bons Ecclesiastiques & très capables de servir l'Eglise, sans garder envers eux aucune forme de justice : ce qui n'est point permis aux Rois que dans des cas extraordinaires où il y va de la sûreté de leur Etat, ou de leur personne. Mais que , par exemple , sur la déposition d'un valet , que l'on fait être un fripon , on ait pris le Curé de Haluin , l'un des meilleurs Curés du Diocèse de Beauvais , qu'on l'ait retenu un an dans la Bastille avec beaucoup de dureté , & qu'après cela on l'ait relegué dans un séminaire à cent lieues de sa Cure , sans qu'il y ait eu aucune charge contre lui , c'est de quoi on ne croit pas que S. M. soit informée en particulier , mais dont Dieu ne laissera pas de lui demander compte , parce que tout cela ne se fait sous son nom &

K 5 par

* L'institut de l'Enfance.

226 D. Lettre de M. Arnauld

par ses ordres généraux , qu'à cause qu'il n'écoute sur les affaires de l'Eglise que deux personnes , qui lui devroient être suspectes pour beaucoup de raisons . On pourroit se servir avantageusement de l'affaire de Beauvais pour lui ouvrir les yeux .

Car si on avoit traité les 4. chanoines de cette Eglise , comme tant d'autres Ecclesiastiques que l'on retient en prison ou en exil pendant toute leur vie , sans leur avoir jamais donné aucun lieu de se justifier de ce dont on les accusoit , ils seroient encore prisonniers . Mais parce qu'on a examiné leur accusateur , ce qu'on n'a point fait aux autres , ils se sont trouvés si innocens , & leur accusateur si coupable , que S. M. n'a pas cru en conscience lui pouvoir faire grace , quelques prières que lui en aient faites les accusés . Qu'il seroit aisè de faire comprendre à S. M. si quelqu'un de ses Ministres lui faisoit faire reflexion sur une exemple si memoriable , qu'il en seroit de même de beaucoup d'autres , si on leur faisoit la même justice qu'on a fait à ceux là , & qu'ils se trouveroient innocens ! Que ce seroit donc une action digne de la pieté du Roi & de sa justice , de se faire donner une liste de tous ceux qui sont relégués ou emprisonnés pour ces sortes d'affaires , & de nommer des gens de bien , ou d'entre les Prelats , ou de son Conseil , pour s'informer des causes de leur emprisonnement ou de leur exil , afin de savoir de quoi on les accuse , pour pouvoir juger s'il y a eu raison de les traiter de la sorte ! Car assurément Dieu seroit offendré , & ce seroit une tache au regne de S. M. si c'étoit sans sujet qu'on les eût traités de la sorte , sans qu'ils voient aucune fin à l'état où on les a réduits .

Pour

Pour la 4. affaire qui est la parfaite conversion des Huguenots , elle a beaucoup de liaison avec la troisième. Il ne

La suite de cette Lettre manque.

LETTER DI.*

A M. DU VAUCEL. Sur l'accommodement proposé entre les Cours de France & de Rome ; l'intérêt que l'Empereur avoit de faire la paix avec la France & non avec le Turc ; les livres de Gassendi , de Descartes , de M. Huet , & de M. Regis sur la nouvelle Philosophie ; & ce qu'il en avoit écrit lui même depuis quelques années.

VOUS aurez vû ce que je vous ai mandé touchant l'accommodement : qu'il ne falloit donner aucune esperance qu'on se relachât touchant les 4. Articles ; & au contraire être assez facile touchant la Regale. Il y a 3. ou 4. jours que j'écrivis une grande lettre que l'on fera peut-être voir à quelques-uns des Ministres , où je disois la même chose & encore bien d'autres , dont il seroit bon que le Roi fut informé. Mais ne vous tromperiez-vous point quand vous dites qu'on ne veut point passer l'*omnia* , afin que ces mots *nulla & irrita* , ne s'entendent que des 4. Articles & non pas de la Regale ? Car assurément la raison voudroit que l'on dît tout l'opposé : afin que *nulla & irrita* ne s'entendent que de la Regale & non des 4. Articles. Et ce qui me fait croire que c'est l'intention de la France , est qu'on allegue sur cela la Bulle supprimée , où il

K 6 n^e

* 19. Octobre 1691.

n'étoit parlé, ce me semble, que des 4. Articles. A quoi donc cela reviendroit-il, si l'intention étoit que nulla & irrita, ne comprisent point la regale: Quoiqu'il en soit, c'est une grande foiblesse de se relâcher sur les 4. articles, & une grande imprudence d'avoir laissé les Romains dans l'espérance qu'ils obtiendroient quelque chose sur cela.

Si l'Empereur comprevoit bien ses veritables intérêts, il travaileroit bien plutôt à faire la paix avec la France qu'avec le Turc. Il n'y a rien à gagner pour lui dans la continuation de la guerre avec la France. Quand la paix avec le Turc lui en feroit tirer quelque avantage, ce qui est fort incertain, cela ne pourroit servir qu'à affermir le Prince d'Orange dans son injusite usurpation, au grand préjudice de la religion catholique, & à fortifier le parti des Protestans; ce qu'un Prince si religieux doit regarder comme un mal, & non pas comme un bien. Au lieu que si la paix étoit faite entre la France & la maison d'Autriche, & tous les Princes qui y voudroient entrer (à l'exclusion du P. d'Orange) l'Empereur pourroit être puissamment secouru par les Espagnols & par les Allemans, & être par là en état de faire de nouvelles conquêtes sur les Turcs, qui affermiroient celles qu'il a déjà faites, & qui le rendroient bien plus puissant que par tout ce qu'il pourroit espérer de la prétendue humiliation de la France, qui n'est pas une chose si facile que les alliés se l'étoient imaginée. J'ai supposé que cette paix se feroit sans terminer le différend entre le faux Roi d'Angleterre & le véritable, comme elle se fit à Munster entre la France & l'Empire sans que l'Espagne y fut comprise. Car j'avoue que cette paix feroit infaisable si on y mettoit pour condition, qu'que le P. d'Orange quitteroit les Roiaumes qu'il a usurpés, ou que le Roi renon-

ceroit au retablissement du véritable Roi d'Angleterre. Mais la paix se peut faire sans cela, comme elle se fit à Munster, ainsi que j'ai déjà dit, en laissant les François & les Espagnols se battre ensemble: c'est le meilleur conseil que l'on puisse donner à l'Empereur, & il ne doit point écouter ceux qui lui promettent de grands avantages, si étant en paix avec le Turc, il avoit sur le Rhin toutes les troupes qu'il a présentement en Hongrie. Il y a bien en cela de l'illusion.

1. Les Turcs sont fiers, & ne font guere de paix qui leur soit honteuse: or celle-ci ne sauroit être honorable à l'Empereur, qu'elle ne soit honteuse aux Turcs, parce qu'il faudra qu'ils lui cedent la Transsilvanie qu'ils ont donnée à Tekeli, & qu'ils rendent aux Polonois Kamiennieck & la Podolie qu'ils viennent de donner aux Moscovites par un nouveau Traité. Il y a peu d'apparence qu'on les reduise à cela.

2. Quand cette paix seroit faite, il ne s'ensuit pas qu'il fut facile à l'Empereur d'avoir sur le Rhin toutes les troupes qu'il a maintenant en Hongrie. Il faut de grands fons pour les entretenir; & c'est de quoi l'Empereur manque le plus. Cette paix ne lui en donnera pas. Ce pourra être le contraire. Car ses païs hereditaires tout épuisés qu'ils sont, font des efforts extraordinaires pour mettre l'Empereur en état de résister aux Turcs, de peur qu'étant foible, les Turcs ne reprennent ce qu'ils ont perdu, & viennent ensuite jusqu'à Vienne comme ils firent en 1683. Ce ne seroit plus la même chose s'ils n'avoient plus à craindre de ce côté là. Ils seroient bien plus froids à donner pour une guerre où la Religion a plus à perdre qu'à gagner, & où presque tout le profit, s'il y en avoit, reviendroit aux Protestans. Il n'aura plus d'argent à espérer du S. Siege. On n'est pas aussi assuré

que plusieurs des alliés ne se lassent d'une guerre qui leur est fort à charge , étant mangés par les armées lorsqu'elles sont en campagne , & par les quartiers d'hiver , lorsqu'elles n'y sont plus. Il est impossible que les Hollandois puissent soutenir long-tems une si horrible dépense. Tous les Catholiques pestent dans leur cœur contre cette maudite guerre , qui rend la populace Huguenote plus hardie contre eux. La disposition de la ville d'Amsterdam n'est que trop connue : on y boit assez publiquement la santé du Roi Jacques. On ne sait quel est le dessein de l'Evêque de Munster qui a une armée de vingt mille hommes , & que l'on dit qui montera jusqu'à 25. mille. Le Duc d'Hanover est aussi suspect aux alliés. Le nouveau Duc de Saxe a fait ses exercices à Paris , & on dit qu'on n'en est pas si assuré que de son Pere. Il n'y a guere de ligue qui ne se rompe par quelque endroit. Le Duc de Savoie se trouve-t-il bien d'y être entré ?

Pour passer à autre chose , je ne m'étonne pas de ce que l'on me mande de Naples , que de jeunes fous sont devenus Athées & Epicuriens par la lecture des œuvres de Gassendi. C'est ce qu'on en devoit attendre , sur tout si on considère ce qu'il a écrit contre la Metaphysique de M. Descartes , où il a emploie tout ce qu'il avoit d'esprit à detruire tout ce que M. Descartes avoit trouvé de plus fort pour prouver l'existence de Dieu & l'immortalité de notre ame. N'y a-t-il pas cependant de quoi admirer le grand jugement de MM. les Inquisiteurs de Rome , & le grand service qu'ils rendent à l'Eglise par leurs prohibitions ? Ils ont laissé toute liberté à ces jeunes gens de lire l'auteur qui detruit autant qu'il peut les preuves les plus solides de l'existence de Dieu & de l'immortalité

de l'ame (car il n'y a aucun des ouvrages de M. Gassendi qui soit dans l'*Index* :) mais il ne leur a pas été permis de lire celui qui les auroit persuadés de ces verités , pour peu qu'ils eussent l'esprit bien fait. Car les censeurs Romains ont eu soin de mettre dans leur *Index* : *Renati Descartes opera sequentia donec corrigantur. De primâ Philosophiâ in quâ Dei existentia , & anima humana à corpore distinctio demonstratur.* C'est pourquoi aussi ils n'auront garde d'y mettre le livre de M. Huet contre M. Descartes , où il veut d'une part que cette proposition ne soit pas claire & évidemment vraie : *Cogito , ergo sum ;* & il fait valoir de l'autre , autant qu'il peut , toutes les méchantes raisons des Epicuriens pour faire croire que notre ame est corporelle , & qu'elle n'est distinguée de ce que nous apellons notre corps , que comme un corps plus subtil , d'un corps plus grossier. Mais ils pourront bien pour agir conséquemment mettre dans leur *Index* la réponse que M. Regis vient de faire à ce livre de M. Huet , pour soutenir les démonstrations de M. Descartes contre les Sophistiques de son adversaire. Je ne saurois m'empêcher de vous mettre ici ce que je trouve dans un Ecrit fait * il y a 6. ou 7. ans sur ces preuves de M. Descartes.

Il y a des personnes de pieté qui croient qu'on doit regarder comme un effet singulier de la providence de Dieu ce qu'a écrit M. Descartes sur le sujet de notre ame , pour arrêter la pente effroyable que beaucoup de personnes de ces derniers tems semblent avoir à l'irreligion & au libertinage , par un moyen proportionné à leur disposition. Ce sont des gens qui ne veulent

rece-

* Par lui même.

recevoir que ce qui se peut connoître par la lumiere de la raison ; qui ont un entier éloignement de commencer par croire ; à qui tous ceux qui font profession de pieté sont suspects de foiblesse d'esprit ; & qui se ferment toute entrée à la religion , par la prévention où ils sont , & qui est en la plupart une suite de la corruption de leurs mœurs ; que ce qu'on dit d'une autre vie n'est que fable , & que tout meurt avec le corps. Il semble donc que ce qu'il y avoit de plus important pour lever le plus grand obstacle au salut de tous ces gens là , & pour empêcher que cette contagion ne se repande de plus en plus , étoit de les troubler dans leur faux repos , qui n'est appuyé que sur la persuasion où ils sont , qu'il y a de la foiblesse d'esprit à croire que notre ame survit notre corps. Or Dieu qui se fert comme il lui plaît de ses creatures , & qui cache par là les effets admirables de sa Providence , pouvoit-il mieux leur causer ce trouble si propre à les faire rentrer en eux-mêmes , qu'en suscitant un homme qui avoit toutes les qualités que ces sortes de gens pouvoient désirer pour rabatre leur présomption , & les forcer au moins d'entrer dans de justes défiances de leurs prétendues lumières , une grandeur d'esprit tout -à - fait extraordinaire dans les sciences les plus abstraites , une application à la seule philosophie , ce qui ne leur est point suspect , une profession ouverte de se dépouiller de tous les préjugés communs , ce qui est fort à leur goût , & qui par là même a trouvé moyen de convaincre les plus incredules , pourvû qu'ils veuillent seulement ouvrir les yeux à la lumiere qu'on leur présente , qu'il n'y a rien de plus contraire à la raison que de vouloir

loir que la dissolution de notre corps , qui n'est autre chose que le derangement de quelques parties de la matière qui le compose , soit l'extinction de notre ame. Et comment a-t-il trouvé cela ? En établissant par des principes clairs & uniquement fondés sur les notions naturelles , dont tout homme de bon sens doit convenir , que l'ame & le corps , c'est-à-dire ce qui pense & ce qui est étendu , sont deux substances tatalement distinctes ; de sorte qu'on ne sauroit concevoir ni que l'étendue soit une modification de la substance qui pense , ni que la pensée soit une modification de la substance étendue. Cela seul étant bien prouvé (comme il l'est très-bien dans les Méditations de M. Descartes) il n'y a point de libertin qui ait l'esprit juste , qui puisse demeurer persuadé que nos ames meurent avec nos corps. Car il n'y en a point qui ne demeure facilement d'accord que rien de ce qui est ne retourne dans le néant , & qu'ainsi ce qu'on appelle la mort de notre corps , ou la destruction de toute autre substance étendue , n'est autre chose que la dissolution ou le changement de quelques parties de la matière qui demeurent toujours dans la nature. Comme lorsqu'on brûle un morceau de bois , rien n'en perit ; mais la partie la plus subtile de ce qui étoit dans ce bois s'envole en fumée , la partie huileuse s'attache à la cheminée & s'appelle suie , & la plus terrestre demeure dans le foier , & s'appelle cendre. Ils ne peuvent donc pas s'imaginer que la substance qui pense puisse être réduite à rien , puisque les corps mêmes n'y sont pas réduits. Et il faut de plus qu'ils avouent que ce qu'on appelle destruction dans les corps ne lui sauroit convenir , puisqu'il ne peut y avoir ni de changement ,

234 DII. Lettre de M. Arnauld
ni de derangement de parties dans une substance qui n'en a point, telle qu'est une substance qui pense.

Aiant encore un peu de place je crois devoir ajouter ce qui suit. Un Disciple de M. Descartes nommé Regis s'avisa de l'abandonner dans la Metaphysique, en soutenant dans un placard, que si ce n'étoit la foi , on pourroit soutenir que la pensée n'est qu'une modification de la substance corporelle , ce qui favorise étrangement les Epicuriens , qui croient que notre ame est corporelle & mortelle. M. Descartes eut grande raison de refuter ce placard. Qu'ont fait nos Censeurs Romains? Ils n'ont rien dit du Placard , & ils en ont mis la Refutation dans l'Index : *Motæ in programma quoddam cum hoc titulo: Explicatio mentis humana;* c'est-à-dire , qu'ils ont permis qu'on avalât le poison , & qu'ils ont defendu qu'on prît l'antidote. Il est vrai que c'est *Donec corrigatur* : mais cela ne se pouvant pas faire , parce qu'ils ne disent point ce qu'il faut corriger , c'est la même chose que si un livre étoit defendu absolument.

LETTRÉ DII.*

A M. DU VAUCEL. Sur ce qu'il lui proposoit d'écrire à quelques Cardinaux , des éclaircissements qu'il lui demandoit touchant les livres defendus ; l'accommodement proposé entre Rome & la France ; & la difficulté qu'il y avoit à le rappeler de Rome.

D Es trois Cardinaux dont vous me parlez , il y en a deux certainement à qui je n'écrirai point. Ce n'est pas qu'ils n'aient quelque chose

* 26. Octobre 1691.

chose de bon ; mais ils ont aussi quelque chose de travers , dont je ne pourrois m'accommoder . On ne peut pas de plus se charger de tout . On n'acheveroit rien si on se laissoit trop facilement engager à entreprendre tout ce que l'on nous proposeroit de nouveau . Enfin je crois que pour ces deux Cardinaux on gagnera plus par la vive voix , que je ne pourrois faire par une lettre . Pour le 3. ce n'est pas de même . Je le crois capable d'entendre raison , & je le regarde comme le meilleur sujet de tous les Cardinaux Ultramontains . Il faudra donc penser à ce que vous proposez , & recommander cette affaire à Dieu . Mais si je lui écrivois , ce seroit pour lui représenter 4. ou 5. choses . 1. Qu'on devroit défendre les accusations vagues de Jansenisme . 2. Abolir la signature du Formulaire . 3. Laisser à tous les Catholiques la liberté de lire l'Ecriture Sainte en langue Vulgaire . 4. Aussi bien que le Missel traduit en François . 5. Et les autres Offices de l'Eglise . 6. Et ne point exiger une déférence aveugle pour tous les Decrets de l'Inquisition touchant la prohibition des livres . Cela me donne la pensée de ne point penser à cette lettre que vous ne m'aiez répondu à celle-ci , afin que je sache s'il est capable qu'on lui parle de tout cela .

Mais à propos de ces prohibitions de livres , je serois bien aise de savoir comment elles s'observent à Rome . Si les libraires ne peuvent avoir des livres defendus , ou s'ils en peuvent avoir , mais à condition qu'ils ne les vendront qu'à ceux qui leur apporteront une permission par écrit de les acheter . A quelle peine on condamneroit un libraire convaincu d'en avoir vendu à d'autres . Si on regarde comme un grand péché d'en avoir lu quelqu'un sans permission . Si ces per-

236 DII. Lettre de M. Arnauld
permissions s'obtiennent facilement & gratuitement. Enfin mandez moi s'il vous plaît, en quoi consiste la correction des contes de Bocace, sans laquelle il ne feroit pas permis de les lire. Car je trouve dans l'*Index*, *Bocacii Decades five novella centum, quandiu expurgata non fuerint.* Il me semble avoir oui dire qu'on y a laissé tout le libertinage, & qu'on en a seulement ôté les mots de *Moines* & de *Religieuses*. Je ferois bien aise d'être assuré de cela.

On vous envoiera la relation d'un procès qui ne fait pas avoir grande opinion du Cardinal de Fourbin. Cependant s'il est sincère, il prend fort bien l'affaire de l'accommodement, & il entre tout à fait dans la pensée que j'ai eue sur cela, dont je vous ai écrit deux fois; & il est louable de ne vouloir point passer ce que les autres avoient accordé trop facilement. Vos deux amis feront très-bien de l'affermir dans cette bonne resolution. Et comme on ne peut pas douter qu'il ne suive les instructions de la Cour, ce que j'ai écrit sur cela pour être vu par quelques-uns des Ministres, viendra bien à propos. La grande faute qu'on a faite, est de n'avoir pas d'abord ôté aux Romains toute espérance d'obtenir rien sur cela. On devroit parler des Filles de l'Enfance avant que l'accommodement soit conclu; car après on n'aura plus rien.

Nous avons bien pensé à ce que vous mandez, qu'il faudroit penser à vous chercher un Successeur au lieu où vous êtes; mais nous avons bien peur qu'on n'en puisse trouver de propre. Vous y avez rendu tant de services à Dieu & à la vérité depuis que vous y êtes, que n'y ayant guere d'apparence, que vous puissiez être en un autre lieu où vous en rendiez autant, nous doutons si ce n'est point la volonté de Dieu que vous

Docteur de Sorbonne. 237

vous y demeurez encore , à moins que l'on.
ne vous en chasse.

L E T T R E DIII.*

A M. DODART. Sur le livre latin de M.
Huet , De l'accord de la raison & de la foi ;
les mesures que l'on pouvoit prendre auprès du
Roi pour travailler à la paix de l'Eglise. La
Fourberie de Douay.

J E lus hier dans l'histoïre des ouvrages des Savans du mois de Juin , une chose qui m'a si fort touché que je ne puis m'empêcher de vous en décharger mon cœur. Si vous pouvez avoir cette histoïre , lisez la en l'art. 2. pag. 446. finon voiez le livre même dont il est parlé dans cet article intitulé, *Petri Danielis Huetii Abrincensis designati questiones de concordia rationis & fidei*. Si l'Auteur Protestant n'a point altéré ce qu'il rapporte de la 2. & de la 3. partie de ce livre , ce sont d'horribles choses & capables d'inspirer à de jeunes libertins , qu'il faut avoir une religion , mais qu'elles sont toutes bonnes ; & que le Paganisme même peut entrer en parallèle avec le Christianisme.

Pag. 451. Il met la religion chrétienne en comparaison avec le Paganisme , dans la vue de faire voir que ce qu'il y a d'incroyable & de rebutant dans le Christianisme l'est infinitement moins que la religion païenne , dont la raison pourtant ne laisseoit pas de s'accommorder &c.

Pag. 452. La difficulté roule sur les prodiges & sur les miracles du Vieux & du Nouveau Testament. Il semble qu'il suffit qu'ils soient rapportés dans l'Ecriture pour ne les pas contestez .

* 1. Novembre 1691.

238 DIII. Lettre de M. Arnauld
tenter, & qu'il importe peu de les accommo-
der à la raison. Cependant M. Huet montre que
selon les idées générales tous les faits sont pos-
sibles au jugement de la raison.

Pag. 453. Pour les miracles M. Huet se con-
tente de les mettre en parallèle avec ceux du
Paganisme.

Pag. 454. M. l'Evêque d'Avranches parcourt
tous les miracles de J. C. sur ce pied là. Si le
ciel allume un nouvel astre pour éclairer sa naî-
fance, s'il guérit les malades &c. les livres des
païens en fournissent autant, & les Idolâtres
sans s'amuser à disputer aux Chrétiens leurs
prodiges, en produissoient par milliers, & ga-
gnoient leur cause par le nombre.

Pag. 455. Le 3. livre regarde les préceptes &
les règles de bien vivre On ne fauroit dis-
convenir que la morale des sages du Paganisme
n'ait beaucoup de rapport à celle de l'Evangile.
Peut-être que l'humilité qui est le caractère
spécifique du chrétien, étoit la vettu qu'ils cul-
tivoient le moins....

Pag. 456. Cependant il y a de belles leçons
dans leurs ouvrages. Ce qu'on lui fait dire en-
suite fait voir que cet auteur connoît bien mal
ce que c'est que l'humilité chrétienne.

Je ne m'étonnerois pas de trouver ces choses
dans quelque ouvrage de la Mote le Vayer. Ses
discours sceptiques sous le nom d'*Horatius Tu-
bero*, ainsi que son livre *De la vertu des païens*,
font assez voir qu'il n'étoit pas chrétien; & ce-
pendant quelque avertissement que j'en eusse
donné je ne pus empêcher qu'il ne fut pris pour
Precepteur de Monsieur. (a) Est-ce qu'un sous
pré-

(a) Ce fut à cette occasion que M. Arnauld com-
posa le Traité qui a été publié en 1701. par M. Du-
pin, sous le titre, *De la nécessité de la foi en Jef. Ch.*

precepteur de Monseigneur le Dauphin ne vaudroit pas mieux , & qu'il auroit si peu de jugement que sans y penser il détruairoit sa propre religion , en emploiant tout ce qu'il a d'érudition à faire voir , que la raison ne s'accommodeit pas moins bien du Paganisme , qu'elle s'accommode du Christianisme ; & que c'est pour cette raison qu'il recommande la Philosophie des Sceptiques , qui lui est d'un grand secours pour avancer des paradoxes les plus ridicules , jusqu'à dire que cette proposition , *Je pense donc que je suis* , n'est pas évidemment vraie? Je m'imagine que si on avoit lu avec soin les autres ouvrages de cet auteur , on y trouveroit bien des folies & de méchantes choses. Mais je ne crois pas qu'il en ait jamais fait un si méchant que celui-ci , à en juger par l'extrait que j'en ai eu. Je vous prie de montrer cette lettre à des personnes capables d'être touchés de ces excès , comme à M. Nicole , à M. de Meaux &c. Pour moi j'en suis percé jusqu'au cœur ; & ce seroit une chose bien déplorable que l'on vit à Avranches ce que l'on vit au Mans * du tems du Cardinal Mazarin. On peut aussi remarquer ce qu'il dit dans son livre contre M. Descartes en la personne d'un Epicurien contre les preuves de l'immortalité de l'ame , qui peut venir d'un très méchant fond ou d'un travers d'esprit fort extraordinaire.

Je viens d'apprendre que ma grande lettre vous a été rendue. J'en étois en peine. Il m'a semblé qu'elle contenoit des choses fort importantes pour rendre la paix à l'Eglise ; ce qui seroit

* Cet Evêque du Mans declara en mourant qu'il n'avoit jamais cru en Dieu , & qu'il n'avoit jamais eu intention de consacrer des Prêtres.

240 D^{III}. Lettre de M. Arnauld
roit fort ais^e pourvu que ceux que tant de rai-
sons obligeroient de parler , ne demeurent pas
dans un silence dont je ne saurois croire que
Dieu ne leur demande un jour un grand comp-
te. Ils n'en auront jamais une plus belle occa-
sion que l'affaire de Beauvais , qui leur donne
lieu de repreſenter , qu'il y a bien des Eccleſiaſ-
tiques condamnés à un exil ou à une prison dont
on ne voit point de fin , qui pourroient être re-
connus aussi innocens que les accusés de Beau-
vais , si on leur faisoit la même justice , en exa-
minant juridiquement les causes qu'on a eues
de les traitter avec cette dureté ; ou s'il plaitoit
de commettre 10. ou 12. personnes d'entre ses
Ministres & les Prélats qui ne fussent point ſus-
pects à aucune des parties , pour favořir deux
choſes , l'une ſi le Jansenisme qu'on a pris pour
prétexte de ces vexations eſt une ſcēte réelle ,
ou ſi ce n'eſt qu'un phantôme ; l'autre ſi quand
on ſuppoſeroit que c'eſt quelque chose de réel ,
la maniere dont on s'y prend pour faire mal-
traitter ceux qu'on ſoupconne d'en être , ſans
leur donner aucun lieu de fe defendre contre
ceux qui les accusent , & ſans même qu'ils ſa-
chent de quoi on les accuse , n'eſt pas contraire
à tout droit divin & humain.

J'avois eu quelque pensée de prendre occa-
ſion de cette affaire de Beauvais , d'écrire à S.
M. pour lui repreſenter que ce qui a été cause
que ce calomniateur m'a fait entrer dans ſon in-
trigue , eſt qu'il s'eſt imaginé qu'on croiroit fa-
cilement tout ce qu'il diroit de moi , parce qu'il
a ſuppoſé qu'on me regardoit comme le chef
d'une ſcēte qu'on a rendue odieufe à S. M. par
la longue habitude qu'on a prise de la décrier
comme également ennemie de la Religion &
de l'Etat , & même de fa personne. On y au-
roit

roit pu faire aussi entrer l'affaire de Douai ; d'où j'aurois pu prendre sujet de la supplier de me donner des juges non suspects d'entre les Prélats & ses Ministres qui puissent écouter ceux qui auroient quelque chose à dire contre moi à l'égard de la Religion & de l'Etat. Mais de quelle maniere cela pourroit-il être ? En y donnant le nom de requête , S. M. ne trouveroit-elle point mauvais qu'elle fut imprimée ? Que si on craignoit que cela ne lui agréât pas , & que , quoique l'on fit , lettre ou requête , cela lui dût être présenté écrit à la main , le moyen de le lui faire tenir ? Et à quoi faut-il s'arrêter dans la conclusion , si c'étoit une requête ? C'est sur quoi j'aurois besoin de conseil .

Mais le nouvel incident de l'affaire de Douai , qui est que le Recteur des Jesuites de cette ville accusé par les Théologiens d'être auteur ou complice de la fourberie du faux Arnauld , est allé être Recteur à Liege pour éviter d'être condamné , me fait souhaitter de nouveau que quelqu'un eût la bonté de representer au Roi , que l'on veut par là empêcher la poursuite d'une affaire dont l'éclaircissement est très-important à mon honneur , parce que j'apprens qu'on fait toujours courir le bruit , qu'il n'y a point eu de fourberie dans cette affaire , & que c'est le vrai Arnauld qui a écrit toutes ces lettres ; qu'on la supplie donc de vouloir au moins faire donner ordre à M. de Bagnole d'interroger l'Abé de Boubaix qui est à Valenciennes , sur toutes les choses dont je vous ai parlé dans ma précédente. Rien ne seroit plus digne de la justice de S. M. de ne pas avoir moins de soin d'éclaircir cette affaire qu'elle en a pris pour éclaircir celle de Beauvais .

On vient de me faire voir ce que l'on dit dans
Tome VI.

le journal des Scavans de l'année passée du livre dont je vous ai parlé d'abord. Les choses y sont représentées d'une manière qu'elles ne paraissent pas si méchantes : & ainsi tâchez d'avoir le livre du Prelat & de le lire vous même avant que d'en parler à personne. Je suis tout à vous.

LETTER DIV.*

A M. DU VAUCEL. Sur le livre de M. Huet intitulé, De concordia rationis & fidei, l'exécution du calomniateur de Beauvais ; la Fourberie de Douai.

J' Ai été si choqué de l'extrait que nous lûmes hier dans l'histoire des ouvrages des Savans d'un livre de M. Huet intitulé, *De concordia rationis & fidei*, que je ne puis m'empêcher de vous en écrire ; parce que je sais que vous pourrez voir la même chose dans cette histoire que M. de Sebaste vous envoie. Lisez donc , je vous prie , dans celle du mois de Juin , depuis la pag. 451. jusqu'à la 457. Et je ne saurois croire que vous ne jugiez aussi bien que moi après l'avoir lu , que si l'extrait de ce livre est fidèle , il est difficile d'en faire un qui soit plus impie & plus capable de persuader aux jeunes libertins , qu'il faut avoir une religion , mais qu'elles sont toutes bonnes , & que le paganisme même peut entrer en comparaison avec le Christianisme . Remarquez sur tout ce qui est dans la 454. des miracles de J. C. comparés avec ceux des païens. Cela est horrible ; & sur tout cette fin ; que les livres

* 2. Novembre 1691.

livres du paganisme fournissoient autant de miracles qu'il y en a dans l'Evangile , & que les idolâtres , sans s'amuser à disputer aux chrétiens leurs drodiges , en produisoient par milliers , & gaignoient leur cause par le nombre . Ce livre de M. Huet étant en Latin , & ayant été publié dès l'année 1690. il est hors d'apparence qu'il ne soit pas à Rome . Tâchez donc de l'avoir & de le lire . Et si vous jugez comme moi après l'avoir lu , que ces impétés sont les mêmes dans le livre qu'elles paroissent dans l'extrait , je crois que vous seriez obligé en conscience d'en faire avertir les Cardinaux qui ont de la pieté , afin qu'on en donne avis au Pape , en lui représentant qu'il ne doit point souffrir qu'on donne des Bulles à un Ecrivain qui a fait un si méchant livre . C'est en ces occasions que les Papes feroient bien de tenir ferme à refuser des Bulles aux nommés par le Roi , & non pour s'être trouvé à une assemblée où on a proposé la doctrine de l'Eglise Gallicane touchant 3. ou 4. points fort importans ou pour avoir soutenu cette doctrine dans quelque ouvrage . C'est une pensée qui m'est venue dans l'esprit . Je vous la propose , & l'abandonne à ce que Dieu vous mettra au cœur .

Nous ne sommes point de votre avis touchant le calomniateur de Beauvais . Nous ne saurions trouver mauvais que le Roi ne lui ait point fait grâce , ou changé la peine de mort en une plus douce . Le crime étoit trop noir & trop horrible . Il en falloit faire un exemple , dont la rigueur ôtât l'envie à de méchans esprits d'entreprendre de perdre tant de gens de bien par de si abominables calomnies . Les conclusions du Procureur général de cette commission alloient plus loin . Il vouloit qu'on lui coupât le poing , & qu'on brûlât son corps après sa mort .

L 2 C'est

C'est une chose bien honteuse pour le Clergé qu'un Prêtre & Chanoine soit pendu: mais il est encore infiniment plus honteux qu'il se trouve des Prêtres qui deshonorent leur caractère par de si méchantes actions.

Il faut vous dire quelque chose de la suite de l'affaire de Douai. Les Théologiens poursuivent le P. Pajen Recteur des Jésuites devant M. d'Arras pour l'obliger de dire, de qui il a eu les lettres & les papiers qu'il ne nie pas qu'il n'ait eus. Ce Jésuite avoit répondu qu'il ne pouvoit dire en conscience de qui il les avoit eus. Les Théologiens ont représenté à M. d'Arras, que cette réponse étoit illusoire, & l'ont fait interroger de nouveau : & sa dernière réponse du 10. Octobre 1691. a été qu'il n'avoit rien à dire là dessus, ajoutant ou plutôt repétant en faveur des dits sieurs de Laleu & Rivette, qu'il fait sûrement que les originaux & papiers qu'ils paroissent rechercher avec tant d'empressement, sont en Cour ; que c'est de S. M. ou de ceux qu'Elle a bien voulu commettre à cette affaire, de qui ils pourront savoir tout ce qu'ils prétendent, & peut-être quelque chose de plus. A quoi a été mis pour Apostille : *Soit repliqué.* Mais les Jésuites ayant bien jugé que cette réponse étoit impertinente & insoutenable, parce que c'est de lui-même & non pas de S. M. ou de ceux qu'il auroit commis à cette affaire que l'on peut savoir de qui il a eu ces papiers, ils l'ont fait évader, & l'ont envoyé être Recteur à Liege. D'où on me mande qu'étant aux Chartreux sur ce qu'on lui faisoit reproche de cette affaire, il a eu l'effronterie de dire que tout ce que M. Arnauld a dit dans ses Plaintes est très-faux & plein de calomnies, & qu'on y verroit dans peu une réponse. J'ai cru qu'il étoit bon que vous fus-

suffisez cela, afin que vous puissiez faire connoître jusqu'où va l'impudence de ces gens-là.

P. S. Depuis vous avoir écrit du livre qui m'avoit tant choqué, on m'a fait voir ce qu'en dit le Journal des Savans de Paris qui tourne les choses d'une maniere qui n'est pas si choquante. Mais je vois aussi qu'on n'y a rien dit de la comparaison des miracles de J. C. avec ceux du Paganisme. Ainsi ne jugez point de ce livre par ce que j'en ai rapporté sur la foi du Protestant; mais tâchez d'avoir le livre, & jugez en par vous même.

LETTRE DV.*

A MADAME DE FONTPERTUIS. Sur l'æ mort de Madame de S. Laurent, à laquelle il avoit prêté quelque argent; la Fourberie de Douai; & la saisie de 1200. exemplaires d'un livre intitulé, Secrets du parti de M. Arnauld.

JE ne vous écris présentement, Ma très-chère Sœur, que pour vous donner avis, que j'ai enfin reçu de vos nouvelles. Je voudrois au moins que l'on profitât de cet exemple pour voir que les trop grandes précautions ne sont pas sans inconveniens. Vous m'aprenez la mort de la pauvre Madame de S. Laurent qui n'aura plus besoin qu'on l'assiste que par des prières. Il pourroit bien arriver de là que je perdrois mes deux cent livres : mais n'en soiez point en peine ; car je vous proteste que je suis dans la disposition de porter cette perte sans le moindre murmure, en conservant toujours dans mon cœur la joie d'avoir fait cette bonne œuvre, &c.

L 3

lat

4. Decembre 1691.

246 DVI. Lettre de M. Arnauld

la reconnoissance que j'en dois à Dieu qui saura bien me le rendre ou en ce monde ou en l'autre. Pour prêter chrétientement à de bonnes personnes qui ont un vrai besoin de ce qu'on leur prête, il le faut faire, ce me semble, dans une préparation d'esprit, que quoi qu'il arrive de la dette, on n'en soit point troublé. Autrement J. C. nous pourroit reprocher que nous ne valions pas mieux que les Pâtiens.

Né pouvez-vous point savoir quelle est la disposition de la Cour à l'égard de l'affaire de Douai? & quelle part ont les Ministres à ce que portoit une lettre que nous reçumes hier? (Hier au soir 30. Novembre on faisit 1200. exemplaires de la 3. édition des *Secrets du Parti de M. Arnauld*) si ce fut à cause de ces mots du Parti de M. Arnauld, ou à cause d'une longue lettre inserée dans l'Avertissement, où un inconnu se vante d'être le faux Arnauld, & de s'être découvert au Roi & aux Ministres, d'un certain air qu'il semble ne faire rien qu'avec l'approbation du Roi ou des Ministres. On ne nous mande rien de Paris qui nous puisse donner quelque lumiere sur cela. Je suis tout à vous

LETTRE DVI.*

À MADAME DE FONTPERTUIS. Sur les Memoires dont il a parlé dans les lettres précédentes, & qu'il auroit souhaité que l'on eut pu présenter au Roi; l'obligation où sont les riches de faire l'aumône.

CE que l'on nous a mandé de la saisie de deux cent exemplaires de la troisième édition des *Secrets du parti de M. Arnauld*, donne lieu de

* 5. Decembre 1691.

de croire que quelqu'un a parlé au Roi , & lui a fait comprendre l'injustice de cette affaire. Ne pourroit-on point aussi trouver quelqu'un qui lui representât qu'il seroit de la justice de faire examiner par des personnes definteressées ou d'entre ses Ministres ou d'entre les Prelats , si les prétextes qu'on a pris pour traiter si mal depuis quelque tems la Congregation de l'Oratoire , & principalement son General , sont bien fondés , ou si ce ne sont point de fausses accusations ? On lui pourroit faire mettre entre les mains un memoire qui l'instruiroit de tout. Il y a assez long-tems que j'ai écrit de fort grandes lettres à M. Dodart sur ces sortes de matieres ; il faudroit qu'il vous en donnât communication , afin que vous le puissiez faire voir à votre ami * sans l'obliger à rien qu'à y faire reflexion.

Je ne sai si vous aurez parlé de ce que je pense après l'Evangile , sur la nécessité qu'ont les riches de faire l'aumône. Il y a des choses sur cela à faire trembler dans le *Directeur Spirituel*. En effet , pour peu qu'on s'applique à considerer cette obligation , on est porté à se récrier avec les Apôtres : *Et quis poterit salvus esse ?* Je suis tout à vous.

* M. de Pomponne.

LETTRE DVII.*

AM. DU VAUCEL. Sur un avis qu'il lui donnoit de separer des Difficultés proposées &c. ce qui regardoit l'autorité de la Regle de l'Index touchant la lecture de l'Ecriture sainte; & sur les Conceptionistes de Liege.

Vous vous avisez bien tard de me proposer comme un avis important de separer du reste de l'ouvrage des Difficultés, comme j'en ai séparé la Dissertation touchant le M. S. de Cambrige, ce que j'ai à dire touchant l'autorité de la Regle de l'*Index*, qui défend la lecture de l'Ecriture sainte en langue vulgaire, & sur les prohibitions des livres. Toute la 5. Partie des Difficultés a été employée à traiter de l'autorité de cette Regle de l'*Index*, & il y a 4. ou 5. mois qu'elle est entre les mains de tout le monde, & il y a même 3. autres Parties imprimées depuis la 6. la 7. & la 8. Comment voudriez-vous donc qu'on la séparât maintenant du corps de cet ouvrage? Et outre que c'est trop tard, l'exemple que vous me donnez n'est guères à propos. Car je n'ai point séparé la Dissertation sur le M. S. de Cambrige du corps de l'ouvrage des Difficultés; mais j'ai donné ordre seulement qu'on en tirât deux ou trois cent davantage, afin qu'on en pût envoyer aux savans.

Mais permettez-moi de vous dire que quand cet avis m'auroit été donné assez à tems, je ne suis point du tout persuadé que je le dûsse suivre. Je ne me suis point engagé à traiter de cette matière par une vainc oltentation de science ou par

7. Decembre 1691.

par un secret desir de contredire les Romains ou seulement parce que M. Steyaert m'en donnoit occasion ; mais je l'ai regardée comme un des points les plus importans de la Morale Chrétienne qui n'avoit point encore été éclairci , & qui faute de l'être causoit deux grands maux à l'Eglise ; l'un qu'une infinité de bonnes ames étoient privées des avantages qu'elles auroient tiré de la lecture de la parole de Dieu ; l'autre qu'on mettoit par là un obstacle presque invincible à la conversion des Protestans , comme M. l'Archevêque de Sebaste l'a mandé à Rome . Pentré de ces deux vues , il n'y a rien que je n'aie cru devoir faire pour mettre cette matière dans un si grand jour , qu'il n'y eût personne qui eût de la conscience & de la justesse d'esprit qui ne pût être convaincu , que c'est un abus très préjudiciable à la Religion , de vouloir faire subsister encore aujourd'hui les defenses générales faites il y a six vingts ans de lire l'Ecriture sainte en langue vulgaire . Et je puis dire que Dieu a bénii mon travail , puisque les Steyaert , les Harnay & les autres ennemis de cette divine lecture ont été reduits au silence , & que tous les autres paroissent merveilleusement satisfaits des lumières qu'on leur a données , qui les ont guéris des scrupules mal fondés qu'ils avoient auparavant de lire l'Evangile & les Ecrits des Apôtres pour y conformer leur vie .

Ce n'a été après tout que la suite d'un premier engagement . Car dans le livre contre M. Mallet sur la lecture de l'Ecriture sainte , je divisai cette matière en deux questions ; l'une si les livres sacrés n'avoient point été écrits pour être lus par le peuple ; l'autre , s'il doit s'abstenir de les lire à cause des defenses qui lui en ont été faites par les Regles de l'*Index* ; & je déclarai que je ne

250 *D VII. Lettre de M. Arnauld*

traiterois dans le livre que je donnois au public
que la premiere question , remettant la dernière
à un autre tems. Je me suis donc acquitté de ma
promesse. Mais comme cela est mêlé avec beau-
coup d'autres difficultés que je proposois à M.
Steyaert , cela doit être moins choquant pour
MM. les Romains , que si j'avois fait un Ecrit
exprès pour combattre l'autorité de leur Règle
qui est cependant ce que vos amis voudroient
que j'eusse fait.

Je ne vois donc pas ce que j'aurois gagné par
là. Car mon nom n'étant point aux Difficultés
& n'en passant pour l'auteur qu'à cause du style
& de la manière de traiter les choses , on auroit
porté le même jugement de cet Ecrit particu-
lier , qui en auroit été d'autant plus exposé à la
censure , en ce que j'aurois moi-même témoigné
l'aprehender en le detachant des autres difficul-
tés. A quoi donc , je vous prie , pourroit servir ce
detachement , puisqu'il est certain qu'il n'en se-
roit que plutôt mis parmi les livres defendus ,
s'ils se mettoient dans la fantaisie de maintenir
leur Règle à quelque prix que ce soit ; au lieu
qu'étant inseré dans un livre considérable où il y
a de bonnes choses , & dont je passerai constam-
ment pour être l'auteur ; il se pourra trouver
quelque personne qui se fera un point d'hon-
neur de le defendre , & si c'étoit un homme de
tête il lui seroit aisë de renverser par le livre
même tout ce qu'on pourroit opposer contre .

Après tout néanmoins je ne nie pas que cela
ne puisse faire mettre les Difficultés entre les
livres defendus , si on les dénonce , & qu'il ne
se trouve personne qui en entreprenne la défense
avec vigueur. Mais si je le crains , ce n'est qu'à
cause de l'intérêt de l'Eglise , qui se trouve des-
honoree par ces prohibitions si déraisonnables &

si injustes. Car pour moi je suis assuré qu'à l'égard de toutes les personnes d'esprit, ce livre n'en seroit que plus estimé, & que cela n'empêcheroit point que ce qu'on y a établi par de très bonnes raisons, ne servit de règle à la conscience d'une infinité de personnes.

Je dis la même chose de la prohibition des livres en general, qui sera la matière de la 9^e. Partie des Difficultés. M. Steyaert a porté cela à de si grands excès, qu'il a osé écrire à un Archevêque dans une lettre qu'il a fait lui même imprimer avec quelques notes, qu'un Prevôt de l'Oratoire meritoit d'être privé par sentence de tout pouvoir de prêcher, de confesser, & de diriger les ames, parce qu'il lui avoit avoué qu'il lissoit quelque fois des livres defendus quand il étoit persuadé qu'ils l'avoient été à tort. Et si on l'en croit, aussi bien que Pillardy, la plus grande marque de la vraie Catholicité est une soumission aveugle à tous les decrets de Rome. Comment cela se peut-il accorder avec la défense si expresse que J. C. a fait à ses disciples de ne point user de domination dans la conduite de son Eglise ? J'ai beaucoup de choses à dire sur ce sujet, dont les oreilles delicates des Romains ne s'accommoderont pas, quoiqu'elles me paroissent fort raisonnables, & fort nécessaires pour mettre de justes bornes à l'autorité ecclésiastique, afin que les faibles n'en soient pas accablés, & qu'elle ne soit pas exposée au mépris des autres. Cela seroit bien avancé présentement, si je n'avois été detourné par la 3. Plainte, & par la 4. à laquelle je travaille présentement.

Il est tard, & il ne faut pas que j'oublie ce qu'on m'a mandé de Liège touchant les Conceptionnistes. Elles sont en peine comment elles se doi-

252 DVIII. Lettre de M. Arnauld
vent conduire pour la profession d'une converse
qui aura achevé son noviciat dans six semaines.
On vous prie de mander à M. Guelphes si elles
peuvent faire recevoir la profession de cette
converse par le Vicaire General de l'Evêque de
Liege, sous la jurisdiction duquel elles prétend-
ent être présentement. Pour moi je n'en dou-
terois pas : mais elles ne doivent rien faire qui
pût n'être pas approuvé à Rome. Je suis tout
à vous.

LETTRE DVIII.*

A MADAME DE FONTPERTUIS. Sur les
differens entre les Cours de Rome & de Fran-
ce; & la peine où il étoit de ne rien savoir de
ce que l'on pensoit à celle de France de la Four-
berie de Douai.

JE vous envoie une lettre qui confirme ce que
je vous avois déjà mandé, aussi bien qu'à M.
Dodart, touchant l'accommodement des differens
entre les deux Cours. Je crois qu'il seroit
bon de la faire voir à votre ami. Car rien n'est
plus vrai ni plus solide que tout ce qu'elle con-
tient. Bien des affaires qui regardent l'Eglise vont
de travers, parce que Sa Majesté n'en est pas
instruite. C'est le sort des Rois, qu'on leur ca-
che ce qu'ils devroient le plus savoir.

Je suis en peine de ne pas recevoir de vos
nouvelles. Voila la troisième fois que je vous
écris depuis que vous m'avez donné avis de votre
retour. Nous sommes bien étonnés qu'on se soit
contenté à nous mander en deux mots
qu'on avoit faisi 1200. exemplaires des *Secrets*
des

* 8. Decembre 1691.

252

Docteur de Sorbonne.
du Parti de M. Arnauld, sans nous dire quel a été le sujet de cette faisie , ni nous mander ce que l'on pense de la très insolente lettre d'un inconnu qui est à la tête de cette 3. édition des *Secrets* qui a été faisie , quoi que j'eusse extrémement besoin d'être informé sur tout cela. Carnet trouvant de protections que dans la bonté de ma cause , & n'étant que plus exposé aux insultes & aux calomnies de mes ennemis depuis le tems où on auroit pû croire qu'ils seroient plus retenus , il est bon au moins que je sache quel est le jugement du public & de la Cour touchant ce nouveau personnage qu'on introduit sur la scène pour me traiter de haut en bas avec une audace incroyable. Je suis tout à vous.

LETTRE DIX.*

A M. DU VAUGEL. Sur les Conceptionistes de Liege , remises sous la Jurisdiction de l'Ordinaire ; les entreprises de la Congregation du S. Office ; la Fourberie de Douai ; & l'Édition du X. Tome de S. Augustin.

Nous vous sommes bien obligés de toute la peine que vous avez prise pour les Conceptionnistes. Mais elles ne s'attendoient pas à un tel décret qui les pourra bien allarmer. Je leur ai fait dire qu'elles ne devoient pas se décourager , & que c'étoit quelque chose de considérable de ce qu'on ne les avoit point remises sous la juridiction des recollets. Ceux qui leur ont donné conseil , se sont trompés en croiant qu'elles pourroient faire leur affaire à Rome sans passer par le Nonce de Cologne. C'est une faute

qui

* 14. Decembre 1691.

254 DIX. Lettre de M. Arnauld

qu'il faut qu'elles réparent. Vous verrez néanmoins par la copie de la lettre que je vous envoie, qu'un essain des Recollectines de la ville de Namur sujettes aux Recollets voulant s'établir à Liege, & le Prince ne les voulant recevoir qu'à condition qu'elles lui feroient soumises, elles se sont adressées au P. Innocent XI. il y a deux ans & demi, & en ont obtenu ce qu'elles demandoient sans être renvoyées au Nonce de Cologne. C'est peut-être à cause que ce n'étoit qu'une partie du couvent de Namur qui se venoit établir à Liege, & que le reste des Religieuses demeure à Namur. Quoiqu'il en soit, on voit par cet exemple tout recent, qu'on est assez enclin à Rome à faire passer les Religieuses de la jurisdiction des Moines à celle des Evêques.

Vous pouvez vous souvenir que quand vous nous mandates que l'Inquisition avoit fait faire une reprimande au Docteur Martin pour la maniere peu respectueuse, dont il avoit parlé de S. Augustin dans une dispute ; je vous fis remarquer que ce Docteur l'avoit bien méritée, mais que c'étoit une adresse de l'Inquisition Romaine, qui se vouloit mettre en possession d'étendre sa jurisdiction non seulement sur les livres, mais sur les personnes, dans les païs où ce tribunal n'est point établi. Ils n'ont pas été long-tems à étendre cet exemple à M. Huygens. Car l'Internonce prétend avoir un Decret de l'Inquisition qu'il n'a pas encore montré, par lequel il est ordonné à M. van Viane de chercher un autre Docteur que M. Huygens pour enseigner en sa place. Et il est à craindre que le ministere de ce païs-ci ne soit assez lâche pour souffrir cette usurpation des Inquisiteurs Romains *contra jus Belgarum*. Voilà comme les Ultramontains profitent de toutes les occasions qu'ils trouvent pro-

propres à étendre leur domination. C'est ici la faibleſſe du gouvernement : & c'est en France les mauvais conſeils que donnent à S. M. ceux qui veulent avoir des Bulles à quelque prix que ce foit , ou s'assurer le chapeau , ou flater la Cour Romaine pour la rendre favorable à la Compagnie. J'ai envoié votre lettre , qui eſt très-belle ſur ce ſujet , à une personne qui la pourra faire voir à quelques Miniftres : mais je n'espere pas que cela faffe rien. Les Miniftres n'oſent parler des affaires de l'Egliſe pour ne pas choquer deux personnes , qui ſe ſont mis depuis long-tems en poſſeſſion d'être les feuls qui en informent le Roi. Tant que cela demeurerat de la forte , & que nul n'oſera rompre la glaſſe , il n'y a rien de bon à eſperer pour les affaires de l'Egliſe. Il n'y a que les Ecrits qui empêchent quelque fois que ces personnes ne faffent tout le mal qu'ils voudroient. Et c'eſt peut-être ce qui sauvera ces Meſſieurs de Douai. Car de ce que depuis tant de tems on n'a point uſé de voie de fait contre eux , cela fait juger que cette affaire a paru ſi méchante à toute la Cour du côté des Jeſuites , qu'on n'a pû obtenir du Roi que ces MM. fuſſent accablés par des lettres de cachet.

On commence aujourd'hui à imprimer une
4. Plainte contre la pretendue lettere d'un incon-
nu qui ſe dit être le faux Arnauld. Elle ſera plus
longue que la premiere. Mais on y traite bien
des chofes , qui pourront mettre les Jeſuites
hors d'état de fe prevaloir de ce qu'ils ont fait
dire à leur inconnu. Cela pourra être ſuivi de la
Répoſe que fait le P. Q. à une lettere imprimée
de 72. pages ſur le ſujet des Plaintes de M. Ar-
nauld , qui lui eſt adrefſée par un auteur ſans
nom. Mais on tient pour certain que ce ſont les
PP. Deſ-

256 *D X. Lettre de M. Arnauld*

PP. Deschamps, Bouhours & Tellier qui y ont travaillé conjointement. C'est une fort bonne pièce pour les choses, mais un assez beau verbiage.

Nous n'avons reçu qu'aujourd'hui le 10. Tome de la nouvelle édition des Oeuvres de S. Augustin, qui est celui de la grace. Il est fort travaillé & il y a à la tête de ce volume une forte belle histoire de Pelage & de son hérésie. Mais le bon P. Blampin qui a eu l'intendance de cette Edition, a été disgracié par M. de Paris, & ôté par ses Supérieurs de cette charge pour devenir Cellierier, parce qu'il avoit mis à la tête du livre *de correctione & gratiâ*, une Analyse que j'y avois faite en 1644, lorsque je fis imprimer ce livre en Latin & en François avec privilége & approbation. Je suis tout à vous.

L E T T R E D X.*

A M. DU VAUCEL. Sur un libelle qui avoit été fait contre M. Huygens, & qu'il lui envoioit ; les Avertissemens de M. de Meaux ; & une Requête des Jésuites.

Nous avons cru vous devoir envoyer un mechant libelle contre M. Huygens, seulement pour vous faire connoître quels sont les ennemis de ce Docteur. Car nous ne pretendons point que vous en fassiez autre usage. Il y a des choses à remarquer.

La 1. est la déclamation contre M. Huygens pour avoir dit après Gerson, qu'on doit prendre garde que faute d'interroger les jeunes gens sur les péchés contre la chasteté, ils ne se confessent point de ces péchés ou par ignorance ou

* 14. Decembre 1691.

par

par honte. Mais il impose à ce Docteur quand il suppose que ce Docteur n'a pas eu soin d'avertir que ces interrogations se devoient faire avec beaucoup de discretion

La 2. est dans le 2. art. pag. 6. où il prend ces paroles : *Non uno titulo gravius in hac materia luxuria & peccari solet a sacerdote &c.* Comme si M. Huygens avoit voulu dire qu'il est ordinaire aux Prêtres de pécher *in materia luxuria*, au lieu que cela veut dire seulement que quand les Prêtres péchent *in materia luxuria*, leur péché par beaucoup de raisons a accoutumé d'être plus grief (*gravius esse solet*) que celui des autres personnes. Et ainsi tout ce que dit ce chicaneur, que M. Huygens deshonore l'Eglise en voulant qu'il soit ordinaire aux Prêtres de pécher contre la chasteté, est une pure calomnie.

3. Mais c'est lui qui la deshonore pag. 7. en supposant qu'il y a beaucoup de Prêtres qui tombent dans ces péchés de la chair par fragilité : *etiam si non sint habituati in libidine*, ce sont ses mots ; contre ce qu'avoit dit M. Huygens. *Quod sacerdotes fornicationes committentes, oporteat esse magnâ libidine incensos.* Il pretend que juger si durement des fornications des Prêtres, c'est vouloir que les Prêtres, les Chanoines & les Pasteurs soient les plus misérables de tous les hommes, & qu'il les atteste tous s'il ne dit pas la vérité.

4. Ce qu'il reprend (page 8.) dans ces paroles de M. Huygens : *Confessario valde necessarium est.... ut cum magnâ humilitate & fiduciâ pendeat ab unico nostro Magistro Christo Jesu*, comme une marque que lui & ses élèves n'ont pas la devotion qu'ils devroient avoir pour la Vierge est une pensée folle qu'on devroit punir. Car peut-on dire sans hérésie que ce soit mal faire
d'invoquer

d'invoquer J. C. à moins qu'on n'ajoute en même tems qu'on invoque aussi la Vierge? Il est honteux & fort scandaleux pour l'Eglise que l'on souffre ces extravagances.

Je ne sai si on voit à Rome les *Avertissements* contre Jurieu, de M. l'Evêque de Meaux. Le 6. & dernier qui a pour titre : *L'Antiquité éclaircie sur l'immutabilité de l'Estre divin & sur l'égalité des trois personnes*, c'est une piece admirable. Si toutes ces pieces là se trouvent à Rome, c'est ce que votre ami, qui est curieux des pieces nouvelles, devroit lire. C'est une honte qu'un Prelat qui a de si grands talens, & qui rend de si grands services à l'Eglise contre les herétiques, n'ait pas le credit qu'il devroit avoir auprès d'un Prince, qui met sa plus grande gloire à avoir banni l'hérésie de ses Etats, & qu'on lui prefere un homme qui ne travaille qu'à entretenir la division dans l'Eglise. Je ne sai si on vous pourra envoyer la 4. Plainte par le premier ordinaire....

On me prie de vous faire prendre garde que dans la Requête des Jesuites que l'on vous envoie il y a une grande malice. Ils y parlent du soin que prend l'Archevêque de Malines d'extirper les hérésies de Jansenius; & c'est sur cela qu'ils disent, que c'est une grande fausseté de vouloir que ce Jansenisme, dont ils accusent M. Huygens, soit la même chose que la doctrine de S. Thomas, dont ils donnent pour preuve que l'Evêque de Ruremonde & le P. Harney combattent ces erreurs de M. Huygens. Ce qui est très-faux sur tout à l'égard du P. Harney; car il est tout à fait uni avec M. Steyaert: or M. Steyaert temoigne être fort attaché aux Censures de Louvain & de Douay & aux 5. Articles, qui est ce que les Jesuites veulent faire

faire passer pour le Jansenisme condamné. Cependant il paroît par cette Requête que les Jésuites supposent que la Cour de Madrid est toujours dans ses anciennes préventions contre les pretendus Jansenistes, & que les Dominicains n'ont encore guere avancé dans le dessein qu'ils avoient d'empêcher qu'on y oprimât l'Université de Louvain sous prétexte du Jansenisme. Je suis tout à vous.

LETTRE D XI. *

AM. DODART. Il lui parle d'un petit traité de la liberté.

VOUS souhaitez, Monsieur, que je vous dise mon sentiment sur un petit traité de la liberté que vous m'avez envoié il y a déjà quelque tems. Si c'est qu'on desire de le publier, je vous dirai franchement que je ne crois point que cela fût à propos : & voici mes raisons.

1. L'entrée n'en est point du tout favorable. On y met la vraie notion de la liberté dans l'exemption de contrainte ; ce qui paroît favoriser la 3. des 5. propositions condamnées. Il est vrai que dans la suite on fait voir en quoi on est différent. Mais pourquoi donner d'abord cette idée, si on peut l'éviter, comme on le peut certainement.

2. Tous les passages de S. Thomas (hors peut-être un seul) par lesquels on prétend faire voir, que selon la doctrine de ce Saint l'exemption de contrainte est ce qui constitue la vraie notion de la liberté, sont pris d'autres ouvrages que de sa Somme. Or il est certain que sa Somme

étant

étant le dernier & le plus travaillé de tous ses ouvrages , est celui d'où l'on doit prendre ses vrais sentimens. Car il est indubitable qu'il en a changé , comme M. l'Evêque de Castorie a remarqué dans un *Appendix* , qui est à la fin de son *Amor pœnitens* *. Je crois donc qu'à l'égard de la liberté , aussi bien qu'à l'égard de la nécessité de la contrition dans le sacrement de pénitence , on doit s'arrêter uniquement à ce qu'il a enseigné dans sa Somme. Or il est plus clair que le jour , qu'il a cru qu'il pourroit y avoir un volontaire très-parfait , & par conséquent tout-à-fait exempt de contrainte , qui ne feroit point libre. C'est ce qu'on peut voir dans un petit traité latin , *de libertate* † , qui est à Paris entre les mains , comme je crois , de M. *

3. La maniere dont la liberté est expliquée dans ce petit traité latin me paroît bien plus naturelle , & bien plus avantageuse pour expliquer comment la grace la plus efficace se peut accorder avec la liberté , sans que l'on puisse rien objecter de la troisième proposition condamnée. Je ne m'étends pas davantage sur cela. On le reconnoîtra facilement en lisant ce petit écrit latin.

3. II

* *Append.* pag. 44. à la fin du 2. tome de la 2. édition , ou pag. 555. dans la 1. édition. Le lecteur ne sera pas fâché d'apprendre que la Dissertation sur le sentiment de S. Thomas , contenue dans cet *Appendix* , à laquelle M. Arnauld renvoie ici , est de M. Arnauld lui même , & que M. l'Evêque de Castorie l'ayant trouvée très-solide & très-exacte , crut devoir l'adopter , & l'insérer à la fin de son ouvrage.

† Voiez , *Causa Arnaldina* , à la fin de la *Præface* pag. XCIX.

4. Il est vrai qu'il y a des passages de S. Bernard , qui semblent tout à fait conformes à la voie qu'a pris l'auteur du traité François , comme lorsqu'il dit généralement : *Ubi voluntas , ibi libertas*. Mais il faut remarquer qu'il y a des propositions qui paroissent générales , qui ne le sont pas absolument , mais seulement par rapport à la matière que l'on traite. Or quand S. Bernard dit , *Ubi voluntas , ibi libertas* , c'est lorsqu'il veut expliquer comment les méchans agissent librement , & sont inexcusables devant Dieu , quelque déterminés qu'ils soient à faire le mal par leurs méchantes habitudes , ou par la corruption de la nature. Et c'est de quoi S. Thomas convient aussi. Car il n'y a , selon ce Saint , qu'un seul objet pendant cette vie , vers lequel nous nous portons très-volontairement , quoique non librement ; c'est le souverain bien ou la béatitude en général , parce que nous y sommes déterminés par une nécessité naturelle qui ne nous laisse aucun pouvoir de vouloir le contraire , & il le prouve en divers lieux , que l'on trouvera , je crois , dans le petit traité latin , *de libertate* , ou dans un autre plus ample , * où sont rapportés tous les passages de la Somme de S. Thomas sur cette matière. Or quand une proposition est vraie généralement , à un seul cas près , il est assez ordinaire de laisser la proposition générale sans marquer l'exception , ou parce qu'on n'y fait pas d'attention , ou parce qu'on la néglige , ne revenant pas au sujet que l'on traite.

s. Je

* C'est celui qui est à la page 188. du premier Tome des Ecrits de M. Arnauld sur la grace générale , & auquel on a donné pour titre *Disquisitio pro, &c.*

5. Je ne suis pas satisfait de la réponse que l'on fait à une objection à l'égard des bêtes qui n'ont pas de liberté , quoi qu'elles fassent beaucoup d'actions sans y être contraintes. Elles n'ont garde d'être libres , dit l'auteur , parce qu'elles n'ont point de volonté. Je ne vois pas que cette réponse soit solide dans le sentiment commun , qui reconnoît dans les bêtes , *vim cognoscitivam & vim appetitivam*. Car on peut bien n'avoir pas appellé volonté la faculté appetitive des bêtes , comme dans la plupart des animaux on n'appelle pas bouche ce qui s'appelle bouche dans les hommes. Mais cela ne peut pas faire , que la faculté appetitive des bêtes n'ait beaucoup de rapport à la faculté appetitive des hommes , que nous appellons volonté , comme la connoissance que tous les Philosophes , hors les Cartesiens , attribuent aux bêtes , a beaucoup de rapport à notre connoissance , quoique celle des bêtes ait beaucoup moins d'étendue & soit beaucoup plus imparfaite. On peut donc demander si la faculté appetitive des bêtes est libre ou non ; & , si on fait confisiter la liberté dans l'exemption de contrainte , on ne voit pas pourquoi on ne la pourroit pas appeler libre , puisqu'il est certain qu'un cheval qui a soif & qui voit de l'eau , y court sans contrainte , & qu'il faut user de contrainte pour l'empêcher d'y aller.

Voilà les principales difficultés que j'ai trouvées dans ce traité françois , & qui m'ont fait croire qu'il ne seroit pas à propos de le donner au public.

Avant que de finir ce petit Memoire , je crois devoir dire quelque chose de ces mots : *Indifferentia ad utrumlibet* , par rapport à la liberté.

Les Molinistes les aiment fort , & en font l'effence

sence de la liberté ; & c'est pour cette raison qu'ils ne savent comment s'y prendre pour trouver que Jesus-Christ soit mort librement pour nous , étant mort par obéissance , comme dit S. Paul , & n'ayant point été indifferent à obéir à son Pere ou à ne lui pas obéir .

D'autres Théologiens qui nient que cette indifference soit essentielle à la liberté , ne laissent pas d'enseigner qu'elle se trouve dans toutes les actions par lesquelles on mérite , ou on démerite dans l'état de la nature corrompue .

Il y en a enfin qui étant tout-à-fait du sentiment de S. Thomas dans sa Somme , se servent indifféremment , pour expliquer la liberté , de ces termes , *Potestas ad opposita , & indifferentia ad utrumlibet.*

Je ne condamne pas ces derniers termes , quand on les prend dans le même sens que les premiers . Mais j'aimerois mieux m'en tenir aux premiers , & ne pas employer les derniers , dont je ne crois pas que S. Thomas se soit jamais servi dans sa Somme . Ma raison est que la notion naturelle de ces mots , *indifferentia ad utrumlibet* , est de marquer la disposition d'un homme , qui est dans une espece d'équilibre à l'égard de deux choses opposées . C'est ce qui me fera dire que je suis *indifferent* à demeurer au logis ou à m'aller promener , quand je ne suis déterminé ni à l'un , ni à l'autre . Mais on ne le dira point d'un homme qui est déterminé à demeurer au logis , parce qu'il y a des affaires importantes qui l'y retiennent , ce qui n'empêche pas néanmoins qu'il ne demeure librement au logis . Car si un de ses amis le presse d'aller promener avec lui , il lui répondra , je ne puis , parce que j'ai des affaires qui me retiennent au logis . Et s'il insiste , & qu'il lui demande s'il ne pourroit pas bien se

promener une heure ou deux , il lui dira : je pourrois bien si je le voulois , mais je ne le dois pas vouloir , parce que je ne dois pas préférer à mon devoir le plaisir que j'aurois de me promener avec vous . Il témoigne par là que la volonté qui le retient au logis , est *Potestas ad opposita* ; mais cela s'exprimeroit beaucoup moins bien par ces mots , *indifferenia ad utrumlibet* , qui paroissent contraires à la détermination qu'on a de faire une chose , quand elle est sur tout fixe & arrêtée , au lieu que les autres n'y sont point du tout contraires . Car quelque déterminé que soit un bon Roi à rendre justice , il n'est pas moins vrai qu'il pourroit ne la pas rendre , s'il vouloit . Quelque déterminée que fût Susanne à ne pas consentir au desir des deux vieillards , il est vrai qu'elle eût pu y consentir , si elle l'eût voulu , & qu'il n'y avoit pas de nécessité naturelle qui l'empêchât de le vouloir . Cependant on auroit très-mal , ce me semble , exprimé sa disposition en disant , qu'elle étoit indifferente à y consentir ou à n'y pas consentir .

LETTRÉ DXII.*

A M. DU VAUCEL. Sur la lettre touchant l'accommodement des Cours de Rome & de France ; les injustices commises envers M. Huygens , & la resolution où il étoit de défendre la vérité par ses écrits , sans craindre ce qui pouvoit lui en arriver.

ON m'a assuré qu'on a mis entre les mains d'un des Ministres votre lettre sur l'accommodement des differens avec la Cour de Rome , tout

le 28. Decembre 1691.

tout à fait conforme à ce que j'avois fait dire auparavant à des personnes de la Cour. Pour ce que vous me demandez , si ce n'est pas une irrégularité fondée sur les Canons aux Evêques qui ont quitté leur propre Eglise pour aller à celle où ils avoient été transferés , je vous reponds que c'est un très-grand abus , mais que ces canons n'étant point observés (puisque le Pape ne refuse présentement aucune translation) on ne peut point dire qu'ils aient encouru pour cela aucune irrégularité. Et pour ce qui est de reconnoître le droit de regale si-tôt qu'ils auront leurs Bulles , je ne vois pas non plus que cela les pût rendre irreguliers. Car ils pourront dire qu'ils ne reconnoîtront point positivement le droit de regale , mais qu'ils feront enregistrer leur serment pour ne pas abandonner à la nomination du Roi les prebendes , qui vacqueroient tant que cela ne sera point fait. Et qu'ainsi ce qu'ils en feront , ne sera que pour empêcher une vexation injuste , qui causeroit un trouble dans leur Eglise , qui les mettroit hors d'état d'y faire aucun bien. Mais ce n'est pas sur cela qu'on s'arrête à Rome , & je trouverois très bon que les Evêques en fissent satisfaction au Pape , s'il temoignoit le desirer. C'est sur les 4. Articles que les Romains ne peuvent souffrir , parce qu'ils n'ont point de plus grand zèle que de faire du Pape un Monarque absolu , qui puisse exercer par tout un empire despotique.

Ce qu'ils ont fait à Louvain à la saint Jerome dernière , en est une preuve , & ce qu'ils font présentement pour empêcher que M. Huygens n'enseigne en la place de M. Van Viane , en est encore une bien plus grande. On a demandé à l'Internonce si on avoit quelque chose à dire contre M. Huygens , il a répondu qu'il

voit rien à dire contre lui , mais qu'il falloit qu'il obéit *Mandatis Sanctissimi* , sans néanmoins qu'il fasse aparoir de ses ordres & de ses commandemens. Si ce n'est pas là la domination que J. C. a interdite & que S. Pierre a condamnée par ces paroles , *Non dominantes in cleris* , je ne sai ce que se peut être. Je vous avoue que je suis si choqué de cette maniere d'agir, que je veux bien me sacrifier pour desabufer ceux qui font une partie de leur devotion de s'affujettir à ce joug , & d'y affujettir les autres en regardant comme des oracles infaillibles tous les Decrets de l'Inquisition & de l'*Index*.

C'est pour quoi je ne puis me rendre à ce que vous temoignez souhaitter , que je separe des Difficultés ce que j'ai à dire tant en général sur cela , qu'en particulier sur le Decret des 31. Propositions. Ce ne peut être que pour éviter que les Difficultés ne soient censurées. C'est supposer que cet Ecrit separé ne manquera pas de l'être. Je serai donc censuré Car je ne pourrai tellement me deguiser , que l'on ne me l'attribue. Mais si la censure de cet Ecrit est inevitable , je trouve plus avantageux pour l'Eglise qu'il le soit avec les autres Difficultés que s'il l'étoit à part. Car à l'égard des personnes raisonnables qu'on doit avoir principalement en vue ; les Difficultés étant fort estimées & contenant beaucoup de choses qui ont été très-favorablement reçues , comme est la refutation de M. Simon , la censure qu'on en feroit auroit beaucoup moins d'autorité , & seroit plus facilement meprisée que celle d'un Ecrit beaucoup moins considerable , & pour qui le public ne se seroit pas si hautement declaré.

Je suis donc résolu d'abandonner à la Providence de Dieu , tout ce que j'ai encore à écrire ,
que

que j'ai interrompu pour travailler à autre chose. J'éviterai avec soin tout ce qui pourroit paraître aigre & emporté, & je me fais fort de ne rien dire qui ne soit solide, & capable de persuader tous ceux qui ne voudront pas s'aveugler eux mêmes. J'espere qu'il y en aura beaucoup que je ferai revenir de la deference aveugle qu'ils s'imaginoient qu'on devoit avoir pour tous les Decrets de Rome. Je m'attend bien néanmoins qu'il y en aura d'autres qui demeureront dans leurs prejugez, & qui me condamneront. Mais vous savez la regle que S. Augustin nous donne sur cela à l'occasion de ceux qui ne vouloient pas qu'on prêchât au peuple la predestination gratuite : *De dono pers. c. 16.*
INSTAT inimicus gratia Dei atque urget modis omnibus ut credatur gratiam secundum merita nostra dari.... Et nos nolumus dicere, quod teste scripturā possimus dicere. Timemus enim vide-licet, ne loquentibus nobis offendatur, qui veri-tatem non potest capere, & non timemus ne ta-centibus nobis, qui veritatem potest capere, fal-sitate capiatur.

L E T T R E D X I I I . *

A M A D A M E D E F O N T P E R T U I S. Pour la
prier d'engager M. l'Abé de Pomponne à faire
quelqu'aumône à une pauvre fille aveugle.

C'Est serieusement que je souhaitterois que
vous proposassiez au jeune Abé † une cha-
rité qui seroit , ce me semble , bien agréable à
Dieu. C'est pour une jeune aveugle qui est une

M 2 vraie

* 18. Janvier 1692.

† M. l'Abé de Pomponne.

vraie predestinée , bonne , simple , douce , hum-
ble , & si éloignée de vouloir être fainéante sous
prétexte de son aveuglement , qu'elle s'occupe
toute la journée à faire des bas , quoi qu'elle ne
gagne de tout son travail que 5. sous par semai-
ne : & sa Mere qui n'a qu'un bon œil ne gagne
que 3. sous par jour à travailler en dentelle .
Vous pouvez bien croire que la Mere & la Fille
ne peuvent pas vivre pour si peu de chose , mais
la bonne Juppine , qui est la Sœur de la Mere
& la Tante de la petite aveugle , supplée de ce
qu'elle a , parce qu'elle ne dépense rien demeu-
rant avec nous . Mais du jour que nous n'y se-
rions plus , elles auroient bien de la peine à sub-
sister . Il me semble donc qu'il seroit digne de la
piété du jeune Abé de reserver tous les ans quel-
que chose de son superflu qui doit être grand
(car je ne doute point qu'il ne soit bien persua-
dé que sa subsistance prise , tout le reste de son
revenu doit être employé en bonnes œuvres)
pour assister J. C. en la personne de cette pau-
vre aveugle . Cinquante francs ne feroient pas
grand préjudice aux bonnes œuvres qu'il a ac-
coutumé de faire du revenant bon de son Abaisse .

LETTRE DXIV.*

A M. DU V A U C E L. Sur l'affaire des Conceptionistes ; les differens entre la Cour de France & celle de Rome ; un ordre donné au sujet des Exilés en Bretagne ; les filles de l'Enfance ; la resolution où il étoit de demeurer caché ; le livre de M. Huet contre M. Descartes ; les Reflexions morales du P. Quesnel sur le nouveau Testament.

ON vous doit écrire de Liege par le premier courrier de l'affaire des Conceptionistes. Je vous dirai cependant qu'elles sont en bon état. Elles reconnoissent le Nonce pour leur supérieur par *Interim*. Elles se sont soumises à tout ce qu'il a voulu , qui est de se faire absoudre *ad cautelam* , & il leur a donné pour supérieur pendant le procès l'Abé de S. Laurent , qui est un fort bon homme & un Religieux Benedictin fort reglé ; de sorte qu'elles sont en état d'attendre en paix l'évenement du procès dont nous faîtes espérer une bonne issue.

Le biais qu'on a pris en France pour terminer les differens ne finit rien. Les deux sujets de brouillerie , la Regale & les quatre articles demeurent en leur entier. Je n'en suis pas fâché. Peut-être que les choses changeront de face , & que l'on se refoudra à tenir plus ferme sur les quatre Articles. Il seroit bon pour cela que les deux Cours se rebrouillassent de nouveau ; ce qui pourroit bien arriver si l'on refuse le chapeau à celui qui presida à l'Assemblée où on s'est joint à l'Appel au futur Concile.

M 3

O 13

1. Fevrier 1692.

On nous mande de Paris une chose assez surprenante , c'est qu'on a envoié un ordre en Bretagne de s'informer de tous ceux qui y sont relegués , de leurs noms , & de la cause de leur exil. M. Ragot l'Archidiacre en est un. J'aurois bien de la joie si on lui faisoit justice en le renvoiant à son Eglise. Ce seroit une bonne chose si on avoit donné des ordres semblables pour toutes les autres Provinces où il y a des Relegués.

Y a-t-il quelqu'un à Rome qui prenne à cœur les intérêts des pauvres Filles de l'Enfance ? Si on les neglige présentement , on n'y reviendra jamais.

Je trouve tant de sûreté à me tenir caché ne sortant jamais , & cachant , comme j'ai fait , mon retour en cette ville à tous nos amis à l'exception de quatre ou cinq , qui sont très secrets & très-fidèles tous les autres étant persuadés que je suis encore à Liege , que je crois inutile de chercher d'autre sûreté , en y emploiant sur tout des recommandations auprès des Princes ennemis de France , ce qui pourroit être trouvé fort mauvais , si cela venoit à être su à la Cour . A moins donc qu'il n'arrive quelque chose de nouveau , je ne crois pas que nous devions nous mettre en peine d'employer pour cela le crédit de personne .

Je ne sai pas ce que l'on peut trouver de bon dans le livre de M. Huet contre M. Descartes , si ce n'est le latin . Car je n'ai jamais vu de si chevalier livre pour ce qui est de la justesse d'esprit , & de la solidité du raisonnement . C'est renverser la Religion que d'outrer le Pyrrhonisme autant qu'il fait . Car la foi est fondée sur la révélation dont nous devons être assurés par la connoissance de certains faits . S'il n'y a donc point de
faits

faits humains qui ne soient incertains , il n'y aura rien sur quoi la foi puisse être appuyée . Or que peut tenir pour certain & pour évident , celui qui soutient que cette proposition , *Je pense , donc je suis* , n'est pas évidente , & qui préfère les Sceptiques à M. Descartes , en ce que ce dernier ayant commencé à douter de tout ce qui pouvoit paroître n'être pas tout à fait clair , a cessé de douter quand il en est venu à faire cette reflexion sur lui même : *Cogito , ergo sum* ; au lieu , dit M. Huet , que les Sceptiques ne se sont point arrêtés-là , & qu'ils ont prétendu que cela même étoit incertain & pouvoit être faux ; ce qui a été regardé par S. Augustin aussi bien que par M. Descartes , comme la plus grande de toutes les absurdités , parce qu'il n'y a rien certainement dont nous puissions moins douter que de cela . Il y a cent autres égaremens dans le livre de M. Huet ; mais celui là est le plus grossier de tous . Il n'y a point de Philosophie dont on ne puisse abuser . Celle d'Aristote a fait beaucoup d'Athèes & de libertins du temps de Léon X. Pomponace en étoit un , qui a fait un livre contre l'immortalité de l'ame , prétendant qu'Aristote l'a crue mortelle . Ce n'est donc pas une raison de blâmer la Philosophie de M. Descartes , de ce que Spinoza , qui se disoit Cartésien , a enseigné l'Atheisme , ce qui est renverser cette Philosophie bien loin de la suivre .

Tout le Nouveau Testament avec des Reflexions Morales du P. Quesnel est présentement achevé d'imprimer : les Reflexions Morales sur les Evangiles étant deux ou trois fois plus amples qu'elles n'étoient dans la première Edition . Je voudrois qu'il y en eut à Rome ; car je ne saurois croire que toutes les personnes de piété qui entendent le François , n'en fussent extrê-

272 **D^{XV}.** Lettre de M. Arnauld
ièrement édifiées. Ne pourriez-vous point don-
ner envie à quelqu'un d'eux d'en faire venir de
Paris? Je suis tout à vous.

LETTER DXV.*

A M. DU VAUCEL. Sur sa Replique à la Ré-
ponse des Jesuites pour leur Défense des nou-
veaux Chrétiens convertis.

Nous avons reçu votre Replique à la Ré-
ponse des Jesuites pour leur Défense des
nouveaux Chrétiens convertis. Nous en avons
été merveilleusement satisfaits: & je vois bien
que c'est inutilement que je vous en ai écrit la
derniere fois. Car vous avez prévenu tous mes
avis, si ce n'est qu'il auroit été à propos de met-
tre dans une feuille à part les duretés du P. Tel-
lier contre diverses personnes dans les propres
termes, avec des chiffres ou des lettres dans la
replique, qui renvoiaissent à cette feuille. Il n'y
a que deux endroits que l'on pourroit corriger,
si vous pouviez recevoir cette lettre à tems. On
pourroit ôter dans la premiere Observation
*Contra Concilii Tridentini & Sacra Congrega-
tionis leges.* Ce n'est qu'une chicane qu'on
pourroit faire à une infinité d'honnêtes gens. Il
vaudroit mieux mettre qu'ils ont nommé appa-
rtement l'auteur de la Défense, pour faire croire
que leur P. Michel (le) Tellier étoit de la famil-
le de feu M. le Chancelier qui s'appelloit Michel
le Tellier, au lieu que celui-ci s'appelle seule-
ment Michel Tellier, & n'est nullement de cet-
te famille. L'autre endroit est ce qu'on dit de M.
de S. Cyran, que 20. Evêques assisterent à ses
func-

* 15. Fevrier 1692.

funerailles ; il n'y en eut que 6. Mais ce qui est de particulier , est que sans en étre priés , ils vou- lurent officier eux-mêmes à son service , ce qui témoigne bien plus l'estime qu'ils faisoient de ce grand homme , que s'ils y avoient assisté. Tout le reste est parfaitement bien , court , net , & convaincant. Il est vrai qu'on auroit pû fortifier ce qu'on y dit dans la quatrième observation des cultes idolâtres que les Jesuites permettent aux Chinois , par diverses choses qui se trouvent dans Navarette , rapportés dans le chap. 20. & 21. du 3. Tome de la Morale Pratique , & par le Decret obtenu en 1645. par J. B. Morales , & un autre par le P. Polanco en 1669 ; mais il y en a assez pour confondre le P. Tellier. Et cette matiere sera traitée plus à fond dans le 6. Tome de la Morale Pratique qui est bien avancé , & que j'acheverai aussi-tôt que je serai quitte de ce que je fais présentement. J'aurai bien mau-vaïe opinion des Congregations Romaines , si le credit des Jesuites peut empêcher qu'un si pitoiable livre ne soit censuré.

Une mechante petite réponse que nous reçumes hier aux explications données par les Théo- logiens de Douai à la These fabriquée par le faux Arnauld , m'a fait comprendre plus sensiblement que jamais , combien il seroit impor- tant , pour empêcher que la doctrine de la gra- ce enseignée par S. Augustin & S. Thomas ne soit obscurcie par les chicaneries des Jesuites , que l'Ordre de S. Dominique fit ses derniers ef- forts pour obtenir 3. choses s'il se pouvoit. 1. La confirmation positive que les Censeurs de Louvain & de Douai ayant été examinées par l'Inquisition , on n'y avoit rien trouvé à redire. La 2. qu'on pût avoir quelque chose de positif en faveur des 5. Articles. La 3. La condamnation

de Cranenberg, c'est-à-dire, du libelle du P. de la Fontaine Jésuite, déguisé sous ce nom, contre les cinq Articles. Mais j'ai à vous dire en particulier, que tant qu'on fera dépendre la possibilité des commandemens de Dieu, sans laquelle le péché que l'on feroit en ne les observant pas ne feroit point imputé, d'une grace interieure & actuelle suffisante *Thomisticè*, qui feroit toujours donnée *urgente precepto*, on renversera d'une part la vraie doctrine de S. Augustin & de S. Thomas, & on donnera de l'autre un tel avantage aux Molinistes, qu'il leur sera très aisément de faire recevoir favorablement leur doctrine. J'ai peur cependant que la plupart des Thomistes ne s'imaginent que leur grace suffisante *Thomisticè* est nécessaire pour avoir cette possibilité. Ne pourroit-on point faire revenir sur cela les plus habiles de cette école, comme aussi leur faire comprendre que le Decret de la session du Concile, où il est dit que les commandemens de Dieu sont possibles aux justes, se doit entendre *de possibilitate cum effectu*, & qu'ainsi cela ne prouve point que les commandemens de Dieu ont été possibles aux justes qui tombent en les violant (quoi que cela soit vrai en un autre sens;) mais seulement qu'ils sont possibles aux justes pendant cette vie, tant que la grace les conduit, contre l'erreur de Luther & de Calvin, qui enseignoient que de quelque grace que les justes fussent secourus, *ut cumque spiritu Dei adjuventur*, comme dit Calvin, il leur étoit impossible d'observer les commandemens de Dieu, parce qu'ils ne faisoient aucune action qui ne fut péché & péché mortel, d'où ils inféroient que les chrétiens ne sont justes que par l'imputation de la justice de J. C. Je voudrois que vous eussiez étudié cette matière : car elle

me

me paroît de la dernière importance. Estius & Bellarmin ont fort bien expliqué ce Decret du Concile, comme je l'ai marqué dans la Dissertation Théologique.

L E T T R E D X V I . *

A M. DU VAUCEL. Sur un memoire des Cardinaux d'Estrees & de Janson ; le Decret contre les 31. Propositions ; les affaires de Louvain ; la lecture de l'Ecriture sainte en langue vulgaire.

LE Memoire des deux Cardinaux n'est que trop convaincant pour montrer que les Romains ont grand tort de ne se pas contenter de ce qu'on leur offre à l'égard des quatre articles. Mais il est miserable pour la maniere basse & rampante dont on y abandonne la doctrine de l'Eglise Gallicane. Ils en parlent par tout comme d'une doctrine qui ne seroit que tolérée par l'Eglise ; au lieu qu'après les décisions de deux Conciles généraux , c'est la doctrine des ultramontains qu'on peut dire être tolérée.

Ils se contentent de dire qu'on peut avoir sur cela d'autres sentimens que les Romains sans blesser la foi.

Quelle bassesse de dire : j'avoue que cette conduite a déplu au Pape ; & cela suffit pour la condamner ? C'est le reconnoître non seulement pour infaillible , mais aussi pour impeccable.

Ils rapportent toutes les conditions honteuses de cet accommodement , & ils ont raison de trouver étrange que les Romains n'en soient

M 6 pas

* 22. Fevrier 1692.

276 *DXVI. Lettre de M. Arnould*
pas satisfaits. Ils supposent comme un fait qu'on
ne contesteroit pas aux Romains , que le Pa-
pe Martin V. refusa son approbation aux de-
crets du Concile de Constance , ce qui est très
faux ; mais ils font valoir que ce Pape ne son-
gea pas à obliger les Evêques qui les avoient
faits , de le retrafter , & qu'il ne leur en deman-
da aucune satisfaction. C'auroit été le moyen
d'être traité comme Jean XXIII. s'il l'avoit
tenté.

Ce qu'ils disent du Concile de Basle est im-
pertinent. Il est vrai que le Pape Eugène fit
des protestations contre le Concile : mais ce ne
fut qu'après les avoir retranchées ou défavouées ,
qu'il fut reçu à y envoier de nouveaux Légats.

Ils prennent pour une harangue que le Car-
dinal de Lorraine a faite au Pape , une lettre que
ce Cardinal avoit écrite à son Secrétaire pour
être montrée au Pape. Et ils font valoir qu'on
ne lui demanda point de satisfactions pour cet-
te harangue , ni pour la menace qu'il avoit faite
au Concile , s'il entreprenoit de faire quelque
chose contre la doctrine de France. C'est à
quoi les Romains n'avoient garde de penser en
ce tems là.

Il ne s'agissoit pas sous le Pontificat de Cle-
ment V. de toucher ni à la doctrine de France ,
ni à la personne du Roi : mais c'étoit le Roi au
contraire qui demandoit que l'on condamnât
les entreprises de Boniface VIII. & c'est ce que
fit en partie Clement V. mais d'une maniere
qui ne blessoit pas tant que les François l'eus-
sent voulu , la memoire de Boniface.

Ils ne disent rien exactement : la doctrine de
Santarel ne fut pas censurée par la Sorbonne ,
comme hérétique , mais seulement comme con-
trarie à la parole de Dieu. La Cour de France
de.

de ce tems là , sur les sollicitations de Rome , voulut faire ôter de la censure cette dernière qualification , *contraria verbo Dei* , mais elle n'en put venir à bout.

Les Papes , disent-ils , tolerent les libertés de l'Eglise Gallicane fondées pour le temporel sur l'indépendance des Rois , & pour le spirituel sur la superiorité des Conciles. Pour parler correctement il faudroit dire , que pour le bien de la paix on tolere que ces deux points soient contestés par les ultramontains.

Je finis par où j'ai commencé. A ne regarder que l'affaire des quatre Articles , il n'y eut jamais d'injustice pareille à celle des Romains de ne se pas contenter de la satisfaction qu'on leur offre ; ni de bassesse pareille à celle de la Cour de France , de la leur avoir offerte.

Mais c'est le contraire pour l'affaire de la Regale. Il n'y auroit point de bassesse pour la Cour de France quand elle l'abandonneroit entièrement , parce qu'elle y est très-mal fondée , & encore moins si elle la terminoit par des conditions avantageuses à l'Eglise. Et ainsi le point d'honneur ne fût jamais plus mal entendu. On s'en fait un de ne pas démordre de ce qu'on avoit entrepris contre toute raison & toute justice ; & on ne s'en fait pas un de demeurer ferme dans l'engagement où on s'étoit mis , de soutenir contre les entreprises continues des ultramontains les fondemens de la tranquilité des Etats & du bon ordre de l'Eglise , très solidement établis sur l'Ecriture , la tradition de l'Eglise & l'autorité des Conciles généraux.

Je vous ai écrit il n'y a pas long-tems sur le Decret des 31. Propositions que vous voudriez bien que l'on combatte , pourvû que ce ne fut pas dans les Difficultés proposées à M. Steyaert.

Je

Je n'ai rien à vous en dire davantage. Si je me suis particulièrement attaché à la 7. & à la 8. Propositions, ce n'est pas que je n'en aie aussi combattu d'autres ; mais c'est que je me suis persuadé qu'on ne peut condamner ces deux là , comme elles le font par ce Decret , qu'on ne ruine les plus grands fondemens de la Morale des chrétiens, qui est que tout ce que nous faisons procede de quelque amour (ce sont les propres termes de S. Leon;) que cet amour est l'amour de Dieu ou de la créature ; qu'il n'y a de bon que ce qui procede de l'amour de Dieu , & que ce qui procede de l'amour de la creature aimée pour elle même & non pour Dieu , est mauvais. Si ce Decret subfiste , on ne pourra plus supposer cette vérité & la supposer comme la regle des chrétiens , que les Jésuites & autres moines ne vous fassent passer pour rebelle au S. Siege , & condamné par le Decret d'Alexandre VIII.

Je trouve le mot d'*Ordre* , pour ce qui est de faire venir à Rome un député de la Faculté de Louvain , un peu fort , parce que je ne crois pas que le Pape ait droit de faire venir à Rome qui il lui plairoit. Il faudroit seulement que le Pape fit entendre qu'il agrée cette députation qu'on a pensé de lui envoier.

J'ai bien de la joie de ce qu'a dit le Cardinal Casanatte pour empêcher qu'on ne renouvellât les défenses de lire l'Ecriture en langue vulgaire. Mais ne croiez vous point que ce qu'on a dit sur cela dans les Difficultés y a pu contribuer ? Et cependant vos amis auroient voulu qu'on n'eût point parlé de cela dans les Difficultés.

LETTRE DXVII.*

A M. DU VAUCEL. Sur l'Ecrit des Jesuites pour le P. Tellier; & les Decrets de l'Inquisition.

Nous n'avons reçu votre lettre du 12. qu'à onze heures du matin, & ainsi nous n'avons guere de tems à y répondre.

L'écrit des Jesuites pour leur P. Tellier est fort pitoiable. La plupart de ce qu'ils disent pour le justifier est ruiné dans la 3. partie de la Morale Pratique. J'ai peur qu'on n'y ait pas assez eu recours.

1. Ils dissimulent l'injure qu'ils font à l'Eglise Catholique en voulant que son innocence dépende de l'innocence des Missionnaires. Cela est fort bien traité dans les 4. ou 5. premiers chapitres de ce troisième Tome de la Morale Pratique.

2. Ils supposent faussement que le saint Siege a approuvé ce qu'ils permettent aux Chinois touchant le culte de Confucius. Il faut lire sur cela les chap. 20. 21. 22. du 3. tome de la Morale Pratique. Ce culte n'a été approuvé qu'*hypotheticè, si purè civilis*, comme l'avoit représenté le P. Martinius.

3. Le P. Collado est horriblement dechiré dans la Defense, comme un fabricateur des fausses pieces. Voiez le même tome de la Morale Pratique pag. 503. 504. & suivantes.

4. M. de S. Cyran: voir 3. tomé de la Morale Pratique chap. 6. depuis la pag. 98. jusques à 104. Je ne puis pas vous dire quels furent les

Evê-

* 28. Fevrier 1692.

280 *D XVII. Lettre de M. Arnauld*
Evêques qui voulurent officier à la Messe qu'on
chanta lorsqu'on l'enterra à sa paroisse ; mais je
fai bien qu'il y en eût 5. ou 6. On vous envoie-
ra quelques pieces sur mon sujet. Rien n'est
plus facile que de mettre cet écrit des Jésuites
en poudre , & je ne doute point que vous ne
l'avez bien fait.

Jamais Aurelius n'a été flettri d'aucune censu-
re ni à Rome , ni en France ; & il a été impri-
mé deux fois par ordre du Clergé avec un éloge
magnifique.

Je suis si mal satisfait de ce que l'on fait en
France pour l'accommodement des deux Cours,
que je n'ai pas le courage de vous en parler.

J'ai oublié de vous dire , que pour confondre
le P. Tellier , ce n'est point assez de dire qu'il
a parlé mal de Collado & d'autres ; mais il faut
rapporter ses propres paroles qui sont toujours
fort injurieuses. Je crois aussi que vous l'au-
rez fait.

Si vous pouviez voir la maniere dont on a
traité ce qui regarde les decrets , je crois que
vous ne trouveriez point mauvais que cela se
trouvât dans la suite des Difficultés , puisque je
m'y trouvois engagé naturellement pour refu-
ter cette horrible pretention de M. Steyaert ,
que c'est une grande erreur de croire qu'on puis-
se lire en secret un livre prohibé par l'inquisi-
tion ou par l'*Index* , quand on a sujet de juger
qu'on n'a pas eu raison de le prohiber : & que
c'est une si grande faute d'en avoir usé ainsi ,
qu'on merite par là d'être interdit de la prêdi-
cation & de la Confession. Je ne pense pas
qu'il y ait un homme de bon sens , & qui ait
un peu d'intelligence dans les matieres , qui ne
demeure d'accord que cette proposition de M.
Steyaert est insoutenable. Cependant toutes

les

Les personnes du commun en sont infatigées en ce pays-ci, & le plus grand sujet présentement de la persécution des plus gens de bien, est fondé sur l'obéissance aveugle que l'on exige de tout le monde pour ces Décrets, jusqu'à prétendre qu'un homme est incapable d'enseigner & d'entrer dans la Faculté étroite, dès que quelqu'un de ses livres a été prohibé à Rome.

Il semble donc qu'il est de la dernière importance de détruire le monde sur cette matière. Or un écrit anonyme, & qu'on pourra dire n'être pas de moi, fera incomparablement moins d'impression sur les esprits de tous ceux qui le liront, que si c'est la suite des Difficultez qui ont jusques ici persuadé presque tous ceux qui les ont lues, de tout ce qu'on y a traité. On peut bien s'attendre que cela sera condamné ; mais le traité portera son Antidote contre la condamnation même, parce que toutes les personnes d'esprit s'y trouveront fortifiées contre les erreurs excessives des prohibitions Romaines. Et ce qui est bien certain, est que mon ouvrage n'en sera que plus estimé, sur tout en France : & que les Romains en seront peut-être moins hardis à condamner de bons livres. Voilà ce que je vous supplie de bien considerer devant Dieu. Car je pourrai bien attendre votre réponse avant que de publier ce que je fais présentement. Je suis tout à vous.

LETTER DXVIII.*

A M. DODART. Sur une lettre qu'il lui avoit écrit au sujet de la Fourberie de Douai.

IL y a aujourd'hui huit semaines que je vous ai écrit des choses fort importantes sans que vous m'aiez fait aucune réponse. Je n'en suis pas néanmoins trop étonné: car je me suis bien attendu que quand on auroit bien considéré toutes choses, on jugeroit que ce seroit se flatter, d'attendre un effet considérable d'une lettre qui ne seroit soutenue de personne; & que c'est un assez bonne raison à celui à qui elle seroit adressée de n'en faire point d'état, de ce que de tant de gens de bien qui l'environnent, aucun ne lui dit rien de semblable. Quelle apparence que si ma conduite dans les affaires de l'Eglise étoit si reprehensible, ils n'eussent pas eu la charité de m'en avertir! Ce que nous venons d'apprendre de l'affaire de Douai est si extraordinaire & si contraire à toutes les règles de la justice, que si tous ceux qui pourroient & devroient parler se taisent, on ne doit plus s'attendre qu'ils ouvrent jamais la bouche pour la défense de la vérité & de l'innocence, quelque injustement opprimées qu'elles puissent être. A qui est-ce donc que s'adresse ce que Dieu dit par son prophète, finon aux sentinelles de la maison d'Israël: *Clama ne cesses, & annuntia populo meo scelerata eorum, & Domini Jacob peccata eorum?* Et peut-on s'imaginer un péché plus criant, que de traiter en scelerat de très gens de bien, que des fourbes ont voulu perdre par d'abominables

* 27. Fevrier 1692.

bles fourberies , & de faire triompher ces fourbes ?

Je ne comprends pas , je vous l'avoue , comment dans une cause si ecclésiastique , & si séparée de tout ce qui se peut appeler intérêt d'Etat , des Evêques peuvent demeurer dans le silence , & ne pas représenter à un si bon Prince dont on surprend la religion , que la doctrine de l'Eglise ne se décide point par des lettres de cachet , & qu'après l'éclat qu'a fait cette affaire , traiter en coupables ceux qui ne sont accusés que d'avoir de mauvais sentimens touchant la foi , sur ce que leurs parties en ont pu dire en secret , sans qu'aucun juge ecclésiastique en ait connu après les avoir ouïs , c'est assurément ce que tout le monde jugera être un exemple très pernicieux . Car un Prince ne peut-il pas avoir un Confesseur entêté contre de grandes vérités ? Et si on suppose qu'un Prince peut en conscience maltraiter sur l'avis de son confesseur , sans aucun jugement ecclésiastique , ceux qui enseigneront ces vérités , ne seroit-ce pas un grand moyen de les étoufer & de les faire passer pour des erreurs ?

LETTRÉ DXIX.*

A M. DU VAUCEL. Sur les lettres de Cachet expédiées au sujet de la Fourberie de Douai ; le Decret contre les 31. Propositions ; une Thèse des Jésuites de Paris.

Vous apprendrez aujourd'hui comment s'est terminé l'affaire de Douai par des Lettres de Cachet en faveur des Fourbes , lesquelles re-

le-

* 29. Fevrier 1692.

184 *DIXIX. Lettre de M. Arnauld*
leguent ceux qu'on a fourbés en diverses Pro-
vinces du Roiaume. Voilà sur quoi les Romains
auroient plus de sujet de crier que contre les
quatre Articles du Clergé. Proscrire des Théo-
logiens recommandables par leur pieté , qui
n'étoient accusés que de mauvaise doctrine , sans
aucun jugement ecclésiastique , après même
qu'ils s'étoient défendus très solidement de tout
ce qu'on leur objectoit. Presque tous les Prin-
ces aiant des Jesuites pour Confesseurs , ou la
Société étant très-puissante dans leurs Cours ,
ils pourront imiter cet exemple , & introduire
bientôt le Molinisme par tout. C'est à l'Ordre
de S. Dominique à considerer où cela peut aller.

Je vous ai répondu par avance à ce que vous
dites encore sur le Decret des 31. Propositions.
Il ne paroît pas que vous vous retractiez de ce
que vous aviez mandé qu'il eût été bon de repre-
senter les inconveniens de ce Decret pour en
diminuer l'autorité. Mais cela étant , il semble
moins odieux de le faire , en continuant de faire
voir les excès que M. Steyaert a commis sur ce-
la , que par un Ecrit exprès. Cependant on veut
bien attendre à ne rien publier sur cette matie-
re , qu'on n'ait vu ce que deviendront les trois
affaires qui sont sur le tapis , Craenenberg , les
cinq Articles , & la Défense des nouveaux Chré-
tiens. Car il faut d'une maniere ou d'autre qu'on
en voie bien-tôt la fin.

On nous a envoié de Paris une nouvelle The-
se des Jesuites , où ils font entendre que le sen-
timent des vrais Catholiques , aussi bien que ce-
lui de S. Augustin , est que le consentement li-
bre de notre volonté , n'est point un effet phy-
sique de la grace. Mais nous supposons qu'on
ne manque pas d'envoyer ces Theses de Paris aux
Dominicains François qui sont à Rome. Que
l'Or-

l'Ordre de S. Dominique y pense bien, tant que le Phantôme du Jansenisme subsistera, & qu'on craindra d'étudier à fond la doctrine de S. Augustin de peur de passer pour Janseniste, on ne pourra que faiblement combattre le Molinisme à l'égard du commun du monde. Je suis tout à vous.

LETTER DXX.*

A M. DU VAUCEL. *Sur la signature du formulaire.*

ON continue à introduire la signature du formulaire, & M. Steyaert travaille fortement à y engager tous les Évêques du Païs-bas. M. de Malines a suivi de près M. de Namur. Un Licentié de Louvain lui ayant demandé un Acte pour une nomination à des benefices , il lui a déclaré qu'il ne l'auroit point qu'il n'eut signé le formulaire avec la même addition que M. de Namur demande , qui est de jurer pour la vérité du fait aussi bien que du droit. Nous espérions que l'on pourroit se choquer à Rome de ce que les Évêques faisoient d'eux-mêmes une chose si importante, sans en avoir ordre du Pape, & c'est ce que vous nous aviez fait espérer. Mais nous avons appris une chose depuis , qui nous fait bien apprehender qu'il n'y ait collusion entre les Romains & ces Évêques-ci. Voici ce que c'est qui me perce le cœur. C'est que M. de Sebaste , deux jours avant qu'il fut sacré , fut sollicité par M. Davia de signer le formulaire d'Alexandre VII. avec les autres Évêques qui étoient à son sacre. Lui seul le refusa. Mais M. Davia

aiant

* 6. Mars 1692.

aiant écrit à Rome , il en fut reprimandé par M. Caffoni , & il apprit aussi par le Recteur de la Propagande , que le Cardinal Casanate n'avoit pas été content de ce refus. Comment donc peut-on espérer que ce Cardinal est serieusement disposé à empêcher autant qu'il est en lui cette introduction ? Rien n'est plus certain que ce fait. On le sait de M. de Sebaste lui même , qui l'a écrit depuis peu en recommandant le secret. C'est pourquoi nous ne vous l'aurions pas même mandé , si nous ne l'avions su par une autre voie : un Prêtre d'ici qui sert comme d'Agent à tous les Internonces , l'ayant conté au Père de Hondt à qui nous n'en avions rien dit , & qui ne fait pas que M. de Sebaste nous a mandé la même chose. Les Promoteurs de cette affaire se vantent qu'il en viendra bien-tôt un ordre d'Espagne , ce qui empêchera que le Conseil de Brabant ne puisse rien faire. Les Romains alors leveront le masque , & autoriseront ce qu'ils n'ont pas voulu commencer d'abord. C'est ce qui arriva en France. Car il est certain qu'on n'approuva pas à Rome que les Evêques eussent fait un formulaire , & qu'ils le fissent signer sans ordre du Pape. C'est pourquoi pendant dix ans on ne put rien tirer d'eux ni pour ni contre ces souscriptions , parce que d'une part ils ne trouvoient pas bon que cela se fut fait sans eux , & que de l'autre cela servoit à autoriser leur Constitution. Mais comme ils virent la Cour tout à fait engagée , ils envoierent leur formulaire , sans faire aucune mention de celui du Clergé. Je vous avoue que je regarde ce renouvellement de signature comme l'abomination dans le lieu saint. Car pour peu qu'on y fasse de reflexion , il est impossible qu'on ne voie pas combien cela causera de maux dans l'Eglise. Je marquerai ceux

ceux qui me viendront dans l'esprit , confusément & sans ordre .

1. On ne dissimule pas que c'est un serment qu'on exige , & que l'on fait jurer ce fait , que les Propositions ont été extraites du livre de Jansenius & condamnées dans son sens . Or il est indubitable que pour ne point pecher contre la Religion du serment , on est obligé de ne point jurer qu'une chose est vraie , que lorsqu'on est bien assuré qu'elle est vraie , & qu'on ne le peut faire quand on doute si elle est vraie . Il y a sur cela un fort beau passage dans Bellarmin lib . 1 . de Euch . c . 5 . *Neque juramento confirmare licet nisi sententias apertissimas & certissimas , & quae non possunt in aliud sensum torqueri , ne locus detur perjurio .* Or comment ceux de qui on exigera ce serment pourront - ils savoir que ce fait est certain ? Ce ne sera point par l'autorité du Pape : car les Papes , ni l'Eglise même dans les Conciles généraux n'étant point infaillibles dans la decision de ces faits , on n'en peut être certain que par la notoriété , comme on est certain que la doctrine de Calvin est que J. C. n'est point réellement présent dans l'Eucharistie . Or on a fait voir dans la *Foy humaine* , que bien loin que ce fait de Jansenius soit notoire , on a une infinité de raisons qui font douter s'il est vrai . C'est donc presser de faire un Parjure la plupart de ceux que l'on pressera de jurer que ce fait est vrai . Je ne fais que toucher ce point , il vous sera aisé de l'étendre .

2. J. C. & S. Jaques nous ayant défendu en termes si forts , de jurer , tous les Théologiens demeurent d'accord qu'il s'ensuit qu'il n'est point permis de jurer sans nécessité , ou une grande utilité . Or il n'y a ni nécessité ni utilité à exiger le serment du fait de Jansenius .

On

On a fait voir dans le Jugement équitable qui est à la fin des *Imaginaires*, * que ce qu'on a dit, que c'étoit pour reconnoître ceux qui avoient la vraie foi sur cette matiere, & les distinguer de ceux qui ne l'avoient pas, n'avoit pas la moindre ombre de raison. Car comme on l'a prouvé par S. Augustin, pourvû qu'on ne croie rien que de vrai touchant la matiere de ces cinq Propositions, quand on se tromperoit en donnant à Jansenius un sens Catholique qu'il n'auroit pas, ce ne seroit, dit ce Saint, qu'une erreur très innocente, & très digne d'un homme de bien. Voiez s'il vous plaît l'Ecrit que je vous marque, vous y trouverez des choses admirables sur cela.

3. L'inutilité de savoir le sentiment de Jansenius est encore plus évidente dans l'Université de Louvain, parce que la doctrine de la grace y est plus fixée. Car M. Steyaert n'oseroit jurer qu'il connoisse personne qui tienne une autre doctrine sur la grace, que celle qui est conforme aux censures de Louvain & de Douai, & au livre de la justification, qu'on a soumise au jugement du S. Siege, & qui y a été déclarée ne contenir rien qui ne se puisse soutenir. Supposé donc qu'il n'y ait rien en cela de condamnable, c'est abuser du serment que de l'employer pour reconnoître qui sont ceux qui seroient dans l'erreur touchant ces V. Propositions, puis qu'on est moralement assuré qu'il n'y a personne en ces païs-ci qui soit en cela dans les erreurs condamnées.

4. Quand des propositions sont tirées mot pour mot du livre d'un auteur, & qu'elles sont si claires que tout le monde les entend de la même sorte, comme est la proposition de la These de Pont à Mousson contre l'obligation d'aimer Dieu,

* De l'édition de Hollande in 8°.

Dieu, il pourroit être quelque fois utile de les faire condamner dans le sens de cet Auteur. Mais quand c'est tout le contraire, quand de cinq propositions il y en a quatre qui ne sont point en propres termes dans l'Auteur à qui on les attribue, & qu'il les y faut chercher par de prétendues équivalences dont on ne convient pas : quand on ne convient pas davantage du sens de chacune, par rapport à cet Auteur : quand ceux qui refusent de les condamner les prennent en un sens, & ceux qui les condamnent en un autre sens, & que ceux mêmes qui les condamnent les prennent en divers sens, c'est un commandement absurde, & que l'on peut sans crainte nommer tyrannique, de vouloir que je les condamne dans le sens d'un tel Auteur, sans me vouloir dire quel est le sens de cet Auteur dans lequel on veut que je les condamne. C'est ce qui ne s'est jamais fait dans l'Eglise ; & c'est cependant ce que l'on fait ici. Car si on demande à M. de Malines à l'égard même de la première proposition, dont les termes sont de Jansenius, quel est le sens à *Jansenio intentus*, dans lequel il prétend que je la dois condamner, il est indubitable qu'il ne me le dira pas, parce que les Jesuites ne voudroient pas que ce sens fut tel que les Lovanistes le pussent condamner sans que cela portât aucun préjudice à la grace efficace par elle-même. Il n'osera pas dire aussi que ce sens soit celui de la grace efficace, parce que toute l'Ecole de S. Thomas se revolteroit contre lui. Qu'y a-t-il donc de plus absurde & de plus injuste, que de vouloir que j'atteste avec fermeur la vérité de ce fait, qu'un certain sens herétique a été enseigné par Jansenius, sans que l'on me veuille dire quel est ce sens ?

¶. Le prétendu sens herétique enseigné par
Tome VI. N Jan-

Jansenius n'étant point expliqué, on ne pourra rien conclure ni en faveur de ceux qui feront ce serment, ni au désavantage de ceux qui refuseront de le faire. Car ce seroit une illusion de s'imaginer que ceux que présentement on soupçonne d'être Jansenistes, n'en soient plus soupçonnés après avoir fait le serment qu'on leur demande, puisqu'il seroit ridicule de s'imaginer que cela leur fasse avoir d'autres sentiments touchant la grâce que ceux qu'ils avoient auparavant. Or c'est par ces sentiments bons ou mauvais qu'on peut être ou n'être pas hérétique Janseniste. On ne peut aussi conclure à l'égard de ceux qui refuseront de faire ce serment, qu'ils ont de mauvais sentiments touchant la matière des cinq propositions : car tous ceux qui ont la conscience tendre, & qui regardent comme un grand péché de faire un serment illicite, doivent refuser de faire celui-ci par cette seule raison, que sachant que ce fait est contesté, ils n'ont point assez de certitude qu'il est vrai pour en pouvoir jurer. Il est donc très faux que ce serment puisse servir à discerner ceux qui refusent dans l'erreur touchant cette matière, de ceux qui n'y refusent pas. Or c'est le seul usage légitime des serments qui regardent la vérité d'un fait ou d'un dogme, & non pas seulement la promesse de faire ceci ou cela. L'exaction de ce serment est donc illicite, puisqu'il n'est permis ni de jurer, ni d'exiger le serment d'un autre, sans nécessité ni utilité.

6. L'expérience a confirmé ce que la raison fait assez connoître. On a travaillé en France dix ans durant à établir la signature du formulaire : & il y a peu de diocèses où on ne l'ait fait signer. Cela a-t-il servi à appaiser les contestations ? Ça été tout le contraire. C'est ce qui les a le plus

plus échauffées , & qui a été cause qu'on a fait le plus d'écrits pour & contre. Mais cela a au moins servi , dira-t-on , à faire que ceux qui l'avoient souscrit ne fussent plus soupçonnés d'être Jansenistes. Point du tout. On a signé exactement dans les Congregations des Benedictins de S. Maur & de S. Vannes , dans celle des Chanoines Reguliers de sainte Genevieve ; & dans celle des Pères de l'Oratoire , & cela n'a point empêché que les Jesuites , par le credit qu'ils ont à la Cour , n'aient toujours fait regarder ces quatre Congregations comme suspectes de Jansenisme , & ne leur aient fait faire , sous ce prétexte , beaucoup de vexations & d'avanies. C'est donc une pure chimere , que l'exaction du serment sur la vérité du fait de Jansenius puisse servir à donner la paix aux Eglises des Païs-bas. Elle ne fera au contraire qu'y causer de nouvelles brouilleries , & rendre les contestations éternnelles.

7. Il est certain au contraire que le vrai moyen d'assoupir ces contestations , est que non seulement le S. Siege empêchât qu'on n'introduisît en ce païs-ci ce qui n'a été fait que pour la France ; mais qu'il plût même à sa Sainteté de faire entendre au Roi , qu'il est à propos de ne plus faire signer le formulaire à personne ; puisqu'il n'y a personne qu'on puisse soupçonner avec raison de tenir ces propositions condamnées , & qu'ainsi cette signature est inutile. C'est sur quoi feu M. d'Alet avoit autrefois écrit au Pape , & il me semble que vous nous avez mandé que vous avez copie de cette lettre.

8. Il n'y a donc aucun bien à espérer de ce serment , ce qui seul le rend illicite. Mais il y a de plus des maux infinis à en attendre. Car M. Steyaert qui en sollicite l'introduction , fait

très bien qu'il y a un grand nombre de ceux de qui on l'exigera qui ont été persuadés par les Disquisitions de Paul Irenée , auxquelles personne n'a entrepris de repondre , que le fait de Jansenius souffre au moins de très grandes difficultés , & que par conséquent ils ne sont point en état de pouvoir jurer qu'il est vrai. Cependant il est sans doute que si on n'admet aux Ordres que ceux qui feront ce serment , & qu'on ne donne aussi permission de prêcher ou de confesser qu'à cette condition , il y en aura beaucoup de ceux qui ne croient pas ce fait ou qui en doutent , qui succomberont à cette tentation ; & qui plutôt que de n'être point admis aux Ordres , ou d'être sans emploi , prendront Dieu à temoin qu'ils croient une chose comme certaine , (car c'est ce qui est nécessaire pour jurer sans offenser Dieu) qu'ils ne croient point être vraie , ou doute au moins si elle est vraie , n'en ayant point de certitude. Peut-on penser sans fremir au compte que l'on aura un jour à rendre à Dieu , d'avoir été cause de tant de crimes , pour ne s'être pas voulu contenter de ce qui s'est fait jusqu'ici dans l'Université de Louvain , dont le Pape Alexandre VII. a témoigné être satisfait.

9. Le mal qui arrivera à l'égard de ceux qui refuseront de faire ce nouveau serment n'est pas moins grand : mais il est d'une autre nature. Car ce sera une occasion à ces personnes de témoigner à Dieu dans une occasion importante , qu'ils preferent à tout la fidélité à sa loi , & qu'ils aiment mieux être exclus de tout emploi dans l'Eglise que de n'y entrer que par un faux serment. Mais n'est-ce pas un très-grand péché que de priver l'Eglise du service que lui pourraient rendre ceux que cette fidélité rend plus capa-

capables de la bien servir. Vous voiez ce que l'on peut dire sur cela, & combien en doivent être touchés ceux qui aiment vraiment l'Eglise.

10. Je ne crois pas que l'on ose se reduire à prétendre que c'est une assez grande raison de signer le formulaire d'Alexandre VII. de ce que ce Pape a voulu qu'on le souscrivit, & qu'on le doit faire pour témoigner son respect & son obéissance envers le S. Siege. Car 1. le formulaire du Pape n'a été fait que pour la France & pour tenir lieu de celui de l'Assemblée, que le Pape n'avoit point approuvé. On n'a donc point eu droit de l'introduire dans un autre pays, où il n'y a point la même raison; la maniere dont l'Université de Louvain a reçus les Constitutions ayant été approuvée par le Pape. C'est donc un joug qu'on impose aux Catholiques des Pays-bas que le S. Siege ne leur a point imposé. 2. C'est une très méchante maxime & tout à fait contraire à l'esprit de J. C. que toute loi de l'Eglise doive être observée à cause seulement qu'elle est loi. Car c'est en quoi consiste l'esprit de domination que J. C. a si expressément défendu aux Ministres de son Evangile, de commander pour commander, & de se faire obeir seulement pour être obei. Ce ne seroit donc point une condition nécessaire à une loi ecclésiastique pour obliger, d'être utile, puisqu'il y auroit contradiction qu'une loi de l'Eglise ne fut pas utile, si c'étoit assez pour être utile, de donner occasion à ceux à qui on l'impose, de témoigner leur respect & leur obéissance à celui qui l'a faite. 3. Le Cardinal Madruce a bien témoigné le contraire dans le Concile de Trente, sans en avoir été repris de personne. Car il y soutint qu'il n'y avoit point de Pape qui ne se

294 DXX. Lettre de M. Arnauld
pût tromper en croiant qu'une loi qu'il établi-
roit seroit utile , qui neanmoins ne seroit point
utile. Palavicin le rapporte 1. Part. liv. 6. ch.
12. *Paulum II. & alium quemcumque Pontifi-
cem in judicanda lege conducibili , vel non con-
ducibili , falli potuisse.* 4. Une loi peut être uti-
le en un tems & en un païs , & ne l'être pas en
un autre tems & en un autre païs.

11. Il ne s'est presque rien fait de plus avan-
tageux à l'Eglise que la Paix que Clément IX.
donna à l'Eglise de France à la priere des Evê-
ques en approuvant les signatures expliquées ,
comme on l'a montré fort au long & confirmé
par les pieces originales dans le *Phantôme*. Or
~~est~~ ce que M. Steyaert veut absolument ren-
verser , comme vous le verrez par les pieces
que l'on vous envoie que nous venons présente-
ment de recevoir de Louvain.

Je suis obligé de finir ; car je n'acheve ceci
qu'à sept à huit heures du soir. Je vous conju-
re de nouveau de regarder cette affaire comme
la plus importante que l'on puissé avoir , & qu'il
n'y a rien que l'on ne doive faire pour empê-
cher que M. Steyaert ne vienne à bout de son
malheureux dessein. Il faut donc que vos amis
s'y emploient tout de bon , & que l'on obtien-
ne au moins que l'on s'engage à ne rien faire
qu'on n'ait donné lieu à tous ceux qui ont inté-
rêt dans cette affaire , de représenter leurs rai-
sons. On fait que les plus habiles Cardinaux re-
connurent du teras de Clement IX. qu'on avoit
trop engagé le S. Siege , & qu'ils furent ravis des
ouvertures qu'on leur donna pour en sortir. Au
nom de Dieu qu'on leur représente ici forte-
nement toutes ces choses. Mais je ne puis présen-
tement vous rien écrire davantage.

LET-

LETTRE DXXI.*

A M. DU VAUCEL. Sur un ordre donné en Espagne à la persuasion du Confesseur de S. M. C. pour soutenir une These horrible ; les Decrets du S. Office ; la signature du Formulaire.

C E que nous venons d'apprendre m'a tout démonté. Vous nous aviez parlé du Confesseur de S. M. C. comme d'un homme bien raisonnable , & qui étoit capable de soutenir la bonne cause. Mais quelle opinion en peut-on avoir après ce qu'on a mandé d'Espagne , que c'est lui seul contre le sentiment de tous les Conseils qui a porté le Roi à envoyer l'ordre dont on vous envoie une copie , de faire soutenir la These des Recolets qui contient des propositions horribles qu'ils attribuent à Jean Capistran , contre la souveraineté des Rois , & ce blasphème contre Dieu : *Apud Deum & Papam voluntas est proratione.* Cela donne une terrible opinion de l'Espagne pour ce qui est de la lumiere , dans le même tems que la France se deshonore en soutenant si lâchement la vérité qu'elle connoît , & que Rome signale son injustice en voulant qu'on lui donne des preuves de ce lâche abandonnement de la vérité , avant même qu'il s'en agisse , puisqu'on ne parle point encore de donner des Bulles à ceux qui ont été de l'assemblée de 82. Je ne sais si après cela on ne doit point au moins instruire le monde de tous ces renversemens de raison , afin qu'on ne se laisse pas aller à tout vent de doctrine , & que le monde ne s'acoutume pas à preferer l'autorité des hommes à celle de Dieu.

N 4

Vous

* 14. Mars 1692.

296 DXXI. Lettre de M. Arnauld

Vous étes mal averti, puisque vous ne dites rien d'une nouvelle *délation* du P. Dias Cordellet de plusieurs propositions, qui nous produira bien-tôt un autre Decret semblable à celui des 31. propositions. Peut-on douter qu'il ne soit nécessaire d'instruire le monde sur le peu de cas que l'on doit faire de la plupart de ces sortes de Decrets, qui renverseront bien-tôt les plus constantes maximes de la doctrine des SS. Peres, si on ne peut plus rien soutenir de tout ce que les moines nous viendront dire être condamné par ces censures équivoques & entortillées. Il n'y a que des propositions de morale aussi claires que les 65. condamnées par Innocent XI. qu'il soit utile de censurer plusieurs ensemble, comme on a fait celles là. Et encore faut-il qu'elles soient proposées à la censure par des personnes aussi sincères que l'étoient ces MM. de Louvain. A moins que cela, toutes ces sortes de Decrets ne sauroient faire que du mal. C'est ce que vos amis devroient tâcher de persuader aux plus habiles & plus raisonnables des Cardinaux du S. Office pour l'intérêt même de leur Tribunal, qui tombera dans le mepris s'il se rend si facile à censurer ce qui leur est proposé par des brouillons.

Je n'ai rien à ajouter à ce que je vous ai mandé la dernière fois touchant le formulaire. Il faudroit tâcher de faire lire le traité de la Foi humaine, au Cardinal Casanate. Je l'ai relu ces jours passés, & rien ne me paroît plus convainquant. Vous savez bien qu'il est avec les Imaginaires. On le va rimprimer, aussi bien que la lettre de M. d'Alet traduite en Latin. Si l'Apologie pour les Religieuses de P. R. étoit à Rome, il faudroit aussi en faire lire la 2. lettre de M. d'Angers à M. de Paris : & les 7. premiers cha-

chapitres de la 4^e. partie , parce qu'ils font voir qu'on se trompe quand on s'imagine que tous ceux qui ont signé en France le formulaire , l'ont fait en attestant par leur signature , qu'ils croioient que les propositions sont dans Jansenius & condamnées dans son sens , au lieu que la plupart l'ont fait s'étant persuadés qu'il étoit permis de signer le formulaire sans croire ce fait , ce qui rendoit ces signatures entierement inutiles à leur égard ; mais qu'il y en a beaucoup d'autres à qui c'a été une occasion de faire un faux serment , parce que sans tant rafiner , ils ont signé ce qu'ils croioient faux , parce qu'ils ne se vouloient pas mettre en danger de perdre leurs benefices .

LETTRE DXXII.*

À MADAME DE FONTPERTUIS. Sur l'affaire de Rouen.

Quelque surprise que m'ait causé votre lettre , je me trouve très disposé à faire ce qui m'est possible pour ne point laisser dans la peine ceux qui ne s'y sont mis que par la bonté qu'ils ont eue pour moi . Et si l'affaire étoit en son entier , j'aimerois mieux laisser croire au monde qu'il n'y a rien de vrai de tout ce que j'ai rapporté de l'affaire de Rouen , en me contentant de répondre que l'ayant cru de bonne foi , ce ne peut être une calomnie , que d'exposer à la vengeance de personnes si puissantes & si vindicatives ceux qui m'ont voulu servir . Mais que faire présentement ? Vous aurez reçu

N 5 main-

* 17. Mars 1692.

298 *DXXII. Lettre de M. Arnauld*
maintenant la reponse * que j'ai faite , où j'ai rapporté le fait selon le dernier avis , sans qu'on puisse deviner de qui je l'ai eu , ne l'ifiant marqué en aucune sorte. Il y a 15. jours qu'elle est répandue par tout. On ne peut la retracter , comme ayant été mal informé une seconde fois , parce que ce seroit mentir. On n'a fait en cela qu'executer ce qu'il nous a paru que l'on désiroit. Et peut-être aussi que l'on sera content de la moderation que l'on a gardée , que ceux dont on apprehende le ressentiment , n'auront aucun moyen de s'en prendre à d'autres qu'à eux. On étoit prêt de faire imprimer un autre Ecrit † pour repondre à ce que disent les Jesuites de Paris d'un air insultant dans leurs Remarques sur la quatrième Plainte de M. Arnauld : mais on ne fera rien qu'on n'ait eu auparavant dé vos nouvelles afin de se regler sur celles que vous recevez de Rouen. Que s'ils croioient qu'il suf- firoit de ne prendre aucun avantage de ce que le Jesuite a dit à l'Avocat , on pourroit n'en rien dire.

* Avis sur une correction à faire dans la quatrième plainte de M. Arnauld touchant la Fourberie de Douai.

† La bonne foi de M. Arnauld.

LET.

L E T T R E DXXIII.*

A M. DU VAUCEL. Sur le progrès de la signature du Formulaire dans les Pays-bas ; la Fourberie de Douai ; les Missions de la Chine.

La miserable affaire de la formule s'avance toujours. L'Archevêque s'est entierement déclaré qu'il ne recevroit aux Ordres que ceux qui auroient fait le serment tel qu'il l'a fait imprimer. On vous l'envoie. Il vaut mieux qu'il soit aussi méchant qu'il est : plus de personnes aûront de la peine à le faire. Cependant il se vante qu'il est sûr de venir à bout de ce qu'il a entrepris ; qu'il a pris ses mesures à la Cour de Madrid , à celle de l'Empereur , à celle de Baviere , & à Rome. Est-il possible qu'on y approuve une si horrible chose , directement opposée à ce qui fut arrêté sous Clement IX. comme vous le savez fort bien , & comme on l'a fait voir par les pieces originales dans le *Phantôme du Jansenisme* ? L'Official de M. de Malines , qui est aussi son conseiller domestique , dit qu'il n'y a point de part , & que c'est le seul M. Steyaert (avec les Jesuites) qui a mis cela dans la tête de l'Archevêque. On dit qu'il n'y a encore que des Moines qui aient fait ce serment. Mais il est à craindre qu'il n'y ait aussi beaucoup de séculiers qui succombent à la tentation , ne voiant point d'autre porte pour entrer dans les Ordres , & dans les emplois. Car il a aussi déclaré qu'il ne donneroit permission de prêcher & de confesser qu'à ceux qui auroient

N 6 fait

* 21. Mars 1692.

300 *DXXIII. Lettre de M. Arnauld*
fait ce serment : c'est-à-dire qu'on n'entrera plus dans le sacerdoce & dans les emplois de l'Eglise que par un parjure. J'ai fait un petit écrit sur cela contre un Corollaire de M. Steyaert dans une petite These portant ces termes : *Formula juramenti ab Alexandro VII. prescripta utiliter proponitur & juratur, ut moris est in Gallia.* On l'a donné aujourd'hui à imprimer, mais il ne pourra être fait que demain, & ainsi on ne pourra vous l'envoyer que dans 8. jours. Travaillez de votre côté à faire comprendre aux Cardinaux bien intentionnés que c'est mettre le feu dans ces païs-ci, comme il a été autrefois en France, & être cause d'un grand nombre de péchés mortels que commettront ceux qui jugeront qu'ils tiennent un fait pour certain, lorsqu'ils n'ont aucune assurance qu'il soit vrai, ce qui est assurément prendre le nom de Dieu en vain. Mais j'ai bien peur qu'on ne s'aveugle au païs où vous êtes, par la passion qu'on y a d'obliger tout le monde à une obéissance aveugle pour tout ce qui s'y fait. Car il est clair que ce serment ne peut être bon qu'à cela, c'est-à-dire, qu'il n'est bon qu'à établir de plus en plus l'hérésie de la domination, si sévèrement interdite aux Ministres de l'Evangile par J. C. & par les Apôtres. Je vous ai mandé que vous devriez tâcher d'avoir de quelque Bibliothèque l'Apolo-
gie pour les Religieuses de P. R. j'en ai relâ^{te} beaucoup de choses ces jours-ci, elle m'a paru d'une beauté admirable. Lisez je vous prie, si vous pouvez avoir ce livre, le 14. chapitre de la 2. partie, où l'on prouve invinciblement que la conduite de M. de Pereficx étoit fondée sur l'hérésie de la domination, qui est peut-être une des plus pernicieuses hérésies, & des plus capables de perdre tout dans l'Eglise, & de faire di-

re en ce tems-ci ce que S. Bernard disoit du sien,
intestina & insanabilis est plaga Ecclesia. Car
que peut-on esperer, quand ceux qui tiennent la
place de J. C. dans l'Eglise, ne pensent qu'à se
faire obeir sans se mettre en peine du salut des
amees?

L'insolence des Jesuites est venue à son comble depuis qu'ils ont accable les Théologiens de Douai. On vous a envoié leur triomphe. On y a repondu, & on a commencé aujourd'hui à l'imprimer*. On pourra vous l'envoyer dans huit jours. Il y a des choses terriblement fortes contre cette nouvelle maniere de gouverner l'Eglise par des lettres de cachet que les Jesuites veulent faire passer *pour une justice reglée.*

Voici un extrait d'une lettre de Madame la Marquise de Roucy dont je vous demande éclaircissement.

„ J'ai vu depuis peu un missionnaire qui vient „ de la Chine , pour aller rendre compte au Pa- „ pe de l'état de ces missions , & pour obtenir „ de lui , si cela se peut , quelque ordre , pour „ empêcher que ce qu'a fait le *defunt Pape* ne „ porte préjudice à la Religion. Car il avoit ac- „ cordé au Roi de Portugal qu'il n'y auroit que „ les Evêques nommés par lui qui auroient au- „ torité en tous ces lieux là , en sorte que ceux „ qui y sont , & qui y pourront être à l'avenir , „ ne seront que comme des Evêques *in parti- bus* , dependans entierement d'eux , ne pou- „ vant faire aucune fonction que par leurs or- „ dres , ce qui causeroit un grand préjudice à la „ prédication de l'Evangile , & au fruit que nos „ missionnaires François y ont fait jusqu'à „ present.

Vous

* C'est l'Ecrit intitulé, *Vain Triomphe.*

Vous ne nous aviez point donné avis d'une effroyable chose. Si cela demeure ainsi ces Missions sont ruinées. Mais ce qui m'étonne & ce que j'aprehende, c'est que ce qu'elle apelle le *de-funt Pape* ne soit Innocent XI. Car je doute qu'il y eût assés de tems depuis la mort de ce Pape * pour avoir porté cet ordre à la Chine, & pour être revenu de la Chine en Europe. *Ubi estis fontes lacrimarum*, quand on voit que de bons Papes font de telles choses si préjudiciables à la Religion!

Je viens d'avoir la confirmation de ce que je vous ai mandé d'abord, que l'Archevêque se tient fort de tous les côtés, mais on m'a ajouté ce qui est bien plus terrible, qu'un examinateur le voulant detourner d'exiger ce serment, lui représentant le trouble que cela feroit, il lui a répondu qu'il ne craignoit rien, & lui a montré une lettre que le Pape lui a écrite, par laquelle il le congratule sur ce qu'il a fait pour exterminer les Jansenistes, & lui promet sa protection pour tout ce qu'il feroit à l'avenir. Cela ne revient gueres à ce que vous nous aviez mandé que ce Pape n'étoit point gouverné par les Jesuites, & qu'il n'y avoit rien à craindre de positif contre les disciples de S. Augustin sous son Pontificat. Tâchez cependant de decouvrir ce qu'il y a de vrai en cela, & d'où vient que vous n'en aviez rien su.

Il me semble que sur ce que je vous avois mandé qu'il me souvenoit que des Evêques avoient écrit une lettre au Pape Innocent XI. pour lui representer que l'exaction des signatures ne faisoit que troubler l'Eglise sans pouvoir faire aucun bien, & que ce feroit rendre un grand ser-

* Alexandre VIII, qui étoit le dernier mort.

vice à l'Eglise que d'ordonner qu'on n'en exigeât plus , vous m'aviez repondu que vous aviez cette lettre. Si cela est ainsi , vous devriez en faire faire des copies , & la faire courir. Rien ne seroit si important dans cette conjoncture.

J'ai diné aujourd'hui avec l'Avocat Fiscal de M. l'Archevêque , qui est fort ami de l'Official. Il m'a dit que tout le Conseil de l'Archevêque c'est M. Steyaert , le P. Harney & le P. Ghys Jesuite son confesseur. Le mot de M. l'Archevêque est , *P. Ghys hoc mihi proposuit didacticè.*

LETTER DXXIV.*

A MADAME DE FONTPERTUIS. *Sur les mesures que l'on prenoit pour le faire revenir en France.*

J'Ai prié Dieu , Madame , pour l'affaire dont vous m'aviez écrit , & que vous m'aviez dit qu'il falloit recommander à Dieu. Je suis infiniment obligé à celui à qui il a donne tant de bonté pour moi. Mais afin qu'on ne prenne pas de fausses mesures , il est nécessaire qu'il sache mes veritables dispositions. Je n'en ai pas de fort arrêtées pour mon retour. De certaines considérations me le font desirer , & d'autres me le font craindre. Mais ce qui me le fait souhaiter , n'est point du tout ce que l'on pourroit croire , qui est que je m'ennuierois au lieu où e suis , parce que je me trouve obligé d'y être plus resserré que je n'ai jamais été. Dieu m'a fait la grace de me trouver bien par tout. J'aurois de la peine , je l'avoue , à vivre seul. Car j'ai besoin de con-

VERB

* 24. Mars 1692.

versation dans le tems que je ne travaille pas. Mais il me suffit pour cela d'être avec deux ou trois amis. C'est ce qui ne m'a pas manqué jusqu'à cette heure, & cela me suffit pour être content. C'est donc par d'autres vues que je serois bien aise de changer de demeure. J'aime ceux qui m'aiment, & ce me seroit un plaisir de les revoir & de les entretenir. C'est presque le seul que j'ai dans la vie. Je m'imagine même quelquefois que cela ne feroit pas inutile ni pour eux, ni pour moi, ni pour l'Eglise, en quoi peut-être je me trompe. Car il se pourroit bien faire que je trouverois plus de difficulté que je ne pense à ce que je me propose. Quoi qu'il en soit, c'est ce qui me donne un peu de pente pour ce retour, pour lequel vous m'assurez qu'on veut travailler.

Mais il y a d'autres choses qui me le font apprehender, & une des principales seroit les conditions qu'on y voudroit mettre, que je ne croirois pas en conscience pouvoir accepter, parce qu'elles donneroient de moi une fausse idée qui feroit tort aux verités que Dieu m'a fait la grace de soutenir il y a plus de 50. ans. Ainsi je ne pourrois pas me soumettre à ce qui feroit dire à mes ennemis, que tout ce que la faveur de l'un de mes proches avoit pu obtenir de S. M. est que l'on m'avoit traité comme un coupable, à qui on avoit fait grace pour le passé, & de qui on s'étoit assuré pour l'avenir. Or c'est ce qu'ils ne manqueroient pas de dire, si celui qui s'offre de parler pour mon retour, s'obligeoit de me tenir chez lui, & de répondre de moi en donnant parole que je ne ferois rien, dont de certaines personnes se pussent plaindre. Ce seroit d'une part une espèce d'honnête prison, & de l'autre une reconnaissance que n'ifiant rien fait qui

qui vaille par le passé, on ne me l'avoit pardonné à cause de mon grand âge, qu'à condition que je n'y retournerois plus. Il me seroit d'autant plus honteux de donner occasion à mes ennemis de faire avoir cette opinion de moi, qu'ils ne se sont jamais plus acharnés à me déchirer que depuis 3. ou 4. ans. J'en pourrai apporter quelques exemples dans un papier à part. Mais ce qui est de moins supportable, est que sans façon ils me traittent par tout d'*héretique* & de *vieil héretique*. Ce qui est la calomnie du monde la plus grossière & la plus mal fondée. Car toute la preuve qu'ils en apportent, est qu'une partie de la Sorbonne a condamné d'hérésie une proposition tirée de mes livres, par une censure contre laquelle j'ai protesté, & que j'ai fait voir par des Ecrits sans réponse, avoir été aussi irrégulière dans la forme, qu'insoutenable dans le fond. Et c'est sur cela qu'ils osent dire que je suis condamné comme *héretique*, par tous ceux qui la signent. Si les tribunaux n'étoient point fermés à tous ceux qui se pourroient plaindre de leurs calomnieuses diffamations, il seroit impossible qu'on ne me fit justice de celle-là, & qu'on ne les obligeât à la retracter. Car on ne peut appeler un homme *héretique*, que lorsque l'on peut prouver qu'il soutient opiniâtrement une doctrine contraire à celle de l'Eglise. Afin donc que l'on me pût traiter d'*héretique* pour n'avoir pas déferé à ce jugement de la Sorbonne, il faudroit prétendre que le jugement doctrinal d'une Faculté de Théologie à la même force d'obliger à s'y rendre que si c'étoit un jugement de toute l'Eglise. Ce qui ne se peut dire que par une erreur grossière, qui tiendroit de l'hérésie. Il y auroit bien d'autres choses, dont j'aurois à me plaindre. Mais celle là est ca-

306 DXXIV. Lettre de M. Arnauld
pitale, & il n'est pas permis à un catholique de
la souffrir. Que faire donc si au lieu d'en atten-
dre quelque reparation, je n'étois pas seulement
réduit à ne m'en pas plaindre, mais à acheter un
peu de repos par des conditions qui me desho-
noreroient, & qui donneroient de grands avan-
tages à mes ennemis?

Il y a une autre chose sur laquelle je ne trou-
verois pas mauvais que l'on répondit pour moi,
parce que je ne crains pas qu'aucun homme de
bon sens m'en puisse soupçonner. C'est l'impre-
sion qu'on a donnée de moi à S. M. comme si
j'étois capable de troubler l'Etat par mes intri-
gues & par mes cabales. C'est ce que je ne crains
pas que mes ennemis persuadent à personne.
Tous ceux qui me connoissent, savent au con-
traire que j'ai un amour pour ma patrie & pour
mon Roi, que beaucoup de gens croient excessif.
Je veux donc bien sûr cela que l'on réponde
pour moi, parce que ma réputation n'y est point
intéressée. Il n'en est pas de même de ma foi,
de ma doctrine & de ma conduite dans les con-
testations où je me suis trouvé engagé pour la
défense de la vérité. Après le compte que j'en ai
rendu à l'Eglise & au public, il me seroit inju-
rieux que l'on se défiât de moi sur ce sujet à cause
des faux portraits que l'on en fait tous les
jours dans des libelles sans sincérité & sans ju-
gement.

On me dira peut-être que je ne dois pas trou-
ver étrange que l'on me demande pour le bien
de la paix, de ne plus écrire contre les Jésuites.
Je pourrai bien ne le pas faire; mais je ne puis
pas le promettre, parce que j'y pourrois être
obligé pour le bien de la vérité & de l'Eglise,
qui me sont plus chères que toutes choses. Out-
re qu'il ne seroit pas raisonnable que je m'en-
gageaf.

gagéasse à ne plus écrire contre eux , à moins qu'ils ne s'engageassent aussi à ne plus écrire contre moi , & à me faire quelque satisfaction de m'avoir traité d'hérétique , qui est une injure atroce qui ne se peut soutenir . Après tout , quel intérêt a S. M. aux disputes des Théologiens , tant qu'ils demeurent les uns & les autres dans le sein de l'Eglise ? Ne seroit-il pas de sa grandeur & de sa justice , & plus sûr même pour sa conscience , de les laisser écrire , & d'en remettre le jugement aux Prélats de son Roiaume , au lieu de ne s'arrêter qu'à ce que lui disent deux personnes qui ne lui parlent jamais que pour un parti , ce qui cause une infinité de maux dont tout le monde gémit , & dont personne n'ose se plaindre . C'est par là qu'on me fait le chef d'hérétiques imaginaires , qui pourroient faire autant de mal si on ne veilloit sans cesse à les reprimer , qu'en ont fait les Calvinistes . Qu'ai-je donc à attendre tant qu'on laissera le Roi dans cette prévention , sinon que ces deux Inquisiteurs pourront consentir que S. M. me laisse en quelque repos pendant le peu de tems que j'ai encore à vivre , en lui donnant cependant de continues defiances du plus fidelle & du plus affectionné de ses sujets . Je vous parle de l'abondance de mon cœur . Il n'y a rien que je n'espérasse de la bonté de mon Prince , si j'osois lui demander qu'il voulût bien que je ne fusse redévable qu'à lui seul du repos que vous me voulez procurer pour le reste de ma vie .

Une seule parole de S. M. me donneroit une assurance entiere , & tous les inconveniens que je viens de vous representer s'évanouiroient , pourvû que d'autres n'en fussent rien , ou ne s'en mélassent point , & que je n'eusse à répondre de ma conduite qu'à Elle seule par le

canal de la personne qui lui auroit parlé de moi. Car je ne crains que les faux rapports , & les mauvais tours qu'on donne aux actions les plus innocentes , à quoi on ne seroit pas exposé par cette voie. Je me tiendrois clos & couvert dans mon petit menage. Je n'y verrois que peu de personnes , & ce seroit sans inquiétude , parce que je serois assuré de l'agrement de mon Prince , & je n'apprehenderois ni les espions , ni les mauvaises langues. Voilà , Madame , ce qui m'est venu dans l'esprit. Vous en ferez ce que vous jugerez à propos. Si vous avez d'autres vues , mandez-les moi. Les fêtes vous donneront plus de commodité de communiquer celles-ci. Faites moi savoir ce que l'on vous en aura dit. Je me porte bien , graces à Dieu. Il n'y a que ma vue qui s'affoiblit , ce qui a été cause que le medecin n'a pas voulu que je fisse le carême aussi exactement que l'année passée. Je suis tout à vous.

LETTRÉ DXXV.*

AMADAME DE FONTPERTUIS. Sur certaines conditions qu'il ne falloit pas proposer pour lui procurer son retour.

JE ne fais ce que vous direz de la grande lettre , que je vous écris pour être communiquée à votre ami †. J'ai cru qu'il étoit nécessaire qu'il fût informé à fond de toutes mes dispositions , afin qu'il ne s'engageât pas à me proposer des choses que je ne pourrois pas accorder : ce qui seroit fâcheux. Tout considéré , je crois qu'il

n'y

* 25. Mars 1692.

† M. de Pomponne.

n'y a de faisable que ce que je propose à la fin. Et je crois qu'avec un peu d'adresse on y pourroit faire entrer S. M. On le fit bien pour la paix de l'Eglise. Car on lui fit entendre que pour la faire réussir il falloit qu'il n'en parlât ni à M. de Perefixe, ni au P. Annat; & il le promit, & le fit en effet. Il n'y a gueres que ce secret qui puisse remedier à tous les inconveniens, & sur tout me dispenser de deux visites que je ne pourrois faire avec honneur. Car que dire à des gens, que je ne puis douter qui ne me haïssent & qui croient avoir grand sujet de se plaindre de moi, au lieu que c'est moi qui prétends en avoir beaucoup plus de me plaindre d'eux. Et je ne puis de plus empêcher que ces visites ne fussent prises pour une espèce de satisfaction que je leur ferois; ce qui seroit mal pris de bien des gens. Ce n'est point par orgueil, que j'en aurois de la peine, mais par l'interdiction où je me trouverois, & par la peur que la cause de la vérité n'en souffrît.

Il est bon que votre ami sache que la principale raison qui m'a fait sortir il y a plus de douze ans, est que tout le monde disoit que je n'y pouvois pas demeurer sans voir M. l'Archevêque; à quoi j'avois une extrême repugnance, non tant parce qu'il venoit de faire à P. R. qu'à cause de la maniere perfide, dont il avoit traité M. d'Angers, dont j'avois été temoin. Car il m'avoit promis d'accommoder une certaine affaire, & au lieu de cela il fit donner contre lui par le Roi un Arrêt, qu'il avoit lui même composé, en faisant bannir en même tems quatre Ecclesiastiques qui faisoient beaucoup de bien dans le diocèse. Cela me fit tant de douleur, que je resolus de ne le plus voir, au lieu qu'auparavant je le voiois fort souvent, & il

310 DXXVI. Lettre de M. Arnauld

me temoignoit bien de l'affection , mais je vis bien que ce n'étoit que fourberie. Il y avoit donc 4. ou 5. ans que je ne l'avois point vu , & je ne voiois rien à gagner à le voir de nouveau. La maniere barbare , dont il a depuis fait traiter le P. du Breuil , m'a encore plus dégoûté d'avoir aucun commerce avec lui. Et je me souviens sur cela de ce que M. de Pontchateau nous a conté : que lorsqu'il fut voir M. de Paris avec le Comte d'Armagnac son neveu (qui avoit obtenu pour lui de S. M. la liberté d'aller où il lui plairoit) le discours tourna sur M. Arnauld. Et M. de Paris dit qu'il n'avoit tenu qu'à moi de retourner à Paris , & d'y être en toute sûreté , mais que je ne l'avois point voulu , à moins qu'on ne donnât la liberté au P. du Breuil , à qui on ne l'avoit ôtée que parce qu'il m'avoit rendu service. Sur quoi M. le Grand dit : *Je lui en saï bon gré, c'est agir en honnête homme.* Ne devrois-je pas être encore dans la même disposition ?

LETTRE DXXVI.*

A M. DU VAUCEL. Sur la condamnation du libelle intitulé , Defense des nouveaux Chrétiens ; un écrit contre le Formulaire , un autre écrit fait par les Jesuites de Malines contre les pretendus Jansénistes.

ON vous est très obligé & à tous les amis de la peine que vous avez prise pour faire condamner le libelle †. Ce qu'on a fait n'est gueres moins bon qu'un *donec corrigatur*. Ce qu'on peut

* 28. Mars 1692.

¶ La Défense des nouveaux Chrétiens,

peut tirer de là est qu'un livre peut être fort méchant sans qu'on le puisse faire condamner par les Congregations Romaines : & qu'il faut par consequent qu'il soit dans un degré de me-chanceté tout extraordinaire quand on l'y peut faire condamner.

On vous envoie un petit écrit contre le formulaire. Mais on en imprime un autre à Lou-vain en Latin qui sera plus considerable. Je ne sait si l'avis que vous donnez est bien sûr ; outre qu'il seroit difficile de le mettre en pratique. Car selon les droits du païs, on ne peut appeler d'un Evêque pour être jugé à Rome, mais il faut demander des juges *in partibus*, comme en France. Et il n'y auroit rien à faire par là, parce que l'Internonce soutient tout ce que fait l'Archevêque, & il refusera de donner pour juges tous ceux dont on pourroit espérer d'avoir justice. Je doute aussi qu'il fut aussi certain que vous le croiez, qu'on aprouveroit à Rome, *Dog-matibus fidem, factis reverentiam*. Je ne doute point que ce ne soit le sentiment du Cardinal Casanate. Mais étes-vous assuré qu'il seroit sui- vi du plus grand nombre ? Vous voiez par ce qui vient d'arriver comme il est facile de se tromper dans ces sortes d'espérances. Et que seroit-ce si s'en étant rapporté à ce que Rome en diroit, on y étoit condamné ? Il vaut bien mieux faire de bons écrits, & gagner par là ceux qui peuvent faire du bruit. M. Steyaert a fait encore une petite These sur le formulaire qui est pi-toiable. Il nie hardiment que l'on ait rien fait sous Clement IX. qui soit contraire à ce qu'il a fait faire à M. l'Archevêque de Malines.

Le Duc de Baviere arriva ici mecredi au soir. On ne doute point que l'Archevêque ne travaille fortement pour le prévenir. Les Jesuites ont fait

312 DXXVI. Lettre de M. Arnauld
fait courir en même tems l'Ecrit du monde le plus emporté, pour l'engager à exterminer les Jansenistes, qu'ils supposent sans rien prouver être des pestes de la Religion, & on l'invite à simiter le procedé du Roi T. C. On dit que l'Electeur a des ordres d'Espagne qui reviennent à cela. Si la Cour de Rome s'y joint, & que Dieu les laisse faire par un jugement secret, tout ce qu'il y a de véritable religion dans ces païs-ci sera bientôt renversé. Je me reprens. Il n'y aura que la faille que le vent de la tentation emportera. Le bon grain demeurera, & ceux qui sont du nombre de ces brebis dont nous lissons dans l'homelie de mercredi : *De quibus istis, nec lupus rapit, nec fur tollit, nec latro interficit.* Mais malheur à ceux à qui il n'aura pas tenu que le demon n'execute le dessein qu'il a de perdre les fidèles serviteurs de J. C. Je vous ai déjà mandé que l'Archevêque se tenoit assuré d'être appuyé par toutes les Cours de Madrid, de Vienne, de Rome, & par l'Electeur. Pourvû que nous aions pour nous la Cour céleste, nous n'aurons pas sujet de craindre les autres. Car quoi qu'il arrive, ce sera pour notre bien. Mais on ne laisse pas d'être touché de voir le troupeau de J. C. si miserablement gouverné par ceux qui se glorifient d'en être les souverains Pasteurs. Je suis tout à vous.

LET

LETTRE DXXVII.*

A MADAME DE FONTPERTUIS. Sur ce que M. de Pomponne pouvoit repreresenter au Roi.

Vous aurez présentement la reponse que vous attendiez. Mais ce que vous m'écrivez par la lettre du 28. du mois passé merite une particuliere reflexion.

Votre ami † se trouvant seul avec le Roi il pourroit l'informer de beaucoup de choses, qu'on lui a dissimulées jusqu'ici ; & je crois qu'il est obligé en conscience de ne pas laisser échaper l'occasion qu'il aura de lui rendre le plus grand service qu'il lui puisse rendre & selon Dieu & selon le monde. Car il n'y a rien qui soit plus capable de lui nuire devant Dieu & de diminuer la gloire de son regne, que ce qu'on lui a fait faire depuis la paix de l'Eglise contre un grand nombre de pieux Ecclesiastiques, sous prétexte d'empêcher le progrès d'une secte d'hérétiques nommés Jansenistes. Il faudroit adroitemment lui faire entendre qu'il auroit un grand compte à en rendre à Dieu, & que sa gloire en souffriroit beaucoup, s'il se trouvoit que rien ne fût plus mal fondé que ce qu'on lui a fait accroire de cette prétendue secte, qu'on auroit pris pour fondement de lui faire maltraiter tant de gens de bien : qu'il semble donc qu'il seroit important que S. M. prît les voies naturelles & raisonnables pour s'affirmer si ce qu'on lui a dit de cette prétendue secte

est

* 3. Avril 1692.

† M. de Pomponne.

Tome VI.

O

314 DXXVII. Lettre de M. Arnauld
est vrai ou faux. Et Elle a un moyen très-pro-
pre & très-facile pour s'en assurer. On a fait un
livre qui a pour titre : *Le Phantôme du Jansé-
nisme*, où l'on prétend faire voir que tout ce
qu'on a dit de cette secte est sans fondement.
S. M. n'a qu'à donner ordre qu'on envoie ce li-
vre à ceux des Evêques de son Roiaume , qui
passent pour les plus habiles & les moins sus-
pects de ne pas dire ce qu'ils en croiront en leur
conscience après l'avoir bien lû & bien exami-
né : & que tout ce que ces Evêques en auront
écrit ou dit soit envoié à S. M. Et s'ils se trou-
voient partagés de sentimens , qu'on l'envoie
encore à d'autres pour en savoir aussi leur pen-
sée. Il est sans doute que si tous ou le plus grand
nombre déclaroient que ce qu'on a fait croire à
S. M. qu'il y a une secte d'hérétiques , dont el-
le doit veiller à arrêter le progrès , est mal fon-
dé , & qu'il n'y a nulle apparence qu'il y en ait
une telle dans son Roiaume , Elle seroit obligée
non seulement de ne plus maltraiter personne
sur ce prétexte , mais aussi de rendre la liberté à
tous ceux à qui on l'auroit ôtée sans autre sujet
finon qu'on les croioit Jansenistes.

Voilà , ce me semble ce que votre ami de-
vroit avoir fortement dans l'esprit , afin de le
représenter à S. M. dans les occasions qui s'en
pourront présenter. Mais la voie la plus natu-
relle pour faire naître cette occasion seroit de
recommander son proche parent , ce qui n'est
jamais mal reçu. Et je crois qu'il faudroit com-
mencer par assurer S. M. qu'il n'a point de su-
jet plus fidèle & plus affecté. Vous savez
ce qu'il faut dire là-dessus. Il seroit bon de faire
remarquer au Roi ce que les prétendus Jansenis-
tes ont fait faire à M. le Prince de Conti , & à
Madame de Longueville pour reparer les dom-
ma-

images de la guerre civile ; & qu'il n'y a rien au monde qui fut plus capable d'ôter aux Grands l'envie de troubler l'Etat , que si tous les confesseurs & les directeurs suivoient les mêmes principes. Rien n'est plus convaincant pour montrer avec combien peu de raison on les a représentés comme des gens , dont on devoit craindre des brouilleries dans l'Etat. Il seroit important de faire bien entendre au Roi que tout ce qu'on lui a dit sur le sujet de M. Arnauld & de ses amis , n'a pu être qu'une insigne calomnie.

On pourra passer ensuite à l'accusation d'hérésie , & il ne sera pas plus difficile de montrer combien elle est mal fondée , qu'il est vrai que M. Arnauld n'est pas sur la grace & sur la morale dans les mêmes opinions que les PP. Jésuites , mais qu'on n'a nulle raison de dire qu'il est Janseniste sur la grace ; puisque dès l'année 1636. quatre ans avant la publication du livre de Jansenius , il a soutenu en Sorbonne dans un acte dedié à l'Assemblée du Clergé , tout ce qu'il a enseigné depuis en divers livres , sans que personne en ce tems-la y trouvât rien à redire : que pour la censure de Sorbonne , il veut bien s'en remettre au jugement de la Faculté même , pourvu qu'on lui laisse une entiere liberté , & qu'on s'oblige d'examiner de bonne foi les Ecrits qu'il a faits pour soutenir sa proposition , auxquels personne n'a osé entreprendre de répondre : qu'il est cependant bien étrange que n'y aiant point de censure de la Faculté qu'on ait eu tant de peine à faire faire que celle là , & à laquelle tant de Docteurs se soient opposés , elle soit la seule de ce siecle , que l'on se soit avisé de faire signer à tous ceux qui veulent entrer dans la Faculté , quoiqu'il soit certain que la plupart de ceux qui la signent , la croient

injuste. Après tout on ne peut plus avoir égard à cette censure , puisqu'on n'y eut aucun égard au tems de la Paix , M. Arnauld ayant été reconnu pour très bon Catholique par le Pape , par S. M. & par tous les Evêques , sans qu'on l'obligeât de s'expliquer sur quoi que ce soit. Et depuis la paix il a demeuré dix ans à Paris , y faisant toutes sortes de fonctions ecclésiastiques , sans que personne ait témoigné avoir sa foi pour suspecte.

Mais c'est à l'occasion de la justification de M. Arnauld touchant sa foi qu'il faudroit tâcher de faire entrer ce que j'ai dit au commencement de cette lettre , qui est capital. Car on ne fera jamais grand' chose pour personne en particulier tant que le Roi ne sera point detrompé de la fausse idée du Jansenisme. Et cela ne feroit pas difficile , si on s'y prenoit bien. Le principal but que l'on devroit avoir seroit de faire entrer le Roi dans la défiance , si on ne l'a point trompé en deux choses.

La premiere , en ce qu'on lui a fait croire , comme j'ai déjà dit , qu'il y avoit dans son Royaume une certaine secte d'hérétiques nommés Jansenistes , dont il étoit obligé d'arrêter le progrès.

La seconde , en ce qu'on lui a persuadé que sur un simple soupçon que quelqu'un étoit de cette secte ou sur de prétendues preuves très-équivoques , & tout à fait insuffisantes pour asséoir un jugement arrêté , S. M. pouvoit sans scrupule emprisonner ou bannir des personnes de mérite , & arracher des Curés ou des Chanoines de leurs Eglises , sans aucun jugement ecclésiastique , & même sans aucune forme de procès.

Il lui faudroit bien faire comprendre que si
on

on l'avoit trompé sur ces deux points, on l'au-
roit engagé ensuite à faire beaucoup de cho-
ses, dont elle auroit à rendre à Dieu un grand
compte, & qui pourroient beaucoup ternir la
gloire de son regne. Il lui est donc de grande
importance de s'assurer si on ne l'a point sur-
prise. Et j'ai déjà marqué ce qu'elle pourroit
faire pour s'assurer si ce qu'on lui a dit touchant
le premier point, est vrai ou faux.

Il y auroit encore une autre voie, qui seroit
une conference amiable entre des personnes
choisies des deux côtés, dont quatre ou cinq
Evêques seroient les arbitres. Le sujet de cette
conference ne devroit pas être si les sentimens
Theologiques des uns sont préférables à ceux
des autres, cela ne peut regarder le Roi; mais
si ceux d'un côté peuvent convaincre ceux de
l'autre de tenir des sentimens que l'Eglise ait
declaré être hérétiques. Car c'est ce qui est né-
cessaire, afin qu'ils aient pû sans calomnie faire
croire à S. M. qu'il y a dans son Roiaume une
secte d'hérétiques.

Je crois néanmoins qu'il y auroit plus de dif-
ficultés à cette dernière voie, & qu'il vaut mieux
s'en tenir à la première, qui est que le Roi con-
sulte divers Prelats qu'aucune des parties ne
puissent raisonnablement recuser, pour s'assu-
rer une bonne fois si le Jansenisme n'est point
un phantôme.

Il seroit nécessaire aussi que S. M. les consul-
tât sur ce qui regarde le second point, qui est le
procedé si extraordinaire, qu'on lui a fait tenir
dans la proscription de tant de gens de bien. Car
on doute s'il y a aucun Prelat, qui osât signer
pour la décharge de la conscience de S. M.
qu'un Roi Chrétien n'offense point Dieu, quand
il ôte à leurs Eglises des Curés ou des Chanoï-

nes irreprochables dans leurs mœurs; & qu'il les condamne ou à la prison, ou à un bannissement, dont on ne voit point de fin, sans aucun jugement ni Ecclesiastique ni séculier, sur des bruits en l'air ou sur des accusations d'ennemis qui n'osent paroître, ou des accusations de valets, qu'on n'ose confronter à leurs maîtres, & le plus souvent sur des choses qui quoique prouvées, seroient regardées par des juges non passionnés comme si peu reprehensibles, qu'on n'auroit pas la hardiesse de les leur proposer pour en faire des sujets de condamnation.

Le traitement qu'on a fait au P. du Breuil est de ce genre. Tout son crime a été d'avoir fait entrer dans le Roiaume par des voies secrètes l'Apologie pour les Catholiques, qu'on n'y pouvoit faire entrer autrement à cause des ordres que M. de Paris avoit fait donner. Tout le monde demeure d'accord que cette Apologie est très-avantageuse à la Religion & à l'Etat. Ce bon Prêtre a eu donc raison de croire qu'en le faisant entrer, il rendoit un bon service à l'Eglise aussi bien qu'à son ami. Et on fait que feu M. le Chancelier avoit dit, qu'en prenant les choses dans la plus grande rigueur, on ne pouvoit condamner ce Pere qu'à 40. livres d'amende. Et voilà six fois qu'on lui fait changer de prison, & à l'âge de plus de 80. ans, on l'a relegué dans une Isle où l'air est si méchant, qu'on en change la garnison tous les trois mois.

Il y a grande apparence qu'il y a beaucoup de ces duretés, dont le Roi n'est point informé. Il faudroit faire voir à votre ami ce qui a été écrit sur le sujet de ce Pere.

Voilà ce qui m'est venu dans l'esprit sur ce que vous m'avez mandé. Il en sera ce qu'il plaira à Dieu. Il me fait la grace de ne m'en pas inquié-

quiéter ; mais ce que j'y considere davantage est le grand service que votre ami rendroit à son Prince , s'il lui avoit fait ouvrir les yeux sur beaucoup de choses , qui peuvent fort engager sa conscience .

Je ne vous ai rien dit de P. R. parce que j'ai supposé qu'il savoit assez ce qu'il y avoit à dire pour ces pauvres filles , dont il semble qu'on ait condamné le Monastere à périr par la mort de celles qui y sont presentement , sans qu'on leur ait pu marquer le sujet pour lequel on les traite de la sorte . Est-ce aimer la gloire du Roi que de lui avoir fait détruire une maison où Dieu s'est fait connoître par tant & de si differens miracles de grace ? Il semble qu'il n'y a rien qu'on pût obtenir plus facilement de la bonté du Roi que le retablissement de cette maison , si on l'avoit un peu detrompé de la chimère du Jansenisme .

LETTER DXXVIII.*

A M. DU VAUCEL. Sur le livre du P. Tellier intitulé Défense &c. un Ecrit latin contre la signature du Formulaire que l'on exigeoit à Malines ; la IX. Partie des Difficultés proposées à M. Steyaert.

JE crois vous devoir proposer une pensée qui m'est venue dans l'esprit touchant le livre du P. Tellier. Ce seroit de prier les Dominicains d'écrire en Espagne , afin de porter M. l'Archevêque de Seville † d'écrire à M. le Cardinal d'Agüire , ou Casanate , en les priant de ne point

O 4 souf-

* 4. Avril 1692.

† Il étoit neveu de M. de Palafox.

320 *DXXVIII. Lettre de M. Arnauld*

louffrir qu'on imprimât le livre du P. Tellier, à moins qu'il n'en retranchât tout ce qu'il dit de Dom Jean de Palafox, qui est plein de fausseté & injurieux à sa memoire, & qu'il ne reconnût qu'il a eu tort de s'opiniâtrer à vouloir faire croire que sa grande lettre latine à Innocent X. du 8. Janvier 1649. lui a été faussement attribuée. Ce qu'ils ne peuvent plus soutenir qu'impudemment après qu'on leur a fait voir que ce saint Prelat l'a reconnue, l'ayant fait mettre en dépôt dans le couvent des Carmes de chaussés de Madrid. Rien ne seroit plus capable de mettre les Jesuites à bout. Car comme ils ne se resoudront jamais à faire cet aveu, & de retrancher de leur livre tout ce qu'ils ont dit de ce saint homme, ils ne pourront plus empêcher que leur livre ne soit condamné.

On vous envoie un Ecrit latin contre le serment *in veritatem facti Janséniani* que l'Archevêque de Malines a commencé d'exiger. Il ne fut achevé d'imprimer qu'hier : nous ne savons pas encore ce qu'on en dit. Mais pour moi j'en suis parfaitement satisfait, & j'espere qu'il convaincra toutes les personnes raisonnables : & que tous les Cardinaux qui ont du sens se rendront à une piece si modeste & si solide. Cela vaut bien mieux qu'un appel au S. Siege, qui auroit été contraire aux priviléges du païs, & qui pourroit avoir des suites facheuses. Il y a des Evêques qui ne se sont pas encore déclarés, de Gand, d'Anvers & de Bruges. Peut-être que cela les arrêtera.

Ce que je crois très certain est que M. Steyaert se trouvera bien empêché à soutenir son entreprise. Car je ne vois pas ce qu'il pourra répondre. Mais c'est le parti qu'il prend, de ne répondre rien, quand il se voit bien refuté,

com-

comme il a fait à l'égard des Difficultés. J'en fais copier la 9. partie , qui sera bien longue , & qui n'est pas encore toute achevée. Je ne fais ce qu'on en dira à Rome , mais je ne doute point que je n'aise pour moi toutes les personnes raisonnables qui ne voudront pas s'aveugler eux mêmes. Car j'ai pris de certains tours qui me paroissent tout à fait convaincans. Je montre , par exemple , & c'est à quoi je travaille présentement , qu'on ne devoit point ajouter à la Censure de tous les livres généralement la defense de les lire , & cela sous peine de péché mortel , comme il est dit à la fin de la Regle VII. & qu'il y en a un très grand nombre qu'on devoit se contenter de censurer & ne point defendre de les lire , ce qui ne sert d'une part qu'à faire beaucoup de prevaricateurs , & de l'autre à gêner les consciences , contre l'esprit de la loi nouvelle. Je fais voir en particulier que rien n'y est plus contraire que cette fausse imagination , qu'on ne puisse lire aucun livre détendu sans commettre un péché mortel. Je ne fais pas comment sont faits les gens d'esprit du païs où vous êtes ; mais il me semble que ce que je dis sur ces matieres les devroit persuader.

Je ne vous dis plus rien des differens entre les deux Cours tant je les trouve deraisonnables d'un côté & d'autre.

LETTRE DXXIX.*

A M. DU VAUCEL. Sur quelques Ecrits faits pour ou contre la signature du Formulaire que l'on exigeoit aux Païs-bas ; la IX. Partie des Difficultés proposées à M. Steyaert.

Les extraits de deux lettres &c une relation de ce qui s'est passé dans le Collège de M. Steyaert, vous apprendront avec quelle chaleur lui & ses adherans continuent à pousser l'affaire du serment. Comment cela s'accorde-t-il avec ce que vous nous mandez de l'ordre envoié à l'Internonce, de déclarer aux Evêques de ne rien faire davantage sur cela que ce qui a été fait par leurs prédecesseurs ? C'est peut-être que l'Internonce par le conseil de Pillardi a supprimé cet ordre dans l'espérance de le faire révoquer, ou que la cabale des Jésuites a fait en sorte qu'il n'a point encore été envoié. Il court un bruit que les 5. Evêques se doivent assebler à Bruxelles pour délibérer de cette affaire, & apparemment pour écrire ensemble à Rome, afin d'y faire approuver ce qui a été fait à Namur & à Malines. Cependant vous aurez reçu la Supplique †, & elle me paraît si bien faite, comme je vous l'ai déjà mandé, que j'espere qu'elle achevera de confirmer dans la bonne disposition où étoient déjà ceux qui ont fait donner cet ordre, dont nous n'avons garde de parler à qui que ce soit, ensuite du secret que vous nous recommandez. Il suffira de dire en général, que l'on paraît assez bien disposé à Rome.

On

* 11. Avril 1692.

† C'étoit un Ecrit Latin de MM. de Louvain.

On vous envoie aussi un petit écrit de M. Steyaert pour justifier son ferment , qui est tout à fait impertinent & qu'on peut retourner contre lui. Il dit qu'on peut jurer que J. C. est dans une hostie , parce qu'on suppose & qu'on croit de bonne foi qu'elle est consacrée. Rien n'est plus pitoiable que cet exemple. Car 1. on ne jure point si une hostie est consacrée ou non. 2. On le doit croire , quoi qu'on n'en doive pas jurer , parce que c'est un cas fort metaphysique qu'une hostie ne soit pas consacrée. 3. S'il étoit en doute qu'un Prêtre fût vraiment Prêtre , & qu'on eût quelque sujet de croire qu'il ne l'est pas , on feroit très mal de jurer qu'une hostie consacrée par cet homme feroit véritablement consacrée. Vous voiez bien combien tout cela est mal fondé. Car ce dernier cas est celui du fait de Jansenius.

J'ai achevé la IX. Partie des Difficultés. Et il me semble que je n'y ai rien dit qui ne doive paroître raisonnable à tout homme de bon sens : mais je veux bien en differer encore l'impression. Il est vrai cependant que c'est faire un très grand tort à l'Eglise , que de laisser prendre racine à ces sentimens outrés de M. Steyaert touchant l'obéissance qu'il prétend que l'on doit à tous ces Decrets de Rome. Il ne tient pas à lui qu'on n'arrache des mains des fideles les meilleurs livres qui font le plus d'honneur à l'Eglise , & qui peuvent le plus contribuer au salut des fideles. Je n'en connois gueres qui aient le plus ces deux qualités , que le N. T. avec des reflexions morales du P. Quesnel , & l'Année chrétienne de M. le Tourneux. Il a fait le pis qu'il a pu contre le premier , en disant que c'est la version de Mons qui est condamnée. Et pour le second , il l'a fait proscrire en termes exprès.

324 DXXIX. Lettre de M. Arnauld

dans l'Ordonnance de Malines & dans celle de Gand, sous prétexte du Bref d'Alexandre VII. contre le Missel traduit en François par M. de Voisin. Sur quoi je vous prie de voir ce que j'en ai dit dans la Défense des versions, où je rapporte ce que j'en ai appris de M. de S. Pons qui étoit de l'assemblée de 1660. où ce Missel fût condamné. Je crois qu'on est obligé de parler dans une telle rencontre, non seulement à cause que ce Bref a été subreptice, mais parce que je suis persuadé que c'est une erreur intolerable, comme parle Gerson, qu'un Pape puisse défendre aux simples fidèles qui n'entendent pas le latin, de lire en langue vulgaire en leur particulier ce qui se dit en latin pour de bonnes raisons, dans un sacrifice qui leur est commun avec le Prêtre. Je voudrois bien savoir sur quoi on pourroit fonder l'opinion contraire, si ce n'est sur cette fausse imagination, que les superieurs Ecclesiastiques peuvent commander tout ce qu'il leur plait à leurs inferieurs, & que les inferieurs doivent leur obéir aveuglement. Et c'est ce que je ne comprens pas qu'on puisse exempter d'heresie, comme étant directement contraire aux paroles de Jésus-Christ : *Reges gentium dominantur eis; vos autem non sic.* Si vous pouvez recouvrer où vous êtes l'Apologie pour les Religieuses de Port-Royal, je vous prie de voir sur cela le chapitre 14. de la 2. partie. Je suis tout à vous.

LET-

LETTRE DXXX*.

A M. DU VAUCEL. Sur un ordre qu'il man-
doit avoir été envoié de Rome sur la signature
du formulaire ; un libelle de M. Simon ; un
petit Ecrit contre M. Steyaert.

JE ne puis douter de ce que vous nous confir-
mez encore, qu'on n'ait donné ordre à l'In-
ternonce de faire entendre aux Evêques, que le
S. Siege n'approuve pas qu'ils fassent autre cho-
se sur le fait de Jansenius que ce qu'ont fait leurs
Prédecesseurs. Mais il faut donc que Pillardi ait
persuadé à son maître de supprimer ces ordres
dans l'esperance de les faire revoquer, ce qui est
une grande hardiesse. Car M. l'Internonce a
soutenu à diverses personnes qui l'ont vu depuis
deux jours, qu'il n'a reçu aucun ordre sur ce su-
jet, mais qu'il espere de recevoir bientôt des
lettres de Rome en faveur de ce qu'ont fait les
Evêques. Nous ne doutons point que vous ne
fassiez bien valoir ce que l'on vous envoie tou-
chant cette affaire. Vous en savez assez l'im-
portance. Je n'ai pas besoin de vous la recom-
mander. M. Steyaert paroît un peu embarrassé,
& il en revient à ses addresses ordinaires de re-
chercher la paix : mais c'est toujours à des con-
ditions qui seroient désavantageuses à la vérité,
& à ceux qui la soutiennent.

Je viens de recevoir un petit libelle de M.
Simon l'Hypercritique †, où il parle de S. Au-
gustin avec le dernier mépris, & de l'hérésie Se-
mipelagienne comme d'une chimère. Il y par-
le

* 18. Avril 1692.

† Le titre est : *Avis important à M. Arnauld &c.*

326 DXXXI. Lettre de M. Arnauld
le aussi de notre famille sur la foi d'une lettre
d'un de nos Parens qui étoit Huguenot lorsqu'il
l'a écrite (car je crois que présentement il est
catholique) comme si mon Pere & tous ses Fré-
res étoient nés & morts Huguenots. Ce qui
n'est vrai que de deux de 6. ou 7. qu'ils étoient ,
& très faux de mon Pere qui est né Catholique ,
& a toujours été Catholique. Je n'ai encore lù
que cet endroit de ce libelle de M. Simon.

Je travaille présentement à réfuter un petit
écrit de trois pages de M. Steyaert , qu'il a op-
posé à la Suplication. Je l'aurai bientôt achevé ,
& je le ferai tomber en tant de contradictions
& de paralogismes , que je ne crois pas qu'il ose
rien repliquer.

LETTRE DXXXI.*

A MADAME DE FONTPERTUIS. Sur
quelques charités qu'il la prie de faire à de
pauvres gens dont il lui parle; le libelle de M.
Simon, intitulé Avis important &c. l'histoire
de la dénonciation du livre du P. Tellier, fai-
te au S. Office.

J'Ai reçu , ma très-chère Sœur , votre lettre du
16. Mars. Il y en a une autre que nous n'a-
vons pas reçue , & la faute ne peut être venue
d'ici. Car pourvû qu'elles y arrivent , nous som-
mes assurés qu'elles nous sont bien rendues.

J'ai bien de la joie de ce que les malades se
portent mieux. J'ai bien prié Dieu pour le jeu-
ne Abé †. Mais avez-vous oublié ce que vous
m'aviez promis touchant ma pauvre aveugle ?
Je ne demande rien pour moi. Mais je vous

avoue

* 21 Avril 1692.

† M. l'Abé de Pomponne.

avoue que je serois bien aise d'être le distributeur de quelques unes des aumônes qu'on a une étroite obligation de faire quand Dieu a mis entre nos mains le patrimoine des pauvres. Outre ma pauvre aveugle j'ai encore une autre personne ou plutôt une autre famille que je voudrois bien pouvoir assister, & il s'en présente une occasion où le spirituel est tellement joint au temporel, que rien ne peut gueres , ce me semble , être plus agréable à Dieu.

J'attendrai que vous m'aiez écrit après votre seconde entrevue, pour vous parler de ce que vous m'avez écrit dans votre dernière lettre. Mais j'ai à vous parler d'un libelle qu'on attribue à M. Simon intitulé, *Avis important à M. Arnauld sur le projet d'une nouvelle Bibliotheque d'Auteurs Jansenistes*, dont on m'avoit déjà écrit de Paris. Mais j'en ai eu depuis un exemplaire de Hollande où il a été imprimé. Il y a des choses horribles contre S. Augustin , & tout à fait dignes d'un homme qui est fort soupçonné de n'être pas éloigné du Socinianisme. Mais ce n'est pas de quoi j'ai à vous parler. Tâchez , s'il vous plaît , d'avoir ce livre. Il est à Paris , puisqu'on nous en a écrit , & faites voir à votre ami la page 35. Vous verrez la maniere horrible dont il parle de la famille des Arnaulds , sur la foi de M. d'Hencour , qu'il appelle de Rencourt , que je crois qui est présentement Catholique. Pour peu que votre ami se voulut remuer , il lui seroit facile de faire bruler ce libelle par la main du bourreau. Car on a de quoi faire voir les faussétés de cette lettre , qui que ce soit qui l'aït écrite , sur tout pour ce qu'il dit de mon Pere , qu'il est né & mort Huguenot. Vous pouvez voir les preuves du contraire dans la *Question curieuse*.

Il faut que les Jesuites aient deguisé l'histoire du P. Tellier. La voici au vrai. Il y a long-tems que sa *Défense des nouveaux Chrétiens* a été déférée au S. Office. On y a trouvé tant de calomnies & de faussetés, qu'elle y auroit été infailliblement condamnée, s'ils n'avoient point engagé quelques Cardinaux à en prendre la protection avec tant de chaleur, qu'ils ont fait changer trois fois le Commissaire qui en faisoit le rapport. Tout ce qu'ils ont pu faire néanmoins pour en empêcher la condamnation absolue, a été de promettre que ce Pere changeroit dans son livre tout ce qu'on jugeroit à propos, à quoiles autres ne se sont rendus, qu'à condition que ce Jesuite viendroit à Rome entre-ci & cinq mois, pour convenir de ce qu'il faudroit changer dans son livre. Ce n'est donc pas là proprement l'avoir condamné, mais seulement lui avoir donné moyen d'éviter la condamnation qu'il meritoit, selon l'ouverture que ces protecteurs en avoient faite. Il lui est donc libre de ne pas venir à Rome; mais il sera libre aussi aux Cardinaux de condamner son livre comme plein de mensonges & de calomnies. C'étoit une grace qu'on lui avoit faite. Il peut ne la point accepter, mais ses protecteurs alors n'auront plus de prétexte de le soutenir. Il est bon que vous fassiez voir cela à votre ami, car il n'y a rien de si certain.

J'ai oublié de vous dire sur le libelle, qu'il y va de l'intérêt de la religion Catholique de le faire flétrir. Car on m'écrivit de Hollande que les Refugiés tirent de grands avantages de ce libelle, & qu'il est capable de faire bien du tort aux esprits foibles. Car rien ne les endurcit plus dans leur fausse Religion, que ce que leurs Ministres leur font croire, que tous ceux qui étant une

une fois sortis de Babilone , y retournent , ne le font que par politique & par des vues humaines. Et c'est ce qu'on a l'effronterie de dire de M. Arnauld , ensuite de ce qu'on a dit de son Pere & de ses trois Oncles. C'est ce qu'on fait dire dans ce libelle à M. d'Hencour parent de M. Arnauld. „ Ne savez-vous pas , dit-il , que „ ce Docteur est Catholique politiquement , „ que son Pere & ses trois Oncles sont nés & „ morts Huguenots , & qu'il ne dégénérerera „ point.“ Il semble qu'il faudroit aussi obliger M. Simon à chanter la palinodie , ou au moins à desavouer ce libelle , & à le condamner comme un livre plein de calomnies. Enfin je ne crois pas que l'on puisse en conscience se taire en cette rencontre à cause de cette lettre de M. d'Hencour , qui fera croire à une infinité de personnes que ce qui y est ne peut être faux , de quoi , comme j'ai déjà dit , les Huguenots tireront beaucoup d'avantage , dont seront responsables ceux qui le leur pouvant ôter ne l'auront pas fait. Vous me ferez plaisir de consulter sur cela le pere de la Tour.

L E T T R E DXXXII.*

À MADAME DE FONTPERTUIS. Sur un libelle intitulé , Histoire de Jansenius & de S. Cyran.

VOICI une affaire qui ne regarde pas moins l'honneur de votre ami † que celle dont je vous ai écrit la dernière fois. On vous envoie un méchant libelle qui paraît ici depuis peu

fous

* 22. Avril 1692.

† M. de Pomponne.

330 DXXXII. Lettre de M. Arnauld
sous ce titre : *Histoire de Jansenius & de S. Cyran.* Il est plein d'impertinences qui ne méritent pas d'être relevées. Mais voici une pièce qui ne doit pas être négligée. En la page 153. sans nommer l'Assemblée de Bourgfontaine, il l'a marquée par des circonstances qui font assez voir que c'est d'elle qu'on veut parler. *Que c'est une conference assemblée vers l'an 1620. où se trouverent plusieurs personnes considérables dans l'Eglise & entre autres M. du Verger depuis Abé de S. Cyran, & M. Jansenius, & qu'on y parla de rendre le Sacrement de Penitence de plus difficile pratique, & l'usage de l'Eucharistie plus rare.* Et en la page 183. on fait dire à Jansenius : *Les Carmes chaussés d'Anjou ont découvert les conférences où nous nous sommes trouvés avec A.A. c'est-à-dire avec Arnauld Andilly le Père ou le Frere ainé d'Antoine Arnauld.*

Mais il faut revenir à la page 163. C'est où vous trouverez une attestation en bonne forme d'un Pere Marc de la Nativité , Provincial des Carmes de la Province de Touraine, qui assure avoir appris tout le secret de cette Assemblée en 1652. & 1654. de M. de Razilly , Gentilhomme de Touraine. Et il y a à la fin : *Fait à Tours le 19. Juillet 1687. Frere Marc &c. Frere Joseph &c. assistant.* Et il y a ensuite une autre attestation qui confirme cela , du 29. Juillet de la même année , signée *Frere Nicolas de la Visitation.*

Ce qu'il y auroit donc à faire seroit de s'assurer de la vérité ou de la fausseté de ces deux attestations. Si elles étoient fausses & désavouées , en tirer les défaiveus en bonne forme. S'il étoit vrai que ces deux moines les eussent données , & qu'ils l'avouassent , les pousser & les obliger de donner des preuves authentiques de

de ce qu'ils s'avisen au bout de plus de trente ans d'attribuer à un M. de Razilly, qui n'auroit aussi parlé d'une Assemblée préjudiciable à la Religion, où il se seroit trouvé environ l'an 1620, qu'en 1652, ou 1654. On voit assez que c'est la même Assemblée dont ce libelle veut parler, que celle du P. Hazart, dans laquelle il dit, comme avoit fait aussi le P. Hazart dans une reponse qui est refutée dans le quatrième *Factum*: qu'A. A. qui s'y étoit trouvé n'est pas Antoine Arnauld, mais Arnauld d'Andilly, ou comme dit ce dernier pour mieux trouver son compte, Arnauld Andilly. Si votre ami ne se veut pas donner la peine de découvrir ce qui regarde cette attestation, qui pourra tromper une infinité de personnes, je crois que l'Abé Arnauld en voudra bien prendre la peine. La Touraine est si proche de l'Anjou que cela ne lui sera pas difficile. Mais comme la Touraine & l'Anjou ont le même Intendant, rien ne seroit plus aisè à votre ami que d'obtenir un ordre de la Cour à cet Intendant, pour approfondir le vrai ou le faux d'une attestation si scandaleuse. J'oubliais de remarquer qu'on voit en la page 166. le certificat de deux autres Carmes, qu'il faudra aussi faire parler. Mais il est sans datte.*

* M. Arnauld est entré dans une ample discussion du certificat de ces Carmes dont il découvre les impostures dans le 8. Tome de la Morale Pratique, chap. 14. page 225. & les suivantes.

LETTRE DXXXIII.*

A M. DU VAUCEL. Sur les desordres qui se commettoient aux Païs-bas dans l'administration du Sacrement de Penitence.

JE ne vous écris, Monsieur, que pour vous témoigner la douleur que je ressens de ce que vous écrit M. Ernest des desordres qui se commettent en ces païs dans l'administration du Sacrement de Penitence par un grand nombre de Religieux mendians, & par quelques seculiers nullement suspects de Rigorisme & de Jansenisme. On a bien reconnu à Rome qu'un des plus grands moyens pour arrêter cette abomination, est la denonciation ordonnée par la Bulle de Gregoire XV. mais c'est un remede que ces Moines corrompus décrient tant qu'ils peuvent, en le faisant passer pour un viollement du secret de la confession, & ils sont soutenus en cela par les Evêques de ce tems, sur tout par ceux de Namur & de Malines. Car on fait qu'un fort bon Prêtre ayant demandé à ce dernier ce qu'il avoit à faire dans ces cas là, parce qu'il savoit que plusieurs confesseurs abusioient de leurs penitentes, ou au moins les sollicitoient, il lui répondit qu'il ne vouloit point se mêler de cela, parce que cela rendroit la confession odieuse. C'est de là que vient l'acharnement des Moines contre le Clergé, & contre les plus gens de bien, & les plus ennemis de ces desordres honteux. Pour empêcher qu'on n'ait créance en eux, ils les décrient sous le nom de Rigoristes, & de Jansenistes, ou manquans d'obéissance au

S. Sie-

* 25. Avril 1692.

3. Siege. Et ils obtiennent par là de l'Archevêque d'à présent , qu'il ôte d'emploi autant qu'il peut les plus capables de servir les ames , & qu'il met en leur place ceux qui en sont très incapables , & qui sont même très capables de les perdre . Comment ne décrieront - ils pas aussi le délai de l'absolution , eux qui ont tant de besoin qu'on ne la leur differe pas , quelques crimes qu'ils commettent , puisque ce seroit se découvrir s'ils ne disoient pas tous les jours la messe ?

Ce qu'on fait présentement à la Cure de feu M. Flemal est horrible. L'Evêque de Namur fait faire des informations pour ruiner tout le bien qui continue à s'y faire depuis sa mort par son successeur , & deux fort bons sou-pasteurs. Et en tout cela il sera soutenu par l'Internonce , & son Pillardy. C'est bien verifier la parole de S. Chrysostome , qui dit que les prelats qui agissent de la sorte sont les lieutenans de J. C. pour le service du diable. Voilà de quoi les Cardinaux qui ont de la conscience devroient être plus touchés que de ces frivoles accusations , qu'on n'a pas une defférence assez aveugle pour tous les decrets de l'Inquisition. Je vous avoue que c'est ce qui me perce le cœur , que de ce que les plus gens de bien de ces pais-là paroissent plus sensibles à ce qui touche leur autorité , qu'occupés du soin d'empêcher la corruption des mœurs , d'ôter les scandales des Monastères & du Clergé , & de favoriser ceux qui travaillent avec plus de zèle & de lumiere à faire marcher les Chrétiens dans la voie étroite qui mene seule à la vie. Je voudrois que vous fissiez lire à quelques uns de ces Messieurs ce qui est dit dans les *Nota in Epistolam Steyaertii* , de ce qu'avoit fait feu M. Flemal dans sa paroisse , & M. Huygens dans l'Université de Louvain.

Vous

334 DXXXIV. Lettre de M. Arnauld
Vous pouriez leur faire dire, que c'est la pure
vérité sans exagération; & que cependant on ne
peut regarder comme très réel & très vrai,
qu'on ne soit porté d'une part à louer N. S. pour
les merveilles de sa grâce, & à déplorer de l'autre
l'aveuglement de ceux, qui loin de recon-
noître l'œuvre de Dieu ne travaillent qu'à le
renverser.

L E I T T R E D XXXIV.*

A M. DU VAUCEL. Sur plusieurs Ecrits qu'il
lui envoioit, & dont il est parlé dans les lettres
precedentes.

C Omino nous nous avez écrit par 3. ou 4. dia-
verses fois qu'on a envoié des ordres à l'In-
ternonce pour arrêter le formulaire, nous ne
pouvons pas douter que cela ne soit vrai. Ce-
pendant on se moque ici de ces ordres, & M.
de Malines exige son serment avec plus de cha-
leur que jamais. Cela ne peut venir que de la
collusion de l'Internonce, qui dit à tout le
monde qu'il n'a point reçù d'ordres sur ce sujet,
& qui a porté 4. des 5. Evêques qui étoient ici
à écrire au Pape avec M. Steyaert, dans l'es-
perance qu'ils ont de faire revoquer ces ordres
en faisant croire qu'il n'y a que très peu de per-
sonnes qui s'opposent au formulaire, ce qui est
une très grande fausseté; vous verrez le con-
traire par les impertinentes lettres du Sieur du
Bois, & par des actes que l'on vous envoie avec
une pièce nouvelle contre un méchant petit
écrivain de M. Steyaert. Je n'ai pas besoin de vous
recommander cette affaire. Vous en connoissez
* 2. Mai 1692.

l'importance , & vous en êtes mieux instruit que personne , ce ce qui vous fera admirer l'impuidence du Sieur du Bois qui ose revoquer en doute tout ce qui s'est fait sous Clement IX.

On vous envoie aussi un livre nouveau du P. Gerberon ; c'est la *Justification des plaintes qu'on avoit faites de la conduite de l'Archevêque de Malines*. Je ne l'ai vu que d'hier , & je l'ai lu tout entier ; il n'a paru trèsconvaincant. On y soutient fortement la liberté que doivent avoir tous les Chretiens de lire l'Ecriture - Sainte. Mais on y explique comme on le doit faire , la 4. regle de l'*Index* : on ne peut trop soutenir cette vérité : & le meilleur conseil qu'on pût donner aux Romains seroit de faire une Bulle où on déclara qu'on a crû pour de bonnes raisons devoir faire cette 4. règle , mais que ces raisons ne subsistant plus , &c.

Monsieur l'Abé de Rolduc nous a apporté un excellent livre d'un Capucin Allemand , qui a pour titre , *Pseudo-poenitens correctus* , qui est approuvé par son General , par le censeur des livres & par tous les Professeurs en Théologie de l'Université de Cologne. Son dessein est de montrer qu'une infinité de gens se damnent par la fausse penitence : & il rapporte un grand nombre de Synodes des derniers siecles pour montrer la nécessité d'une penitence laborieuse quand on a commis des péchés mortels. On a écrit à Cologne pour en faire venir par la poste ; & c'a été principalement pour vous en envoier , afin que vous le fassiez voir aux Cardinaux craignans Dieu. Et ce pourroit être une bonne chose qu'on le pût faire imprimer à Rome.

On a fait depuis peu deux méchans libelles : l'un imprimé en Hollande , qu'on croit être de

M.

336 DXXXIV. Lettre de M. Arnauld
M. Simon, & que nous ne pouvons pas vous envoier, parce que nous n'en avons qu'un exemplaire. Il a pour titre. *Avis important à M. Arnauld &c.* On croiroit que ce devroit être une refutation de ce que j'ai fait contre lui. Point du tout. C'est un fourbe qui parle comme s'il étoit de mes amis, & il s'étend fort sur un tiers parti entre les Jesuites & les Jansenistes, qui rejette entièrement l'autorité de S. Augustin, & qui le traite de Novateur, comme font les Arminiens & les Socienens. Et à la fin il rapporte une prétendue lettre d'un de nos Parens, qui étoit alors Huguenot (car je crois qu'il est présentement Catholique) & qui apparemment sur ce que lui avoient dit ses Ministres, dit beaucoup de choses très fausses de notre famille, dont j'ai fait donner avis à M. de Pomponne. Nous vous l'envirrons si nous en pouvons avoir. Et il seroit bon que les Dominicains le fissent flétrir. Car les Jesuites loin de s'en fâcher, s'en prévaudront ; étant bien aise qu'on décrie S. Augustin, & que les Semipelagiens ne passent point pour herétiques, comme cet auteur soutient ouvertement qu'ils ne le sont point.

On me vient de dire que l'autre libelle, qui est l'*Histoire de M. de S. Cyran & de M. Jansenius*, vous a été envoié. Il est bon que l'on sache à Rome de quelle maniere les Jesuites ont conté à la Cour ce qui s'est fait à l'égard du livre du P. Tellier, de ce qu'on a ordonné que son livre passeroit pour condamné, à moins que dans 5. mois il ne vint à Rome pour y faire les corrections que l'on jugeroit à propos. Et ils ont fait passer cela pour une citation à Rome contraire aux libertés de l'Eglise Gallicane. Sur cela il se fera défendre d'y aller, & il prétendra

éra que l'affaire de son livre en doit demeurer là. Il sera bien aisé de faire voir à ces MM. que c'est une illusion, puisque ce sont ses partisans qui pour empêcher la condamnation de son livre ont demandé en grâce qu'il fût reçù à le corriger. On n'a donc qu'à lui dire qu'on ne l'oblige point à accepter cette grâce : mais que ne l'acceptant point, son livre demeurera pour condamné. Mais on n'a point pensé jusques ici à déferer au S. Office le seconde volume de cette Defense des nouveaux Chrétiens. Cependant il y a plusieurs choses très condamnables, que l'on pourra voir dans le 3. volume de la Morale Pratique.

LETTRE DXXXV.*

A M. DU VAUCEL. Sur la nomination des deux Evêques Portugais dans les Indes ; l'étrange abus qui se commettoit dans l'administration du Sacrement de Penitence ; un Ecrit qu'il avoit fait contre les Decrets de l'Inquisition.

JE crois que le diable est déchainé, & qu'il met tout en œuvre pour renverser tout ce qu'on a commencé d'établir de plus avantageux pour la gloire de Dieu & le bien des ames. Ce qu'ont fait les Evêques François dans les Indes Orientales, étoit assûrement quelque chose de fort grand, quoique beaucoup traversé par les Jesuites. Tout cela est présentement ruiné, & ne se peut rétablir sans un miracle tout à fait extraordinaire. On les soumet à deux Jesuites nommés Evêques de toutes ces grandes mis-

Tome VI.

9. Mai 1692.

P sions

sions par le Roi de Portugal. Ils ne pouvoient avoir de protection que dans l'autorité du S. Siege qui avoit donné tant de Bulles en leur faveur, & dans l'intérêt qu'avoit le Roi Très-Chrétien de soutenir ses sujets qui lui faisoient tant d'honneur. Le Secrétaire d'une Congregation leur a fait perdre le premier de ces deux appuis en vendant l'autorité du S. Siege pour huit mille livres de pension qu'il a tirées du Portugal. Et un Cardinal François, * pour flater les Jésuites & se faire donner par le Portugal la nomination à un chapeau pour quelqu'un des siens, n'a pas seulement abandonné les intérêts de son Roi en ne les soutenant pas ; mais il s'est élevé contre ceux qui les vouloient soutenir, parce qu'ils étoient joints à ceux de Dieu & de l'Eglise, & a employé tout ce qu'il avoit de crédit & de savoir faire pour faire triompher le Portugal de la France. Il n'y auroit point d'autre remède, comme vous le dites fort bien, que d'informer le Roi de ce qui se passe, & ce seroit à ces MM. des Missions étrangères de le faire. Mais comment s'y prendront-ils, & quel moyen trouveront-ils pour cela ayant les Jésuites en tête ?

Le Roi part demain pour ce pays-ci, pour être à la tête, à ce que l'on dit, d'une armée formidable ; ce qui ne lui laissera point d'autre pensée que de faire des conquêtes, ou d'empêcher que ses ennemis n'en fassent. Il a autre cela l'esprit rempli, selon toutes les apparences, de la plus grande & la plus hardie entreprise qu'il pouvoit former, qui est le rétablissement du Roi d'Angleterre. C'est bien le tems de l'entretenir de l'affaire des Missions étrangères, & de tirer de lui des ordres précis pour obliger les

Car-

* Le Cardinal d'Estrées.

Cardinaux François de réparer le mal qu'ils ont fait , & de temoigner autant de chaleur pour la France contre le Portugal , qu'ils en ont temoigné pour le Portugal contre la France : ou pour mieux dire , de favoriser autant les Vicaires Apostoliques contre les Jesuites , qu'ils ont favorisé les Jesuites contre les Missionnaires Apostoliques. Cela ne seroit pas impossible , si le Roi prenoit entierement cette affaire à cœur. Mais qui la lui fera prendre tant qu'il sera gouverné par son Confesseur & son Archevêque ? Et il le sera toujours tant que ceux qui pourroient & devroient lui parler , n'oseroient ouvrir la bouche. Vous aurez vu dans le *Vain Triomphe* quelque chose de fort hardi sur ce sujet . On l'a fait voir aux Ministres ; mais on ne nous a point mandé ce qu'ils en disoient. Il est bien facieux que le Pape n'ait plus autant de créance qu'il avoit à M. ***. Ne pourroit-on point parler de cette affaire à d'autres Cardinaux qui ont de la pieté , & leur faire entendre le mal qu'a fait à la Religion le Decret subreptice du dernier Pape ? Rien ne seroit plus digne d'exciter leur zèle.

Une autre chose que le diable paroît avoir entrepris de renverser , est la plus sainte maniere d'administtrer le Sacrement de penitence. On vous mande les perquisitions que l'on fait presentement dans le Diocese de Malines contre les Curés qui different l'absolution. Mais il semble que Dieu ait suscité un prédicateur de la véritable penitence dans un païs , où on ne croioit pas que personne en eût une vraie idée. C'est ce que vous verrez par le livre d'un Capucin Allemand , que l'on vous envoie , qui peut n'être pas si exact par tout , (cat il paroît croire qu'on n'a pas droit de differer l'absolution pour quel-

que grand crime qu'on n'ait commis qu'une fois,) mais il temoigne d'ailleurs un si grand zèle pour les penitences proportionnées aux péchés, & une si grande indignation contre les fausses penitences, qu'il ne peut que faire beaucoup de bien. Les personnes de pieté du lieu où vous êtes, ne considerent pas assiez le grand fruit que les pécheurs tirent du délai de l'absolution, & combien les paroisses où cette methode est en usage, sont plus reglées que les autres. Et ce qui fait qu'ils en ont de l'éloignement, est ce qu'ils s'imaginent, que cela empêche la frequentation des Sacremens, & c'est tout le contraire, comme on le voit ici par beaucoup d'expériences, sur tout dans la campagne. Vous pouvez les en convaincre en leur faisant lire ce qui est dit de M. Flemal dans les *Notæ in Epistolam*: & par ce que vous avez vû vous même dans le Diocese d'Alet.

Je veux bien differer encore quelque tems de donner ce que j'ai fait * touchant les Decrets des Congregations Romaines. Je crois y avoir gardé un certain milieu, qui satisfera toutes les personnes raisonnables. Et peut-être qu'on ne s'en blessera pas tant à Rome que vous vous imaginez. Quoiqu'il en soit, je ne crois pas pouvoir en conscience ne pas dire ce que je pense du Decret des 31. propositions. Car si on l'y laisse prendre racine, on n'osera plus le rejeter, & il faudra laisser passer pour bien condannés, les plus grands principes de la Morale Chrétienne. Cela me touche plus que je ne saurois vous dire. Car je vois le mal qu'a fait la condamnation de Baius. N'est-ce pas une chose deplorable qu'Estius ait été reduit pour s'en sauver, de dire que l'obli-

* IX. Partie des Difficultés à M. Steyaert.

L'obligation de rapporter toutes ses actions à Dieu, c'est-à-dire, de prendre Dieu pour sa dernière fin, ne regardoit que les Chrétiens, & non pas les Infidelles, parce qu'autrement on seroit obligé de reconnoître que toutes les actions des Infidelles ont été des péchés ; ce qui a été condamné dans Baius ? Je suis tout à vous.

LETTRE XXXVI.*

A MADAME DE FONTPERTUIS. Sur l'usage que M. de Pomponne pouvoit faire de son credit ; la permission aux Huguenots de retourner en France à certaines conditions ; quelques charités qu'il sollicitoit pour les pauvres dont il lui avoit parlé.

Puis vous me dites, ma très-chère Sœur, † que votre ami a bien du credit, plus vous faites trembler pour lui. Car vous savez la parole de l'Evangile : Plus il nous aura été donné, plus il nous sera redemandé. Or c'est un talent que d'avoir du credit auprès des Grands, dont Dieu fera rendre un grand compte ; & c'est enfouir ce talent que de n'en pas faire l'usage qu'on doit. Je ne vous répète point ce que je vous ai représenté dans mes autres lettres. Mais voici une autre chose qui m'est venue dans l'esprit. Le prélat aveugle ‡ auroit besoin d'un Coadjuteur. Mais il vaut mieux qu'il n'en ait point, que d'en avoir un qui ne seroit pas dans ses sentiments. Il faudroit donc qu'on lui en laissât le choix : & c'est à quoi il faut présentement beau-

P 3 coup

* 9. Mai 1692.

† M. de Pomponne.

‡ M. l'Évêque d'Angers son Frere.

342 DXXXVI. Lettre de M. Arnauld
coup de credit. Que votre ami emploie donc le
sien à faire une si bonne œuvre. Si on avoit la li-
berté du choix , on en pourroit trouver un tel
qu'il lui faudroit.

Je ne sai si c'est une bonne chose de permet-
tre aux Huguenots qui sont hors de France , d'y
retourner , en leur permettant le libre exercice
de leur Religion , pourvu que ce ne soit pas en
public , & qu'ils ne puissent pas se trouver en-
semble plus de cent. Il est à craindre , que cela
ne fasse revivre l'hérésie en France , qui s'y mul-
tiplieroit ensuite plus qu'on ne voudroit. On a
emploié des moyens trop durs pour l'en ôter ,
& on en a négligé d'autres qui auroient été
beaucoup meilleurs , par l'aversion qu'on a eue
du prétendu Jansenisme. Tant qu'on sera dans la
même pensée on ne travaillera que foiblement
à la conversion des mal convertis & de ceux qui
retourneront , parce qu'on n'y voudra emploier
que des J. - suites , ou ceux qu'on croira être de
leurs amis : & on les scandalisera au lieu de les
édifier par la maniere dont on traite ceux des
Catholiques qu'ils estiment davantage. C'est
donc encore ce qui fait voir la nécessité qu'il y
auroit de détromper le Roi de ces imaginations
d'une hérésie chimerique qui cause à l'Eglise des
maux si réels.

Vous ne me dites rien du jeune Abé , * ni com-
ment il se porte , ni si on en peut esperer quelque
chose pour ma pauvre aveugle. Je ne saurois
croire que votre ami qui est si pieux , n'ait pas
un soin tout particulier d'employer en bonnes
œuvres le patrimoine de J. C. dont son fils n'est
que le depositaire. J'ai cru donc que c'étoit une
grâce qu'il voudroit bien m'accorder , d'être le
distri-

* L'Abé de Pomponne.

distributeur de quelques unes de ses aumones.

Vous nous avez mis en attente de grandes choses & qui auroient infailliblement de grandes suites. Dieu veuille y donner sa bénédiction. Je suis tout à vous.

L E T T R E DXXXVII.*

AMADAME DE FONTPERTUIS. Sur un
Bref que les Jésuites avoient obtenu pour être
soumis à deux Evêques que le Roi de Portugal
devoit nommer pour les Indes Orientales.

J'AI appris depuis peu une chose qui est bien déplorable. Ce qu'avoient commencé de faire avec tant de zèle & tant de fruit dans les Indes Orientales les Vicaires Apostoliques François, s'en va être renversé. Les Jésuites ont obtenu du dernier Pape un Bref subreptice qui les soumet à deux Portugais que le Roi de Portugal devoit nommer pour être Evêque dans ces grandes Missions. Et, ce qui est horrible, le Cardinal d'Estrées trahissant les intérêts de la France pour favoriser les Jésuites & le Portugal, a fait mettre depuis 4. ou 5. mois ce décret en exécution par la nomination de deux Jésuites, que le Roi de Portugal a effectivement nommés pour être Evêques en tous ces païs là, de sorte que les Evêques François ne pourront rien faire que par leur ordre. Est-il possible que tous les Ministres se taisent sur une chose si honteuse à la France, & si préjudiciable à l'Eglise ? Mais c'est une suite de l'enchantement où tout le monde se trouve. Je suis &c.

* 9. Mai 1692.

LETTER DXXXVIII.*

A M. DU VAUCEL. Pour lui demander l'éclaircissement de quelques faits.

JE ne vous écrirai que sur ce qui demande quelque éclaircissement.

Lettre de M. de Palafox.

Il est assez surprenant qu'on ne trouve cette lettre à Rome que dans le Journal de S. Amour. Car il paroît par les lettres de l'Agent de ce Prelat, qui sont gardées à Madrid dans le Couvent des Carmes Dechaussés, qu'il en avoit donné plusieurs copies. Mais les Jesuites ont eu apparemment l'adresse d'en retirer plusieurs, & depuis qu'on l'a eue imprimée dans le Journal de S. Amour, on a negligé de conserver les copies manuscrites. Quoiqu'il en soit, ce qui est rapporté sur ce sujet dans l'addition du 3. Tome de la Morale Pratique, ne laisse plus aucun lieu de douter de l'authenticité de cette lettre.

Supplicatio. †

On auroit pu ne point parler de la décision du sens des Peres. Mais on voit assez que cela se doit entendre des passages obscurs, & non de ceux qui seroient clairs, & c'est sur ces derniers que la tradition est fondée. C'est pourquoi il est toujours vrai que le sens de ces passages se doit prendre des passages mêmes, & non de la décision de l'Eglise. C'est ce que j'ai eu à expliquer dans la Difficulté proposée à M. Steyaert sur un petit Ecrit pour expliquer son serment, dont vous faites si peu d'état & avec raison.

Sensus

* 22. Mai 1692.

† C'est un Ecrit publié par MM. de Louvain sur la Distinction du fait & du droit.

On n'a pas eu besoin de distinguer *sensus ab autore intentus*; *de sensus verbis expressus*. Car les exemples de Theodoret & d'Honorius font voir manifestement que l'un & l'autre est un fait, & non un droit, & qu'on ne peut être assuré ni du *sensus intentus*, ni du *sensus expressus* par la seule décision de l'Eglise; mais qu'il arrive souvent qu'on en est assuré par la notorieté du fait: le passage dont il s'agiroit pouvant être si clair & accompagné de circonstances qui le détermineroient si évidemment à un certain sens, qu'on ne pourroit sans une manifeste chicanerie lui en attribuer un autre.

Affaire des 4. Evêques.

Vous pouvez savoir mieux que personne ce qui fit de la peine à M. d'Alet, lorsqu'on lui proposa de changer son Mandement en Procès verbal, quoiqu'on lui fit assez entendre qu'il pourroit mettre dans son Procès verbal ce qui étoit dans son Mandement: c'est qu'on y mettoit pour condition que son Procès verbal ne seroit point imprimé ni divulgué. Car cela lui faisoit craindre que ses ennemis en prissent sujet de là de repandre par tout qu'il s'étoit enfin soumis à signer purement & simplement, comme cela n'a pas manqué d'arriver en ces païs-ci. Mais on ne peut dire que le Pape n'ait pas été suffisamment informé de ce qui se passoit. La lettre des 19. Evêques l'avoit fait assez connoître, & l'Ecrit du mois de Decembre 1668. qui contient certainement & très clairement la substance des Procès verbaux, pour ce qui étoit essentiel à l'acommodement, savoir la distinction du droit que l'on faisoit consister dans les 5. propositions en elles mêmes, d'avec le fait, qui est l'attribution de ces propositions à Jansenius. A

P 5 quoi

quoi il faut ajouter l'attestation de M. Châlons, la reconnoissance de M. de Perefixe, & la paix rendue au Monastere de Port-Royal en signant selon ce qu'on étoit convenu en faisant la paix. Je ne fais que toucher cela. Car vous le trouverez expliqué dans le Phantôme, & dans l'histoire du Formulaire. On n'a donc point lieu de demander pourquoi n'a-t-on point envoié à Rome les Procès verbaux ? Parce qu'on avoit seulement voulu savoir ce qu'ils contenoient ; & c'est ce qu'on fit par l'Ecrit du mois de Decembre.

Sur ce que vous nous avez dit que le Cardinal d'Aguire aimoit beaucoup à lire non seulement les livres latins, mais aussi les françois, la pensée m'est venue de vous demander si on lui avoit fait lire le 3. le 4. & le 5. volume de la Morale Pratique, & principalement le 4. qui contient l'Histoire de Dom Jean de Palafox; auquel il pourroit prendre plus de plaisir, parce que ce sont des choses passées en Espagne. Il seroit bon aussi que le Cardinal Colloredo la lût, s'il entend le françois. Rien ne fait mieux connoître les Jesuites que la maniere dont ils ont traité ce saint Evêque. On vous envoie le libelle qu'on dit être du Critique. Il parle très mal de S. Augustin, & justifie les Semipelagiens. Celan me rite-t-il point de le faire censurer ? Ce qu'il dit à la fin, de notre famille, est plein de faussetés. Mon Pere a toujours été Catholique, aussi bien que la plupart de ses Frères. Il en avoit sept, & il n'y en a eu que deux qui soient morts huguenots.

Ce seroit une bonne chose pour humilier M. Steyaert, si on pouvoit lui faire savoir comme une chose certaine, qu'on n'a pas aprouvé à Rome ce qu'il a fait contre la lecture de l'Ecriture en langue vulgaire ; & qu'on n'y est plus d'avis que l'on presse le monde sur cela. Je suis tout à vous.

LET-

LETTRE DXXXIX.*

AM. DU VAUCEL. Pour lui demander son avis sur un livre qu'il avoit composé touchant les Missions de la Chine.

J'AI mis en état d'être imprimé un nouveau volume de la Morale Pratique qui pourra avoir pour titre.

Histoire des differens entre les Missionnaires de la Compagnie de Jesus d'une part, & ceux des Ordres de S. Dominique & de S. François de l'autre, touchant les cultes que les Chinois rendent à leur Maître Confucius, à leurs Ancêtres & à l'I-dole Chinghoang : si on a bien ou mal fait de les permettre aux nouveaux Chrétiens.

On ne commencera pas à imprimer par ce titre. Et ainsi je recevrai encore à tems votre avis sur cela. Je ne sait si le libraire ne voudra point mettre pour ceux qu'il vendra en Hollande : la Morale Pratique des Jésuites , sixième volume contenant *l'Histoire &c.*

Mais j'ai encore deux ou trois choses à vous demander sur les pieces qui y entreront.

1. J'ai une parfaitement belle copie d'un excellent Ecrit sur ces matieres - là composé en 1661. par J. B. de Moralès Prefet Apostolique des Missionnaires de son Ordre , & signé de sept autres Missionnaires de cet Ordre , entre lesquels sont Jean Garcias, Dominique de Navarrette , Jean de Polanco , qui depuis , comme je crois , a été Evêque. Il a été fait pour être envoyé à la Congregation de propagandâ fide , pour en avoir reponse. Cependant il n'y a point été en-

P 6 voie,

* 25. Mai 1692.

348 DXXXIX. Lettre de M. Arnau l'd
voié, parce que Navarrette qui l'a signé n'auroit
pas manqué de dire ce qu'on y auroit repondu :
& je n'ai point trouvé d'endroit où il en parle.
Cet Ecrit a pour titre : *Ad sanctam Sedem Ap.*
in sacra Congregatione de propagandâ fide. Il
commence ainsi : *Frater Joannes B. de Moralès... tam ipse, quid meus Socii &c.* Il est plein
de passages Chinois. Il y a d'abord 89. articles
ou nombres : & ensuite 22. *Quæsta.* Il y a à la
fin une conclusion adresée aux Cardinaux de la
Congregation. Il faudroit savoir s'ils n'ont point
cet Ecrit à la Minerve, & ce qu'ils en savent,
& d'où vient qu'on n'y a point fait de reponse ?
Je pense que M. de Pontchâteau l'avoit eu du
Noviciat des Jacobins du Faubourg S. Germain.

2. A la fin du 1. Tome de Navarrette, il y a
un recueil de toutes les reponses qu'on a faites
à Rome sur ces questions de la Chine. Il y a une
de ces pieces du 27. Novembre 1669. qui con-
tient dix demandes & dix resolutions. Mais elles
sont seulement de deux Qualificateurs, qui fu-
rent commis par le S. Office pour y repondre,
qui ont tous deux depuis été Cardinaux, savoient
les Cardinaux Bona & Laurea. Je me suis ima-
giné que ces dix demandes étoient du P. Jean
de Polanco, qui huit jours auparavant (savoient
le 20. Novembre de la même année) avoit ob-
tenu le Decret, où on declare que celui de Mar-
tinus de 1656. n'avoit point abrogé celui de
J. B. de Moralès de 1645. Mais d'où vient que
ces resolutions qui furent données huit jours
après, n'ont été faites que par deux Consulteurs,
& qu'elles n'ont point été autorisées par toute la
Congregation du S. Office, & même par le Pa-
pe, comme celui d'auparavant ? On en pour-
roit apprendre des nouvelles par le Cardinal
Laurea.

z. J'ai

3. J'ai la même chose à demander sur un grand nombre de demandes qui furent proposées par Navarrette même en 1674. & qui ne furent aussi résolues que par deux Qualificateurs, le P. Laurea, qui n'étoit pas encore Cardinal & le P. Cajetano Mirabello Clerc Regulier. Les resolutions sont fort bonnes, si ce n'est que quand Navarrette a fait quelque demande où il étoit parlé de Martinius & de la fausseté de son exposé, les Consulteurs ont renvoyé à son Decret de 1656. sans vouloir rien répondre là-dessus. On pourroit aussi faire parler le Cardinal Laurea sur ces resolutions, & d'où vient qu'elles n'ont pas été autorisées par la Congregation du S. Office. A-t-on moins le droit de s'en servir? Car c'est par là que je finis cette histoire; n'y ayant plus que la conclusion à y ajouter, qui n'est pas encore faite.

Ce volume fera une des plus fortes pièces qu'on puisse faire contre les Jesuites. Ce n'est pas qu'on les y traite durement, ou qu'on y emploie des declamations & des exagerations. Toute la force consiste en ce que d'une part la matière est très-importante, & qu'il n'y a rien aussi qu'ils aient plus traité de calomnie que les reproches qu'on leur a faits d'avoir permis des superstitions & des idolatries à leurs neophytes, & que de l'autre les preuves qu'on emploie pour confirmer ce qu'ils ont voulu nier, ne sauraient être plus convaincantes. Mais je crois que les deux Ordres de S. François & de S. Dominique se trouveront bien défendus, & que tout le crédit des Jesuites ne pourra jamais empêcher que le public ne juge qu'ils ont gagné leur procès. Mais si ce volume pouvoit paraître avant que l'affaire du P. Tellier fut terminée, je crois qu'il pourroit servir à lui faire faire tant

350 D XL. Lettre de M. Arnauld
de changemens dans son livre , qu'il n'en ref-
teroit rien. Souvenez-vous sur tout de M. de
Palafox qui a parlé si fortement de la permis-
sion des idolatries Chinoises dans sa grande let-
tre qu'on ne peut plus nier qui ne soit de lui.
Faites remarquer aussi qu'il le traite encore plus
mal dans son 2. volume , parce qu'il lui attribue
de les avoir calomniés dans la lettre au P. Rada
qu'il avoue être de lui. Mais il en faut chercher
la refutation dans l'Histoire de M. de Palafox.

LETTRÉ D XL.*

AM. DU VAUCEL. Sur la disposition où
étoit M. l'Archevêque de Paris à son égard ;
le desaveu que M. Simon avoit fait du livre qui
lui étoit attribué ; les offres qui lui étoient fai-
tes de la part de MM. de Hollande & de Lou-
vain ; la conduite que tenoit l'Archevêque de
Malines.

ON nous mande de Paris que M. l'Archevê-
que ayant vu le *Vain Triomphe* qu'il attri-
bue à M. Arnauld , a dit ces propres termes : *M.*
Arnauld ne me ménage guere ; il ne metrouvera
pas neanmoins en son chemin : ce qui est une fa-
çon de parler , qui marque qu'on ne traversera
pas les desseins de quelqu'un : par où il semble
qu'il ait voulu faire entendre qu'il n'empêchera
pas que M. de Pomponne ne m'accorde
avec le Roi. Il seroit peut-être bien aise qu'on
en demeurât là , & qu'on ne le pouflât plus si
ouvertement.

M. Simon desavoue le libelle , où il est parlé
de notre famille. C'est ce qu'on nous mande de
Paris.

* 30. Mai 1692.

Paris. Mais on ajoute que cela n'empêche pas qu'on ne croie qu'il est de lui ; parce qu'il est acoutumé de désavouer des pièces, dont on est assuré qu'il est auteur. Cela ne doit pas empêcher qu'on ne le censure : car il semble qu'il le mérite bien.

Il ne nous paraît pas, Monsieur, que vous deviez refuser ce que vous offrent de si bon cœur MM. de Hollande & de Louvain. Je tâcherai toujours de vous assister en tout ce qui me sera possible : mais pour nos amis de Paris, outre Mademoiselle des Gordes * qui fera toujours de son mieux tant qu'elle vivra, nous ne voyons guère qu'on s'y puisse attendre. Ceux qui semblent en avoir le pouvoir comme M. Des-Touches, sont chargés de tant d'autres charités, qu'ils ne peuvent guère en faire de nouvelles, sur tout dans un tems, où apparemment on est assez mal païé de son revenu. On me doit trois ans d'une rente viagere de 500. livres, qui m'a été leguée par feu M. de Liancourt, & on ne me paie plus que la moitié d'une rente viagere de mille livres que me doit l'Hotel-Dieu de Paris.

M. de Frène † vous écrira de la conduite de l'Archevêque d'ici, qui recommence à exiger la créance du fait de Jansenius. Il faut que les Jésuites lui aient mis dans la tête qu'il n'avoit qu'à tenir bon, & qu'à la fin Rome le laisseroit faire.

Je travaille à la fin du 6. volume de la Morale Pratique. En relisant les précédens j'ai trouvé la fin du 4 volume (qui est l'Histoire de M. de Pa-lafox) si forte & si convaincante, que je voudrois.

* M. de Vertus.

† Le P. Quesnet.

352 DXL. Lettre de M. Arnauld

drois que vous la fassiez lire à tous les Cardinaux qui entendent le François, & qu'on pût même en parler au General des Jesuites. Car étant bon homme, à ce que vous dites, & ayant été ami de feu M. de Palafox, je ne saï comment il pourroit ne pas donner les mains à ce quel'on represente de l'obligation qu'ont ces Peres de se retracter publiquement de tant de fauffétés qu'ils ont avancées contre l'honneur de ce saint homme. Et il faudroit ramasser tout ce qu'ils ont dit contre lui dans l'une & l'autre partie de leur Defense des nouveaux Chrétiens. On en trouvera la plus grande partie dans la 11. Section de la 3. partie du 4. volume.

Je viens d'apprendre présentement une petite histoire, qui fait connoître l'esprit de l'Archevêque de Malines. Toutes les Chanoinies de S. Gudule sont conferées par le Roi. Mais c'est le Gouverneur qui les donne en son nom. Villa Hermosa avoit ordonné qu'une de ces Chanoinies venant à vaquer, seroit unie au Doiené. Cela neanmoins s'étoit negligé. Mais du tems de Castanaga une Chanoinie étant venu à vaquer, il l'a donnée au fils d'un archer, & M. le Doien l'a prétendue en vertu de l'union. L'affaire a été renvoiée au conseil d'Etat, qui ayant que de rien prononcer a demandé l'avis de l'Archevêque. Il l'a donné par écrit & a declaré qu'il ne pouvoit consentir à cette union, & qu'il n'y consentiroit jamais pour de bonnes raisons qu'il en a données. Et ainsi la collation au fils de l'archer a été confirmée. Mais aussi-tôt que Castanaga est retourné en Espagne, le Doien a repris son droit d'union, & il l'a fait approuver par M. l'Archevêque. Le pourvù a porté sa plainte au Conseil d'Etat, & ce Conseil pour embrasser M. l'Archevêque, lui a dé-

man-

mandé de nouveau son avis afin de le faire tomber en contradiction. Il ne l'a pas encore donné ; & c'est où l'affaire en est. On voit que par complaisance pour le Marquis de Castanaga, & afin qu'il apuiât ses violences il a été pour la collation faite par ce Marquis contre l'union, & que lorsqu'il n'a plus besoin de lui, par quelqu'autre intérêt, il se déclare pour l'union qu'il avoit auparavant improuvée. Il faut remarquer en passant que rien n'est plus mal donné que les bénéfices de ce pais-ci qui sont en la collation du Roi d'Espagne.

LETTER DXLI.*

À MADAME DE FONTPERTUIS. Sur la mort de M. l'Évêque d'angers, & le crédit de M. de Pomponne.

JE vous supplie, ma très-chère Sœur, d'avoir la bonté de remercier pour moi ceux de mes amis de votre connoissance, comme M. le Nain & Madame de *** qui m'ont écrit sur la perte † que l'Eglise vient de faire. Vous savez les raisons que j'ai de ne point écrire sans nécessité.

Votre ami a eu grand soin de vous donner avis de la visite qu'on lui a faite. Je n'ai pas été surpris de la surprise qu'il en a eue. Ce lui a dû être une espece d'enchantement & de spectre de voir le petit Frere ‡ dans sa tente. Mais je le suis beaucoup de ce qu'il paraît par la maniere dont il vous en a écrit, que cette visite lui a fait de

* 21. Juin 1692.

† La mort de M. l'Évêque d'Angers son Frere,

‡ M. Guelphes,

de la peine , & qu'il a eu peur , si on venoit à le savoir , qu'on ne lui en fit une affaire . Je ne sai comment accorder une telle peur avec les sentimens naturels de l'amitié , de la parenté , de la pieté . Quand on aime quelqu'un , qu'il y a longtems qu'on ne l'a vu , & qu'il s'est passé bien des choses qui ont dû donner de l'inquiétude à un vrai ami , on ressent une si grande joie de trouver une personne qui venant d'au- près de lui nous puisse apprendre de ses nouvelles certaines , comment il se porte , ce qu'il fait , de quoi il peut avoir besoin , & on en est si occupé , qu'on ne pense guere à autre chose , & encore moins à apprehender qu'il y ait des gens assez déraisonnables pour trouver mauvais qu'on ait reçù une si agréable visite . L'affection qu'on doit avoir pour ses proches est si généralement approuvée , que les recommandations que l'on fait pour eux ne sont jamais mal reçues , non plus que le soin que l'on prend d'eux . Est-ce donc que je serois le seul dans le monde pour qui ses proches ne se pourroient emploier ni recevoir quelqu'un venu de sa part pour leur apprendre de ses nouvelles , sans se faire des affaires ? Pour moi j'ai bien meilleure opinion de notre grand Prince , & je me tiens assuré que si votre ami lui avoit conté sa surprise , en lui témoignant la joie qu'il avoit eue d'apprendre les avantures de son oncle de la bouche d'une personne qui venoit d'auprès de lui , c'auroit été la meilleure ouverture du monde pour parler en faveur de celui qui l'étoit venu visiter , & ensuite de son oncle , & que si on n'avoit rien obtenu , ce qu'on a de la peine à croire , on n'auroit au moins rien gâté . Car il y a bien de l'aparence que ce bon Prince lui auroit dit (comme nous savons qu'il fit à M. l'E-vêque

vèque d'Orléans qui lui parloit pour M. l'Abé de Pont-château) : Je vous fais bon gré de ce que vous me parlez pour votre oncle. Mais on n'a garde de rien tenter , quand on tremble au seul nom du P. Confesseur. Enfin je ne fais ce que c'est que la véritable pieté , si on s'Imagine qu'il suffit pour être véritablement pieux , de parler bien de Dieu & avec des sentimens bien tendres , en même tems que l'on se met peu en peine de satisfaire à ses principaux devoirs , tel qu'est l'obligation d'employer ce qu'on a de credit auprès d'un Prince pour l'avertir des surprises qu'on fait à sa religion au prejudice de l'innocence qu'en opprime , & de la vérité qu'on décrie.

On vous a mis un papier entre les mains qui fait voir manifestement , qu'il y alloit du salut du Prince , quand ce seroit par ignorance qu'il commettoit ces injustices , parce que l'ignorance n'excuse point au regard des choses qu'on est obligé de savoir ; & du salut du Ministre , qui manque à la fidélité qu'il lui doit en ne l'avertissant pas de son devoir. Croiez-vous , que votre ami aient tant de droit de parler pour un des plus saints Monastères de filles qui soit dans l'Eglise , il puisse le laisser détruire comme on a entrepris de faire , sans rien dire pour sa défense , & qu'il ne fût pas au moins obligé en conscience de représenter à S. M. qu'il seroit digne de sa bonté & de sa justice de faire examiner par des personnes de piété non suspectes ; si cette maison de Vierges consacrées à l'adoration perpétuelle de J. C. dans l'Eucharistie a mérité d'être traitée de la sorte ? Il y a bien d'autres choses sur quoi il ne paroît pas qu'un Ministre se puisse taire sans blesser sa conscience. Je voudrois au moins que votre ami y fit une sérieuse réflexion , & qu'il consultât des gens de bien pour

savoir à quoi l'oblige le rang où Dieu a permis qu'il fût élevé. Car nous devons considerer qu'il est à craindre d'une part que notre timidité naturelle ne nous fasse trouver de l'impossibilité où il n'y en a point; & qu'il y a de l'autre des choses si importantes & d'une si étroite obligation, que nous sommes obligés de nous y emploier, & d'y faire ce que nous pouvons, quoique nous aions très-peu d'esperance d'y réussir.

Mais pour en revenir à la visite qui n'a pas plu à votre ami, j'y ai beaucoup gagné. Car je suis d'une part fort satisfait de la réponse qu'il m'a faite à l'égard de mon ami que je lui avois recommandé, & elle m'a appris de l'autre que je ne devois plus du tout penser à l'employer pour mon retour. Et c'est ce que je vous supplie de lui faire entendre, en lui disant simplement que j'y vois de trop grandes difficultés, & que Dieu m'ait fait la grace jusques ici de me trouver bien par tout où je suis, j'aime mieux m'abandonner à sa providence, que de m'exposer à mécontenter mes amis en n'approuvant pas les avances qu'ils auroient faites pour moi. Car je vous avoue qu'il y a de certaines choses à quoi d'autres n'ont pas eu de repugnance, qui ne m'accommorderoient pas, parce que je ne crois pas qu'elles me conviennent. Je m'en suis, ce me semble, assez expliqué, mais peut-être ne l'a-t-on pas assez fait comprendre.

Ne fait-on rien pour savoir si l'attestation dont il est parlé dans le libelle intitulé, *Histoire de Jansenius & de S. Cyran* à la page 163. a été véritablement donnée par le Carme? Cela me paroît fort important. Mais comme on n'a pas cru se devoir plaindre de l'impudence que les Jésuites avoient eu d'appeler M. Arnauld un *vieil herétique*, on croira peut-être qu'il impor-

te peu que les Jesuites ajoutent cette nouvelle preuve à d'autres qu'ils croient avoir déjà du Deisme de M. d'Andilly. Il y a de l'apparence qu'on negligera aussi de s'enquerir de M. Her-court notre parent , ce que c'est que la lettre qu'on dit qu'il a écrite , par laquelle on prétend faire voir que mon Pere & tous ses Freres généralement sont nés & morts Huguenots. Cette lettre est rapportée dans un libelle qu'on attribue à M. Simon , intitulé , *Avis important à M. Arnauld sur le dessein de la Bibliothèque des livres Jansenistes*. Il y a longtems que je vous ai écrit de ces deux articles. Vous ne m'avez fait réponse que sur le premier , qui est que vous avez prié M. l'Abé Arnauld de faire cette recherche. Mais la mort qui est survenue depuis , l'a ramis hors d'état d'y travailler ; & ainsi tout sera demeuré ; au lieu qu'il seroit aisè à votre ami d'obtenir un ordre du Roi à l'Intendant de la Province , afin qu'il fit cette enquête. Mais je doute qu'on ose emploier le nom du Roi à dé-couvrir cette fourberie. Le Pere Confesseur le pourroit trouver mauvais. Il pourroit aussi ne pas trouver bon que je fusse à Paris , à moins que je n'eusse fait quelque bassesse qu'ils pussent prendre pour une retractation tacite de tout ce que j'aurois jamais écrit contre eux , & c'est à quoi je ne suis pas resolu. N'en parlons donc plus. Nous pourrons peut-être avoir bientôt sans cela la consolation de voir nos amis. Car si la paix se fait , il ne tiendra qu'à eux de nous venir voir dans notre chaumière.

LETTRE DXLII. *

A MADAME DE FONTPERTUIS. Pour justifier M. Guelphe sur la visite qu'il avoit été rendre à M. de Pomponne.

Je suis bien faché de vous avoir écrit une lettre qui vous a tant fait de peine, & j'ai tort de n'avoir pas prévu qu'elle pourroit avoir de mauvais effets. Mais il est vrai qu'elle en a eu deux dont je ne me serois jamais défié. L'un que vous en dussiez rejeter tout le blâme sur M. Guelphe : l'autre, que ce que j'y dis d'une autre personne pût vous faire entrer en doute s'il n'y avoit point quelque refroidissement dans notre amitié, & si je reconnoissois autant que je dois les soins, travaux, peines & fatigues que vous avez eue pour moi. Ce dernier m'est le plus sensible, mais il est plus facile d'y remédier. Car je n'ai qu'à vous protester que cela n'est point, & ne sera jamais quoiqu'il arrive. Le premier n'est pas si aisé. Car comme il n'y a rien que nous connoissons mieux que notre propre conscience, nos amis n'ont pas de peine à nous croire en ce qui regarde le fond de notre cœur. Mais ils en ont davantage en ce que nous leur disons pour en justifier d'autres. Je vous crois néanmoins si bonne & si équitable, que je me promets de vous faire voir au doigt que rien n'est plus mal fondé que ce que vous avez cru de M. Guelphe. Je n'ai besoin pour cela que de vous conter sincèrement comment la chose s'est passée.

On ne fut pas plutôt à Liege que Namur étoit assie-

* 28. Juin 1692.

assiégé , que ce fut une consternation générale ,
& que chacun songea à éviter ce qui pouvoit arriver . Une personne * à qui j'ai des obligations infinies , me fit écrire par M. G. pour savoir s'il ne pourroit point obtenir une sauvegarde du Roi par le credit de M. de Pomponne . Il me sembla que cela étoit glorieux pour Sa Majesté , & nonseulement je ne crus pas devoir refuser de m'employer pour cela , mais j'eus de la joie d'avoir cette occasion de temoigner ma reconnaissance à une personne qui m'a tenu long-tems chez lui avec une bonté & une generosité qui ne se peut concevoir . J'écrivis donc au Ministre & à deux autres personnes , & envoiai les lettres à Liege , & je marquai en même tems que si M. G. avoit assez de santé , le mieux seroit qu'il les portât lui-même . Notre ami de Liege s'en sentit obligé , & comme son frere , qui est un bon Religieux d'une Abaie de S. Bernard à deux lieues de Namur , † étoit chez lui , ils partirent à cheval M. G. & ce Religieux un Samedi , & se rendirent à Dinant le dimanche au soir , où ils furent parfaitement bien reçus par M. Dodart , chez qui ils souperent & couchèrent . Partant de là pour le camp , comment auroit-on pu prendre M. G. pour un espion , étant de plus avec un Religieux très connu dans ces pais-là . Étant arrivés au Camp , M. G. ne trouva point M. de Pomponne dans sa tente ; mais un ancien domestique l'ayant reconnu , il en eut tant de joie qu'il se jeta à son col , & lui demanda en pleurant de mes nouvelles . M. de Pom-

* M. de Cartier Echevin de la souveraine justice du
païs de Liege .

† L'Abaie de Moulins .

360 **DXLII. Lettre de M. Arnauld**

Pomponne étant revenu de chez le Roi , M. G. le salua & lui presenta la lettre que je lui avois écrite. Il la lut & demanda de l'encre pour y faire réponse. Et avant que d'écrire il dit : Je vous assure que je ne comprens pas comment vous êtes venu ici , y ayant tant de danger pour vous , étant aussi connu que vous l'êtes : car si le Confesseur le découvroit , il vous feroit faire un affront. Et puis courir de si grands hazards &c. Ils eurent dans la suite d'assez longs entretiens sur le retour de l'Oncle. Et le Ministre conclut toujours qu'il n'y falloit point penser à moins qu'on ne se résolut de ne point écrire. On lui témoigna qu'on ne croioit pas que je voulusse acheter mon repos à cette condition là. C'est la substance de tout ce qui fut dit sur ce sujet. On lui conta mes diverses avantures depuis ma sortie de Bruxelles au mois d'Avril 1690. Après cet entretien qui fut long , on se sépara ; & le lendemain on partit précisément à 5. heures du matin par un très mauvais tems.

M. G. étant retourné m'écrivit deux grandes lettres où il me rendit compte de tout ce qui s'étoit passé , mais ce fut par un simple narré sans reflexion ni commentaire , & avec cette précaution qu'il y avoit au-dessus de la lettre , *Pour vous seul* , & il me prioit à la fin que je les brûlasse , ce que je suis bien aise de n'avoir pas fait afin que l'on puisse voir qu'il n'a fait que répondre à ce qu'on lui disoit. Peut-on trouver à redire qu'étant allé par mon ordre voir une personne , il m'ait écrit ce qu'on lui avoit dit en me priant de le tenir fort secret ? Il est vrai que j'ai été surpris de trois choses . 1. Qu'on ait trouvé si fort à redire à cette visite. Mais si j'ai tort en cela , c'est à moi qu'on s'en doit prendre & non pas à lui. 2. Qu'on ait apprehendé que si le Con-

fes-

seigneur venoit à savoir cela &c. Si cela n'étoit pas vrai , il auroit grand tort de me l'avoir mandé : mais il n'y a nulle apparence qu'il ait inventé cela.C'est donc encore ma faute,& mon peu d'experience du monde , qui m'a fait trouver cela ~~à~~ étrange ; mais ce n'est certainement pas lui qui m'a inspiré ces sentimens. 3. Qu'on ait cru que je voudrois bien m'obliger à ne plus écrire pour retourner à Paris. Vous pouvez savoir de Mad. de M. * si je ne lui ai pas fait savoir il y a long-tems combien j'étois éloigné de faire une telle promesse. Que si j'ai écrit ensuite de cette visite une lettre qui vous a blessée , je veux bien ne la point défendre. Et c'est un mal qui sera bien aisè à reparer. Vous n'avez qu'à la jeter dans le feu. Il n'en sera jamais parlé : car c'est le brouillon que je vous ai envoié , & je n'en ai retenu quoi que ce soit. Mais peut-on s'imaginer que ce soit lui qui m'ait porté à l'écrire? Il est bien éloigné de cela. Il a eu un soin tout particulier, lorsqu'il a été de retour , de ne rien dire de ces entretiens , & de n'en écrire qu'à moi seul sous un grand secret. Je me sens donc obligé de vous dire que vous ne sauriez demeurer dans les sentimens que cela vous a fait avoir contre lui , sans blesser beaucoup la charité. Car ç'a été assûrement un jugement fort temeraire que vous avez fait de lui , quand vous avez cru qu'il me donnoit de l'éloignement des personnes qui avoient le plus d'affection pour moi. Mais oublions tout cela , & n'aions les uns pour les autres que des pensées de charité: c'est par où je crois devoir finir cette lettre. Mais j'en destine une autre à examiner tranquillement & dans la seule veue de Dieu ce qu'il y a à faire ou à ne pas faire

* La même à qui il écrivoit.

362 D^{XLI}III. Lettre de M. Arnauld
faire sur la pensée qu'on avoit de travailler à
mon retour. Je suis tout à vous.

LETTER D^{XLI}III.*

A M. DU VAUCEL. Sur la signature du
Formulaire dans les Païs-bas.

L'Internonce répare du mieux qu'il peut la faute qu'il avoit faite, & il en est brouillé avec l'Archevêque, que les Jesuites pressent toujours à ne point quitter prisé. Il a seulement changé le verbe *juro* en celui de *credo*. Mais il ne laisse pas de trouver de la résistance, & sur ce qu'il y a eu des Bogards qu'on n'a pas voulu admettre s'ils ne temoignoient qu'ils croient &c. ils ont porté leurs plaintes à l'Internonce, qui a fait les siennes à l'Archevêque de ce qu'il ne vouloit pas executer les ordres qu'il lui a fait signifier de la part du Pape. L'Archevêque a dit que ceux qui s'étoient plaints revinsent, & qu'il les recevroit : mais je crois qu'ils ont jugé plus à propos de prendre acte de refus devant Notaire, qui a été envoyé à Rome. L'Internonce est si mal content de ce procédé de M. l'Archevêque, qu'il ne le va plus voir, & qu'il lui envoie un Prêtre pour lui dire ce qu'il lui veut faire savoir. Mais l'Archevêque s'emporte de telle sorte quand on lui parle sur ce sujet, que le Prêtre a dit à M. l'Internonce qu'il n'y vouloit plus retourner. Ce sont les Jesuites qui le mettent dans cette méchante humeur. Il y en a presque toujours deux chez lui, dont †Oropega en est un, & son confesseur l'autre. Ses propres

Offi-

* 13. Juin 1692.

† Le P. de la Fontaine.

Officiers improuvent fort sa conduite , & ont bien de la peine de ce que leur Prelat se laisse ainsi gouverner par ces brouillons. Il est mal aussi avec tous les Conseils. Et sur ce qu'on a su qu'il n'y a eu que les deux Cardinaux François, qui aient voulu soutenir ce qu'il avoit fait, on dit ici que c'est que les François sont bien-aisés qu'il cause par là une grande brouillerie dans le païs.

Voici une autre chose qu'on fait très certainement. Le Prêtre*, dont je vous ai parlé , qui est ami de M. l'Internonce , l'est aussi de l'Evêque de Bruges , à qui il a rendu compte de tous les ordres que l'Internonce avoit reçus de Rome touchant le Formulaire. L'Evêque lui a fait réponse , & lui a marqué (ce que l'on savoit d'ailleurs) qu'on l'avoit fort pressé d'exiger des signatures ou des sermens dans son Diocèse , mais qu'il s'en étoit toujours défendu , quoique M. l'Archevêque lui en eût écrit diverses fois avec beaucoup d'instance ; & qu'il lui eût envoyé M. Steyaert qui passa 4. ou 5. jours à Bruges pour le gagner , mais que ce fut inutilement. L'Internonce ayant su de ce Prêtre ce que M. de Bruges lui avoit écrit , il a voulu voir la lettre , & il en a envoié à Rome ou l'original , ou une copie. Cela ne servira pas à y faire estimer davantage le Champion †. J'oubliois à vous dire que le Confesseur de l'Archevêque est un homme peu réglé , & qui aime bien la bouteille. C'est ainsi qu'en parlent ses domestiques.

* M. van Horck.

† M. Steyaert.

LETTRE DXLIV.*

A M. DU VAUCEL. Sur le livre d'un Capucin Allemand intitulé Pseudo pénitens ; une Instruction de l'Evêque de Gand pour les Confesseurs ; & quelques libelles dont il lui a parlé & qu'il lui envoie.

IL peut y avoir quelques pauvretés dans le Capucin Allemand , mais peu de gens prendront pour pauvreté celle que vous marquez. Car c'est tellement le sentiment commun de presque tous les Théologiens , que M. Steyaert a fait un crime à ses adversaires de soutenir le contraire , & ils ne s'en sont défendus que foiblement. Feu M. de Tournai avoit mis la proposition qui vous a choquée dans le Capucin , dans ses Eclaircissements sur la penitence. Je la combatis assez fortement. Il voulut la soutenir , mais enfin il fut obligé de se rendre. Mais ce bon Capucin est très fort sur beaucoup de points , & principalement contre ceux qui imposent de légères penitences pour de grands crimes...

On vous envoie une instruction de M. l'Evêque de Gand pour les Confesseurs , qui nous a paru fort belle , hors une chose que je n'aprouve pas , mais qui est si communément reçue par les Théologiens , qu'on n'oseroit dire le contraire. C'est qu'on y suppose que toutes les *pensées moroses* auxquelles on consent , sont des péchés mortels , ce qui est certainement contraire à S. Augustin , & même à S. Thomas , quand on l'entend bien. Mais ce n'est pas cela qui a porté

219. Juin 1692.

porté les Jesuites à envoier cette Instruction à Rome pour la faire condamner. L'Evêque en a été averti, & en est avec raison dans une grande colere contre eux.

Je ne suis point trop content du train que prend l'affaire du Formulaire. J'aurois bien mieux aimé que l'on fût demeuré ferme à condamner toute innovation sur ce sujet, pour ne point troubler les consciences sans nécessité. Il est bien à craindre que si on cherche quelque accommodement pour accorder quelque chose aux Evêques, on ne gâte tout. On croira avoir beaucoup fait de rejeter leur nouveau serment, & de les obliger à s'en tenir à la Constitution d'Alexandre VII. à quoi l'Archevêque revient présentement, comme on vous l'a déjà mandé. Vous vous promettez que l'on déclarera que les Evêques seront obligés de se contenter que l'on dise : *Dogmatibus fidem, factis reverentiam promitto.* Mais n'est-il point à craindre que cela se dira seulement parmi les Consulteurs, qui prétendront que c'est en cette maniere que se doit entendre le Formulaire d'Alexandre, ensuite de ce qui s'est fait dans la paix de l'Eglise sous Clement IX. & que cela ne se mettra point clairement dans les ordres qui seront envoiés aux Evêques ? N'est-il point à craindre que quand ces ordres porteroient cela, comme ils ne seront point imprimés les Evêques n'en fassent ce qu'ils voudront ? De plus, les uns ajoutant ces mots *Dogmatibus fidem &c.* & les autres ne les ajoutant point, ce sera une espece de schisme & de division qui fera remarquer ceux qui seront Jansenistes, & ceux qui ne le seront pas : ce qui sera cause que des Evêques du genie de ceux-ci emploieront les uns, & n'emploieront pas les autres. Tout cela ne peut avoir que

de mechantes suites , & il seroit incomparable-
ment meilleur de défendre absolument toute
nouvelle introduction de signature ou de fer-
ment sur le sujet du fait de Jansenius , qui peut
faire du mal & ne peut faire aucun bien. Pour-
quoi appliquer les fideles à des choses qui ne
peuvent servir ni à la foi , ni aux bonnes mœurs ,
pendant qu'il y a tant de choses si utiles & si
nécessaires , dont on neglige de les instruire ?

Je ne savois si on ne vous avoit point envoié
le detestable libelle intitulé : *Histoire de Janse-
nius & de S. Cyran* , mais je me suis souvenu
que c'étoit à Paris , qu'on l'avoit envoiée. Il ne
faut que lire la Préface pour reconnoître qu'il
n'y eut jamais d'invention plus diabolique pour
dechirer les plus gens de bien. On debute par
une damnable hipocrisie , qui est présentement
fort ordinaire aux jesuites. On feint qu'on n'a
dessein que de dire la vérité , qu'il y a eu des
excès de part & d'autre , & qu'on les veut évi-
ter. C'est par où le Docteur Savoyard refuté
dans le *Phantôme* a prétendu se faire valoir ;
aussi bien que l'auteur des Lettres Apologeti-
ques pour M. Arnauld. C'est la première four-
berie. On se vante ensuite d'avoir fait de gran-
des recherches , pour ne rien dire que de vrai.
C'est la seconde. Car toutes ces recherches se
reduisent à ramasser de tous les libelles des Je-
suites ou de leurs associés tout ce que la calom-
nie la plus noire a pu inventer de plus faux &
de plus outrageux contre ces deux serviteurs de
Dieu , & à donner de nouvelles couleurs à ces
impostures par de nouveaux mensonges , com-
me est ce qui est dit d'une attestation donnée
par un Carme pour confirmer la fable de Bourg-
fontaine. Et enfin pour tromper davantage le
peuple & les bonnes gens , on a l'impudence de
faire

faite avouer à chacun de ces deux grands hommes tout ce que leurs ennemis ont dit contr'eux de plus injurieux & de plus faux ; & pour donner plus d'autorité à ce grossier artifice , on ajoute le blasphème à la fourberie , en leur faisant dire que c'est Dieu qui le veut ainsi , & qui leur commande de se démasquer . L'Auteur est assez impertinent pour croire que quelque abus que l'on fasse d'une chose bonne en soi , on est assez justifié par l'exemple de ceux qui s'en sont bien servis . C'est ce qui lui fait dire que la pratique des anciens & des modernes autorise l'agréable maniere de raconter les choses en forme de dialogue . Mais le comble de l'effronterie est de vouloir que l'on prenne pour véritable le recit qu'il fait de cette histoire : *Par ce que nul , dit-il , n'en pouvoit parler plus juste que ceux qui ont fait les deux premiers rôles sur ce theatre.* C'est-à-dire que les Jesuites n'auront qu'à faire un semblable dialogue entre M. Caulet Evêque de Pamiers & M. l'Abé du Ferrier , & faire avouer au premier que toute sa vertu apparente n'a été qu'hypocrisie , comme le P. Rapin en a assuré le Cardinal Cibo ; & faire confesser à l'autre qu'il a été un grand menteur , comme le P. Tellier l'en accuse : & on ne pourra plus douter que cela ne soit vrai , parce qu'ils l'auroit reconnu eux-mêmes . Vit-on jamais une plus grande folie ? Cependant on ne peut douter que ce miserable libelle ne soit d'un Jesuite ou d'un Exjesuite qui est tout à fait lié avec eux . * Car ils le font vendre par une de leurs devotes qui est librairesse , & qui vend publiquement tous leurs autres libelles . J'ai écrit touchant cette atteitation

Q 4 d'un

* Voiez la Morale Pratique . Tome 8. Chap. 14. pag. 225.

368 *DXLIV. Lettre de M. Arnauld*

d'un Carme dont il est parlé dans la Preface & en la page 163. afin qu'on fasse une enquête juridique de cette affaire. Car on a de la peine à croire que cette attestation ait été vraiment donnée, & on est porté à penser qu'elle est aussi fausse que les trois fausses lettres du P. Tellier. Il n'y a rien, ce me semble, qui pût tant servir à détromper ceux qui ont encore de l'estime pour les Jesuites, que de leur faire considerer combien ils sont médisans & calomniateurs, & avec combien d'opiniatreté ils soutiennent les plus horribles calomnies, comme est l'assemblée de Bourgfontaine, quand ils les ont une fois avancées, sans qu'on ait jamais vû jusques ici qu'on ait pû les faire resoudre à reparer l'honneur de ceux qu'ils auroient diffamés en se retractant de ce qu'ils auroient publié contre la vérité, quoique le P. Tellier emploie son dernier chapitre tout entier pour montrer que cela est d'une obligation indispensable. Je ne sai si je ne vous ai point écrit qu'il seroit bon pour cela de leur faire lire les quatre *Factums* contre le P. Hazart.

Je ne sai comment j'oubliois de vous mander que M. l'Evêque d'Angers âgé de 95. ans a enfin fini sa course, & est allé recevoir de Dieu, comme il y a sujet de l'espérer, la récompense d'une si longue vie très-appliquée à son ministère, & qui a été bien exercée par ceux à qui il n'a jamais fait de mal, & qui ne lui en faisoient que parce qu'on ne lui a jamais pû faire abandonner la cause de la vérité. Ce qui est bien à craindre est qu'il n'arrive à ce pauvre Diocèse ce que craignoient les disciples de S. Martin quand ils disoient à leur maître: *Cur nos, pater, deséris, aut cui nos desolatos relinquis? Invadent enim gregem tuum lupi rapaces.*

LET-

L E T T R E D X L V . *

A M . D U V A U C E L . Sur M . de Palafox ,
une Th ese des Jesuites , & comment on peut
louer les Princes .

E commence par ce qui regarde M . de Palafox . Si la maniere dure dont M . de Palafox parle des Jesuites dans sa grande lettre pouvoit étre un obstacle à sa canonisation , on ne leveroit pas cet obstacle , en disant que cette lettre n'est pas de lui , comme vouloit faire le Procureur Fiscal . Car (outre que cela est presentement insoutenable après l'addition qui est à la fin du 3 . volume) il y a d'autres pieces que l'on ne peut nier qui ne soient de lui , se trouvant dans des livres qu'il a fait imprimer lui-même , & qu'il a dediés au Roi d'Espagne , où il parle aussi durement des Jesuites . On peut voir par exemple sa lettre au P . Rada , qui est imprimée dans le 2 . volume de la M . P . & les 12 . & 13 . articles de la 2 . partie de l'*Histoire de D . de Palafox* . Il faudroit qu'il eût dit des choses fausses & calomnieuses pour que cela pût faire tort à sa faintéte ; & c'est ce qu'on ne trouvera point . Mais pour ce qui est des termes durs , quand ils conviennent aux choses dont on parle , & qu'on ne dit que la vérité , on ne sauroit les condamner comme contraires au devoir d'un chrétien , que ce ne soit condamner J . C . les Apôtres 8^e tous les Saints . Je vous prie de voir ce que j'ai écrit sur cela dans le chap . 1 . du 12 . livre contre M . Mallet .

Ce seroit une grande injustice de donner quel-

que

* 27 . Juin 1692 .

que atteinte aux Denonciations sur ce qui y dit est de *l'ignorance invincible*. J'ai declaré en plusieurs endroits que ce mot *d'invincible* étoit extrêmement equivoque; & quand cela est, le mieux que l'on puise faire est de marquer en quel sens on prend ces mots. Cest ce que j'ai fait dans la 2. Denonciation, où j'ai dit que ce que j'entendois par ignorer Dieu *invinciblement*, est n'avoir aucun moyen ni humain, ni divin de le connoître: & que par les *moyens humains*, j'entendois la penetration naturelle de l'esprit, ou l'instruction par d'autres hommes; & par les *moyens divins* des revelations immediates de Dieu; & j'ai fait voir que l'un & l'autre ont manqué à une infinité de personnes avant la predication de l'Evangile: ce qui est si clair que je ne sai pas comment on le pourroit revoquer en doute. Je vous prie de voir cet endroit dans la 2. Denonciation, afin de juger si on y peut rien reprendre raisonnablement. Les Jesuites ont soutenu depuis peu une These à Paris, où ils abandonnent les principes du péché Philosophique, en reconnoissant qu'il suffit que nous connoissions qu'une action est contraire à la droite raison, pour offenser Dieu en la faisant. Mais il y a une autre proposition qui change bien d'horribles crimes en des péchés materiels: c'est qu'on ne peche jamais quand on agit *juxta dictamen conscientiae*. Si cela étoit, il n'y auroit point de péché d'ignorance, & S. Paul n'auroit point péché en persecutant l'Eglise. Mais il y a long-tems qu'ils vont à prétendre comme Celestius & Abailard, qu'on ne peche point quand on croit bien faire. C'est une honte qu'on n'ait pas condamné ces méchantes propositions dont on s'est plaint tant de fois dans les Denonciations.

Vous me demandez ce que je pense de ce que dit

dit un de vos amis : *Que quelques mauvais traitemens que l'on recoive des Princes dont on est sujet, on est obligé de les respecter & de les aimer, & de prier Dieu pour la prosperité de l'Etat dans lequel il nous a fait naître ; mais il ne lui semble pas que ces devoirs aillent jusqu'à les louer & à leur applaudir, lorsque leur conduite est évidemment mauvaise & injuste ; qu'on doit leur obeir & les respecter, mais non pas en former des idées contraires à la vérité, ni leur donner des louanges.* Je reponds qu'il ne faut pas les louer en ce qu'ils font de mal ; mais je soutiens que si un Prince a d'une part de grandes qualités, & qu'il fasse de grandes choses pour le bien de son Etat, & que de l'autre il commette de grandes injustices contre de bons gens de bien ; le mal qu'il fait, & pour lequel il est blamable, n'empêche point qu'on ne puisse & qu'on ne doive le louer en ce qu'il a de louable. Il est utile à la République pour retenir les peuples dans leur devoir, de leur donner une grande idée de leur Prince, pourvu qu'on le puisse faire sans mentir. Or ce n'est point mentir que de louer un Roi en ce qu'il a de louable ; & pour ce qu'il a de blamable, ce seroit une grande imprudence que d'en parler dans un ouvrage public : ce n'est qu'en particulier & dans les occasions que Dieu en présente, qu'on les en doit avertir. C'est comme les Saints se sont conduits pour l'ordinaire ; & je ne saisi votre ami pourroit prouver ce qu'il dit : *Que plu'sieurs Saints ont parlé très-fortement contre des Empereurs ou des Princes chrétiens pour la foi ou la liberté de l'Eglise, que ces Princes persécutoient ou opprimoient.* Il y a bien de la différence entre parler fortement aux Princes Chrétiens pour la foi & la liberté de l'Eglise, & parler fortement

contre les Princes chrétiens en soutenant la foi &c. Les exemples du premier sont assez communs; mais je ne sai si ceux du dernier ne se reduisent point à ce qu'a dit Lucifer de Cagliari contre Constance & aux Requêtes de S. Hilaire. On doit toujours beaucoup ménager la personne des Rois, lors sur tout qu'on a à se plaindre de ce qu'ils font de contraire à la justice. Comme on doit avoir pour but de les persuader, on doit prendre pour cela les tours les plus favorables. Et il n'y en a guere de plus propres que de louer en eux ce qu'ils ont de bon, afin de leur faire mieux recevoir ce que l'on trouve à redire à leur conduite. Cela est si naturel, que nous voions que S. Paul l'a pratiqué dans sa 1. lettre aux fidèles de Corinthe. Car ayant à les reprendre de beaucoup de défauts considérables, il la commence par les combler de louanges. On ne voit donc pas que votre ami ait raison de trouver étrange que dans le même tems que l'on défend la vérité & l'innocence contre les violences & les injustices d'un Prince, on se soit attaché à parler de lui avec éloge, à relever sa puissance & ses avantages temporels, & à le représenter comme le plus grand Prince de la terre. Ce qui peut faire appeler un Roi le plus grand Roi de la terre, doit être sans doute ce qui est propre à un Roi, qui est le gouvernement de son Etat. Ce n'est donc pas un éloge outré, qu'on ait dit cela en quelque endroit de celui dont il s'agit: & il est encore moins étonnant qu'on l'ait dit dans le tems même qu'on défendoit la vérité & la justice, qui se trouvent oprimées sous son nom. Je dis sous son nom, non qu'il ne sache ce qui se passe & qu'il ne le veuille, mais il le veut, comme dit S. Augustin, *voluntate facti, non voluntate peccari*: ce qui ne l'excuse pas entier-

tierement devant Dieu , mais le rend beaucoup moins coupable que ses mauvais conseillers. Et c'est ce qui fait avoir plus de droit de mêler des louanges justes de divers biens que Dieu lui fait faire , aux avis qu'on lui donne des maux où on l'engage depuis long-tems sur un faux prétexte de religion. Il n'est donc pas si à craindre que votre ami pense , que ces louanges du Roi ne passent pour un défaut au jugement sur tout de la posterité , dans plusieurs des ouvrages que l'on a publiés , & que l'on publie encore aujourd'hui pour la défense de la foi & de la doctrine de l'Eglise. Mais ce que la posterité trouvera sans doute bien étrange , est que de tant de personnes que le Roi honore de sa confiance , qui savent très bien qu'il n'y a rien de plus mal fondé que le prétexte que l'on prend pour lui faire commettre tant d'injustices , il ne s'en soit trouvé aucun qui ait voulu ou qui ait osé lui représenter le tort qu'elles peuvent faire à sa gloire & à son salut.

L E T T R E D X L V I . *

A M. WILLART. Sur la mort de M. l'Evêque d'Angers ; & un Traité François touchant la liberté.

JE vous dirai franchement que ce qui m'a le plus touché dans la triste nouvelle † que vous m'avez annoncée , n'est pas une mort prétieuse devant Dieu , que l'on devroit bien croire n'être pas fort éloignée dans un âge si avancé ; mais ç'a été la même vue qui faisoit dire aux disciples

* 21. Jan 1692.

† La mort de M. l'Evêque d'Angers son frere.

374 D^{XLVI}. Lettre de M. Arnauld
ciples de S. Martin ; *Cur nos, Pater, deseris,*
aut cui nos desolatos relinquis : invadent enim
gregem tuum lupi rapaces. Il n'y a que Dieu qui
puisse détourner un si grand mal de ce pauvre
Diocèse. Car il n'y a guere lieu d'espérer que
ceux qui y pourroient quelque chose s'y appli-
quent autant qu'ils devroient.

Je vous supplie de faire dire à l'auteur du Traité françois touchant la liberté, qu'il a dû examiner le petit écrit * latin touchant ce même sujet indépendamment de ce que j'en ai écrit autre fois dans les Apologies pour Jansenius. Car j'étois alors obligé de le défendre en suivant ses principes. J'avoue de plus qu'il n'y a que 7. à 8. ans que j'ai eu occasion d'examiner à fond le vrai sentiment de S. Thomas, & que je me suis apperçu que ce qu'on en citoit, pris de ses commentaires sur le Maître des sentences, ou de ses autres livres antérieurs à sa Somme, ne s'accordoit point avec ce qu'il enseigne sur cette matière dans ce dernier ouvrage qui est son chef d'œuvre ; qu'il falloit donc uniquement s'y arrêter. J'ai donc ramassé tout ce qu'il en dit dans sa Somme ; & c'a été ensuite de ce recueil, que j'ai fait ce petit traité *de libertate*. Et ce que j'ai ajouté à S. Thomas, est les deux *Appendix*. Je trouve de très grands avantages dans cette explication de la liberté.

1. Elle s'entretient parfaitement bien, & rien ne s'y dement.
2. L'autorité de S. Thomas la met hors d'atteinte.

3. En suivant ses idées il est fort facile de concilier l'efficacité de la grâce avec la liberté.

4. Et
* L'écrit de *Libertate* imprimé en Latin & en Français parmi ces Ecrits contre la grâce générale.

4. Et de rendre raison pourquoi , *ad merendum & demerendum non sufficit libertas à coactione, sed requiritur libertas à necessitate.* Car cela se doit entendre de la nécessite naturelle *quā voluntas determinatur ad unum.* D'où il arrive que ce n'est pas librement que nous voulons être heureux , parce que nous y sommes déterminés par une nécessité naturelle.

5. N'y ayant que ce seul cas où ce qui est volontaire ne soit pas libre , S. Bernard a bien pu dire , *ubi voluntas , ibi libertas.* Car dans les choses morales , quand une chose est vraie à une exception près , on peut bien l'énoncer généralement , ou parce qu'on ne fait pas d'attention à cette exception , ou parce qu'on la néglige.

LETTRÉ DXLVII. *

A MADAME DE FONTPERTUIS. Pour lui marquer les sentimens dans lesquels il perséveroit au sujet des conditions de son retour.

JE vous ai promis d'examiner tranquillement ce que je pourrois ou ne pourrois pas faire sans blesser ma conscience à l'égard d'une affaire que je ne savois pas que l'on traitât. Mais avant que d'entrer dans ce discours , comme je suis persuadé qu'on ne fait rien en cela , ni en toute autre chose qui me regarde , que par l'affection que l'on a pour moi , je suplie aussi tous mes amis de l'être , que je ne les enaimerai pas moins pour n'aprouver pas toutes les avances qu'ils auroient pu faire , lorsqu'elles me paraîtront contraires à des devoirs essentiels qu'ils pourroient n'avoir pas assez considérés. C'est une

1. Juillet 1692.

une condition qui doit être reciproque dans la véritable amitié. Je dois reconnoître la bonté que mes amis ont pour moi, lors même que je ne puis ratifier les avances qu'ils auroient faites. Mais il ne faut pas aussi que mes amis se fâchent contre moi de ce que je ne puis me résoudre d'accepter ce qu'ils auroient cru m'être avantageux. C'est ce qui m'a obligé d'écrire à * un billet fort à la hâte pour le prier de ne pas continuer ce qu'il avoit commencé , parce que j'avais été fort surpris d'apprendre par sa lettre les allées & venues qu'on avoit déjà faites pour mon retour , dont j'aurois dû avoir toute l'obligation à une personne * à qui j'avois assez fait entendre que je n'en voulois avoir aucune , tant que sa conduite me forceroit de le regarder comme le fleau de l'Eglise , l'ennemi de la vérité , & le persecuteur des plus gens de bien. Je vous supplie de relire les lettres que je vous ai écrites sur ce sujet. Je n'en ai point de copie. Mais je ne doute point que vous ne les aiez conservées , & je serois bien aisé que vous me les renvoiassiez , afin de juger si je me trompe quand je m'imagine y avoir déclaré assez nettement , que je ne voulois être redévable de mon retour qu'à S. M. & qu'ainsi c'étoit à Elle que je souhaittois que l'on s'adressât. Je prévois que vous me direz qu'on n'a pas dû avoir égard à ce que j'ai écrit , parce que je ne suis pas informé de l'état des choses autant que ceux qui les voient de plus près ; que je ne sais pas combien S. M. est prévenue , & qu'il auroit été impossible de rien obtenir par cette voie là. Cette réponse seroit bonne si j'avois témoigné une si grande ardeur de sortir de mon exil qu'on eut dû presumer que je m'y ennuiois

* M. de Harlai Archevêque de Paris.

nuoïois mortellement, & qu'ainsi il n'y avoit rien qu'on ne dût tenter pour me tirer de cet état : mais je me souviens très-bien que j'ai temoigné tout le contraire ; que j'ai mis pour fondement que si j'avois envie de retourner à Paris , ce n'étoit point que je m'ennuiaisse au lieu où je suis , que je m'y trouvois fort bien quelque resserré que j'y fusse ; mais que ce me seroit une consolation de revoir mes anciens amis , que je ne voudrois pas neanmoins acheter si cher , que j'eusse sujet de m'en repentir , comme j'en aurois certainement si les choses se passoient d'une telle sorte qu'on pût avoir lieu de croire que j'aurois préféré un peu plus de repos , à ce que je dois à la vérité & à la justice.

Il n'est pas vrai aussi que quand j'ai souhaité que l'on parlât au Roi pour moi , j'ais supposé qu'il seroit aisément d'obtenir ce qu'on lui demanderoit. J'ai seulement prétendu qu'un neveu ne risquoit rien à le demander pour son oncle , parce que le Roi ne le trouveroit pas mauvais , quoiqu'il ne le voulût pas accorder. Et c'est sur quoi j'ai aporté l'exemple de M. l'Evêque d'Orléans. Vous dites qu'on ne m'a pas cité juste la réponse que le Roi lui fit. Et cependant il me semble que celle que vous lui faites faire est la même chose quant au sens , quoi que ce ne soient pas les mêmes termes. Selon vous le Roi lui dit : *Il est votre oncle , vous le pouvez défendre.* N'est-ce pas témoigner qu'il ne trouvoit pas mauvais qu'un neveu défendît son oncle ? Et cela est-il différent de ce quel'on m'a dit : *Je vous fais bon gré de ce que vous parlez pour votre oncle ?* Je m'en tiens cependant à ce que vous dites que le Roi lui répondit. Cela me suffit de rester pour montrer que quelque prévenu que le Roi fut contre M. de Pontchâteau , il ne trouva point mau-

mauvais que son neveu eut demandé pour lui à S. M. qu'il pût retourner à P. R. & qu'Elle se contenta de lui marquer les sujets qu'Elleavoit de se plaindre de son oncle , dont elle pretendoit être mieux informée que le neveu. Et c'est une des raisons pourquoi j'aurois désiré qu'on s'adressât au Roi , afin de pouvoit apprendre de sa propre bouche de quoi on m'accusoit , & quelles impressions on lui avoit données contre moi : ce qui m'auroit pu donner occasion de me justifier. Quoiqu'il en soit , le Prélat n'obtint pas ce qu'il avoit demandé, mais cela ne diminua en aucune sorte l'affection que le Roi avoit eue pour lui , & qu'il a encore. Pourquoi n'auroit-ce pas été de même quand le neveu en cette occasion-ci auroit parlé pour son oncle ?

Un autre neveu * de notre ami parla depuis pour lui , & il en obtint tout ce que je pourrois demander , qui est d'aller par tout où il voudroit sans craindre aucune insulte. Et ce ne fut qu'après la grâce obtenue qu'il lui dit de voir M. de Paris. Ce qui est bien different de s'adresser d'abord à M. de Paris pour servir d'entremetteur auprès du Roi. Je ne voi pas comment on a pu croire que j'approuverois que l'on se servît de ce canal après ce que j'ai écrit sur ce sujet. Il est vrai aussi que vous supposez que je ne comprendrai pas ce que me demande celui dont vous m'envoiez la lettre ; mais que cela vient de ce que l'on ne peut pas entrer dans le detail : que seroit-ce donc que ce détail qui me le feroit comprendre & approuver ? Est-ce que cet accommodement ne se fera qu'avec des conditions fort avantageuses ; qu'on retablira P. R. qu'on rendra une entiere liberté à l'Insulaire ;

qu'on

* M. le Comte d'Armagnac grand Ecuier , qui étoit aussi neveu de M. de Pontchateau.

qu'on * fera faire réparation à M. Arnauld de ce qu'on l'a traité de vieil hérétique ? Ce seroit quelque chose si on avoit parole de cela. Il y auroit néanmoins encore à délibérer si on pourroit laisser dans l'oppression les Théologiens de Douai, que les Jésuites ont prétendu être du parti de M. Arnauld. Mais que sans rien de tout cela, & seulement pour pouvoir être à Paris comme un coupable, à qui on auroit fait grâce, à condition qu'il n'écriroit plus, il faudroit que j'eusse perdu l'esprit pour regarder un tel accommodement comme une faveur dont je serois redevable au Diotrephe de ce siècle.

Peu de gens savent pourquoi je suis sorti de Paris il y a plus de 13. ans. En voici la principale raison. Je voyois assez souvent ce Diotrephe les deux ou trois premières années depuis sa translation à Paris, & il me faisoit beaucoup de caresses à son ordinaire. Mais ce qui me fit rompre avec lui fut la manière pleine de fourberie & de malice, dont il traita M. d'Angers, de quoi j'avois été témoin. Car M. d'Angers ayant fait une Ordinance pour soutenir son autorité contre l'entreprise de l'Ecolâtre de son Eglise, frere d'un Jésuite, M. de Paris me dit qu'il accommoderoit cette affaire pourvu que le Prélat voulût suspendre l'exécution de son Ordinance. Je lui promis que j'en écrirais, & avant que je lui en eusse rendu réponse, il dressa lui-même un Arrêt du Conseil qui cassoit cette Ordinance, qu'il envoia en Cour, le Roi étant en Flandres. Il fit bannir deux de ses meilleurs Ecclesiastiques par des lettres de cachet ; & il fit aussi chasser d'Angers deux élèves de M. Gallard, qui y faisoient des merveilles, élevant dans la pieté

* Le P. du Brueil relegué dans l'Isle d'Oleron.

piété beaucoup de pauvres écoliers. Et sur ce que je me plaignis qu'on les chassoit pour n'avoir pas eu de lettres patentess , comme si n'étant que deux , & même en deux maisons , ce qui faisoit qu'il n'y en avoit qu'un dans chaque maison , ils pouvoient avoir eu besoin de lettres patentess pour faire subsister de pauvres écoliers , ne sachant que dire , il m'avoua que c'étoit un prétexte , & que c'étoit à cause du Jansenisme dont on les soupçonneoit. Cela me donna tant d'indignation de voir qu'on ne desaprouvoit pas qu'on eut pris un faux prétexte pour detruire l'œuvre de Dieu , que je me résolus de ne le plus voir. Et il y avoit en effet 5 ou 6 ans que je ne lui rendois plus aucune visite , lorsqu'aussitôt après la mort de Madame de Longueville , il alla exécuter le dessein pris par les ennemis de la vérité , de detruire une des plus saintes maisons de religieuses qui soient dans l'Eglise. Il fit aussi d'autres ravages dans le faubourg de S. Jacques pour le purger du Jansenisme. Et cependant ce fut en ce tems-là , que tous mes amis me pressoient de l'aller voir , parce que si je ne le faisois , il prendroit cela pour une rupture ouverte , qui pourroit avoir de fâcheuses suites ; & c'est à quoi je ne pus me resoudre. Je ne me repens pas d'avoir pris le parti que je pris alors : mais j'ai encore plus de sujet de ne point contracter de liaison avec un tel homme. Je ne pourrois le faire sans causer un grand scandale , parce que mes ennemis ne manqueroient pas de faire passer cette prétendue réconciliation pour un renoncement au prétendu Jansenisme , & pour une tacite retraction de tout ce que je me suis trouvé obligé d'écrire , & contre eux & contre lui pour la défense de la vérité & de la justice. Ce n'auroit pas été la même chose , si j'avois pu obte-

obtenir du Roi ce qu'en avoit obtenu M. de Pontchateau de pouvoir demeurer dans ses Etats par tout où je voudrois sans me faire connoître qu'à mes amis. Tout confidéré, je ne vois que cela qui pût s'accorder avec mon honneur & ma conscience, à moins que les choses ne changent de face par quelque révolution. Mais comme personne ne veut tenter cette voie, il ne faut plus penser à d'autres, & s'abandonner à la providence.

J'oubliais de vous dire une chose que M. de Pontchateau m'a comptée. Lorsqu'il alla voir M. de Paris avec M. le Grand, le discours tourna sur mon sujet. Et M. de Paris leur dit qu'il n'avoit tenu qu'à moi de revenir à Paris, mais que je n'avois point voulu l'accepter à moins qu'on ne rendît la liberté au P. du Breuil. Sur quoi M. le Grand ne se pût tenir de lui dire : *Je lui en fais bon gré, c'est agir en honnête homme.* Si ce n'est pas là ses propres mots, c'est le sens. Je ne serois donc pas honnête homme, si je fai-
sois présentement un accommodement sans qu'il y fût compris. J'aurois bien d'autres choses à demander si on me vouloit faire justice. Mais comme on en est bien éloigné, il n'y a rien à faire par maniere d'accommodement avec des personnes qui croiroient m'avoir fait grâce s'ils m'avoient rendu l'opprobre de tout Israel, comme le Roi des Moabites disoit à ceux de Jabès. Demeurons en donc là. Ne pensons plus à aucun traité, & laissons faire Dieu.

LETTRE D^{XLVIII}.*

AMADAME DE FONTPERTUIS. Pour se justifier de quelques reproches qu'on lui fairoit; il donne à cette occasion des maximes sur l'amitié.

E viens de recevoir votre lettre du 29. par laquelle vous me témoignez être en inquiétude sur la maniere dont j'aurai reçû votre lettre du 25. & vous me marquez que vous n'y avez point eu d'autre vue que de prevenir des inconveniens, & de remedier à de certaines choses qui font souvent murrurer mes amis, & leur donnent lieu de se plaindre. On voit assez en relisant votre lettre du 25. que cela veut dire que mes amis se plaignent que je me laisse gouverner par M. Guelphes. Car c'est ce qui vous a fait rejeter sur lui tout ce qui vous a paru trop dur dans la lettre que je vous ai écrite sur le sujet de votre ami. Afin qu'on pût dire avec quelque fondement qu'il me gouverne, il faudroit ou qu'il eût l'adrefse de me dire son avis dans la plûpart des choses importantes que j'ai à faire, ou que moi même je le lui demandasse. Or je vous proteste devant Dieu que ni l'un ni l'autre n'est vrai. C'est lui qui me consulte sur tout ce qu'il a à faire, ce qui ne regarde que lui même. Mais comme il ne se mêle point de me donner conseil, ce n'est point lui aussi que je consulte sur ce qui me regarde. Vous pouviez bien le savoir. Car seroit-il possible que vous vous imaginassiez qu'il ait eû la moindre part aux lettres que je vous ai écrites sur le sujet de mon retour.

Or

* 20. Juillet 1692.

Or il n'en a pas eu davantage à la lettre qui vous a blessée. Vous direz peut-être que ce n'est pas cela dont se plaignent mes amis; mais de ce que je prenais ses intérêts contre qui que ce puisse être au monde. Mais ni ma lettre ni le sujet qui me l'a fait écrire, n'ont pu vous donner cette pensée de moi. Si c'a été une imprudence d'aller au camp, on me la doit imputer, & non pas à lui, puisqu'il n'y est allé que par mon ordre, pour faire mieux sentir à une personne, à qui j'avois d'extrêmes obligations, combien ses intérêts m'étoient chers. Il n'y est allé uniquement que pour cela, & la lettre que je lui avois envoiée pour votre ami, ne parloit du tout que de cet ami de Liege, & ne disoit pas un mot de M. Guelphes. Que s'il a pris cette occasion de lui en dire quelque chose, & que votre ami n'ait pas jugé à propos de s'en mêler, je vous proteste que ce n'est point du tout cela qui m'a fait écrire comme j'ai fait. Je ne suis pas même persuadé qu'il y ait du danger pour lui d'être à Paris. Que voulez-vous donc que je fasse? Que j'avoue qu'il m'a donné un mauvais conseil, lorsqu'il ne m'en a donné aucun, & que c'est moi qui lui ai fait faire ce qu'il a fait; ou que j'ai eu tort de prendre si chaudemment son intérêt contre votre ami? Je parlerois contre ma conscience. Car elle m'est témoin, que ce n'est point du tout son intérêt qui m'a fait parler. Vous voiez, ma très-chère Sœur, combien il est aisément de faire des jugemens teméraires en attribuant à une personne contre qui nous sommes un peu prévenus, ce que nous ne voulons pas imputer à une autre personne que nous aimons davantage. J'ai été souvent une occasion innocente de cette injustice, lorsque M. Nicole étoit avec moi. Feu M. de S. Cyran le dernier mort fit un Ecrit qui ne

me

384 D^{XLVIII}. Lettre de M. Arnauld
me plut pas, non plus qu'à M. Nicole. Nous proposâmes séparément ce que nous y trouvions à redire. Cela blessa quelques uns de nos amis. Mais ils en rejeterent toute la faute sur M. Nicole, disant que c'étoit lui qui me gâtoit l'esprit &c. Pour ne point reveiller des choses que je voudrois qu'on eût oubliées, j'aime mieux vous dire mes maximes touchant la reconnoissance & l'amitié.

Je suis sensible aux services qu'on m'a rendus, & si je n'ai gueres moyen de les reconnoître, je tâche au moins de ne les point oublier, & de ne point causer de mécontentement aux personnes à qui je suis obligé. Je ne dis pas que je n'y manque point : mais je suis fâché quand cela m'arrive. Nous devons aimer ceux que nous reconnoissons avoir une véritable affection pour nous, quoi qu'ils ne soient pas sans défaut. Car ce seroit, comme dit un Ancien, établir contre nous mêmes une loi bien désavantageuse, que de prétendre qu'il n'y a que ceux qui sont sans défaut qu'on doive aimer. Quand on a contracté amitié avec quelqu'un, il faut un grand sujet pour la rompre. Et ce n'est pas assez qu'il ait fait quelque chose que nous ne puissions pas approuver, il faut y remédier comme l'on peut, & on le fait mieux en demeurant uni.

Comme l'on a plusieurs amis, il arrive quelquefois que deux de nos amis se brouillent ensemble, ce qui est une chose fort embarrassante pour l'ami commun. Comme chacun se flatte & croit avoir raison, chacun voudroit que je prisse son parti, & que j'abandonnasse l'autre, & si je ne le fais, je courre risque de n'être bien ni avec l'un ni avec l'autre. Cependant à moins qu'on ne soit bien informé de toutes choses, on doit suspendre

dre son jugement & ne condamner personne. Lors même que le fait est constant, ils peuvent tous deux avoir tort, l'un pour avoir fait ou dit une certaine chose qu'il ne devoit pas faire ou qu'il ne devoit pas dire, l'autre pour l'avoir prise trop au criminel. Et comme il est difficile de faire que chacune se rende à la raison, il semble que le meilleur est de ne point faire de procès en forme, mais de travailler autant que l'on peut à adoucir les esprits, & à leur faire oublier ce qui les avoit divisés.

Il est important pour cela de ne jamais dire à l'un ce que l'autre aura dit ou fait de piquant contre lui. Et c'est à quoi bien des gens manquent, s'imaginant qu'ils font plaisir à leur ami de lui apprendre ce qu'une telle personne avec qui il est brouillé, a dit de désavantageux contre lui; & ils ne considèrent pas qu'ils lui peuvent faire un très grand mal, & lui causer des plaies qui ne pourront être guéries que par une grâce très singulière.

Il me semble aussi que quand ces brouilleries arrivent entre des personnes qui ont de la piété, elles en doivent parler le moins qu'elles peuvent, parce qu'il y a peu d'apparence que ce soit la charité qui les porte à s'en entretenir, & qu'il est bien plus à craindre que ce ne soit la cupidité, c'est-à-dire, l'amour propre.

Voilà les maximes que je tâche de prendre pour règle. Je ne pense pas qu'on les puisse trouver mauvaises. Et je ne crois pas non plus qu'on les juge propres à autoriser le jugement qu'on fait de moi, qu'il y a une personne dont je prenais aveuglément le parti envers tous & contre tous, quoique j'entrevoie comment l'observation même de ces règles y pourroit avoir donné lieu par accident.

LETTRE D XLIX. *

A M. DU VAUCEL. Sur quelques particularités de la mort de M. l'Evêque d'Angers ; les affaires que l'on avoit suscitées au Confrere de Brienne ; l'Ecrit de M. Simon ; & les sentimens où se trouvoit Grotius sur la fin de sa vie.

ON nous avoit mandé la mort de M. d'Angers sans nous marquer autre chose. Nos amis s'étoient attendus l'un sur l'autre, car on suposoit dans deux ou trois lettres différentes que nous en savions les particularités. Ce ne fut qu'hier au soir qu'une de mes Cousines m'envoya l'extrait de la lettre d'une Religieuse de la Visitation, qui fait voir combien la memoire est en bénédiction, non seulement dans son Diocèse, mais dans les païs mêmes d'alentour. C'est le dernier des quatre Evêques, & la même chose est arrivée aux 3. autres qui ont été canonisés par la voix du peuple, qui a souvent été regardée dans ces rencontres comme la voix de Dieu. Il est important, ce me semble, de bien faire remarquer cela au lieu où vous êtes. Car on voit par là que ceux d'entre tous les Evêques contre qui les Jésuites se sont le plus déchainés, & qu'ils ont le plus fait persécuter sous prétexte du Jansenisme, jusqu'à faire nommer des Commissaires pour leur faire leur procès, sont ceux que les peuples ont honoré davantage après leur mort, & dont il semble que Dieu ait voulu que la piété fût plus reverée, pour opposer cet éclat de sainteté à l'éclat d'infamie dont les ennemis les avoient voulu couvrir. Il est bon aussi

¶ 4. Juillet 1692.

aussi de considerer que ce fut pour avoir voulu procurer la paix à leurs Eglises par des signatures expliquées , qu'on les voulut accabler. Vous voiez aslez la consequence que l'on peut tirer de là contre les ennemis des signatures expliquées.

Je crois que vous étiez à Alet, lorsque le Confrère de Brienne y alla voir le saint Evêque. Vous savez aussi que quelques années après il eut quelque égarement d'esprit , d'où ses parents prirent occasion de le faire enfermer ; & on prétend que quoiqu'il fût tout à fait revenu en son bon sens , ils le retenoient toujours dans une très-dure captivité. C'est ce que Madame de Roucy m'avoit mandé il y a deux mois, ensuite d'une visite qu'elle lui avoit rendue. Mais elle me mande par la lettre que j'en reçus hier , que Dieu l'avoit tiré de cette oppression , que le Roi , à qui il avoit porté ses plaintes , avoit voulu qu'on lui rendit justice ; que son interdiction avoit été levée , qu'il étoit remis dans tous ses droits , & en pleine liberté. Et elle ajoute , qu'il se souvient toujours de moi avec sa cordialité ordinaire. Il faut avouer que pendant le tems de la perfecution il avoit rendu de grands services à la vérité.

Il me souvient que c'est d'un Jacobin du Noviciat que M. Fleuri * eut ce bel Ecrit de Morales. Ce pourroit être le P. Quetif.

Je ne crois point qu'il faille répondre au méchant libelle de M. Simon. Il y a trop de faits particuliers rapportés malignement qu'il ne seroit pas à propos d'approfondir. Ce M. Simon est un fort méchant esprit. Il defavoue ce libelle ; mais on ne laisse pas de l'en croire au-

R 2 teur.

* M. de Pont-Chateau,

588 *DXLIX. Lettre de M. Arnauld*
teur. Car c'est sa coutume de desavouer ses
ouvrages quand il craint que cela ne lui fasse
des affaires. On a prié un ami de Hollande de
parler à Leers pour tâcher de decouvrir ce qui
en est. J'ai écrit à Paris pour avoir des preuves
de la fausseté de ce qu'il dit de notre famille. Il
ne faut pas s'étonner de ce qu'il dit de Grotius,
qu'il étoit Socinien. Mais il n'est point avanta-
geux à l'Eglise que l'on ait cette opinion d'un si
habile homme, & il faudroit au moins distin-
guer les tems. Il paroît avoir toujours été de
fort bonne foi. Mais il n'est revenu que peu à peu
des erreurs dans lesquelles il avoit été élevé, &
dans lesquelles il s'étoit laissé engager, lorsque
suivant le principe des hérétiques il expliquoit
l'Ecriture par son propre esprit. Il s'est depuis
approché de plus en plus des vérités catholi-
ques, comme il paroît par ses livres contre Ri-
vet, & sur tout par le dernier qui n'a été imprimé
qu'après sa mort, & qu'il commence par éta-
blir le grand principe des Catholiques, que le
principe de la foi des Chrétiens est l'Ecriture
expliquée par l'Eglise & par la Tradition.
Et c'est ce qui fait voir la vérité de ce que m'a
dit M. Issali, que feu M. Bignon Avocat Général
l'avoit assuré, que Grotius lui avoit promis
de faire publiquement profession de la Reli-
gion Catholique aussi-tôt qu'il seroit revenu de
Suède, où il alloit rendre compte de son Am-
bassade à la Reine Christine. Il vaut donc bien
mieux, ce me semble, profiter de ce qu'il y a
de bon dans ses Commentaires sur l'Ecriture,
que de faire du bruit des fautes qui s'y peuvent
trouver qui sont presque toutes d'omission.
C'est ce qu'on fait présentement à l'égard d'E-
rasme; au lieu qu'autrefois on ne songeoit qu'à
le déchirer, sur tout les Jésuites,

Vous

Docteur de Sorbonne. 389

Vous insistez fort sur ce qu'il faudroit se racommoder avec M Steyaert. Il ne tiendroit qu'à lui de s'accommoder. Il n'auroit qu'à temoigner qu'il est content de la réponse qu'on a faite à ses 42. articles. Mais c'est ce qu'il ne veut pas. Il voudroit que ces Messieurs s'expliquassent encore afin de leur faire perdre l'avantage qu'ils ont de l'avoir reduit à ne savoir plus que dire. Et c'est ce que personne ne leur conseille.

L E T T R E D L. *

A M. DU VAUCEL. Pour lui demander quelques éclaircissements sur le P. Ricci de Polanco; & sur J. B. de Moralès; il lui parle aussi de la Défense des nouveaux Chrétiens; & de la part qu'il prenoit à l'avancement d'un ami.

J E ne ferai rien de la lettre que vous m'avez envoiée qui regarde le Japon. Car outre qu'il n'y est presque parlé que de la confrérie du Rosaire, je m'en tiens pour le Japon à la lettre de Sotelo, dont j'ai justifié l'authenticité. Celle qui regarde la Chine me pourra servir, si je fais un 2. Volume des affaires de la Chine où il sera parlé des persecutions que les Jesuites ont faites aux autres Religieux. Mais je voudrois bien savoir plus particulierement qui est ce P. Ricci, quand il est venu à la Chine, & combien de tems il y a demeuré. Cela sert à donner autorité à ce qu'il dit. J'ai été un peu embarrassé de la lettre de Philippe Pardo, qui parle de Jean Polanco comme étant mort à Madrid, où il étoit Procureur Général des Philippines. Car Navarette l'appelle en un endroit *Senor de Po-*

R 3 *lanco;*

* II. Juillet 1692.

390 *D L. Lettre de M. Arnauld*
lanco, & en un autre : *Senor Obispo de Polanco.*
Je me suis souvenu que vous m'aviez envoié
autrefois un Memoire tiré des Actes du Chapi-
tre Général des Dominicains de l'an 1670. dans
lequel il y a un éloge de Polanco, qui commence
en ces termes. *Die 2. Decemb. 1671. obiit in Con-*
ventu S. Pauli Hispalensis Illusterrimus ac Re-
verendissimus D. Fr. Joannes Polancus Episco-
pus electus nov& Cauris. Je voi donc par là qu'il
avoit seulement été élu Evêque, mais qu'il n'a-
voit pas été consacré. Sur quoi je demande 1.
Qu'entend-on en Espagne par *electus Episcopus*?
Est-ce être seulement nommé par le Roi, ou si
cette nomination suppose quelque *élection*? 2.
Comment mettre en François, *nova Cauris*, &
où est cet Evêché? Je pense que c'est dans la
nouvelle Espagne. 3. D'où vient qu'étant élu
Evêque il a retenu jusqu'à la mort, selon Pat-
do, sa qualité de Procureur Général des Phi-
lippines. 4. D'où vient que Pardo a supposé
qu'il étoit mort à Madrid, puisqu'il paroît par
cet éloge qu'il est mort à Seville. Je ferois bien
aise d'avoir éclaircissement sur ces 4. choses,
parce que j'aurois à parler de lui à la fin de mon
6. Volume, & je crois que votre réponse vien-
droit assez tôt pourvû que vous fassiez diligen-
ce. Mais d'où vient que vous n'avez point fait
consulter le Cardinal Laurea, qui a répondu
tant aux dix demandes, que j'ai cru par conjec-
ture être de Polanco en 1669. qu'à celles de Na-
varette en 1674. On pourroit aussi savoir de
lui, de qui sont les dix demandes de 1669. & si
j'ai eu raison de croire qu'elles étoient de Po-
lanco.

Je suis surpris qu'on ne vous ait pû rien dire
à la Minerve de l'excellent Ecrit de Moralès de
1661. On ne peut douter qu'il n'ait été fait
pour

pour être envoié à Rome. Car il n'a pour titre que ces paroles: *Ad sanctam sedem Apostolicam in sacrâ Congregatione de propaganda fide.* Mais peut-être qu'on s'attendoit que quelqu'un des sept Religieux l'y porteroit lui même, & qu'en s'en étant point trouvé qui pût faire le voyage, & J. B. de Morales étant mort trois ans après en 1664. & la persecution s'étant élevée l'année d'après en 1665. tout cela a été cause que cet Ecrit n'a point été proposé dans la Congregation de *propaganda fide.* Un mot de réponse sur cette conjecture. Mais ce que je trouve bien étrange est que Navarette qui l'a signé avec sept autres Dominicains de son Ordre, n'en ait pas dit un seul mot dans tous les endroits de ses ouvrages que j'ai lus. Car il s'en faut bien que je les aie tous lus.

L'affaire du libelle * paroît être en fort bon état. Mais quand elle sera finie, il ne faudra pas manquer de denoncer la seconde Partie. Il y a deux choses qui la doivent faire condamner. 1. La maniere outrageuse, dont il traite M. de Palafax & l'Archevêque de S. Domingue. 2. Ce qu'il dit des sacrifices solennels de Confucius, que c'est une chose innocente, ce qu'il n'a pu dire sans condamner le Decret d'Ianocent X. de 1645. approuvé de nouveau par Clement IX. en 1669.

† Je vous supplie d'assurer le nouveau Bibliothécaire, que notre Seigneur m'ayant fait la grace de n'être gueres touché que de ce qui regarde sa gloire & les avantages de son Eglise, j'ai eu une grande joie que la providence de Dieu & la considération de son seul mérite l'ont mis dans un poste, où il pourra soutenir avec suc-

* La Défense des nouveaux Chrétiens.

† Le Pere Noris Augustin, depuis Cardinal.

392 DLI. Lettre de M. Arnauld
succès des Théologiens d'un mérite distingué,
qui joignent à des sentimens très-purs & très-
chrétiens une pieté singuliere. Des amis trop
officieux avoient déjà fait quelques avances
pour me faire retourner à Paris ; mais ayant su
à qui ils s'étoient addressés pour cela, je leur ai
écrit que je me trouvois bien où je suis, que je
n'en voulois point sortir.

LETTER DLI.*

A M. DU VAUCEL. Sur la Fourberie de
Douai ; & le desir qu'un ami avoit de recevoir
des ses nouvelles.

Nous ne réçumes qu'hier l'Ecrit que nous
vous envoions, imprimé par l'ordre ex-
près de S. M. C'est apparemment ce que l'Ar-
chevêque a voulu opposer au *Vain Triomphe*.
Au lieu que c'est plutôt la confirmation de tout
ce qui y est dit de l'oppression des Théologiens
de Douai par des voies de fait contre tout ordre
judiciaire. Pour donner quelque couleur à cet-
te oppression on brouille l'affaire de M. Gilbert
avec celle de ces Théologiens, & on commen-
ce par la première, comme si l'autre n'en étoit
qu'une suite. On ne dit pas un seul mot de la
Fourberie ; ce qui fait voir qu'on l'a tout à fait
deguisée au Roi, & qu'on la lui a fait passer
pour une addressé fort innocente. On fait passer
M. Arnauld sans le nommer pour le chef de cet-
te cabale. Rien n'est plus pittoirable que la sen-
tence de ces Professeurs. Ils exposent d'abord
qu'on leur a mis entre les mains 25. proposi-
tions, les unes françoises & les autres latines,
sans

le 25. Juillet 1692.

sans dire de qui elles étoient. Il y a apparence que les latines sont prises des dictées de M. Gilbert. Ensuite la Thèse avec les explications, & puis des extraits de lettres, dont ils disent qu'on leur a mis les originaux entre les mains ; mais ils ne disent pas qu'ils aient vu celle du faux Arnauld. Et cependant cela étoit nécessaire pour bien entendre celles des Théologiens, qui étoient les réponses à celles du fourbe. Et sur tout cela, voici ce que prononcent gravement ces Professeurs : *Iis omnibus diligenter & mature perpensis, censemus plura in illis esse quibus trium primarum propositionum doctrina.... disertè renovatur*, sans marquer en quoi. Il n'y a rien qu'on ne puisse condamner en cette manière. Mais les Théologiens ayant fait trois Ecrits pour leur défense ; un sur la Thèse avec les explications ; le 2. onze conclusions sur la matière de la grace ; le dernier, la justification des deux Professeurs, il paroît qu'on n'a fait voir que quelque chose du premier à ces Professeurs, & qu'on leur a caché de ce premier même ce qui autorise leurs explications, & qu'on ne leur a donné aucune connoissance des deux derniers, qui étoient les plus nécessaires pour savoir quelle étoit la vraie doctrine des accusés. On voit donc plus que jamais que toute cette affaire ayant commencé par une insigne fourberie a fini par un coup-gorge.

Au reste Mademoiselle de Vertus me mande qu'elle fait de très-bonne part, *Que la personne qu'on a releguée à Coutance (c'est M. Rivette) y passe pour un saint du consentement de l'Évêque. Je le sai très-certainement.* Il y a dans la même lettre de cette personne ce qui suit : *Depuis la mort de M. de Pontchateau, je n'ai pas reçu de nouvelle de M. du Vaucl, ou pour mieux di-*

R 5 re,

394 DLII. Lettre de M. Arnauld
re, il n'en a pas eu des miennes. Puis-je lui en faire avoir par vous ? Il y a eu depuis ce tems là un de nos paquets d'ici à Paris perdu. Peut-être qu'il y avoit quelqu'une de vos lettres. Mais en lui faisant réponse je lui dirai de vos nouvelles, & lui parlerai des grands services que vous rendez à l'Eglise au lieu où vous êtes. Elle en aura bien de la joie. Ce que vous mandez du Général des D. est fort beau, & la colere du Cardinal est fort vilaine. Que l'ambition fait faire de bassesses & de lachetés ! Je pense vous avoir déjà mandé que le Marquis d'Hencourt a désavoué par écrit la miserable lettre sur le sujet de notre famille, que le Critique avoit citée à la fin de son libelle. Je suis tout à vous.

LETTRÉ DLII. *

À M. DU VAUCEL. Sur un Projet de réponse à un Ecrit touchant la signature du Formulaire ; l'avis qu'on lui avoit donné de parler au Pape ; le VI. Volume de la Morale Pratique ; & une Thèse des Jésuites de Paris.

JE ne vous dis rien en particulier de ce qu'on a découvert. D'autres vous en écrivent. Je vous parlerai seulement d'une reflexion que j'y ai faite, & que je ne doute point que vous ne fassiez aussi. C'est que la grande lettre que l'on prétend faire écrire, roule toute sur l'autorité de la Constitution d'Alexandre VII. sur l'autorité des Evêques qui est engagée dans cette affaire ; sur les maux chimeriques que l'on a prétendu empêcher par cette exaction de serment, qui sont tout fondés sur le phantôme du Jan-

senif-

21. Aug. 1622.

senisme que l'on suppose sans aucune preuve être quelque chose de réel. Mais que l'on ne répond rien à ce qu'on a si bien prouvé dans l'une & dans l'autre *Supplicatio*. 1. Que c'est prendre le nom de Dieu en vain que de jurer d'une chose qui n'est pas tout à fait certaine. 2. Qu'un fait non notoire & contesté parmi les Theologiens ne peut devenir assez certain par la seule decision de l'Eglise pour qu'on en puisse jurer sans offenser Dieu. 3. Que cette nouvelle exaction de serment touchant un fait contesté ne peut que causer beaucoup de trouble, comme elle a déjà commencé de faire, & être cause d'une part que beaucoup de personnes fobiles s'exposeront plutôt à offenser Dieu en jurant de ce qui ne leur est pas certain, que de n'être pas admis aux ordres, ou être exclus des benefices, & de l'autre que les plus gens de bien en seront exclus parce qu'ils ne voudront pas se parjurer. 4. Qu'on ne dit rien de ce qui s'est fait sous Clement IX. quoique ce soit à quoi on doit avoir plus d'égard selon cette maxime de droit : *Posteriora jura derogant prioribus*.

On peut ruiner par là toute la lettre des Je-suites par un Memoire assez court. Car pour la Constitution d'Alexandre VII. on peut dire, ce qui est vrai, qu'il ne l'a pas faite de lui-même, mais en étant sollicité par le Roi, prévenu de cette pensée qu'on ne contestoit sur le fait, que pour soutenir les erreurs des V. propositions; & que c'est ce qui fut cause que le Pape appelle *filios iniquitatis* ceux qui ne pouvoient se résoudre à signer simplement le formulaire du Clergé, qui avoit eu pour fondement la prétendue inseparabilité du fait & du droit, comme il paroît par la Relation de M. de Marca, & par divers Ecrits du P. Annat;

que plusieurs des plus considerables Evêques n'ayant pû s'accommoder de ce nouveau Formulaire, qu'en l'expliquant & distinguant la creance qu'on devoit au droit du respect qu'on devoit au fait, cela avoit excité de grands troubles, qui avoient été apaisés pat les informations qui furent données au Pape Clement IX. ensuite de la lettre des 19. Evêques, &c. Vous savez fort bien ce qu'il faut dire là dessus.

On pourra ensuite passer à ce que disent ceux qui ont engagé l'Archevêque de Malines à cette nouvelle exaction de sermens, que son autorité étant engagée à ce qu'il s'est cru obligé de faire pour le bien de son diocèse, il seroit bien facheux qu'il fut obligé de reculer. R. Que ce sont les Jésuites, qui l'ont engagé mal à propos ; qu'il n'a point eu droit de se servir d'une Constitution qui n'avoit été faite que pour la France : qu'il devoit savoir si le Pape trouveroit bon qu'on l'éten-dît aux Païs-bas ; que des Evêques avoient été de cet avis, aussi bien que M. l'Internonce, mais que les Jésuites ayant peur qu'on n'aprouvât pas à Rome cette nouveauté, qui ne pourroit que causer du trouble, l'avoient poussé à faire ce qu'ils ont eu la presomption de croire qu'ils ferroient bien aprouver, quand il auroit été fait ; qu'il est donc de la dernière conséquence de ne pas autoriser une telle entreprise, qui ne peut faire que beaucoup de mal. C'est ce qui a été marqué auparavant.

Mais nous nous imaginons que vous aurez suivi l'avis de ceux qui jugeoient à propos que vous vissiez le Pape, & que vous l'entretins-siez, puisqu'il est de si facile accès. Ne pourriez-vous point lui avouer que vous avez beau-coup voyagé, & que quoique vous ne soiez pas de l'Université de Louvain, vous aviez demieu-re

ré quelque tems en Hollande, & aviez fort con-
nu M. l'Evêque de Castorie, dont vous lui di-
riez du bien, & que vous êtes aussi fort instruit
de ce qui se passe à Louvain, & que vous savez
certainement que tout ce qu'il y a de bons Pas-
teurs dans les Païs-bas, tant Hollandois, qu'Espa-
gnols, sont ceux que les Jesuites râchent de
décrier sous les noms de Jansenistes & de Rigo-
ristes, & lui compter ensuite le bien qu'ils font
dans leurs paroisses. Je crois que rien ne seroit
plus avantageux que de lui faire avoir une gran-
de idée de ceux que l'Archevêque de Malines
persécute, étant poussé par les Jesuites. Ce sont
des pensées bien vagues. C'est à vous à juger de
de ce qui est faisable. Ne voiez-vous point le
Cardinal Coloredo? Ne le pourroit-on point
gagner en lui faisant remarquer en quelle odeur
de pieté sont morts les 4. Evêques? Je ne sai si
vous avez le *Pastor bonus* de M. Opstraet. Il
y a à la fin de beaux exemples de bons Curés
des Païs-bas. Il y a aussi quelque chose de fort
beau de M. Huygens & de M. Flemal dans les
Notes in Epistolam.

Je n'ai garde de mander à personne, ce que
vous aurez pris de ce bon Missionnaire de la
Chine, & encore moins de m'en servir dans au-
cun livre.

On nous a envoié la 1. feuille du 6. volume
de la Morale Pratique, qui est des Idolatries
Chinoises. Mais il n'aura pour titre que *His-
toire des differens &c.* Rien n'est plus fort que
ce volume, & on ne craint pas que les Jesuites
y puissent faire aucune réponse..... Mais cela
me fait souvenir qu'il seroit bon de demander
à M. Quem, si les Jesuites continuent toujours
à permettre les Idolatries Chinoises. Ce n'est
pas pour me servir de preuves, car j'en ai de
reste.

398 *DLIII. Lettre de M. Arnauld*
reste, mais seulement pour savoir ce qui en est.

Les Jésuites de Paris ont soutenu de nouveau une Thèse, presque en mêmes termes que celle qui vous a été envoiée, dans laquelle ils mettent entre les erreurs des Prédestinatiers la prédestination gratuite, selon laquelle avant la prévision des mérites, les uns sont prédestinés à la gloire, & les autres en sont exclus, ce qu'ils expriment par ces termes odieux, qui sont néanmoins de S. Augustin, *sont prédestinés à la peine*, quoique le P. Petau soit obligé de reconnoître contre Hincmar que c'est la doctrine de S. Augustin. D'où vient que les Dominicains ne se sont pas élevés contre cette Thèse?

LETTRE DLIII.*

À M. DU VAUCEL. Sur la signature du Formulaire que l'on exigeoit dans les Païs-bas, & l'Ecrit de M. Simon, intitulé Avis important.

Nous apprehendions que l'affaire du Formulaire n'allât pas si bien que vous nous l'avez mandé par le dernier ordinaire ; ce que nous avions découvert nous faisoit craindre que vous n'eussiez été mal informé. Mais nous ne doutons plus présentement qu'on n'ait envoié de nouveaux ordres à l'Archevêque de ne plus rien demander, & quoi qu'on ait pu ajouter, comme a dit l'Internonce, *jusques à ce que le S. Siege en ait ordonné autrement* ; nous jugeons que c'est le stile ordinaire. Mais qu'il n'y a plus d'aparence que l'intrigue des Jésuites puisse faire changer les résolutions qu'on a prises par trois fois : d'autant plus que vous aurez reçu présentem-

* 8. Août 1692.

tement la refutation de leurs libelles. Il semble donc que l'on peut regarder cette affaire comme terminée. Et on espere que les deux autres qui regardent les denonciations & le 3. volume, auront une aussi bonne issue.

Je ne fais ce qu'on attend pour censurer les livres du critique. Car les deux tomes sur le N. T. l'un sur le texte, & l'autre sur les versions, sont imprimés il y a long-tems. Et c'est d'ailleurs un très-méchant homme. Il défaire son dernier libelle (*Avis important à M. Arnauld*) où il contrefait l'ami de ce Docteur, parce qu'il a été très-mal reçu. Mais on fait certainement qu'il est de lui. Car c'est un fait attesté par un libraire de Rouen à qui il l'avoit donné à imprimer, & qui le refusa en ayant pris conseil d'un homme de mérite : c'est ce qu'on a appris du libraire même & de sa femme. On fait de plus très-certainement que la pretendue lettre du Marquis d'Hencourt, à qui il fait dire que mon Pere étoit Huguenot, & que M. d'Andilly & moi sommes nés Huguenots, est une lettre qu'il a fabriquée par une noire malice. On en a un défaire de ce Marquis, quoique n'ayant pas voulu se convertir, il soit présentement en Angleterre. Ce défaire est dans une lettre à Madame de Batilly Sœur de M. le Marquis de Feuquier, mort à Madrid Ambassadeur de France. Je ne sais si on ne vous a point envoyé ce défaire. Mais vous en pouvez parler comme d'une chose certaine. Ce Critique passe dans Paris pour très-suspect d'être Socinien. Mais on ne lui ose rien dire, parce qu'il s'est mis sous la protection des Jésuites, & qu'il leur est entièrement dévoué. Il est bon de faire entendre tout cela à M. Albin *, & présentement qu'on est

af

* Le Cardinal Casonate.

400 DLIV. Lettre de M. Arnauld
assuré que l'*Avis important* est du Critique, il
seroit bon aussi de le faire censurer ...

LETTRÉ DLIV.*

À M. DU VAUCEL. Sur deux voyages que
M. l'Evêque d'Angers avoit fait à Rome ;
l'auteur de la Bibliothèque Universelle ; le
parti qu'avoit pris M. Dupin dans les matie-
res de la grâce ; un écrit que M. Simon pre-
paroit.

LE defunt Prelat a été deux fois à Rome. En 1620, aussi-tôt après la mort de M. Arnauld son Pere. M. le Cardinal Bentivoglio qui avoit été fait Cardinal étant Nonce en France, l'y me- na en s'en retournant. Et il a demeuré 5. ans dans le Palais de ce Cardinal, qui l'a toujours estimé & aimé comme s'il eût été son propre frere. Il y fut dès ce tems-là fort estimé pour sa pieté & pour sa sagesse. Il y retourna en 1646. ou 47. par ordre de la Cour, pour raccommoder Innocent X. avec la France & avec la maison Barberine, & ce fut en ce tems-là que M. le Cardinal Casanate l'a vu y faisant une belle figure sous le nom d'Abé de S. Nicolas. Et quelques années après son retour il fut nommé Evêque d'Angers.

L'auteur de la Bibliothèque Universelle est, comme vous dites fort bien, un miserable Socinien ; & vous avez raison d'admirer qu'on le soufre en Hollande écrire de si méchantes choses. Mais pour M. Grotius, il n'a rien écrit de positif que pour le Socinianisme, lors même qu'il n'étoit pas encore éclairé, qui est le tems où il s'est le plus déclaré pour les Arminiens.

Mais

* 15. Août 1692.

Mais il faut remarquer que dans la dispute entre les Arminiens & les Gommaristes , les premiers ont eu tort en ce qu'ils ont dit sur la prédestination & sur la grace ; mais ils ont eu grande raison en combattant l'inamissibilité de la justice , & la certitude du salut que les derniers attribuoient à tous les vrais fidèles : or depuis qu'il a écrit contre Rivet , qui est le tems où il a commencé à voir plus clair , il n'a poussé Rivet que sur ces deux derniers points , en quoi il a rendu un très-grand service à la Religion , aussi bien qu'en ce qu'il a dit pour montrer contre les Protestans , que c'est une revérie d'expliquer du Pape ce qui est dit de l'Antechrist dans l'Apocalypse & dans la 2. aux Thessaloniciens. Je ne doute pas néanmoins qu'il ne soit toujours demeuré dans les sentimens des Jesuites touchant la grace , comme beaucoup d'Arminiens qui se rendirent Catholiques se voyant condamnés par le Synode de Dordrecht , & qui ne se crurent pas obligés de changer de sentiment sur des points que l'on souffroit qui fussent enseignés dans l'Eglise Romaine.

Ce n'est point de M. le Clerc que M. Du Pin a pris ce qu'il y a de mal dans sa Bibliothèque Ecclesiastique , c'est plutôt des Conférences qui se tenoient chez M. de Launoi , qui s'étoit mis dans la tête qu'il y avoit deux sentimens de l'Eglise touchant la grace ; l'un de S. Augustin & de ceux qui l'avoient suivi ; l'autre des Peres qui l'avoient précédé & des Semipelagiens , & qu'on ne devoit condamner personne pour l'une ou l'autre de ces deux opinions. Et c'est ce qui fut cause qu'il ne voulut jamais signer la Censure *. C'est dommage que M. Du Pin se soit

en-

* De la Proposition de M. Arnauld faite en Sorbonne en 1656.

402 D L V. Lettre de M. Arnauld

engagé dans ce tiers parti. M. de Fréne * lui a écrit sur cela de fort belles lettres, mais il n'y a pu rien gagner. Pour le Critique, il y en a qui croient bien savoir que c'est un franc Socinien. On dit qu'il écrit contre ce qui le regarde dans les Steyaertes. On verra comment il s'y prendra; mais comme je vous ai mandé par ma dernière, on devroit déjà avoir condamné ses livres pour 3. ou 4. points : l'inspiration des livres sacrés: la maniere dont il parle du Mahometisme: le tort qu'il fait à l'Eglise en affoiblissant la solidité des preuves touchant la creance de l'Eglise Greque sur l'Eucharistie, & ce qu'il attribue à l'Eglise des trois premiers siecles, de n'avoir point trouvé mauvais qu'on renversât & qu'on changeât les paroles des Ecrivains Canoniques dans les originaux même.

Il est bien facheux qu'on n'ait rien fait, ni pour l'Enfance, ni pour l'Archidiacre d'Alet, ni pour M. Peissonnel, ni pour l'exclusion du miserable De Camps. D'autres vous écrivent des affaires de ce pais. Je suis tout à vous.

† 22. Août 1692.

L E T T R E D L V. †

A M. DU VAUCEL. Sur les éclaircissemens qu'il lui avoit donné touchant les affaires de la Chine; & ce qu'il disoit dans un de ses Ecrits sur la prohibition des livres.

TE suis satisfait des éclaircissemens que vous m'avez donnés sur les affaires de la Chine. C'est à quoi je m'en suis tenu en achevant le 6. Volume. On s'en va imprimer la 9. Partie des Difficultés. J'ai supposé que vous vous étiez rendu

* Le P. Quesnel.

rendu aux raisons que j'avois de ne point traiter dans un ouvrage exprès & tout à fait séparé des Difficultés, ce que vous approuviez quel l'on fit contre le Decret des 31. Propositions. Cela m'auroit fait perdre de grands avantages, & n'auroit été bon à rien. Les deux propositions 7. & 8. dans lesquelles vous aviez cru d'abord que l'on ne devoit point entrer, sont les fondemens de la Morale Chrétienne, qu'on n'osera plus soutenir, si on les laisse passer comme bien condamnées par ce Decret. Car si personne ne s'y oppose, on dira que le consentement de l'Eglise y sera intervenu, & que par là il aura acquis une autorité infaillible. Il en sera de même de beaucoup d'autres propositions de ces 31. Et je trouve de plus que c'est rendu un grand service à l'Eglise de traiter à fond la matière des prohibitions des livres; ce qu'aucun catholique n'a encore fait. Le pis qui peut arriver est qu'on mette celui-ci parmi les livres défendus. Mais il porte avec lui le remede à la plaie qu'on lui voudra faire. Car en le relisant tout de nouveau, j'ai trouvé que tout ce qu'on y dit est si raisonnable, qu'il n'y aura point d'homme d'esprit pour peu qu'il soit équitable, qui ne soit constraint de s'y rendre. Et c'est ce qui me fait espérer que les Censeurs Romains aimeront peut-être mieux le laisser passer sans rien dire, que de s'exposer à la censure du genre humain en condamnant ce qui sera approuvé de tout le monde.

Ce qui est bien certain est que quoi qu'il arrive, j'aurai pour moi toute la France, qui se moquera de la condamnation d'un Ecrit, qui ne fait que soutenir la possession où elle se maintient depuis longtems, de ne point déferer aveuglement à ces prohibitions Romaines, & de n'approuver que celles qui sont manifes-

404 **D LVI.** *Lettre de M. Arnauld*
tement justes & raisonnables. Je considere nean-
moins encore davantage le bien que cela fera en
ce païs-ci en detrompant une infinité de bon-
nes personnes , qui jusques ici se sont laissé re-
duire en servitude par ce sophisme que M.
Steyaert fait tant valoir : que dans le doute on
doit suivre le plus sûr parti ; & que le plus sûr
est de point lire un livre défendu quel qu'il soit,
parce qu'on court quelque danger d'offenser
Dieu en le lisant , & qu'on n'en court point en
ne le lisant pas. Et c'est à quoi je me persuade
voir fort bien répondu.

LETTER DLVI.*

A M. DU VAUCEL. *Sur l'entêtement de M.
Steyaert au sujet du Formulaire ; & la con-
duite qu'il tenoit dans les Visites de son
Vicariat.*

ON dit que M. Steyaert est plus entêté que jamais à soutenir l'affaire du Formulaire ; qu'il a écrit à Rome , qu'il falloit avoir quelque marque pour reconnoître les Jansenistes , & qu'on ne pouvoit avoir que celle-là , & que s'il ne s'en pouvoit servir dans son Vicariat , qu'il aimeroit autant le quitter. Si cela étoit vrai , il seroit bon qu'on le prit au mot , comme il arriva à l'Archiduc Leopold. Car les Je-suites lui ayant conseillé d'écrire en Espagne pour se plaindre que son pouvoir étoit trop borné , & que si on ne lui en vouloit donner un plus ample , il suplieroit S. M. de le décharger du gouvernement , ce fut le parti que l'on prit , & on lui envoia un successeur , qui fut Dom

Jean

* 29. Août 1692.

Jean d'Autriche. On en devroit faire autant à M. Steyaert qui s'acquitte fort mal de sa charge de Vicaire Apostolique. Car on fait d'un Ecclésiastique du païs, que tout ce qu'il a fait dans sa dernière visite est de demander au Curé où il ferre le Saint Sacrement & les saintes huiles, dire quelquefois qu'il faudroit qu'ils fussent dans un lieu plus net & plus décent, ou quelque chose semblable ; demander ensuite les Marguilliers, qui après quelque petit entretien lui donnent six florins, & un patacon pour son valet, & cela va si vite, qu'il fait souvent jusqu'à cinq visites en une journée.

Il y a des choses plus importantes, dont on a promis des informations plus particulières, comme entr'autres qu'ait été averti qu'un Vice Pasteur ayant causé un grand scandale, parce qu'il avoit porté le S. Sacrement en une procession étant si ivre qu'il chanceloit, & que l'on craignoit à chaque pas qu'il ne le laissât tomber, & qu'il l'avoit mis ensuite entre des chandeliers à un côté de l'autel, au lieu de le mettre en sa place, il l'avoit suspendu de sa charge de Vice-Pasteur, mais que le Baillif du Village qui a accoutumé de boire avec lui, ayant intercéde pour lui, il l'avoit retabli sans autre façon. Il y a encore une autre histoire, qui est une plus grande preuve de sa mauvaise conduite, mais elle est trop longue pour tenir dans cette lettre, & je ne l'a pas assez bien.

On vous envoie la suite de ce qu'on vous a déjà mandé d'Oudenarde. Il y a la copie d'une fort bonne lettre de M. l'Evêque de Gand, quoi qu'il ait un Frere Jesuite. Elle fait bien voir que tout ce qu'on dit des prétendus Janfenistes ne sont que des mensonges, & qu'on le decouvrira aisement, si on vouloit prendre

406 **DLVII.** Lettre de M. Arnauld
la peine de s'en informer, comme à fait ce
Prélat.

LETTER DLVII.*

A M. DU VAUCEL. Il lui parle des Remarques sur le livre du P. Tellier; & des derniers volumes de la Morale Pratique.

Les Remarques sur le livre du P. Tellier sont de si petite lettre & si difficiles à lire, que si j'avois été seul, je n'en aurois pû rien faire. Car ma vûe s'est bien affoiblie depuis quelque tems.

Elles sont fort belles, & prouvent fort bien ce que l'auteur avoit entrepris, qui est que ce Jesuite au lieu de s'attacher à Jurieu & au Moraliste, comme son titre le portoit, n'a presque fait autre chose, que de calomnier de saints Prelats, & de très-zélés Missionnaires, principalement des deux Ordres de S. Dominique & de S. François. Mais il y a deux fautes très-considerables; l'une d'omission, & l'autre de commission.

Celle d'omission est, qu'on a omis de remarquer entre les pieces fausses qu'il a fabriquées, la lettre de l'Archevêque de Manille & de l'Evêque de Zebur, qu'il prétend qu'ils avoient écrite en faveur des Jesuites, pour se retracter d'une qu'ils avoient écrite contr'eux. Rien n'est plus faux que cette prétendue retraction, comme on peut voir dans le 3. vol. de la Morale Pratique chap. 22. On pourroit compter une autre omission, qui est de n'avoir rien dit contre ce que ce Jesuite dit *du mensonge de l'Abé du Ferrier.*

La

5. Septembre 1692.

La faute de commission est bien plus grande. C'est ce que l'on dit en deux ou trois endroits de ces Remarques , que la lettre du P. Jean Garcias , que le P. Tellier rapporte en deux endroits , & dont il prétend tirer de grands avantages , E S T F A U S S E . Ce qui n'est pas vrai. Car Navarette la reconnoît pour véritable , Tom. 2. p. 475. Mais bien loin qu'elle soit pour eux , elle est tout à fait contre eux à l'égard des Idolatries Chinoises , qui est le point capital de leur differend , comme je l'ai fait voir dans les feuilles du 6. Volume qui vous seront envoiées par le prochain ordinaire. Mais il y a une autre difficulté touchant ce même Jean Garcias. C'est que l'auteur du *Theatrum* rapporte de lui une 2. lettre fort longue , où il est fait mention de cette premiere : & cette 2. lettre se trouve traduite en françois dans le 2. Tome de la Morale Pratique. Et c'est celle là que le P. Tellier prétend être fausse. Au lieu qu'on lui prouve dans les feuilles que vous verrez bien-tôt , qu'il n'a eu aucune raison de la prétendre fausse.

A l'égard des trois autres lettres de trois Dominicains , de S. Timothée , Coronado , & de Alcala , l'auteur des Remarques a raison de soutenir que les deux premières sont fausses , & que la 3. ne dit rien. Au reste vous ne nous dites point de qui sont ces Remarques , & ce qu'on en veut faire. Si c'est qu'on a cru qu'on les pourroit imprimer en ce païs , ce ne seroit pas mon avis. Le commencement est fort beau , & découvre bien le méchant dessein des Jesuites : mais le reste est trop court & trop étranglé pour être donné au public. C'est affoiblir une bonne cause , que de ne la pas traiter dans toute sa force.

Je crois que dans deux mois le 6. volume se-

raachevé d'imprimer. Je travaille présentement au 7. & il est bien avancé. Il y aura deux parties. La 1. sera des autres differens que les deux Religions ont eues avec les Jesuites, comme de ne point montrer le crucifix , de ne point faire observer les commandemens de l'Eglise &c. La 2. des manieres peu chrétiennes , dont les Jesuites ont traité les deux Religions ; & je mettrai sur la fin le memorial présenté au Conseil d'Espagne par M. d'Heliopolis , en Espagnol & en François. Quand il sera mis en état d'être imprimé , je pourrai travailler à un 8. qui ne sera qu'un Recueil de pieces ramassées qui serviront à prouver que les Jesuites qui osent traitter leurs adversaires de calomniateurs, ne font eux-mêmes autre chose que calomnier leurs adversaires. Je commencerois par les Factums contre le P. Hazart. Si ces 8. Vol. étoient achevés , je pourrois laisser les Jesuites en repos , pourvû qu'ils ne me disent plus rien. Ce que font les Jesuites à Madrid contre M. Arnauld est de bien méchante foi J'en pourrai dire un mot dans la Préface du 6. Volume. On devroit traduire en Espagnol ce 6. Volume. Il y a beaucoup de choses prises de Navarette qu'on trouveroit toutes traduites. Et on pourroit laisser en latin les Réponses de Rome de 45. de 56. de 69. & de 74. Ainsi un Espagnol qui sauroit le François n'auroit pas beaucoup de peine à faire cette traduction. Rien ne pourroit être plus avantageux pour l'honneur des deux Religions que les Jesuites ont si mal traités. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire que vous nous envoiez la premiere des deux lettres en Espagnol. Aiez seulement soin de les bien garder. Mais ce seroit une chose admirable , si on pouvoit avoir les actes qui justifient Dom Par-

do ,

do, & qui convainquent les Jesuites de calomnies. Cela viendroit bien pour notre 8. vol. Je suis tout à vous.

L E T T R E DLVIII.*

A M. DU VAUCEL. Sur une nouvelle de la Chine qu'il lui avoit mandée ; ce qu'il en avoit apres lui même touchant la maniere dont s'y conduisoient les Jesuites qu'il lui dit être important de faire connoître pour ce qu'ils sont.

J' Aieu bien de la joie d'apprendre ce que vous me mandez de la mission de la Chine : que les Missionnaires François ont penetré jusqu'à une Province du Nort, où l'Evangile n'avoit point encore été prêché, qu'ils y ont formé une Eglise & qu'ils se sont bien gardés de souffrir qu'elle fût mêlée de Christianisme & de Paganisme , comme sont encore celles des Jesuites , qui sont aux prises sur cela avec les Dominicains. Cela m'a fait avoir une pensée , qui est de mettre à la fin de la Préface du 6. vol. qui s'imprimera après tout le reste , comme une espece de P. S.

[Nous apprenons par les dernieres nouvelles venues de la Chine , que les Jesuites y continuent toujours à permettre à leurs Chrétiens les cultes que les Gentils rendent à leur maître Confucius & à leurs defunts ; mais que les autres Missionnaires sont toujours fermes à ne point souffrir ce mélange du Paganisme avec le Christianisme , & que les Dominicains sont aux prises presentement sur cela avec les PP. de la Compagnie. C'est ce qui rendra cette HISTOIRE

P E -

* 12. Septembre 1692.

Tome VI.

S

RE-ci plus utile; puisque l'on espere que cette dispute s'y trouvera si bien éclaircie & pour le fait & pour le droit , qu'il n'y aura point d'homme d'esprit , qui ne juge facilement que jamais cause ne fut plus mechante que celle que la Societé s'obstine de soutenir.]

Voilà ce que je pourrois mettre , au cas que cela ne fit point de peine à celui qui vous a parlé. Car pour peu que cela lui en fit , j'aimerois mieux perdre cet avantage. Répondés - moi promtement sur cela. Mais il est bien facheux que le Nouveau Testament ne soit point traduit dans les langues de ces peuples là. Les Je-suites empêcherent autre fois que leurs Peres , qui favoient bien la langue Chinoise fissent cette traduction , lorsque le Pape les y exhortoit ((Voiez 2. Tome de la Morale Pratique.) Ils l'ont voulu depuis , & ce fut le P. LUPUS , qui étant à Rome empêcha qu'on ne leur permit , en quoi il fit très-mal. C'est ce qu'on apprend du P. Sabbatin dans la vie du P. LUPUS.

Il y a eu autrefois une dispute entre les Missionnaires touchant certains mots Chinois que les uns disoient pouvoir signifier par exemple le S. Esprit , les autres soutenant , qu'ils ne le pouvoient pas signifier. Navarette est fort pour ces derniers. Mais je crois qu'il a tort. Car un son ne signifiant rien de soi-même , une Religion toute entiere comme est la chétienne , peut prendre un son Chinois , qui signifie quelque chose d'aprochant de ce que nous appellons Esprit , & le determiner à signifier le Saint-Esprit. Et quand cette determination est faite par toute une Eglise , on ne peut douter qu'il ne signifie alors le S. Esprit dans la forme du batême , quoiqu'il ne le signifie pas dans l'usage des Gentils. Et c'est ce qui est arrivé à beaucoup de mots

mots Grecs que les 70. & les Apôtres ont determinés à signifier des choses , qu'elles ne signifioient nullement parmi les Paiens Grecs , comme le mot d'*ἄγγελος* n'a jamais signifié parmi les Paiens qu'un Messager , & non ce que nous entendons par le mot d'*Ange*. Il me semble que cela refoud toutes les difficultés que Navarette fait sur ce sujet.

C'est autre chose quand on demande si Confucius a entendu le vrai Dieu par le *Roi d'en haut*. Car il y a grande apparence qu'il n'a entendu par là que le ciel materiel. Mais laissant là ce qu'a cru Confucius , rien n'empêcheroit que les Chrétiens ne pussent présentement déterminer ces mots *Roi d'en haut* , à signifier le vrai Dieu. On pourroit néanmoins chercher quelque autre mot pour éviter l'équivoque.

J'ai fait usage de la dernière pièce que vous m'avez envoiée , qui est une lettre écrite de Manille par un Dominicain de Florence nommé *Victorio Ricci* aux Cardinaux de *propagandâ fide* du 1. Juin 1674. Elle est terriblement forte contre les Jesuites. Ce qui fait voir que ceux qui ont du zèle pour l'Eglise ne consultent point ce qui est du goût de la Cour Romaine , quand il s'agit d'en representer les maux , j'entends les maux de l'Eglise. Il dit par exemple : *Postquam talia facinora expertus sum , D. O. M. quotidie obsecro ut Jesuitæ ad semitam rectam convertantur salutis.* Mais je n'ai pas cru devoir mettre ce qui suit : *Pertimesco enim quod si Societas ista contra Ecclesiam prolabatur, nulla erit in orbe acerbior persecutio , sunt enim hi viri , uti bonis temporalibus opulent , summoperè in mundo potentes , in negotiis callidi , in eventibus versuti &c.* Cependant il proteste à la fin devant Dieu qu'il ne parle point par passion & par ému-

lation, mais dans la seule vüe de la verité. Il paroît donc naturel de parler fortement contre un Ordre Religieux, quand on est persuadé qu'il est pernicieux à l'Eglise, & c'est la servir que de donner cette opinion à ceux qui n'y apportent pas les remedes qu'il faudroit pour être prévenus en sa faveur. Ce seroit mal fait, je l'avoue, si cette opinion étoit mal fondée. Mais quand on est aussi assuré, qu'on l'est des Jesuites (par tant d'exemples qu'ils donnent par tout de leur mauvaise conduite) on ne peut trop les faire connoître pour ce qu'ils sont, selon cette parole dont ils sont eux-mêmes convenus : *Interest Republicæ cognosci malos.* Il ne paroîst pas y avoir un plus homme de bien dans tout le corps que leur General. Le P. Vota dans une lettre qu'il a écrite au Prince*, dit que c'est un saint, & qu'il a le vrai esprit de S. Ignace. Cependant vous voiez avec quel zèle il embrasse les plus méchantes causes de sa Compagnie, le livre du P. Tellier, le péché Philosophique, le renouvellement du Formulaire, la part qu'il a prise à la Fourberie de Douai en n'en disant rien à ceux qu'il ne peut ignorer qui en sont les auteurs, *qui non vetat peccare, cùm possit, jubet.* On peut donc dire d'un corps si repandu : *A plantâ usque ad verticem non est in eo sanitas.* Il n'y auroit qu'une grande humiliation qui les pourroit faire revenir à eux-mêmes. Et on ne peut la leur procurer qu'en détrompant ceux qui les croient meilleurs qu'ils ne sont.

* Le Prince Ernest de Hesse-Rhinfels.

LETTRE DLIX.*

A M. DU VAUCEL. Sur la neuvième partie des Difficultés ; la crainte que quelques amis avoient touchant certains points qui y sont traités, le sixième volume de la Morale Pratique ; les sollicitations que faisoient les Jesuites auprès de M. l'Archevêque de Malines pour l'engager à ne point deferer à l'ordre venu du S. Siege sur la signature du Formulaire.

ON vous envoie 8. ou 9. feuilles de la 9^e. Partie †. Et ainsi vous pourrez aisément par là juger de toute la piece. Car c'est ce qu'il y a de plus fort. Je ne condamne pas la fraude de vos amis, mais après y avoir bien pensé devant Dieu, je n'ai pas cru qu'on y dût avoir égard. Tant qu'on aura pour ces Decrets une obéissance aveugle, on ne pourra plus soutenir les plus grandes vérités de la grace & les mieux établies par l'Ecriture & par la Tradition, qu'en se rompant la tête pour éluder ces Decrets par de pitoiables gloses, dont il sera aisément aux ennemis de ces vérités de faire voir l'absurdité, ce qui leur donnera lieu de soutenir avec avantage les erreurs contraires. C'est ce que je m'imagine avoir fait voir démonstrativement en examinant le Decret des 31. propositions. Vous êtes demeuré d'accord qu'il étoit bon de le combattre : mais quand sera-ce, si on s'arrête aux apprehensions qu'ont vos amis ? N'en pourra-t-on pas toujours avoir de semblables ? Si on attend

S 3 plus

* 3. Octobre 1692.

† Des Difficultés.

plus long-tems, on dira qu'il a été reçû par toute l'Eglise, & que par là il est devenu infail-lible. Le Pontificat de celui qui l'a publié est en-core en assez mauvaise odeur, ce qui fera mieux recevoir ce que l'on dira pour en affoiblir l'autorité, au lieu qu'avec le tems on oubliera sa mauvaise administration, & on se souviendra seulement qu'il a été Pape. Ce n'est pas quel'on fonde sur ses défauts personnels la nullité de ce Decret: mais c'est qu'on est naturellement plus disposé à bien recevoir ce qu'on dit contre ce qu'a fait un Pape qu'on n'estime guere, quand on a d'ailleurs un juste sujet de trouver mauvais ce qu'il a fait.

Je ne vois pas que cela puisse nuire à notre ami * qui va à Rome. Il peut dire, ce qui est vrai, qu'il n'avoit vû quoi que ce soit de cette Partie, & qu'il ne fait ce que c'est. On fait fort bien à Rome que je ne consulte que Dieu & ma con-science dans tout ce que je fais, & que quoique j'estime ces MM. de Louvain, je ne prends point conseil d'eux, & qu'ainsi, que cela soit bien ou mal, ce n'est point à eux d'en repondre. Mais si leur consideration me devoit empêcher de publier presentement cette 9. Partie, il faudroit se résoudre de ne la publier jamais. Car ayant toujours à menager les Romains, on dira tou-jours qu'il ne faut rien publier qui les puissè met-tre en mauvaise humeur. Et cependant l'auto-rité de ces Decrets s'étant affermie, la verité se trouvera accablée. Enfin je suis persuadé que le mal que l'on peut craindre de la censure de cet Ecrit, sera fort petit, parce qu'il porte avec lui son antidote; mais qu'on en peut espérer un fort grand bien, parce qu'il paroît si convain-cant,

* M. Hennebel.

cant , qu'il est presque impossible que tous les gens d'esprit n'en soient persuadés , & qu'une infinité de gens de ce païs-ci se detromperont de la fausse imagination qu'ils ont , qu'on doit avoir une obéissance aveugle pour tous ces Decrets de Rome. J'ai retranché diverses choses qui auroient pû paroître dures , & il me semble que je n'y ai rien laissé qui ne paroisse tout à fait conforme au bon sens , & à l'équité naturelle. Après tout je n'ai eu que Dieu & la vérité en vüe ; & quand cela est , on ne doit pas tant envisager le mal qui nous en peut arriver de la part des hommes , qu'on n'ait encore plus de confiance en la protection de Dieu.

Le 6. volume qui est des idolatries Chinoises sera achevé d'imprimer dans 15. jours ou trois semaines au plus tard. Je travaille au 7. & il est bien avancé. Il aura pour titre : *Suite de l'histoïre des differens entre les Missionnaires de la Chine ; divisée en deux parties.* La 1. sera du crucifix , des ceremonies du batême , des commandemens de l'Eglise &c. La 2. des traverses que les Jesuites ont faites aux autres Religieux. J'y ferai entrer la lettre de Victorio Ricci , que vous m'avez envoiée il n'y a pas long-tems. Mais je passerai aux traverses qu'ils ont faites au Japon aux autres Missionnaires , en défendant de nouveau la Lettre de Sotelo , & le Memoire de Collado : c'est à ce dernier présentement que je travaille. Et je démêlerai parfaitement bien toute son histoire par le moyen de divers memoires que j'ai eu de vous il y a long-tems. Ces deux volumes feront bien pour les affaires de la Chine qui se traitent présentement. Ce que vous nous en mandez fait pitié.

Je reviens à l'affaire de la Chine qui se traite présentement à Rome. Si vous voulez en faire

416 DLX. Lettre de M. Arnauld

une lettre qui pût servir à faire connoître l'intérêt qu'a le Roi de France d'empêcher qu'on n'ôte aux Evêques François Vicaires Apostoli-ques le gouvernement de la Chine qui leur avoit été donné par trois ou quatre Papes consécutifs, nous la pourrions faire mettre dans les lettres historiques qui s'impriment tous les mois en Hollande par un Imprimeur Catholique, qui nous est fort ami. Je suis tout à vous.

On vous envoie une nouvelle lettre par laquelle vous verrez que les Jésuites ne se rendent point, & qu'ils poussent toujours M. de Malines à ne point deferer aux ordres du S. S. sous prétexte d'un ridicule scrupule: & ils ne veulent pas qu'il en ait de tenir pour hérétiques, par le jugement du monde le plus temeraire, les meilleures Ecclesiastiques de son Diocèse: *Excolantes calicem, & camelum glutientes.* Pourquoi ne craint-il point en ordonnant des Jésuites, d'ordonner des calomniateurs, des fourbes, & des Semipelagiens? Je ne sai s'il est à propos que vous montriez cette lettre? Vous pourriez vous contenter d'en dire la substance, comme une chose qui vous a été mandée par une personne qui en étoit très bien informée.

L E T T R E DLX. *

A M. DU VAUCEL. Sur une nouvelle Edition qui se devoit faire du livre du P. Tellier, intitulé Défense &c.

JE ne sai quelle conscience peut avoir un homme, qui s'échaufe si fort à empêcher qu'un aussi méchant livre & aussi rempli de faus-

* 10. Octobre 1692.

faussetés & de calomnies qu'est celui du P. Tellier ne passé pour condamné. Je ne vois pas non plus quel avantage pourront tirer les jesuites de cette nouvelle édition corrigée, faite à Paris. Car s'ils en ôtent les calomnies contre le P. Ribas, le P. Collado, l'Abé du Ferrier, M. Van Viane &c. ce sera un aveu public qu'ils avoient avancé ces calomnies. S'ils retranchent les trois lettres que j'ai fait voir par des preuves incontestables être suposées, ils donneront lieu de faire un Ecrit qui aura pour titre : *Le Pere Tellier convaincu par lui-même d'être non seulement un scelerat, mais un incensé.* Car c'est le jugement qu'il a consenti que l'on fit de lui (dans la Preface de la 2. Partie) si on pouvoit prouver qu'il eut produit quelque fausse piece. Personne ne doutant plus que la lettre de M. de Palafox du 8. Janvier 1649. ne soit de lui, ne retranchera-t-il point son 6. chapitre qu'il emploie tout entier à montrer qu'elle est supposée ? Il en est de même du 7. chapitre contre la lettre de Sotelo, dont l'original est à Rome.

Voilà, ce me semble, ce qu'il faudroit représenter dans un Memorial, dont le but seroit de faire voir que ce que disent les Jesuites de cette édition de Paris, dont ils retrancheroient ou changeroint ce que l'on a trouvé à redire à leur livre, n'est pas qu'ils aient intention de la faire, mais que c'est seulement pour amuser le monde, & gagner du tems; & empêcher cependant que leur livre ne soit expressément condamné. Mais cela sera conclu d'une maniere ou d'autre avant que vous receviez ce billet. Je trouve tant de bon sens, tant de droiture & tant de lumiere en tout ce que vous me mandez de M. le Cardinal Casanate, qu'il n'y a rien présentement qu'ont dû demander à Dieu avec plus d'ardeur, que

418 *DLXI. Lettre de M. Arnauld*
de le voir en une place, où il eût un plein pouvoir de remédier aux maux de l'Eglise. Vous entendez bien ce que je veux dire par là. Je suis tout à vous.

LETTRE DLXI. *

A M. DU VAUCEL. Sur un Indult accordé au Roi de Portugal pour un Evêché à la Chine.

J' Ai le cœur percé de douleur de ce que vous me mandez du miserable état des affaires des Missionnaires François. Car il semble que l'on soit prêt d'ordonner qu'en conséquence de l'Indult accordé au Roi de Portugal pour l'Evêché de la Chine, les Prêtres François que les Vicaires Apostoliques y ont envoiés, & qui y ont établi une Eglise dans une Province du Nort, où J. C. n'avoit point encore été prêché, l'abandonneront; & que toute la grace que l'on fera aux Vicaires Apostoliques, est que le Tonquin leur demeurera & peut-être la Cochinchine, que les Jesuites ont laissée dans un déplorable schisme, lorsqu'ils en sont sortis. C'est à quoi, dites-vous, on se doit attendre, à moins que le Roi ne se déclare hautement pour faire subsister ce qui a été accordé par tant de Papes à des Ecclesiastiques d'une très-grande piété, qu'on a pris de son Roiaume sans qu'il s'en soit mêlé. J'avoue qu'il le devroit faire, & que ce sera une tache à son regne s'il ne le fait pas. Mais si étant obsédé par deux méchans esprits il manque à son devoir, faut-il donc laisser detruire à Rome une des choses les plus avantageuses qui se soient faites en ce siècle pour le bien de l'Eglise?

* 17. Octobre 1692.

Eglise ? Est-il nécessaire qu'un Roi , à qui de mé-
chans Conseillers ont fait trahir en tant de ren-
contres les intérêts de l'Eglise , s'intéresse dans
celle-ci , afin que ce qu'a fait un Pape prevale
à ce que quatre Papes consécutifs ont jugé néces-
saire pour établir solidement un véritable Chris-
tianisme parmi tant de nations infidèles ? Est-
ce une chose extraordinaire qu'un Pape revoque
ce qu'avoit fait un autre Pape , quand on re-
connoit que cela étoit contraire au bien de l'E-
glise ? Gregoire XIII. avoit ordonné par une
Bulle que les Jesuites seuls pourroient prêcher
au Japon ; Clement VIII. fit-il mal de revoquer
cette Bulle , & de permettre à tous les Religieux
d'y aller ? Ce dernier Pape y avoit mis une res-
triction , qui est qu'ils n'iroient point par les
Philippines : Paul V. l'ôta , & leur permit d'y
aller par tout où ils voudroient ; & c'est ce qui
a été confirmé par Urbain VIII. Pourquoi donc
veut-on aujourd'hui qu'une aussi mechante cho-
se que celle qui a été faite par Alexandre VIII. soit
d'une autorité plus inviolable ? Mais on ne peut ,
dit-on , casser cet Indult sans offenser le Roi de
Portugal. Cette considération doit-elle arrêter
un homme de bien qui est persuadé que cet In-
dult est la ruine des Missions d'Orient , d'où dé-
pend le salut d'une infinité d'âmes ? Si ce Roi
s'en offense , tant pis pour lui . Car cet Indult
ne peut servir qu'à le damner , tant par les maux
dont il fera cause , que parce qu'il n'a été obte-
nu que par de mechantes voies , & sur les pré-
tentions du monde les plus chimériques : & qui
avoient été jugées telles par tous les Papes qui
ont donné tant de Brefs pour établir l'autorité
des Evêques François dans la Chine aussi bien que
dans le Tonquin. C'est assurément une imagina-
tion bien absurde , qu'un Roi de Portugal , qui n'a

pas un pouffe de terre dans la Chine dont il soit souverain (car il ne l'est pas de Macao) se soit mis dans l'esprit qu'il avoit droit de demander au Pape la nomination d'un Evêque pour tout cet Empire , parce que le S. S. a acoutumé d'accorder cela aux souverains Catholiques pour les Evêchés qui sont dans leurs Etats. Et il est encore plus étrange qu'on le lui ait accordé en depouillant des Evêques très-pieux de l'administration des Eglises de la Chine , dont 4. Papes les avoient chargés. Mais ce qui m'étonne encore davantage , est que l'on regarde comme moralement impossible de réformer une disposition si injuste , à moins qu'un autre Roi ne s'en mêle.

Cependant puisqu'on en est reduit là , il me semble que l'on pourroit , sans casfier l'Indult , faire quelque chose qui en diminueroit l'injustice. Personne ne doute que le Pape ne puisse ôter une partie d'un trop grand Evêché pour en faire un autre ou plu sieurs. C'est ce que Jean XXII. a fait en France , & ce qu'on a fait aussi dans les Païs-bas à la priere de Charles V. On devroit donc au moins des 15. Provinces de ce vaste Empire en prendre 5. ou 6. qu'on laissoit sous la conduite des Vicaires Apostoliques. Il arrivera de là un grand bien : c'est que le Christianisme y étant pur & sans mélange de Paganisme , ceux qui conduiroient les autres Provinces pourroient avoir honte de n'être pas de même ; & de plus la Congregation feroit avertie de ce qui se passe en ces païs là par les Missionnaires des Vicaires postoliques , au lieu qu'il est à craindre que le S. Siege ne soit averti de rien , si tout cet Empire est sous la domination des Evêques Portugais , qui étans Jesuites n'y donneront de l'emploi qu'à ceux qui suivront les regles

regles de leur Morale , & qui étant prevenus de leur grand principe , qu'on ne peche point quand on suit une opinion probable , laisseront les Chinois dans la pratique de leurs idolatries envers Confucius & leurs Ancêtres , parce que l'opinion , que cela est licite , ne peut manquer d'être probable , étant appuyée de l'autorité d'un si grand nombre de ces Pères . Je vous avoue que si j'étois du nombre de ces Missionnaires que les Vicaires Apostoliques ont envoiés dans cette Province , où J. C. n'avoit point encore été annoncé , je ne quitterois point les nouveaux Chrétiens que j'y aurois faits , quoique l'on me pût dire de cet Indult accordé au Roi de Portugal ; mais ce ne seroit pas sans en marquer les raisons , que j'espérois qu'on trouveroit bonnes . Mais pourquoi n'insister pas sur ce que quelqu'un avoit proposé qu'aucun Jésuite ne pût être Evêque de la Chine ? Il est même au pouvoir du Pape d'empêcher qu'aucun ne le soit . Car ils sont obligés par vœu à ne point accepter de dignité Ecclesiastique à moins que le Pape ne le leur commande . Il n'auroit donc qu'à ne leur point commander . Mais outre cela leur conduite a été si miserable dans la Chine , comme on le verra par le 6. Volume & bientôt après par le 7. qu'il faudroit plutôt les en chasser tous , que de souffrir qu'ils y fussent tout-puissans , comme ils seront s'ils en demeurent Evêques .

Je ne pensois pas m'étendre si fort sur cette matière . J'ai encore un mot à vous dire sur une autre qui y a rapport . Les Recollets n'ont - ils point envoié à Rome un livre qu'ils ont fait depuis peu sous ce titre : *Premier établissement de la foi dans la nouvelle France par le P. Chrestien le Clerc Missionnaire Recollet &c?* Il seroit bon qu'on y eût vu ce livre . Car quoiqu'il ne parle des

des Jesuites qu'avec de grands éloges , il les fait bien connoître par deux endroits ; leur ambition d'être seuls autant qu'ils peuvent dans les Missions , & leur peu de sincérité dans ce qu'ils racontent de leurs prouesses. On voit par le premier , que les Recollets ayant été les premiers qui aient prêché la foi dans le Canada , y étant seuls depuis 1615. jusqu'en 1625. ils s'aviserent de prier les Jesuites de leur venir aider. Mais les uns & les autres en ayant été chassés en 1629. par les Anglois qui se rendirent maîtres du pays , lorsqu'en 1632. il fut rendu à la France , les Jesuites trouverent moyen par leurs amis & par leurs intrigues d'y retourner seuls ; & les Recollets ont été 30. ans à solliciter leur retour sans le pouvoir obtenir qu'en 1663. Ils n'ont pas osé dire que c'étoit les Jesuites qui les empêchoient , mais ils racontent diverses choses qui le font voir évidemment. Pour le second , qui est le manquement de sincérité des Jesuites , ces bons Recollets ne se sont pas tant menagés. Car ils font voir en des chapitres entiers que les Relations publiées par ces Peres pendant ces 30. années qu'ils étoient seuls dans le Canada , où on contoit des merveilles du grand progrès de la foi parmi les Sauvages , ne sont que des fables. Et c'est surquoi je vous supplie de favorir s'il est vrai ce que j'ai ouï dire , que sur ce qu'on avoit reconnu à Rome que leurs Lettres annuelles étoient pleines de faussetés , on leur avoit défendu d'en faire. Ce qui rend cela croiable est que l'on remarque dans ce livre qu'ils n'en font plus. Peut-être ce livre des Recollets qui a été imprimé dès l'année passée 1691. est chez les Cordeliers de *Ara cœli* , d'où un Cardinal de vos amis le pourroit emprunter. Je suis presque résolu de faire un chapitre

pitre ou deux de cette histoire de Canada dans le 7. volume qui est achevé à cela près.

L E T T R E DLXII.*

A M. DU VAUCEL. Sur la neuvième partie des Difficultés &c. qui venoit d'être imprimée.

ENFIN la 9. partie des Difficultés est toute imprimée, & elle pourra se debiter dans 10. ou 12. jours. J'ai bien pensé devant Dieu à tout ce qui en pourroit arriver. Mais enfin tout consideré j'ai cru que la crainte qu'ont vos amis que cela ne nuise à l'affaire des Majeurs † , devoit ceder à celle de laisser ruiner les plus grands principes de la Morale Chrétienne , & que l'on peut dire être le fond de la Religion , qui sont censurés par le Decret des 31. propositions , sans parler du joug insupportable qu'on impose aux consciences , en voulant qu'on ne puisse lire , ni même retenir chez soi aucun livre défendu sans commettre un péché mortel. Après tout , je ne vois pas quel mal cela pourroit faire au Député de Louvain , ni à ceux qu'il a entrepris de justifier. On ne peut en aucune sorte leur imputer cette piece , ni les en rendre responsables. Il peut assurer qu'aucun d'eux n'y a eu aucune part ; qu'il y a même près de trois ans qu'ils n'ont vu celui à qui on l'attribue , & qu'ils ne savent pas où il est. A quoi il peut ajouter , que cet Auteur n'est point entré de soi-même dans ces questions ; que c'est M. Steyaert qui l'y a engagé , & qui l'a forcé d'en parler pour refuter

* 31. Octobre 1692.

† De MM. de Louvain.

ter ses opinions outrées : que c'est donc à lui à justifier ce qu'il avoit avancé , & à combattre en Théologien ce qu'il pourroit y avoir de mal dans l'écrit de son adversaire.

Vous verrez par la Lettre pastorale de M. l'Archevêque de Malines , que toutes les invectives du Declamateur Jesuite qui lui a prêté sa plume contre les plus gens de bien de son Diocèse , roulent sur ces Censures de Rome , dans lesquelles on voudroit présentement faire consister toute la religion. N'est-ce donc pas rendre un grand service à l'Eglise que d'instruire le monde sur cette matière , en leur faisant éviter les deux extrémités , d'un mépris général de toutes ces censures , & d'une obéissance aveugle pour les plus injustes ? Il ne me semble pas qu'aucun Théologien raisonnable puisse répondre autrement que j'ai fait à mes cinq questions. Je ne pense pas aussi qu'on puisse trouver aucune erreur Théologique dans toute la pièce. Et ma conscience ne me reproche point d'y avoir manqué de respect envers le S. Siege. Il est encore plus certain que ce que j'y dis est beaucoup moins que ce que doivent dire tous ceux qui soutiennent les sentimens de la Sorbonne & de l'Eglise Gallicane. Tout cela peut faire espérer qu'on ne censurera pas cette pièce ; mais quand on le feroit , je ne m'en mettrois guere en peine. Car je suis assuré que tous les gens d'esprit n'atribueroient cette censure qu'à une politique de la Cour Romaine , qui ne veut rien laisser passer qui choque ses prétentions.

LE T T R E DLXIII.

A M. DU VAUCEL. En lui envoiant ce qu'il manquoit du 6. volume de la Morale Pratique; & la 9. partie des Difficultés &c. il lui propose certains points concernant la simonie, pour engager le Pape d'y apporter remede.

ON vous envoie le commencement & la fin du 6. volume. Ainsi on n'y peut plus rien ajouter. Mais quand on le pourroit, je ne crois point qu'il fut à propos d'y parler avantageusement de M. Albin^f: cela ne pourroit rien ajouter à sa réputation, & ne ferait qu'augmenter la mauvaise volonté de certaines gens, qui ne le regardent déjà que comme trop favorable à ceux qu'ils haïssent. La 9. Partie est aussi toute achevée. On vous envoie ce qui vous manquoit. Il faut espérer que Dieu y donnera sa bénédiction. Car je puis protester que je ne l'ai faite que dans la vue de la vérité, & du bien de l'Eglise, & du repos des consciences. Je suis si persuadé de la lumière, du jugement & de la justesse d'esprit de M. le Cardinal Casanate, que je ne saurois croire qu'il la trouve mauvaise; & j'ose me flatter qu'il avouera, qu'on ne pouvoit traiter cette matière avec plus de moderation.

Ne pourroit-on point faire entrer le Pape qui fait de si beaux reglements, dans ce qu'on avoit proposé à Innocent XI. de faire déclarer sujettes au concours les Cures du Diocèse de Liège, qu'on a prétendu en être exemptes, comme n'étant que des Vicaireries, ce qui est cause

* 7. Novembre 1692.

† Le Cardinal Casanate.

cause qu'elles sont remplies d'ignorans , parce que les Chapitres s'en disant Curés primitifs , les Chanoines qui les conferent chacun à leur tour , les donnent pour recompense à leurs Vailets ; au lieu que si on les donnoit au concours , elles pourroient être remplies des Ecclesiastiques élevés au Seminaire , qui seroient de bons sujets ? Rien ne seroit plus important que cela pour le salut de beaucoup d'ames. Et c'est à quoi un bon Pape devroit principalement penser. Ne pourroit-on point aussi l'appliquer sur les abus des simonies palliées , ou sous le nom de reconnoissances gratuites , ou sous le voile des pensions. Pour le premier , il ne faudroit que faire une Bulle par laquelle on défendroit absolument de rien donner sous quelque prétexte que ce soit , quand on auroit reçu un benefice par resignation ou par collation , à celui qu'il l'auroit ou resigné ou conferé , quoique ce fut sans aucun pact , ni même sans qu'on s'y fût attendu , en declarant simoniaque , & celui qui auroit donné , & celui qui auroit reçu , sans que ni l'un ni l'autre pût être absous , sinon l'un en quittant le benefice , & l'autre en restituant l'argent pour être emploieé en quelque bonne œuvre. Et pour ce qui est des pensions , le Pape ne pourroit-il pas faire par une Bulle , ce qui est en usage , que les Cures & les Chanoinies ne pourroient être resignées à pension , qu'après 15. ans de service dans ces benefices : à quoi il faudroit ajouter que ces pensions ne pourroient être rachetées , parce que souvent ces rachâts ne sont que des palliations de simonies. Je ne sai de quoi je me suis avisé de vous écrire tout cela : car il n'y a gueres d'aparence qu'on en puisse voir aucun effet.

Le 7. volume de la Morale Pratique est presque

que achevé. Je n'attends plus que la traduction du Memorial de l'Evêque d'Heliopolis. C'est là que je le finirai. On me promet de commencer à l'imprimer au commencement de l'année qui vient. Je pretends finir cet ouvrage par le 8. qui sera *Des Calomnies*. Je le commencerai par une dissertation sur la matière de la calomnie. Et je ne ferai ensuite que recueillir diverses pieces fugitives, comme les 4. *Factums* contre le P. Hazart, la Refutation d'un libelle intitulé, *Reponse d'un Docteur de Sorbonne à des Questions*; la lettre à M. l'Evêque de Malaga &c.. La lettre du P. Rapin au Cardinal Cibo contre feu M. de Pamiers, me paroît une si horrible chose, que je voudrois bien que cela ne se perdit point. Mais je voudrois bien qu'on pût tirer de ces MM. de Pamiers qui sont à Rome, de petits éclaircissements sur les faits de cette lettre : cela suffiroit pour la refuter en y joignant de petites remarques. Cette lettre a été traduite en François, & imprimée en Hollande. En quelle langue croiez-vous qu'il vaudroit mieux la mettre ?

LETTRE DLXIV.*

A M. DUVAUCEL. Sur la IX. Partie des Difficultés à M. Steyaert.

J'Espere, Monsieur, que vous ferez bientôt de mon avis touchant la publication de la 9. Partie. Vous demeurez d'accord de deux choses qui en font le capital. L'une, qu'il a été bon d'instruire le monde sur une matière qui n'a point encore été traitée comme il faut, qui est

la

* 13. Novembre 1692.

la déference que l'on doit avoir aux prohibitions des livres. L'autre , que c'est rendre service à l'Eglise que de remarquer les défauts du Decret d'Alexandre VIII. contre les 31. propositions. Vous ne me témoignez point y avoir rien trouvé que l'on puisse taxer d'erreur , ni que j'y aie manqué de respect envers le S. Siege. Pourquoi donc craignez-vous tant que ce petit ouvrage ne soit censuré? J'ai trop bonne opinion de l'esprit , du jugement & de la droiture des personnes d'un mérite distingué qui ont maintenant le plus de credit dans les Congregations de Rome. Car j'ose me promettre qu'ils pourront d'abord être surpris de diverses choses à quoi ils n'avoient peut-être pas fait reflexion , mais que les ayant bien examinées, ils les jugeront si raisonnables , ou au moins si excusables , qu'ils s'opposeroient à ceux qui les voudroient faire condamner. Il paroît de plus que ce n'est point la censure qui vous arrête. Car ce que vous voudriez que l'on eût fait , loin de l'empêcher , ne l'auroit que rendue plus facile à obtenir. C'est que cette pièce fut un ouvrage à part , & non une 9. Partie des Difficultés. Or ce qui seroit arrivé de là est , que cette pièce étant regardée comme un ouvrage dont l'Auteur auroit craint de se faire connoître , il se seroit trouvé moins de personnes qui autoient voulu le défendre. Il n'en auroit donc été que plutôt censuré. Il faut que vous l'avouiez. Mais vous me direz , qu'au moins la censure ne seroit pas tombée sur moi , & qu'on n'y auroit pu envelopper les huit premières parties. Je vous réponds que ce dernier me paroît si injuste , que les censeurs en le faisant se décrieroient plus que moi. Et pour le premier , comme tout le monde n'auroit pas laissé de m'attribuer cet ouvrage , quand il auroit été séparé

paré des autres parties, parce que mon style est trop reconnoisable, & que je ne l'aurois pas défavoué, il n'auroit pu être censuré que la censure ne fut tombée sur moi. Et ainsi ma réputation en auroit toujours été flétrie, si elle le pouvoit être par une semblable censure, ce que je ne crois pas. Car quand un livre est tel qu'on a sujet d'espérer qu'il sera regardé comme un bon livre, très solide & très raisonnable, par tout ce qu'il y a de gens d'esprit qui jugent sainement des choses, la condamnation qu'on en fait ne nuit qu'à ceux qui la font. C'est ce que j'ai prouvé par divers exemples ; & je pourrois dire si on condamnoit celui-ci : *Et quod exemplis tuemur, inter exempla erit.* J'ai encore à vous dire contre la séparation de cette partie d'avec les autres, que je n'aurois plus eu le même droit de m'addresser à M. Steyaert, ce qui m'auroit fait perdre une infinité d'avantages, comme vous en conviendrez en y faisant reflexion.

Il ne me reste plus qu'à vous satisfaire sur la conjoncture des affaires de Louvain. Mais comment cela pourroit-il y nuire ? Le Député n'a qu'à dire qu'il ne doit point repondre de cet Ecrit : que ni lui ni ses amis n'y ont eu aucune part, & qu'ils ne savent pas même où est celui à qui on l'attribue. Qu'après tout, c'est M. Steyaert qui est cause qu'on a remué cette matière, & que c'est à lui à résoudre les difficultés qu'on y a faites. Que leur peut-on dire après cela ? Il me semble donc que les maux que vos amis craignent qui n'arrivent de la publication de cet Ecrit, sont au moins très incertains, & qu'il est bien plus certain qu'il fera beaucoup de bien, & empêchera beaucoup de mal. Car c'est un grand mal que de laisser établir l'autorité d'un aussi méchant décret qu'est celui des

31. propositions: & c'en est encore un considérable, de laisser imposer aux consciences un joug aussi injuste qu'est celui de leur vouloir faire croire que c'est un péché digne de la damnation, de lire ou même de retenir chez soi aucun livre défendu. Il m'a donc paru que je devois suivre l'instinct que Dieu m'a donné de remédier à ces maux, en lui laissant le soin ou d'empêcher les inconveniens qu'on en apprehende, ou d'en tirer du bien s'il les permet.

Vous craignez qu'on ne trouve à redire à deux de mes exemples, le 14. & le 15. Vous prétendez que ce que je dis en faveur de M. Descartes ne sera goûté que de ceux qui sont attachés à la doctrine de ce Philosophe. Et moi je crois qu'il sera goûté par tous ceux qui sont persuadés comme il me semble que tout le monde le doit être) qu'il est très important de pouvoir prouver par des raisons naturelles l'immortalité de l'ame. Car il faut de deux choses l'une; ou desesperer de la pouvoir prouver par raison, ou convenir que M. Descartes l'a mieux prouvée que personne. Pour ce qui est du mouvement de la terre, je ne décide point ce qui en est: mais je soutiens qu'il est avantageux à la Religion d'en parler comme j'ai fait en suivant les pensées très judicieuses de S. Augustin & de S. Thomas, qui nous enseignent qu'on doit eviter de donner à l'Ecriture des sens touchant les choses naturelles, qui pourroient faire douter de la verité de la parole de Dieu, parce que ce sens se trouveroit contraire à ce que presque tous les habiles gens croiroient être certain par la raison & par des experiences manifestes. Or c'est l'état où est maintenant cette question de la mobilité de la terre. Il n'y a presque plus d'Astronome qui ne la croie certaine, ni de secte de Philosophie qui

qui soit en quelque estime qui ne l'embrasse.

On ne peut rien s'imaginer ni de plus faux, ni de plus malin, ni de plus injurieux contre la memoire de deux saints Prelats que ce qui est dit dans un Ecrit distribué à Rome contre les Evêques d'Alet & de Pamiers. Le Phantôme du Jansenisme en fait voir la fausseté & l'impertinence. Je suis tout à vous.

LETTRE DLXV.*

A M. DU VAUCEL. Sur les affaires des Missions étrangères.

JE commence par la lettre d'un Officier de la Cour de Rome. Elle est fort bien faite, & vous avez eu tort de croire que nous aurions pu en faire une aussi bonne en parcourant vos lettres. Vous pouvez avoir les choses bien plus présentes. Il n'y a qu'un endroit que j'ai cru devoir retrancher, & que je vous prie de retrancher aussi dans la minute. C'est l'aligne qui commence par, *Ce qui peut avoir porté Alexandre VIII.* jusqu'à aux Vicaires Apostoliques François. Il n'est point à propos que l'on croie que ce Pape ait eu quelque raison apparente de faire ce qu'il a fait, ni que les Evêques François y aient donné quelque lieu par leur conduite. Or c'est l'idée qu'auroit donné cet article, s'il fût demeuré. On pouvoit ajouter que le Roi d'Espagne n'a point cru avoir droit de nommer des Evêques dans les Provinces-unies depuis qu'il n'en a plus été le maître, pas même avant qu'il les eût cédées par la paix de Munster, & qu'il n'en a pas non plus nommé pour Bois-le-

Duc

¶ 21. Novembre 1692.

Duc quoique une partie du Diocèse soit encore à lui. Et c'est ce qui fut jugé à Madrid en faveur de M. d'Helio-polis en 1677. Que S. M. C. ne prétendoit aucune nomination d'Evêque dans les païs des infideles qui n'étoient point sous sa domination. Par quelle raison a-t-on pu croire qu'il en dût être autrement de Portugal?

Je vous repère ce que je vous ai déjà dit. C'est une chose honteuse à la France de ne pas demander la revocation de cet Indult. Mais si elle manque à son devoir , parce que ses propres sujets la trahissent & agissent contre ses intérêts , les Cardinaux à qui Dieu a donné tant de zèle jusques ici pour l'avancement de ces Missions , en sont-ils moins obligés devant Dieu de maintenir ce qui a été si sagement ordonné par 4. Papes consécutifs , sans que la couronne de France s'en soit mêlée ?

Je vous envoie la copie d'une lettre du Tunquin de 1690. dont j'ai fait tenir l'original (qui nous est tombé entre les mains par une aventure extraordinaire) au séminaire des Missions étrangères , par Madame la Marquise de Roucy leur bonne amie. Vous pourrez en prendre copie avant que de la rendre au bon Missionnaire , afin de la montrer à M. Albin * qui ne fait peut-être pas que le déplorable schisme que les Jésuites ont suscité dans ce païs là , dure encore ; ce que l'on pourroit faire entendre au Pape , rien ce me semble ne pouvant mieux faire juger avec quelle conscience on peut confier la conduite de tant de nouvelles Chrétientez à des gens qui ont si peu de foi & si peu de zèle pour le salut des ames , qu'ils aiment mieux que leurs nouveaux Chrétiens vivent & meurent sans recevoir

* Le Cardinal Casanate.

cevoir les sacremens, que de les recevoir des Evêques & des Prêtres que le S. Siège leur a envoiés pour y former des Eglises. Je ne saurois croire que si l'endroit de cette lettre étoit représenté avec un peu de force à un aussi bon Pape qu'est celui-d'à présent, il n'en fût touché, & ne fût porté à faire examiner de nouveau cette affaire de l'Indult. Pensez-y , Monsieur.

Ce n'est pas sans un ordre de la providence de Dieu , que cette lettre du Tonquin nous est tombée entre les mains. C'a été apparemment afin qu'on en puisse faire un usage que n'en pourra faire le bon Missionnaire , à qui ses supérieurs ont défendu de parler des Jesuites par la crainte qu'ils ont d'être accablés par le Pere de la Chaise , qui cependant ne seront pas fâchés que d'autres fassent entendre au Pape ce qu'ils n'osent lui dire eux mêmes. Il est bon cependant que l'on sache comment nous avons eu cette lettre, afin qu'on ne nous soupçonne pas d'aucune supercherie, ou que ce soit par quelque collusion avec le seminaire des Missions étrangères. Un Hollandois qui étoit en Orient avoit promis de faire adresser cette lettre à une devote d'Amsterdam , & que son Pere qui est Catholique , l'adresseroit à son correspondant de Paris qui la donneroit en main propre au Directeur du seminaire. Tout a bien été jusqu'au correspondant de Paris , chez qui elle s'égara étant tombée derrière un coffre. Long-tems depuis il la retrouva : mais de honte d'avoir tant tardé à la rendre à son adresse , il la renvoia à Amsterdam , ce qui fut cause qu'on l'ouvrit. De quoi le P. Gerberon qui se trouva alors à Amsterdam , ayant été averti , il fit dire à ceux qui l'avoient , qu'il la feroit tenir. On la lui a donnée & il l'a envoiée à M. Ernest (car il ne fait pas que nous

434 **DLXVI.** Lettre de M. Arnauld
sommes retournés le P. Q. & moi à notre an-
cien gîte) & ce ne fut qu'hier que j'envoiai l'o-
riginal à Madame de Roucy par une voie très
sure. Je suis tout à vous.

L E T T R E DLXVI.*

A M. DU VAUCEL. Sur un Memoire de M.
Hennebel ; une lettre de M. Huygens. La no-
mination de l'Abbé De Camps. Les affaires de
la Regale. Et quelques Ecrits des Peres de l'O-
ratoire.

NOUS venons de lire deux pièces , que l'on
vous envoie , la suite du Memoire de M.
Hennebel , & une lettre de M. Huygens au P.
confesseur de S. M. C. Je les ai trouvées toutes
deux parfaitement belles , & nous vous suplions
d'en retenir copie en les faisant transcrire par un
copiste. Nous trouverons quelque fonds pour
vous faire avoir de quoi satisfaire à ses sortes de
dépenses. Vous pouvez mieux juger que nous
s'il ne seroit point à propos de les faire voir à
quelques Cardinaux zélés pour le bien de l'E-
glise & à des personnes de piété ; & de leur fai-
re remarquer que ce qui est dit dans l'éloge fu-
nèbre de M. Flemal , qui vous a été envoié ,
c'est une preuve convaincante de ce que dit M.
Hennebel dans son memoire. Je ne croi pas
qu'il y ait rien de plus important que d'inspi-
rer ces sentimens à tous les gens de bien du lieu
où vous êtes. Ainsi n'épargnez rien pour repa-
ndre ce Memoire de M. Hennebel parmi ces for-
tes de personnes : vous pourriez seulement re-
trancher dans les copies ce qui est dit des deux
affai-

24. Novembre 1692.

assez-eus qu'on devroit donner au Gouverneur des Païs-bas ; & d'autres semblables choses qui regardent ces païs-ci ; & qui pourroient irriter les deux nouveaux Evêques. Je me porte bien, graces à Dieu , & je travaille à mon ordinaire.

Pour l'Abbé De Camps vous convenez donc de ce que vous n'avez pas voulu avouer sous le feu Pape , que le Pape n'a pas droit de rejeter une nomination sans dire pourquoi. Mais pour ce qui est de ce scelerat , ce que l'on pourroit conseiller à S. S. seroit de mettre un Memoire entre les mains de l'Ambassadeur pour être envoié à S. M. dans lequel on exposeroit qu'il revient de plusieurs endroits que cet Abbé De Camps est fort decréié ; ce qui doit porter S. M. pour satisfaire à sa conscience , de nommer quelque Evêque d'une pieté reconnue pour s'informer de ce qu'on en dit , & s'il est vrai qu'il est dans une si méchante reputation ; auquel cas quand on n'auroit pas des preuves positives de ce que l'on dit de lui , il est de l'honneur du Clergé de France de ne pas faire Evêque un homme si decréié , sur tout s'il n'y a rien dans sa conduite , qui ne serve plutôt à confirmer ce decréi qu'à l'infirmer , parce qu'il ne s'y trouveroit rien que l'on pût prendre pour une marque de pieté & de probité. Mais j'avoue que cette remontrance auroit eu plus de poids dans l'autre Pontificat que dans celui-ci. Je pense au reste vous avoir mandé que j'ai écrit sur ce sujet une lettre très forte pour être montrée à un Evêque qui pourroit quelque chose pour arrêter ce scandale , s'il avoit autant de courage que de suffisance.

Vous nous mandez que l'on s'étoit étonné que sur le projet apporté par l'Abbé de Polignac , le Roi n'eut point consulté les Cardinaux de

436. DLXVI. Lettre de M. Airold
Bonzy & d'Estrées, & l'Evêque de Meaux,
mais seulement l'Archevêque de Paris, celui
de Reims & l'Evêque d'Orléans. Vous voiez
cependant que ce qui met un obstacle à l'accom-
modelement n'est point la Regale, mais seule-
ment les prétentions de la Cour de Rome : tant
il vrai qu'en ce tems encore plus que du tems de
S. Paul : *Omnis qua sua sunt, querunt, non qua*
sunt Iesu Christi. Si le Roi étoit bien conseillé,
il abandonneroit l'extension de la Regale, reta-
bliroit les filles de l'Enfance & rappelleroit tous
les bannis par lettres de cachet, & après cela il
feroit assembler un Concile National pour sa-
voir des Prélats de son Roiaume ce qu'il y au-
roit à faire, si le Pape s'obstinoit toujours à ne
point vouloir donner de Bulles qu'on n'eut don-
né quelque atteinte à ce qui avoit été résolu
pour maintenir l'ancienne doctrine de l'Eglise
Gallicane contre les nouvelles pretentions de
la Cour de Rome. Mais c'est ce qu'il n'y a pas
lieu d'espérer. Car d'un côté & d'autre on ne
cherche que ses intérêts, & non le bien de l'E-
glise. Je serai fort aise d'avoir l'abrégié de la vie
& de la conduite du Prélat.

Vous aurez reçu la 5. Denonciation ; & vous
conviendrez qu'on ne pouvoit pas changer le
titre, mais qu'il suffisoit de mettre à la tête
l'avertissement qu'on y a mis. Vous y trouverez
un extrait des Ecrits du professeur de Lion que
vous nous avez envoiés. Nous reçumes hier
de Paris d'autres Ecrits semblables, mais on ne
nous mande point où ils ont été dictés. Nous
avons entre les mains un Traité de la Grace
d'un très-savant Prêtre de l'Oratoire de France,
nommé le P. Fauconnier, qui est mort il y a 4.
qu 5. mois. Le Pere Thomassin y est refuté d'une
maniere admirable. Nous travaillons à le faire

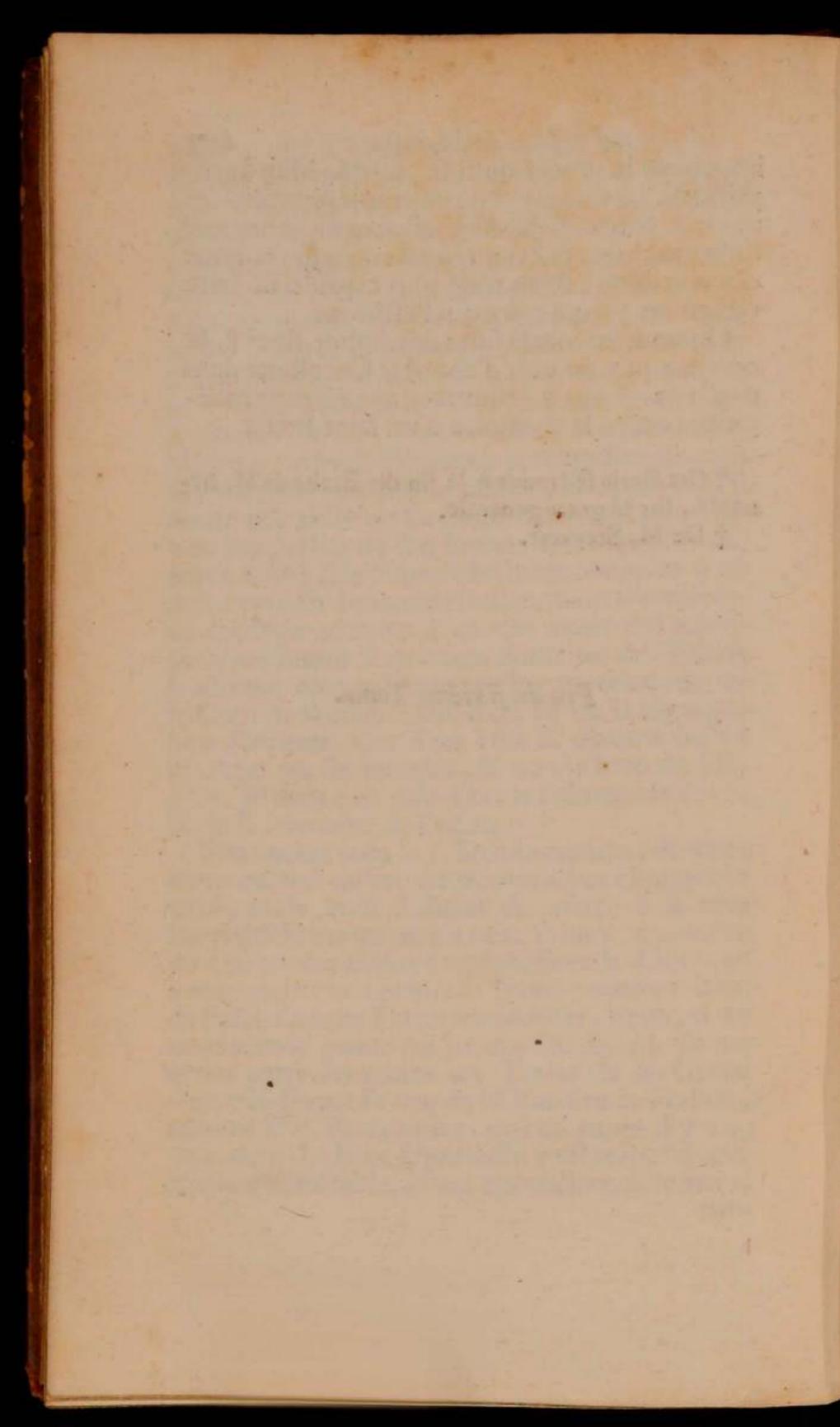
imprimer le plutôt qu'il se pourra. Mais à propos du P. Thomassin, * ne vous ai-je point envoyé 7. ou 8. contradictions grossières sur la matière de la grâce que j'ai remarquées dans son volume des attributs ? Rien n'est plus capable de faire ouvrir les yeux à ceux qui l'estiment.

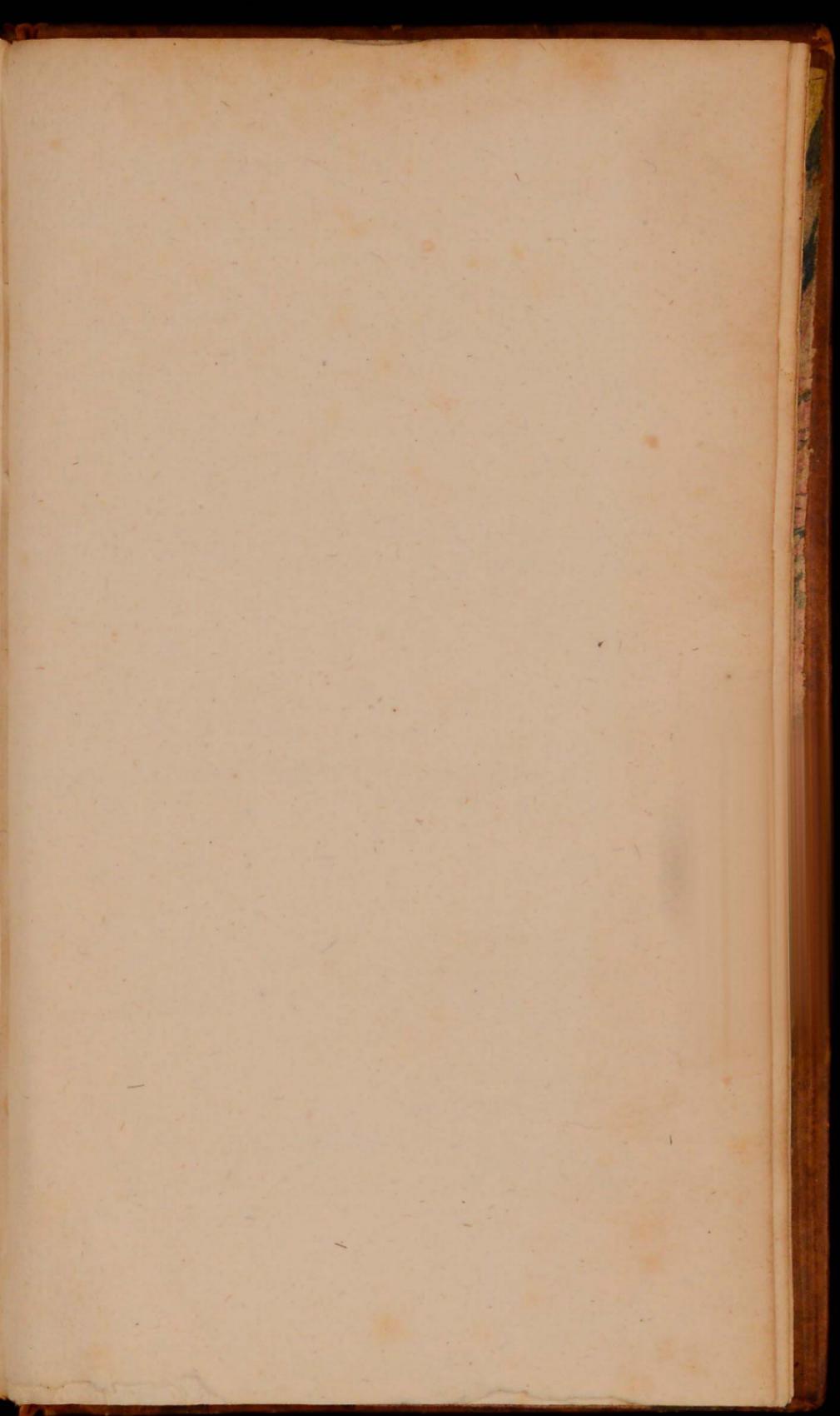
On vous envoie la suite des Aphorismes †, & on vous prie de voir d'abord le Corollaire de la pag. 132. Vous y trouverez une étrange malignité contre la mémoire d'un saint Prelat.

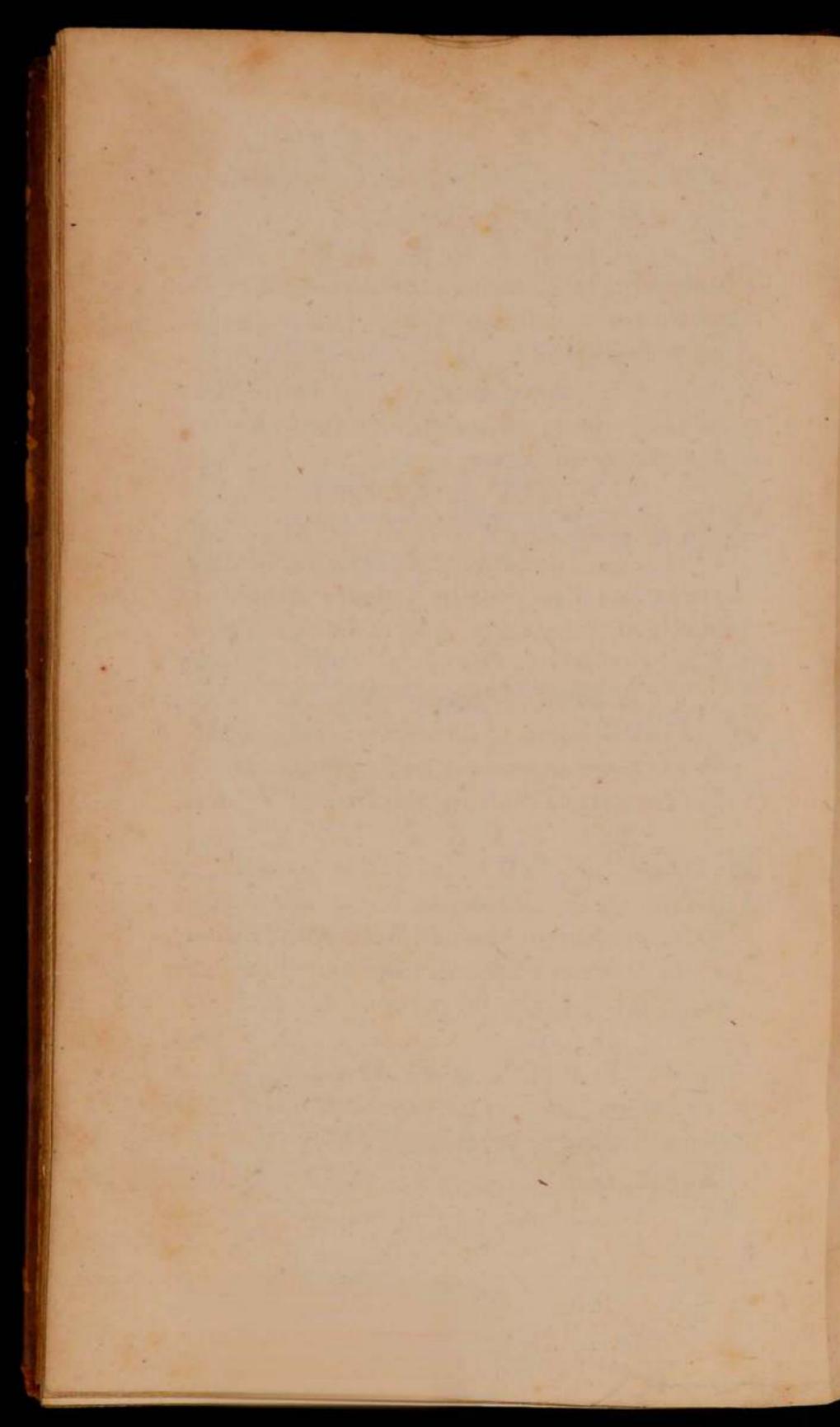
* Cet Ecrit se trouve à la fin des Ecrits de M. Arnauld, sur la grâce générale.

† De M. Steyaert.

Fin du sixième Tome.



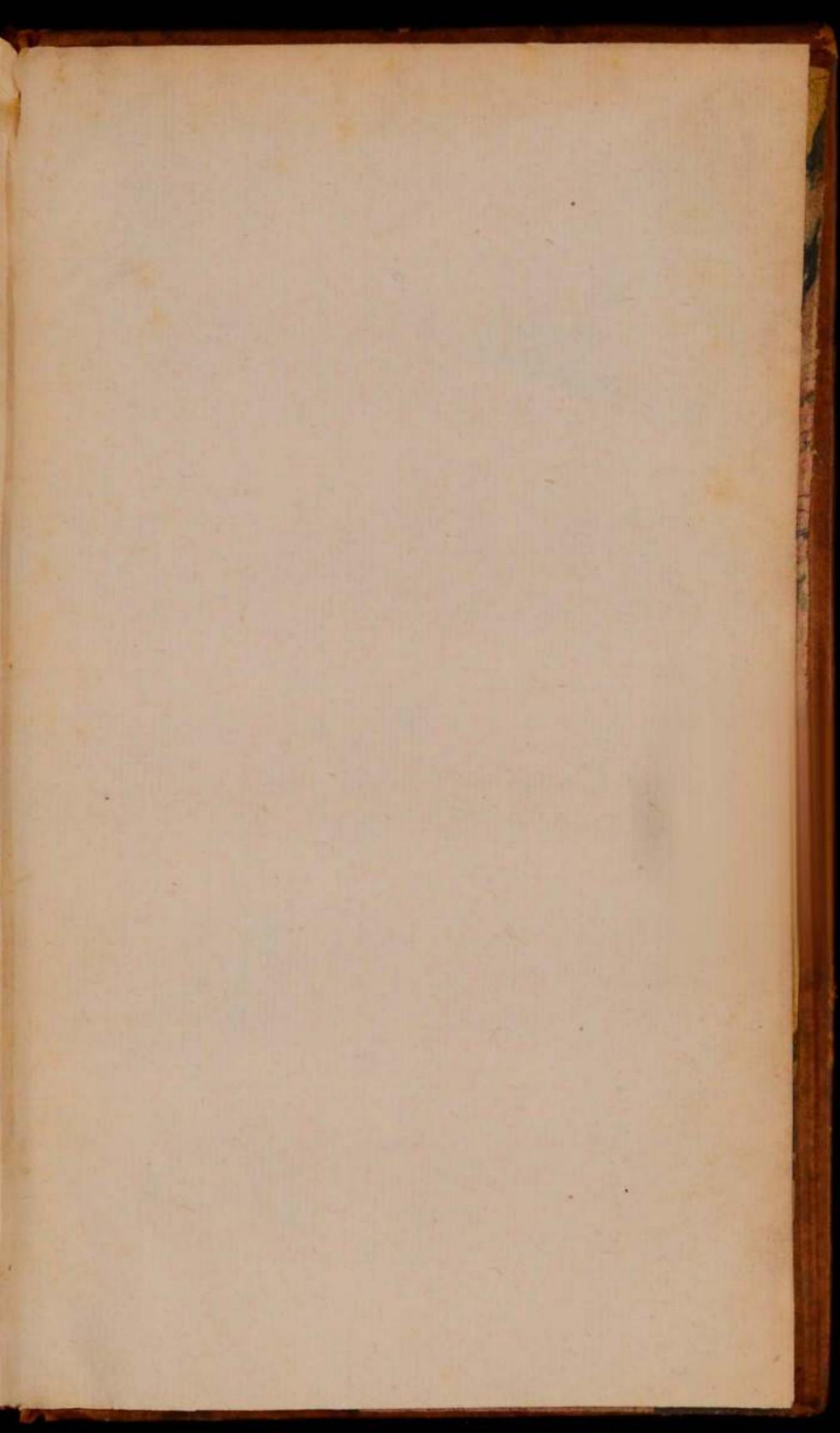


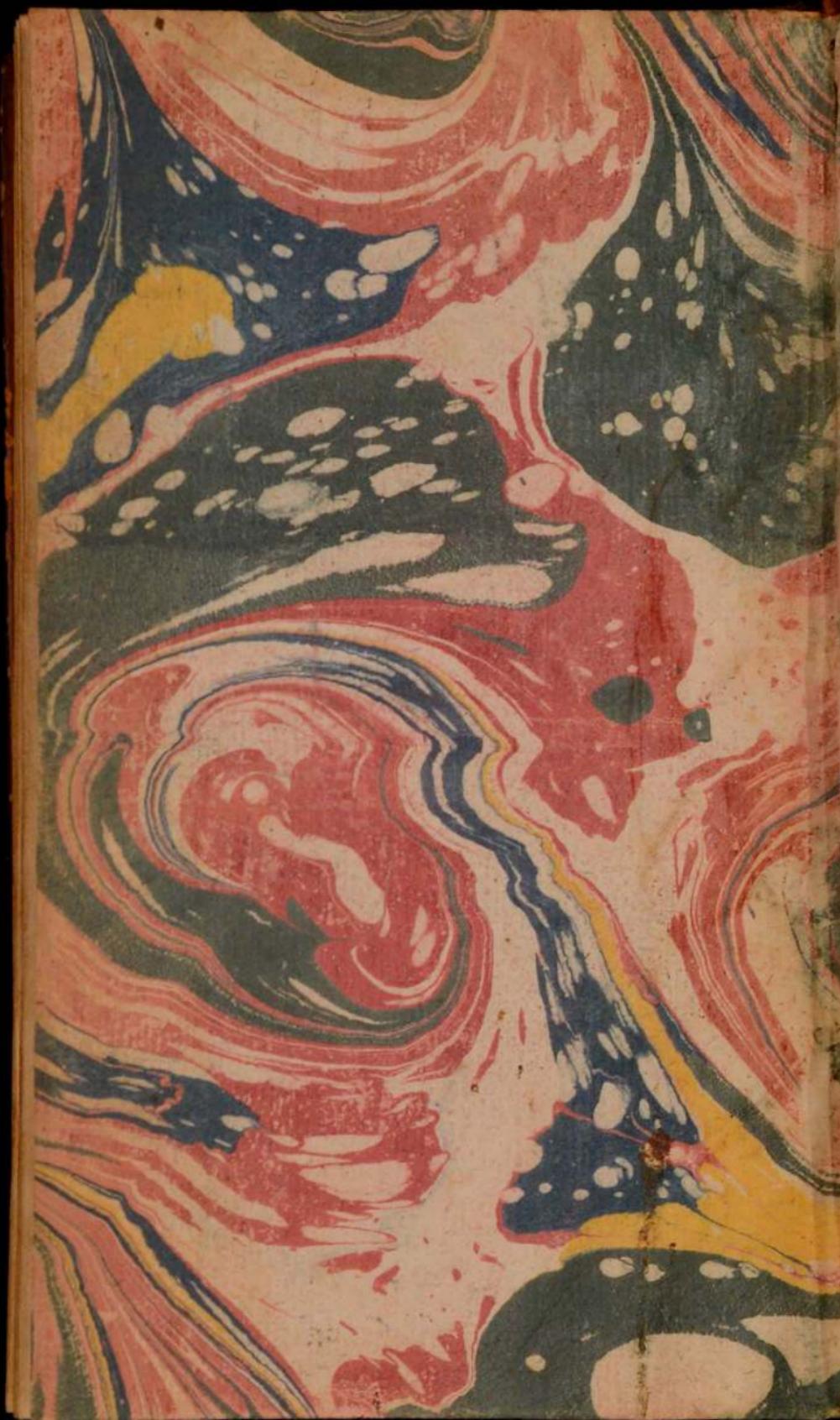


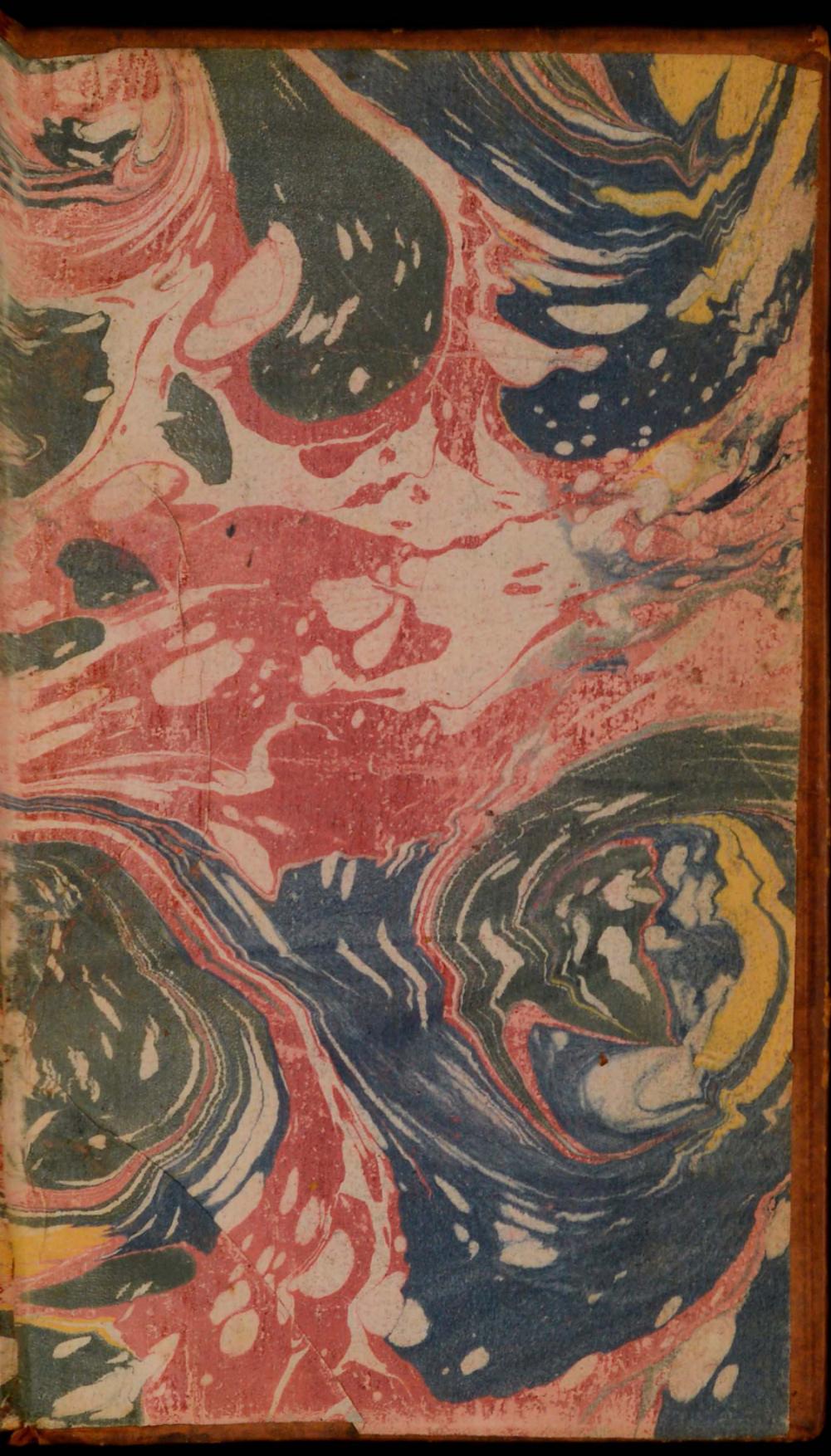
PL 20

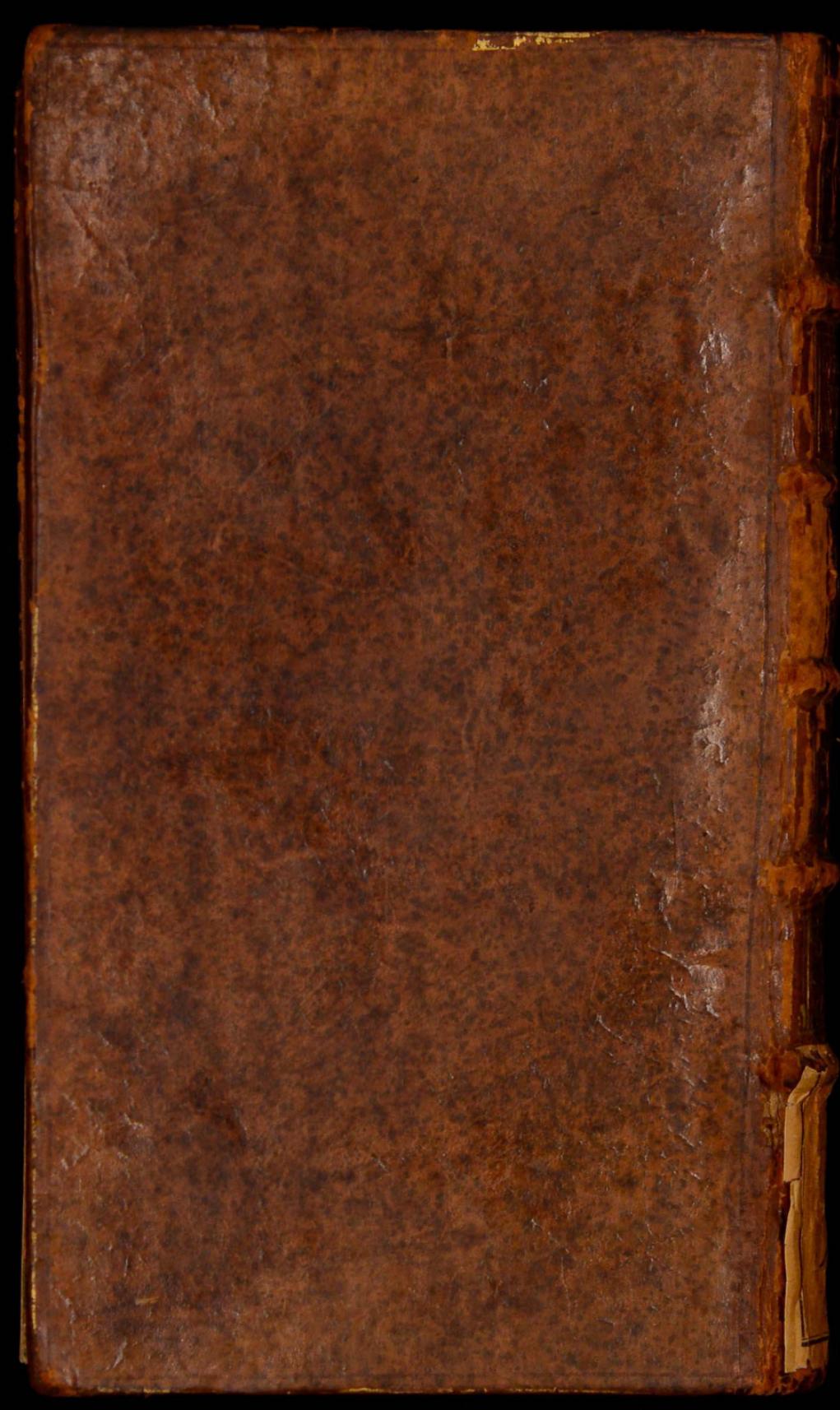


10.6.24









LIBRERIA
MARINA

TONI



di M. de' Diritto

a. Diritto Comparato

135

102 CCCCLIX. Lettre de M. Arnauld
Il y a 15. jours que nous allâmes prendre l'air
de la campagne dans un fort beau chateau à qua-
tre lieues d'ici. Mais on a decouvert , nous ne
saurions dire comment , que nous y étions , ce
qui nous a obligés , en revenant dans la ville*,
de changer de demeure , & de nous mettre en
un autre lieu où nous sommes très-bien , mais
plus cachés.

Vous avez mis sur un fort bon train l'affaire
de la Religieuse que je vous avois recommandée ; & vous avez bien fait de suplérer par vos
memoriaux à ce que je pouvois avoir omis. C'est
en effet pour passer dans un autre Ordre , mais
d'une plus étroite observance que celui qu'elle
quitte , dans lequel il y a une très-grande divi-
sion parmi les Religieuses. Ainsi le bon Cardi-
nal se peut assurer que ce n'est point par esprit
de relâchement & pour être moins reguliere ,
que cette Religieuse demande de pouvoir chan-
ger de maison.

Pour ce qui regarde le P. Bouhours , ses in-
jures sont si grossieres qu'elles ne meritent pas
qu'on se mette beaucoup en peine de les re-
pousser. Je n'aurai garde sur tout de m'adres-
ser à l'Official de Paris , après l'avoir traité
comme j'ai fait dans la Defense des Versions.
C'est un homme dont il n'y a rien de bon à at-
tendre. On a fait tenir un memoire au Duc
de la Feuillade & à l'Archevêque son frere ,
pour leur faire entendre que c'est à leur consi-
deration qu'on n'a pas voulu faire réimprimer
la réponse qui fut faite il y a 22. ans à la lettre
de ce Jesuite à un Seigneur de la Cour , qu'il a
eu l'imprudence de faire imprimer de nouveau ,
sans que cela serve de rien du tout à soutenir

Liege.

leur

Docteur de Sorbonne. 103
leur méchante cause du péché Philosophique.
Nous n'avons encore pris aucune résolution
sur ce libelle du P. Bouhours. On y avoit fait
néanmoins une réponse : mais nous sommes en
doute si nous la devons donner , parce qu'elle
est un peu longue , & que c'est detourner l'at-
tention du public de choses plus importantes.
Mes voyages & ma maladie ont bien reculé la 4.
Denonciation. Enfin elle est envoiée pour être
imprimée : mais une These d'Anvers m'y a fait
encore ajouter quelque chose , ce qui ne retar-
dera pas l'impression : car c'est tout à la fin que
l'on mettra la refutation de cette These. J'ai
eub bien soin de remarquer dans cette piece , que
l'ignorance invincible a tout un autre sens dans
la Théologie des Jesuites que dans celle des Do-
minicains. C'est pourquoi on s'y reduit à prou-
ver qu'en prenant ces mots dans la notion qu'y
donnent les Molinistes , il y a toujours eu une
infinité de personnes qui ont ignoré invincibile-
ment Dieu & sa sainte loi , d'où il s'ensuit que
selon eux leurs péchés n'ont été que Philoso-
phiques. Cela est si bien prouvé , ce me semble ,
que je ne vois pas qu'on y puisse rien repondre
qui ait la moindre vrai-semblance. Vous aurez
reçu présentement l'Ecrit intitulé : *Les vérita-
bles sentimens des Jesuites*. Nous ne savons qui
en est l'auteur ; mais il a été imprimé d'abord à
Paris.

Ce 19.

Cette lettre ne put partir hier , & nous re-
cevons présentement vos lettres du 29. Juillet.
J'en ai rien de particulier à y répondre. Je me
suis résolu de faire une 5. Denonciation sur cet-
te These d'Anvers , de ce que je pensois ajouter

E 4

